

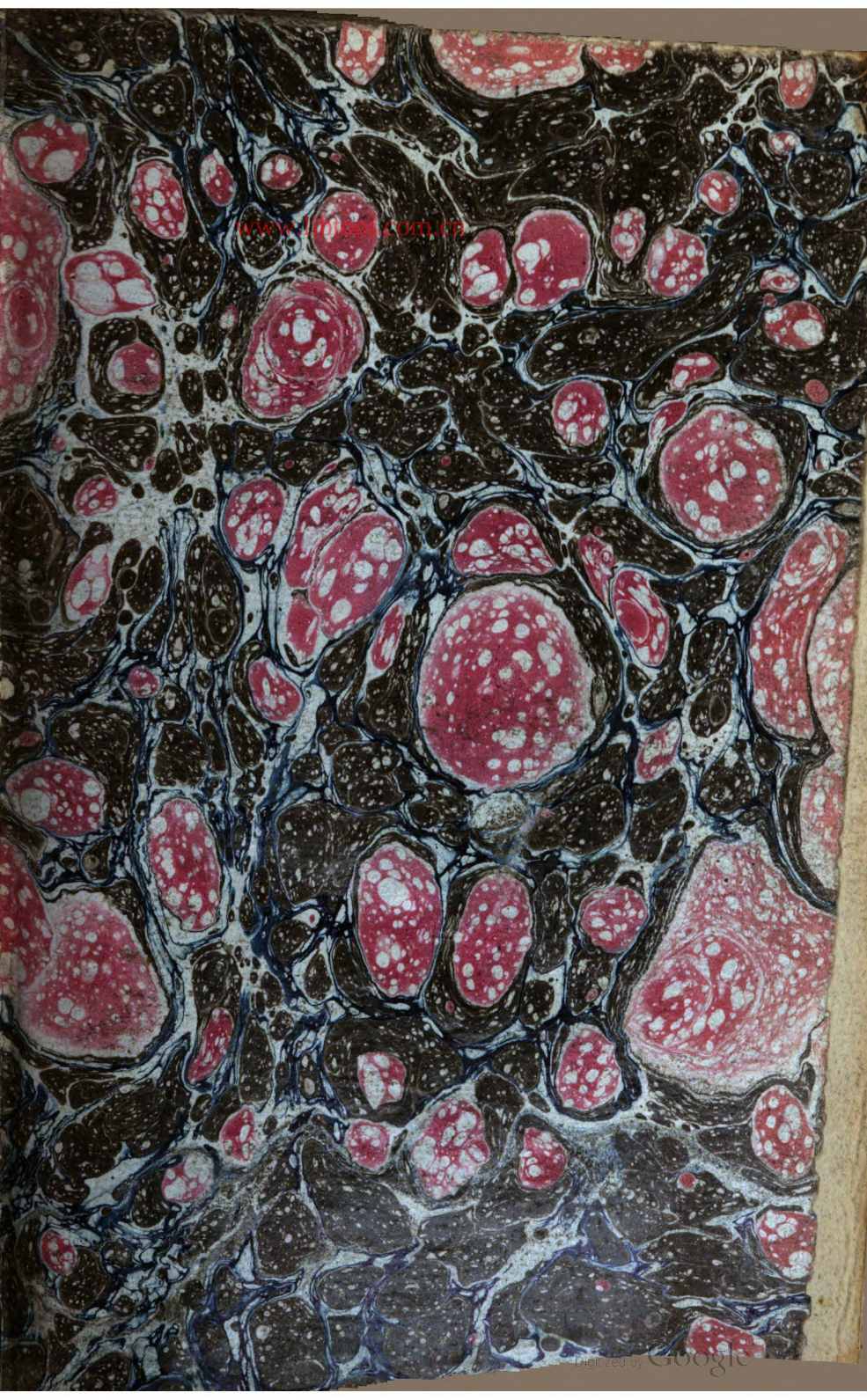
www.libtool.com.cn

www.blissel.com

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



Digitized by Google



www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

ŒUVRES
COMPLÈTES
DE M. T. CICÉRON.

OUVRAGES PHILOSOPHIQUES.

DE L'IMPRIMERIE DE C. L. F. PANCKOUCKE.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI:

A Paris, chez PANCKOUCKE, Libraire, rue Serpente, N^o. 16.

A Bruxelles, chez LECHARLIER.

A Lyon, chez MAIRE.

A Mayence, chez LEROUX.

A Amsterdam, chez les frères VAN CLEEF.

A Nancy, chez VINGENOT.

A Florence, chez PIATTI.

A Genève, chez PASCHOUD.

A Metz, chez la veuve THEL.

A Rennes, chez DUCHESNE.

A Rouen, chez { FRÈRE.
RENEAU.

OEUVRES

www.libtool.com.cn
COMPLETES

DE M. T. CICÉRON,

TRADUITES EN FRANÇAIS,

LE TEXTE EN REGARD.

Ille se profecisse sciat, cui Cicero valde placebit.
QUINTIL. lib. X, cap. I.

TOME VINGT-SIXIÈME.

PARIS,

AUX DÉPENS

DE F.-I. FOURNIER, LIBRAIRE, RUE MACON, N°. 10.

M. DCCC. XVIII.



1919年12月

www.libtool.com.cn

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

1919年12月

**TRAITÉ
DES DEVOIRS,**

TRADUCTION DE M. GALLON-LA-BASTIDE.

XXVI.

M. T. CICERONIS

www.libtool.com.cn

AD M. FILIUM,

DE OFFICIIS

LIBER SECUNDUS.

I. **QUEMADMODUM** officiâ ducerentur ab honestate, Marce fili, atque ab omni genere virtutis, satis explicatum arbitror libro superiore. Sequitur, ut hæc officiorum genera persequar, quæ pertinent ad vitæ cultum, et ad earum rerum, quibus utuntur homines, facultatem, ad opes, ad copias. In quo tum quæri dixi, quid utile, quid inutile: tum ex utilibus quid utilius, aut quid maxime utile. De quibus dicere aggrediar, si pauca prius de instituto, ac de iudicio meo dixerō. Quamquam enim libri nostri complures non modo ad legendi, sed etiam ad scribendi studium excitaverunt: tamen interdum vereor, ne quibusdam bonis viris philosophiæ nomen sit inivisum; mirenturque, in ea tantum me operæ et temporis ponere. Ego autem quamdiu respublica per eos gerebatur, quibus se ipsa commiserat, omnes meas curas cogitationesque in eam conferebam: cum autem dominatu unius omnia tenerentur, neque esset

TRAITÉ DES DEVOIRS,

www.ADRÉSSE.cn

PAR M. T. CICÉRON

A SON FILS MARCUS.

LIVRE SECOND.

I. **J**E crois, Marcus mon fils, avoir suffisamment développé dans le livre précédent les devoirs qui dérivent de l'honnête et de toute espèce de vertu. Il me reste maintenant à parler de ceux qui se rapportent aux divers soins de la vie et aux différens intérêts qui occupent les hommes, aux richesses, aux honneurs, au pouvoir ; et c'est ici où, comme je l'ai dit, on examine ce qui est utile et ce qui est nuisible, et, entre les choses utiles, laquelle l'est plus ou moins. Je vais essayer de traiter ce point-là ; mais je veux auparavant dire un mot du dessein que j'ai eu en composant cet ouvrage, et des motifs qui me l'ont fait entreprendre. Quoique mes écrits aient inspiré à plusieurs, je ne dis pas seulement le goût de la lecture, mais celui même de la composition, il m'arrive cependant quelquefois de craindre que certains hommes de bien, effarouchés du seul nom de philosophie, ne s'étonnent que j'y emploie autant de temps et de travail : certes, aussi longtemps que la république a été gouvernée par les hommes qu'elle s'était choisis elle-même, je lui ai consacré tous mes soins et toutes mes pensées ; mais lorsque tout a été soumis à

usquam consilio aut auctoritati locus, socios denique tuendæ reipublicæ, summos viros, amissem : nec me angoribus dedidi, quibus essem confectus, nisi iis restituissem; nec rursum indignis homine docto voluptatibus. Atque utinam respublica stetisset, quo coeperat, statu, nec in homines non tam commutandarum rerum, quam evertendarum cupidos, incidisset ! primum enim, ut stante republica facere solebamus, in agendo plus, quam in scribendo, operæ poneremus : deinde ipsis scriptis non ea, quæ nunc, sed actiones nostras mandarem, ut sæpe fecimus. Cum autem respublica, in qua omnis mea cura, cogitatio, opera poni solebat, nulla esset omnino, illæ scilicet litteræ conticuerunt, forenses, et senatoriæ. Nihil agere autem cum animus non posset, in his studiis ab initio versatus ætatis; existimavi, honestissime ¹ molestias posse deponi, si me ad philosophiam retulissen. Cui cum multum adolescens, discendi causa, temporis tribuissen : postea quam honoribus inservire cœpi, meque totum reipublicæ tradidi; tantum erat philosophiæ loci, quantum superfuerat amicorum et reipublicæ ² temporibus. Id autem omne consumebatur in legendo : scribendi otium non erat.

II. Maximis igitur in malis hoc tamen boni aspecti videmur, ut ea litteris mandarem, quæ nec

¹ Abest molestias. — ² Temporis.

la domination d'un seul ², que les conseils et l'autorité n'ont plus été de mise nulle part, et que je me suis vu privé des grands hommes avec lesquels je défendais la république, je n'ai voulu ni rester en proie au chagrin qui m'eût consumé, si je n'y avais résisté, ni me livrer à des plaisirs indignes d'un homme sage. Ah ! plutôt à Dieu que la république se fût maintenue dans son premier état, et que le pouvoir ne fût pas tombé entre les mains d'hommes qui cherchaient moins à tout changer qu'à tout détruire ! Alors, ainsi que nous avions coutume de le faire tant qu'elle a subsisté, alors nous eussions mis plutôt nos soins à agir qu'à écrire, et même en écrivant, au lieu de nous occuper des matières que nous traitons aujourd'hui, nous nous occuperions de nos actions, comme nous l'avons fait d'autres fois ³. Dès que la république, à laquelle j'avais coutume de rapporter tous mes travaux, tous mes soins, toutes mes pensées, a eu disparu entièrement ; tout travail a cessé pour moi, au barreau comme au sénat. Mon esprit ne pouvant rester dans l'inaction, je l'ai reporté aux études qui avaient occupé mes premières années, pensant que le moyen le plus honnête de faire diversion à mes peines, était de me tourner de nouveau vers la philosophie. Je lui consacrai d'abord beaucoup de temps dans ma jeunesse, dans le but de m'instruire ; lorsqu'ensuite j'eus commencé d'être dans les honneurs, et que je me fus livré tout entier à la république, je lui donnai seulement les momens que me laissaient de libres la république et mes amis, momens que j'employais uniquement à la lecture, n'ayant pas assez de loisir pour écrire.

II. Il me semble maintenant que le seul bien que je puisse faire au milieu de nos malheurs, c'est d'apprendre par mes écrits à mes concitoyens ce qu'ils ne connaissent pas assez,

satis erant pota nostris, et erant cognitione dignissima. Quid est enim per deos! optabilius sapientia? quid præstantius? quid homini melius? quid homine dignius? Hanc igitur, qui expetunt, philosophi nominantur: nec quidquam aliud est philosophia, si interpretari velis, quam studium sapientiæ. Sapientia autem est (ut a veteribus philosophis definitum est), rerum divinarum, et humanarum, causarumque, quibus hæ res continentur, scientia: cujus studium qui vituperat, band sane intelligo, quidnam sit, quod laudandum putet. Nam siue oblectatio quaeritur animi, requiesque curarum: quæ conferri cum eorum studiis potest, qui semper aliquid antiquiunt, quod spectet et valeat ad bene beateque vivendum? siue ratio constantiæ virtutisque ducitur: aut hæc ars est, aut nulla omnino, per quam eas asscquamur. Nullam dicere maximarum rerum artem esse, cum minimarum sine arte nulla sit, hominum est parum considerate loquentium, atque in maximis rebus errantium. Si autem est aliqua disciplina virtutis, ubi ea quaeretur, cum ab hoc discendi genere discesseris? Sed hæc, cum ad philosophiam cohortamur, accuratius disputari solent: quod alio quodam libro fecimus. Hoc autem tempore tantum nobis declarandum fuit, cur orbatu reipublicæ muneribus, ad hoc nos studium potissimum contulissemus. Occurritur autem nobis, et quidem a doctis et eruditis, quærentibus, satisne constanter facere videamur, qui, cum percipi nihil posse dicamus, ta-

et qui est si digne d'être connu. Qu'y a-t-il en effet, dieux immortels ! de plus désirable que la sagesse ? qu'y a-t-il de plus beau ? quoi de meilleur, de plus digne de l'homme ! Ceux qui la recherchent s'appellent philosophes, et la philosophie, si on veut la définir, n'est autre chose que l'étude de la sagesse : or la sagesse, selon la définition des anciens, est la science des choses divines et humaines, de leurs causes et de leurs effets. Si on blâme une telle étude, je ne sache trop ce qui sera digne de nos louanges. Soit en effet qu'on y cherche l'amusement de l'esprit, et le délassement qui peut convenir aux hommes dont toutes les études se rapportent aux moyens de bien vivre et d'être heureux ; soit qu'on cherche à affermir son courage et sa vertu, ou la philosophie est l'art d'atteindre ce double but, ou bien il n'existe nulle part. Or, soutenir qu'il n'est point d'art dans les choses les plus grandes, tandis qu'il y en a pour les plus petites, ce serait parler en insensé, ce serait errer dans les objets les plus importants. Si donc il existe une science de la vertu, où la trouvera-t-on, lorsqu'on s'éloignera de la route que nous suivons ? Mais c'est un point que nous avons coutume de traiter avec plus de soin, lorsque nous exhortons à la philosophie, et c'est ce que nous avons fait dans un autre ouvrage ⁴. Dans ce moment, j'ai seulement voulu déclarer comment, après avoir été éloigné des fonctions publiques, j'avais fait de ces études ma principale occupation. J'irai encore ici au-devant du reproche d'inconstance que certains hommes éclairés pourraient me faire, en demandant comment, après avoir dit qu'il n'y a rien dont on puisse être certain ⁵, nous avons coutume de disserter sur divers sujets, et nous donnons maintenant des préceptes sur les devoirs. Je voudrais que nos opinions leur fussent suffisamment connues ; car nous ne sommes pas de ces hommes qui flottent

mē et aliis de rebus disserere solēamus, et hoc ipso tempore praecepta officii persequamur. Quibus vellem satis cognita esset nostra sententia. Non enim sumus ii, quorum vagetur animus errore, nec habeat umquam, quod sequatur. Quæ enim esset ista mens, vel quæ vita potius, non modo disputandi, sed vivendi ratione sublata? Nos autem, ut ceteri, alia certa, alia incerta esse dicunt; sic ab his dissidentes, alia probabilia, contra, alia non probabilia esse dicimus. Quid est igitur, quod me impediat, ea, quæ mihi probabilia videantur, sequi: quæ contra, improbare: atque affirmandi arrogantiam vitantem, fugere temeritatem, quæ a sapientia dissidet plurimum? Contra autem omnia disputatur a nostris, quod hoc ipsum probabile elucere non possit, nisi ex utraque parte, causarum esset facta contentio. Sed hæc explanata sunt in Academicis nostris satis, ut arbitror, diligenter. Tibi autem, mi Cicero, quamquam in antiquissima nobilissimaque philosophia, Cratippo auctore, versaris, iis simillimo, qui ista præclara pepererunt: tamen hæc nostra, finitima vestris, ignota esse nolui. Sed jam ad instituta pergamus.

III. Quinque igitur rationibus propositis officii persequendi, quarum duæ ad decus, honestatemque pertinent: duæ ad commoda vitæ, copias, opes, facultates: quinta ad eligendi iudicium, si quando ea, quæ dixi, pugnare inter se viderentur: honestatis

¹ Habet..... quid. — ² Posset.

sans cesse d'erreur en erreur, et ne savent jamais à quoi s'arrêter. Que serait notre esprit, ou plutôt notre vie, s'il n'y avait pas de raison; je ne dis pas seulement de discuter, mais même de vivre? Comme il y a des hommes qui disent qu'il est des choses certaines et des choses incertaines, nous disons, nous, en différant d'eux, qu'il est des choses probables et des choses improbables. Or, qu'y a-t-il qui m'empêche de suivre ce qui me paraît probable, et de rejeter au contraire ce qui ne l'est pas, ainsi que d'éviter le ton présomptueux et affirmatif, et la témérité, qui est si éloignée de la sagesse? Toutes choses sont par nous soigneusement discutées, parce que l'on ne peut connaître ce qui est probable, qu'après avoir débattu toutes les raisons pour et contre. Mais nous avons, je crois, développé tout cela avec assez de soin dans nos Académiques. Pour vous, mon cher Cicéron, quoique vous soyez initié dans la philosophie la plus ancienne et la plus noble⁶, par un maître tel que Cratippe, et si semblable à ceux qui en sont les premiers auteurs, je n'ai pas voulu cependant que vous ignorassiez nos principes, qui se rapprochent beaucoup des vôtres. Mais revenons à notre sujet.

III. Des cinq divisions que nous avons établies dans ce Traité des devoirs, et dont les deux premières se rapportent à l'honnête, les deux subséquentes aux intérêts de la vie, aux biens, aux richesses, au crédit; la cinquième au choix à faire entre l'honnête et l'utile, lorsqu'ils semblent en opposition; j'ai traité la partie qui regarde l'honnête, et je désire

pars confecta est, quam quidem tibi cupio esse notissimam. Hoc autem, de quo nunc agimus, id ipsum est, quod utile appellatur. In qua lapsa consuetudo deflexit de via, sensimque eo deducta est, ut honestatem ab utilitate secernens, et constitueret, honestum esse aliquid, quod utile non esset, et utile, quod non honestum: qua nulla perniciēs major hominum vitæ potuit afferri. Summa quidem auctoritate philosophi, severe sane atque honeste, hæc tria genera confusa, cogitatione distinguunt. Quidquid enim justum sit, id etiam utile esse consent: itemque quod honestum, idem justum. Ex quo efficitur, ut, quidquid honestum sit, idem sit utile. Quod qui parum perspiciunt, hi, æpe, versutos homines et callidos admirantes, malitiam, sapientiam judicant. Quorum error eripiendus est, opinioque omnis ad eam spem traducenda, ut honestis consiliis, justisque factis, non fraude et malitia se intelligant ea, quæ velint, consequi posse. Quæ ergo ad vitam hominum tuendam pertinent, partim sunt inanima, ut aurum, argentum, ut ea, quæ gignuntur e terra, ut alia ejusdem generis: partim animalia, quæ habent suos impetus, et rerum appetitus. Eorum autem alia rationis expertia sunt, alia ratione utentia. Expertis rationis, equi, boves, reliquæ posuæ, apes, quarum opere efficitur aliquid ad hominum usum, atque vitam. Ratione autem utentium duo genera ponuntur: unum, deorum; alterum, hominum. Deos placatos pietas efficiet et sanctitas: proxime autem, et secundum deos,

qu'elle vous soit parfaitement connue. Celle dont nous allons parler maintenant est ce qu'on appelle l'utile : l'usage a détourné ce mot de son vrai sens ; au point qu'insensiblement on est venu à séparer l'utile de l'honnête, et qu'on a imaginé une sorte d'honnête qui n'est pas utile, et une sorte d'utile qui n'est pas honnête. Rien n'a été plus pernicieux à la vie des hommes. Des philosophes d'une grande autorité confondent avec raison ces trois choses, le juste, l'honnête et l'utile, et ne les séparent que par la pensée. Ils estiment que tout ce qui est juste est utile, et que tout ce qui est honnête est juste : d'où il suit que tout ce qui est honnête est utile. Ceux qui n'approfondissent pas assez les choses, admirent souvent les hommes fourbés et adroits, et prennent leur méchanceté pour de la sagesse ; il faut les guérir de leur erreur, et les amener à espérer et à croire que ce n'est que par des vices honnêtes et des actions justes, et nullement par la méchanceté et la fraude, qu'ils pourront parvenir à ce qu'ils désirent. Parmi les objets qui servent à la vie de l'homme, il en est d'inanimés, tels que l'or, l'argent, les productions de la terre et les autres de même nature ; il en est qui sont animés, et qui ont leurs appétits et leurs passions. De ceux-ci, les uns sont doués de raison et les autres en sont privés : ces derniers sont les chevaux, les bœufs et le reste des quadrupèdes ; les abeilles, qui par leur ouvrage servent aux usages et à la vie des hommes. Il y a deux sortes d'êtres doués de raison, les dieux et les hommes. La piété et la sainteté nous rendent les dieux favorables. Les hommes, après les dieux et à leur imitation, peuvent être très-utiles les uns aux autres. On peut également diviser en deux espèces les objets qui peuvent nuire. Pour les dieux, nous ne croyons pas qu'ils nous fassent aucun mal ; mais les hommes peuvent entre eux beaucoup se

homines hominibus maxime utiles esse possunt. Earumque rerum, quæ noceant, et obsint, eadem divisio est. Sed quia deos nocere non putant, his exceptis, homines hominibus obesse plurimum, arbitrantur. Ea enim ipsa, quæ inanima diximus, pleraque sunt hominum operis effecta, quæ nec haberemus, nisi manus et ars accessissent: nec his sine hominum administratione uteremur. Neque enim valitudinis curatio, neque navigatio, neque agricultura, neque frugum fructuumque reliquorum perceptio, et conservatio, sine hominum opera, ulla esse potuisset. Jam vero et earum rerum, quibus abundaremus, exportatio, et earum, quibus egeremus, invectio, certe nulla esset, nisi his muneribus homines fungerentur. Eademque ratione nec lapides e terra exciderentur ad usum nostrum necessarii:

Nec ferrum, æs, aurum, argentum, effoderetur penitus abditum,

sine hominum labore, et manu.

IV. Tecta vero, quibus et frigorum vis pellere-tur, et calorum molestiæ sedarentur; unde aut initio generi humano dari potuissent, aut postea subveniri, si aut vi tempestatis, aut terræ motu, aut vetustate cecidissent, nisi communis vita ab hominibus harum rerum auxilia petere didicisset? Adde ductus aquarum, derivationes fluminum, agrorum irrigationes, moles oppositas fluctibus, portus manu factos, quæ unde sine hominum opera habere possemus? ex qui-

nuire ou se servir. A l'égard des choses inanimées, il en est plusieurs qui sont l'ouvrage de l'homme, que nous devons à nos mains et à nos arts, et dont nous ne pourrions faire usage sans le secours des hommes. L'art de la médecine, par exemple, la navigation, l'agriculture, la perception et la conservation des fruits et des autres productions de la terre, sont entièrement l'ouvrage de l'homme. Jamais en effet l'exportation des objets que nous avons en abondance, et l'importation de ceux qui nous manquent, ne pourraient avoir lieu, si les hommes n'exerçaient ces différens arts. C'est encore la main de l'homme qui retire de la terre les pierres nécessaires à notre usage, et qui va chercher jusque dans ses entrailles le fer, l'airain, l'or et l'argent qui y sont enfouis.

IV. Les maisons qui tempèrent la violence du froid et de la chaleur, comment l'homme aurait-il pu d'abord en avoir, ou ensuite les reconstruire, lorsqu'elles auraient été détruites par les tempêtes, les tremblemens de terre, ou lorsqu'elles seraient tombées de vétusté, si la vie commune n'avait appris aux hommes à s'entr'aider les uns les autres dans ces divers travaux? Ajoutez à cela la conduite et la dérivation des eaux, l'irrigation des terres, les digues opposées aux flots, les ports que l'art a creusés : ce sont autant de choses

bus, multisque aliis persplevum est, qui fructus, quæque utilitates ex rebus iis, quæ sunt inanimæ; percipiuntur, eas nos nullo modo sine hominum manu atque opera capere potuisse. Qui denique ex bestiis fructus, aut quæ commoditas, nisi homines adjuverent, percipi posset? Nam et qui principes invenendi fuerunt, quem ex quaque bellua usum habere possemus, homines certe fuerunt: nec hoc tempore sine hominum opera aut pascere eas aut domare, aut tueri, aut tempestivos fructus ex his capere possemus: ab eisdemque et eæ, quæ nocent, interficiuntur: et quæ usi possunt esse, capiuntur. Quid enumerem artium multitudinem, sine quibus vita omnino nulla esse potuisset? Quis enim ægris subveniret, quæ esset oblectatio valentium, qui victus, aut cultus, nisi tam multæ nobis artes ministrarent? Quibus rebus excolta hominum vita tantum distat a victu et cultu bestiarum. Urbes vero sine hominum cœtu non potuissent nec ædificari, nec frequentari: ex quo leges, moresque constituti: tum juris æqua descriptio, certa que vivendi disciplina. Quas res et mansuetudo animorum consecuta, et verecundia est: effectumque, ut esset vita munitior; atque ut dando, et accipiendo, mutandisque facultatibus et commodis, nulla re egeremus.

V. Longiores hoc loco sumus, quam necesse est. Quis est enim, cui non perspicua sint illa, quæ pluribus verbis a Panætio commemorantur, neminem neque ducem bello, nec principem domi, magnas

dont nous serions privés sans le travail des hommes. L'on voit clairement, par tous ces exemples et par une infinité d'autres, que tous les fruits et tous les avantages qu'on retire des choses inanimées seraient absolument nuls, sans le travail et la main des hommes. De quelle utilité enfin, sans leur secours, de quelle commodité nous seraient les animaux? N'est-ce pas eux qui, les premiers, imaginèrent l'usage qu'on pourrait faire de chaque animal? et sans leurs soins, pourrions-nous encore aujourd'hui les nourrir, les dompter, les conserver et en retirer une utilité opportune? Ce sont les hommes encore qui détruisent les animaux nuisibles, et qui prennent ceux qui peuvent être utiles. Pourrai-je compter le nombre infini d'arts dont on n'aurait pu absolument se passer dans la vie? Quels soulagemens aurions-nous dans la maladie? quels plaisirs dans la santé? quelle nourriture, quel vêtement, si un si grand nombre d'arts ne venaient à notre secours? Ce sont ces mêmes arts qui ont embelli la vie de l'homme et l'ont rendue si différente de celle de la bête. Les villes, si les hommes ne s'étaient rassemblés, n'auraient pu être bâties ni habitées. De là naquirent les lois et les usages : alors s'établirent les règles du droit et une manière de vivre fixe et constante, toutes ces choses qui contribuent tant à rendre la vie honnête et heureuse. C'est par-là que les esprits s'adoucirent, que les hommes se respectèrent entre eux, que leur vie fut plus assurée, et qu'en donnant et en recevant ils purent, par un échange mutuel de services et de facultés, satisfaire à tous les besoins.

V. Je me suis étendu ici plus qu'il n'était nécessaire. Quel est celui en effet pour qui il ne soit pas démontré ce que dit au long Panétius, qu'il n'est aucun homme de guerre, aucun homme d'état qui eût pu faire quelque chose de grand et d'u-

res, et salutare sine hominum studiis gerere potuisset? Commemoratur ab eo Themistocles, Pericles, Cyrus, Agesilaus, Alexander, quos negat sine adjumentis hominum tantas res efficere potuisse. Utitur in re non dubia testibus non necessariis. Atque ut magnas utilitates adipiscimur conspiratione hominum atque consensu: sic nulla tam detestabilis pestis est, quæ non homini ab homine nascatur. Est Diczæarchi liber de interitu hominum, peripatetici magni et copiosi: qui, collectis ceteris causis, eluvionis, pestilentia, vastitatis, belluarum etiam repentinæ multitudinis, quarum impetu docet quædam hominum genera esse consumpta: deinde comparat, quanto plures deleti sint homines hominum impetu, id est, bellis, aut seditionibus, quam omni reliqua calamitate.

Cum igitur hic locus nihil habeat dubitationis, quin homines plurimum hominibus et prosint, et obsint: proprium hoc statuo esse virtutis, conciliare animos hominum, et ad usus suos adjungere. Itaque, quæ in rebus inanimis, quæque in usu et tractatione belluarum fiunt utiliter ad hominum vitam, artibus ea tribuuntur operosis: hominum autem studia ad amplificationem nostrarum rerum prompta ac parata, virorum præstantium sapientia et virtute excitantur. Etenim virtus omnis tribus in rebus fere vertitur: quarum una est in perspicendo, quid in quaque re verum, sincerumque sit, quid consentaneum cuique, quid consequens, ex quo quæque gignantur, quæ cujusque rei causa sit: alterum, cohibere motus animi

tile sans l'aide de ses semblables? Panétius cite en témoignage Thémistocle, Périclès, Cyrus, Agésilas, Alexandre. Il soutient qu'ils n'auraient pu faire de si grandes choses, s'ils n'avaient été secondés par les hommes. Dans une question si évidente, les témoins n'étaient pas nécessaires. Mais si les hommes peuvent retirer les plus grands biens de leur union et de leur bon accord, il n'est pas d'un autre côté de maux plus terribles que ceux qu'ils peuvent se faire les uns aux autres. Il existe sur la destruction de l'espèce humaine un livre de Dicéarque, péripatéticien célèbre et homme très-savant, où il a recueilli les déluges divers, les pestes, les ravages causés par l'apparition soudaine d'un grand nombre de bêtes farouches; il nous apprend que des nations entières ont été détruites par de pareilles causes. Il montre ensuite, par la comparaison, combien il a péri plus d'hommes par la fureur des hommes eux-mêmes, c'est-à-dire, par les guerres et les séditions, que par toutes les autres calamités.

Puis donc qu'il est indubitable que les hommes ne puissent beaucoup nous nuire et nous servir, j'établirai d'abord que le propre de la vertu est de se concilier leur esprit et de le tourner à son avantage. L'utilité qu'on peut retirer des choses inanimées et de l'usage des animaux domestiques, appartient aux arts pénibles; mais c'est la sagesse et la vertu des grands personnages qui excite la disposition, l'inclination naturelle des hommes à augmenter la masse de nos biens. Toute vertu en général consiste dans l'un de ces trois points, ou à trouver la véritable nature des choses, leurs propriétés, leur origine, leurs causes et leurs effets; ou à réprimer les mouvemens déréglés de l'âme, que les Grecs appellent *πάθος*, et à soumettre les appétits, qu'ils nomment *ἐπιθυμίας*, au joug de la raison; ou enfin à en user d'une manière si prudente et si

turbatos, quos Græci *πᾶσι* nominant; appetitionesque, quas illi *ἐπιταγὰς* ¹obedientes efficere rationi: tertium, iis, quibuscum congregamur, uti moderate, et scienter, quorum studiis ea, quæ natura desiderat, expleta cumulataque habeamus: per eosdemque, si quid importetur nobis incemmodi, propulsemus, ulciscamurque eos, qui nocere nobis conati ²sint, tantaque poena afficiamus, quantam æquitas humanitasque ³patiatur.

VI. Quibus autem rationibus hæc facultatem assequi possimus, ut hominum studia complectamur, eaque teneamus, dicemus; neque ita multo post: sed pauca ante dicenda ⁴sunt. Magnam vim esse in fortuna in utramque partem, vel secundas ad res, vel adversas, quis ignorat? nam et cum prospero flatu ejus utimur, ad exitus pervehimur optatos: et cum reflavit, affligimur. Hæc igitur ipsa fortuna ceteros casus rariores habet, primum ab inanimis procellas, tempestates, naufragia, ruinas, incendia: deinde, a bestiis ictus, morsus, impetus. Hæc ergo, ut dixi, rariores. At vero interitus exercituum, ut proxime trium, sæpe multorum, clades imperatorum, ut nuper summi ac singularis viri: invidiæ præterea multitudinis, atque ob eas bene meritorum sæpe civium expulsionones, calamitates, fugæ: rursusque secundæ res, honores, imperia, victoriæ, quamquam fortuita sunt, tamen sine hominum opibus et studiis neutram in partem effici possunt. Hoc igitur cognito, dicen-

¹ Sumpt. — ² Patiatur. — ³ Sint.

sage à l'égard de ceux avec qui nous vivons, que nous puissions par leur secours nous procurer en abondance tout ce que demande la nature, repousser l'injure dont nous sommes menacés, la faire retomber sur ceux qui s'efforcent de nous nuire, et les en punir autant que le permettent l'équité et l'humanité.

VI. Nous dirons tout à l'heure par quels moyens nous pouvons gagner et conserver la bienveillance des hommes ; mais nous avons quelque chose à dire auparavant. Il n'est personne qui ignore combien la fortune a de part et à nos prospérités et à nos adversités. Si elle nous est favorable, toutes nos entreprises sont couronnées par le succès ; si elle ne l'est contraire, nous sommes accablés de malheurs. Il est d'autres accidens de la fortune, mais qui sont plus rares : ceux d'abord, qui nous viennent des choses inanimées, tels que les orages, les tempêtes, les naufrages, les écroulemens, les incendies ; et ensuite de la part des animaux, comme leurs attaques, leurs morsures, leurs violences : ceux-là, comme je viens de le dire, sont plus rares. Mais pour ce qui est de la destruction des armées, comme celle des trois ¹ que nous avons perdues dernièrement, et celle de plusieurs autres ; pour ce qui est de la perte de généraux, comme celle du grand homme ² qui nous a été enlevé il n'y a pas long-temps ; pour ce qui est encore des malheurs causés par l'envie de la multitude ³ de citoyens qui en avaient le mieux mérité, tels que la fuite, l'exil et autres semblables ; pour ce qui est enfin des faveurs de la fortune, des honneurs, des commandemens, des vic-

dum est, quonam modo hominum studia ad utilitates nostras allicere atque excitare possimus. Quæ si longior fuerit oratio, cum magnitudine utilitatis comparetur. Ita fortassis etiam brevior videbitur.

Quæcumque igitur homines homini tribuunt ad eum augendum atque honestandum, aut benivolentiæ gratia faciunt, cum aliqua de causa quempiam diligunt: aut honoris, si cujus virtutem suspiciunt, quemque dignum fortuna quam amplissima putant: aut cui fidem habent, et bene rebus suis consulere arbitrantur: aut cujus opes metuunt: aut contra, a quibus aliquid expectant: ut cum reges, popularesve homines, largitiones aliquas proponunt: aut postremo, pretio ac mercede ducuntur: quæ sordidissima est illa quidem ratio, et inquinatissima, et his, qui ea tenentur, et illis, qui ad eam confugere conantur. Male enim se res habet, cum, quod virtute effici debet, id tentatur pecunia. Sed quoniam nonnumquam hoc subsidium necessarium est: quemadmodum sit utendum eo, dicemus, si prius iis de rebus, quæ virtuti propiores sunt, dixerimus. Atque etiam subjiiciunt se homines imperio alterius, et potestati de causis pluribus. Ducuntur enim aut benevolentia, aut beneficiorum magnitudine, aut dignitatis præstantia, aut spe, sibi id utile futurum, aut metu, ne vi parere cogantur, aut spe largitionis, promissisque capti: aut postremo, ut sæpe in nostra republica videmus, mercede conducti.

toires, ces choses-là, toutes fortuites qu'elles sont, dépendent toujours, par quelque côté, des actions et des bons offices des hommes. Cela étant ainsi, il faut dire par quels moyens nous pourrions gagner leur bienveillance, et la faire tourner à notre avantage. Si je m'arrête un peu trop sur ce point, qu'on veuille bien considérer quelle en est l'importance, et peut-être alors je paraîtrai trop court.

Tout ce que les hommes font pour un autre homme, pour l'honorer et l'élever en dignité, ils le font, ou par bienveillance lorsqu'ils ont quelque motif de le chérir, ou par respect lorsqu'ils sont frappés de sa vertu et qu'ils le jugent digne de la plus haute fortune, ou parce qu'ils ont confiance en lui, et qu'ils le croient propre à défendre leurs intérêts, ou parce qu'ils redoutent son pouvoir, ou parce qu'ils en attendent quelque chose, comme lorsque des rois ou des hommes populaires leur font espérer des largesses; ou enfin parce qu'ils cèdent à la séduction de l'or ou des récompenses, mobile infâme, et aussi déshonorant pour ceux qui l'emploient que pour ceux qui s'en laissent corrompre. Les choses vont mal, en effet, lorsque ce qui doit être la récompense de la vertu, on cherche à l'obtenir au prix de l'or. Comme cependant c'est un auxiliaire qu'il est quelquefois nécessaire d'employer, nous dirons de quelle manière il faut en user; mais parlons auparavant de ce qui est plus propre à la vertu. Les hommes se soumettent de même à l'empire et au pouvoir d'un autre homme pour plusieurs causes: ou ils y sont portés par bienveillance, ou bien par reconnaissance des grands bienfaits qu'ils en ont reçus, ou par l'éminence de sa dignité, ou par l'espoir d'en retirer quelque avantage, ou par la crainte d'y être forcés, ou par l'attrait des largesses et des promesses, ou enfin, comme nous l'avons vu si souvent dans notre république, par l'appât des récompenses.

VII. Omnium autem rerum nec aptius est quidquam ad opes tuendas ac tenendas, quam diligi: nec alienius, quam timeri. Præclare enim Ennius: *Quem metuunt, oderunt: quem quisque odit, perisse expetit.* Multorum autem odiis nullas opes posse obsistere, si antea fuit ignotum, nuper est cognitum. Neo vero hujus tyranni solum, quem armis oppressa pertulit civitas, paretque cum maxime mortuo, interitus declarat, quantum odium hominum valeat ad pestem; sed reliquorum similes exitus tyrannorum: quorum haud fere quisquam interitum talem effugit. Malus enim custos diuturnitatis metus: contraque, benevolentia, fidelis est vel ad perpetuitatem. Sed iis, qui vi oppressos imperio coercent, sit sane adhibenda sævitia, ut heris in famulos, si aliter teneri non possunt: qui vero in libera civitate ita se instruunt, ut metuantur; his nihil esse potest dementius. Quamvis enim demersæ sint leges alicujus opibus, quamvis timefacta libertas, emergunt tamen hæc aliquando aut judiciis tacitis, aut occultis de honore suffragiis. Acriores autem morsus sunt intermissæ libertatis, quam retentiæ. Quod igitur latissime patet, neque ad incolumitatem solum, sed etiam ad opes, et potentiam valet plurimum, id amplectamur, ut metus ab sit, caritas retineatur. Ita facillime, quæ¹ volumus, et privatis in rebus, et in republica consequemur. Etenim, qui se metui volent, a quibus metuentur, eosdem metuant ipsi, necesse est. Quid enim cense-

¹ Similem. — ² Volumus.

VII. De tous les moyens de soutenir son crédit, il n'en est pas de meilleur que de se faire aimer, et de plus mauvais que de se faire craindre. Ennius a fort bien dit : « *Celui qu'on craint, on le hait, et celui qu'on hait, on désire qu'il périsse.* » Si nous avons ignoré jusqu'ici que nul pouvoir n'est capable de résister à la haine publique, cela vient de nous être démontré dernièrement ; et la fin tragique du tyran * qui tenait Rome sous l'oppression, n'est pas le seul exemple qui prouve combien la haine publique est fatale ; c'est aussi la fin de tous les autres tyrans, dont presque aucun n'a échappé à un pareil genre de mort. La crainte est un mauvais garant d'une longue vie : la bienveillance, au contraire, est la garde la plus fidèle et la plus constante. Il peut être utile d'user de rigueur pour plier au joug de l'obéissance ceux qui ont été soumis par la force, ainsi que les maîtres en usent à l'égard de leurs serviteurs, lorsqu'ils ne peuvent les contenir autrement. Mais se conduire dans une ville libre de manière à n'inspirer que la crainte, c'est le comble de la folie : car la puissance pourra bien faire taire les lois et intimider la liberté ; mais celle-ci se montrera quelquefois, soit par de sourds murmures, soit dans les suffrages secrets pour les changes ; et les morsures de la liberté sont encore plus profondes lorsqu'elle a été comprimée. Suivons donc de préférence la voie la plus large, et qui est non-seulement la plus sûre, mais aussi la plus propre à augmenter notre crédit et notre pouvoir. Eloignons de nous la crainte, et attachons-nous à la bienveillance ; c'est là le moyen le plus facile d'obtenir ce que nous désirons, dans la vie privée comme dans la carrière des honneurs publics ; car ceux qui voudront inspirer la crainte l'éprouveront nécessairement à leur tour. Que

* César.

mus superiorem illum Dionysium, quo cruciatu timoris angī solitum? qui cultros metuens tonsorios, candenti carbone sibi adurebat capillum? quid? Alexandrum Pheræum, quo animo vixisse arbitramur? qui (ut scriptum legimus) cum uxorem Theben admodum diligeret, tamen ad eam ex epulis in cubiculum veniens, barbarum, et eum quidem, ut scriptum est, compunctum notis Threiciis, destricto gladio jubeat anteire: præmittebatque de stipatoribus suis, qui scrutarentur arculas muliebres, et, ne quod in vestimentis occultaretur telum, exquirerent. O miserum, qui fideliores et barbarum et stigmatiam putaret, quam conjugem! nec eum fefellit. Ab ea enim est ipse, propter pellicatus suspicionem, interfectus. Nec vero ulla vis imperii tanta est, quæ premente metu, possit esse diuturna. Testis est Phalaris, cujus est præter ceteros nobilitata crudelitas: qui non ex insidiis interiit, ut is, quem modo dixi, Alexander; non a paucis, ut hic noster: sed in quem universa Agrigentinarum multitudo impetum fecit. Quid? Macedones nonne Demetrium reliquerunt, universique se ad Pyrrhum contulerunt? Quid? Lacedæmonios injuste imperantes, nonne repente omnes fere socii deseruerunt, spectatoresque se otiosos præbuerunt Leuctricæ calamitatis?

VIII. Externa libentius in tali re, quam domestica, recordor. Verumtamen quamdiu imperium populi romani beneficiis tenebatur, non injuriis, bella aut pro sociis, aut de imperio gerebantur: exitus

penserons-nous d'un Denys l'ancien qui, livré à tous les tourmens de la crainte et redoutant jusqu'à la main du barbier, se brûlait la barbe avec un charbon ardent ? Que penser d'Alexandre de Phérée ? quelle vie que la sienne ! Ne lisons-nous pas que lorsque le soir il quittait la table pour passer dans l'appartement de sa femme Thébé, qu'il aimait éperdument, il faisait marcher devant lui un soldat thrace, au front couvert de stigmates, tenant une épée nue à la main, lequel soldat même il avait fait précéder de quelques-uns de ses gardes, chargés de visiter les coffres et les hardes de sa femme, de peur qu'il n'y eût quelque arme de cachée : malheureux ! qui se confiait plutôt à la fidélité d'un barbare couvert de flétrissures, qu'à celle de son épouse ! et il ne fut point trompé dans son opinion, car elle le tua sur un soupçon d'infidélité. Il n'est aucune puissance, quelque grande qu'elle soit, qui puisse être durable, si elle est fondée sur la crainte. Nous en voyons un exemple dans Phalaris, qui surpassa tous les autres en cruauté ; il ne périt point dans un piège, ainsi que cet Alexandre dont je viens de parler ; il ne tomba point sous les coups d'un petit nombre de conjurés, comme notre tyran, mais il fut assailli par le peuple d'Agri-gente tout entier. Quoi encore ! ne vit-on pas les Macédo-niens abandonner Démétrius ⁹, et se retirer tous vers Pyr-rhus ¹⁰ ? Les Lacédémoniens, pour avoir voulu exercer une domination injuste, ne furent-ils pas tout à coup abandonnés de presque tous leurs alliés, qui restèrent spectateurs oisifs de leur entière défaite à Leuctres ?

VIII. J'aime mieux, sur ce point, prendre des exemples chez les étrangers que parmi nous. Je dirai cependant que, tant que l'empire du peuple romain se maintenait par des bienfaits et non par des injustices, tant que les guerres se fai-

erant bellorum aut mites, aut necessarii. Regum, populorum, nationum portus erat et refugium, senatus. Nostri autem magistratus, imperatoresque ex hac una re maximam laudem capere studebant, si provincias, si socios æquitate et fide defendissent. Itaque illud patrocinium orbis terræ verius, quam imperium poterat nominari. Sensim hanc consuetudinem et disciplinam jam antea minuehamus: post vero Sullæ victoriam penitus amisimus. Desitum est enim videri quidquam in socios iniquum, cum exstitisset in cives tanta crudelitas. Ergo in illo secuta est honestam causam non honesta victoria. Est enim ausus dicere, hasta posita, cum bona in foro venderet et bonorum vinorum, et beneplenum, et certe civium, prædam suam se vendere. Secutus est, qui in causa impia, victoria etiam fœdiore, non singulorum civium bona publicaret, sed universas provincias regionesque uno calamitatis jure comprehenderet. Itaque, vexatis et perditis exteris nationibus, ad exemplum amissi imperii portari in triumpho Massiliam vidimus, et ex ea urbe triumphari, sine qua numquam nostri imperatores ex Transalpinis bellis triumpharunt. Multa præterea commemorarem nefaria in socios, si hoc uno sol quidquam vidisset indignius. Jure igitur plectimur. Nisi enim multorum impunita scelera tulissemus, numquam ad unum tanta pervenisset licentia: a quo quidem rei familiaris, ad paucos; cupiditatum, ad multos improbos venit hereditas. Nec vero umquam bellorum civilium semen et causa

sient pour sa propre défense et pour celle de ses alliés, les événements n'en étaient jamais cruels, à moins qu'on n'y fût forcé. Le sénat était comme le port et le refuge des rois, des peuples et des nations. Nos magistrats et nos généraux faisaient consister leur plus grande gloire dans l'équité, et la bonne foi qu'ils mettaient à défendre les provinces et les alliés. Ainsi Rome était alors plus véritablement la tutrice que la maîtresse de l'univers. On s'était peu à peu écarté de ces coutumes et de cette discipline avant Sylla ; mais après son triomphe, elles furent entièrement mises en oubli. Rien ne parut plus injuste envers les alliés, lorsqu'on eut exercé tant de cruautés sur les citoyens : Sylla souilla la justice de sa cause par l'injustice de sa victoire ; il osa, lorsqu'ayant arboré la pique sur la place publique, il vendait à l'encan les biens des particuliers les plus honnêtes et les plus riches, et à qui certes on ne pouvait contester la qualité de citoyens, il osa dire qu'il ne vendait que son butin. Il en vint un autre * après lui, qui, dans une cause impie et une victoire encore plus honteuse, ne se contenta point de confisquer les biens des particuliers, mais qui enveloppa dans la même calamité des provinces et des régions entières. Après avoir désolé et ruiné les nations étrangères, nous l'avons vu porter dans son triomphe l'image de Marseille, comme un signe de l'anéantissement de la république, et triompher de cette ville, sans le secours de laquelle nos généraux ne triomphèrent jamais dans les guerres transalpines. Je pourrais rappeler une foule d'autres injustices envers nos alliés, si le soleil en avait jamais éclairé de plus infâme que celle-là. Nous avons bien mérité nos malheurs : si nous n'eussions pas souffert les attentats de tant d'autres, ce dernier ne se serait jamais porté à un tel excès de li-

* César.

deerit, dum homines perditam hastam illam cruentam et meminerint, et sperabunt; quam P. Sulla cum vibrasset, dictatore propinquo suo : idem, sexto tricesimo anno post, a sceleratiore hasta non recessit. Alter autem, qui in illa dictatura scriba fuerat, in hac fuit quæstor urbanus. Ex quo debet intelligi, talibus præmiis propositis, numquam defutura bella civilia. Itaque parietes urbis modo stant et manent, iique ipsi jam extrema scelera metuentes : rem vero publicam penitus amisimus : atque in has clades incidimus (redeundum est enim ad propositum) dum metui, quam cari esse et diligere maluimus. Quæ si populo romano injuste imperanti accidere potuerunt, quid debent putare singuli? Quod cum perspicuum sit, benevolentiae vim esse magnam; metus, imbecillam : sequitur, ut disseramus, quibus rebus possimus facillime eam, quam volumus, adipisci cum honore et fide caritatem. Sed ea non pariter omnes egemus. Nam ad cuiusque vitam ¹ institutam accommodandum est, a multisne opus sit, an satis, a paucis diligere. Certum igitur hoc sit, idque et primum et maxime necessarium, familiaritates habere fidas amantium nos amicorum, et nostra mirantium. Hæc enim est una res prorsus, ut non multum differat inter summos et mediocres viros; eaque utrisque est propemodum comparanda. Honore, et gloria, et benevolentia civium fortasse non æque omnes egent, sed tamen si cui hæc

¹ Instituendam.

ence. Il a laissé peu d'héritiers de ses biens, mais il en a laissé beaucoup de ses funestes passions. Il ne manquera jamais de cause, de ferment de guerres civiles, tant que les scélérats se rappelleront, comme l'objet de leurs criminelles espérances, cette pique sanglante, ce signe des confiscations que fit faire Publius Sylla sous la dictature de son parent. Ce même homme figura de nouveau dans celles encore plus infâmes qui eurent lieu trente-six ans après. Un autre, qui n'était que greffier sous la première dictature, fut fait trésorier de l'épargne sous la seconde. On doit comprendre qu'avec l'appât de pareilles récompenses les guerres civiles ne manqueront jamais; aussi n'avons-nous conservé de Rome que ses murailles, lesquelles sont même exposées aux derniers attentats, et nous n'avons plus de république. Nous ne sommes tombés dans ce funeste état, pour en venir à notre proposition, que parce que nous avons mieux aimé nous faire craindre que nous faire aimer. Si le peuple romain s'est attiré un pareil sort par son injuste domination, à quoi doivent s'attendre les particuliers? Puis donc qu'il est évident que la bienveillance est le plus ferme des appuis, et la crainte le plus fragile, nous devons développer ici par quels moyens nous pouvons, sans blesser les lois de l'équité et de l'honneur, nous concilier cette bienveillance. Mais nous n'en avons pas tous un égal besoin: il faut voir d'abord s'il est conforme au genre de vie d'un chacun d'être aimé d'un grand nombre de gens, ou s'il suffit de l'être d'un petit nombre. Ce qu'il y a d'abord de certain, c'est qu'il est essentiel et bien nécessaire de jouir du commerce d'amis qui nous chérissent et qui se réjouissent de nos succès. C'est en général une chose sur laquelle il n'est guère de différence entre les grands et les petits, et chacun en a à peu près un égal besoin. Mais pour les honneurs et la gloire, ainsi que

suppetunt, adjuvant aliquantum tum ad cetera, tum ad amicitias comparandas.

IK. Sed de amicitia alio libro dictum est, qui inscribitur Lælius. Nunc dicamus de gloria: quamquam ea quoque de re duo sunt nostri libri: sed attingamus, quandoquidem ea in rebus majoribus administrandis adjuvat plurimum.

Summa igitur et perfecta gloria constat ex tribus his: si diligit multitudo: si fidem habet: si cum admiratione quadam honore dignos putat. Hæc autem, si est simpliciter breviterque dicendum, quibus rebus parantur a singulis, eisdem fere a multitudine. Sed est alius quoque quidam aditus ad multitudinem, ut in universorum animos tamquam influere possimus. Ac primum de illis tribus, quæ ante dixi benevolentiae præcepta, videamus: quæ quidem beneficiis capitur maxime: secundo autem loco benefica voluntate benevolentia movetur, etiam si res forte non suppetit. Vehementer autem amor multitudinis commovetur ipsa fama et opinione liberalitatis, beneficentiæ, justitiæ, fidei, omniumque earum virtutum, quæ pertinent ad mansuetudinem morum, ac facilitatem. Etenim illud ipsum, quod honestum decorumque dicimus, quia per se nobis placet, animosque omnium natura et specie sua commovet, maximeque quasi perlucet ex eis, quas commemoravi, virtutibus: idcirco illos, in quibus eas virtutes esse

pour la bienveillance des citoyens, ils ne sont peut-être pas également nécessaires à tous. Si quelqu'un en jouit cependant, ils lui serviroient encore pour se faire des amis comme pour tout le reste.

IX. Mais j'ai traité de l'amitié dans un autre livre intitulé *Lélius*. Parlons maintenant de la gloire; quoique j'aie fait aussi deux livres * sur ce sujet, touchons - en encore quelque chose, puisqu'elle est d'un si puissant secours dans l'exécution des plus hautes entreprises.

On jouit de la plus grande gloire, d'une gloire parfaite, si l'on inspire ces trois sentimens à la multitude, la bienveillance, la confiance, et cette sorte d'admiration qui produit le respect. S'il faut dire simplement et en peu de mots par quels moyens on inspire ces sentimens au peuple, je dirai que c'est en général de la même manière qu'on les inspire à chacun en particulier; mais il est encore une autre voie à suivre à l'égard de la multitude pour se concilier les esprits. Voyons d'abord, sur ces trois sentimens dont je viens de parler, comment on obtient la bienveillance. Elle se gagne principalement par les bienfaits; il suffit même quelquefois de la seule volonté de faire du bien, lorsque par hasard on n'en a pas la faculté. Mais le moyen le plus puissant d'obtenir l'amour du peuple, c'est la réputation de libéralité, de bienfaisance, de justice, de bonne foi, et de toutes ces vertus qui tiennent à la douceur et à la facilité des mœurs; car comme ce que nous avons appelé honnêteté et bienséance nous plaît naturellement, qu'il agit par lui-même sur tous les cœurs, et qu'on le voit surtout briller dans ces vertus dont je viens de parler, nous sommes forcés, par la nature même, à aimer ceux en qui nous croyons que ces vertus résident. Voilà quels sont

* Ils sont perdus.

remur, a natura ipsa diligere cogimur. Atque hæ quidem causæ diligendi gravissimæ : possunt enim præterea nonnullæ esse leviores. Fides autem ut habeatur, duabus rebus effici potest : si existimabimur adepti conjunctam cum justitia prudentiam. Nam et iis fidem habemus, quos plus intelligere, quam nos, arbitramur, quosque et futura prospicere credimus, et cum res agatur, in discrimenque ventum sit, expedire rem, et consilium ex tempore capere posse. Hanc enim utilem omnes existimant veramque prudentiam. Justis autem et fidis hominibus, id est, bonis, ita fides habetur, ut nulla sit in his fraudis injuriæque suspicio. Itaque his salutem nostram, his fortunas, his liberos, rectissime committi arbitramur. Harum igitur duarum ad fidem faciendam justitia plus pollet : quippe cum ea sine prudentia satis habeat auctoritatis, prudentia sine justitia nihil valeat ad faciendam fidem. Quo enim quis versutior, et callidior est ; hoc invidiosior, et suspectior, detracta opinione probitatis. Quamobrem intelligentiæ justitia conjuncta, quantum volet, habebit ad faciendam fidem virium. Justitia sine prudentia multum poterit : sine justitia nihil valebit prudentia.

X. Sed, ne quis sit admiratus, cur, cum inter omnes philosophos constet, a meque ipso sæpe disputatum sit, qui unam haberet, omnes habere virtutes, nunc ita sejungam, quasi possit quisquam, qui non idem prudens sit, justus esse : alia est illa, cum veritas ipsa limatur in disputatione, subtilitas ; alia,

les moyens principaux de nous attirer la bienveillance publique ; car il en est encore quelques autres moins importants. Pour la confiance, nous pourrions l'inspirer si nous paraissons réunir à la fois la prudence et la justice. Nous avons en effet de la confiance dans ceux que nous jugeons plus habiles que nous, que nous croyons prévoyans, féconds en expédiens dans les affaires, et sachant, dans l'urgence des cas, prendre conseil des circonstances ; car c'est là ce que tout le monde regarde comme l'utile et véritable prudence. L'homme juste et de bonne foi, c'est-à-dire l'honnête homme, nous inspire une telle confiance, que nous le croyons incapable de toute fraude et de toute injustice : c'est pourquoi nous jugeons ne pouvoir faire mieux que de lui confier notre salut, nos enfans, notre fortune. Entre la justice et la prudence, la première attire beaucoup plus la confiance ; elle a de l'autorité par elle-même sans l'appui de la prudence, au lieu que celle-ci, sans la justice, ne saurait inspirer la confiance ; car lorsqu'un homme n'a pas une réputation de probité, plus il est fin et adroit, plus il est suspect et haï. C'est pourquoi la justice unie à l'intelligence inspirera toute la confiance qu'on voudra : la justice sans la prudence fera encore beaucoup ; mais la prudence ne pourra rien sans la justice.

X. Que personne ne s'étonne ici de ce qu'étant reçu en principe chez tous les philosophes, et après avoir moi-même souvent avancé que celui qui possédait une vertu possédait toutes les autres, je les sépare ainsi maintenant, comme si quelqu'un pouvait être juste sans être prudent. Autre chose est de traiter subtilement de la vérité dans une discussion

cum ad opinionem communem omnis accommodatur oratio. Quamobrem, ut vulgus, ita nos hoc loco loquimur, ut alios fortes, alios bonos viros, alios prudentes dicamus. Popularibus enim verbis est agendum, et usitatis, cum loquimur de opinione populari, idque eodem modo fecit Panætius. Sed ad propositum revertamur. Erat igitur ex tribus, quæ ad gloriam pertinent, hoc tertium, ut cum admiratione hominum, honore ab iis digni judicaremur. Admirantur igitur communiter illi quidem omnia, quæ magna, et præter opinionem suam animadvertunt: separatim autem in singulis, si perspiciunt nec opinata quædam bona. Itaque eos viros suspiciunt, maximisque efferunt laudibus, in quibus existimant se excellentes quasdam et singulares virtutes perspicere; despiciunt autem eos, et contemnunt, in quibus nihil virtutis, nihil animi, nihil nervorum putant. Non enim omnes eos contemnunt, de quibus male existimant. Nam quos improbos, maledicos, fraudulentos putant, et ad faciendam injuriam instructos, eos contemnunt quidem neutiquam, sed de his male existimant. Quamobrem (ut ante dixi), contemnuntur ii, qui nec sibi, nec alteri, ut dicitur, in quibus nullus labor, nulla industria, nulla cura est. Admiratione afficiuntur ii, qui anteire ceteros virtute putantur, et cum omni carere dedecore, tum vero iis vitiis, quibus alii non facile possunt obsistere. Nam et voluptates, blandissimæ dominæ, majores partes animi a virtute detorqueant; et dolorum cum admo-

rigoureuse, autre chose lorsqu'il faut conformer tous ses discours aux opinions communes. Nous parlons donc comme le public, et nous disons : Les hommes magnanimes, les hommes bons, les hommes prudents, car on doit se servir des façons de parler populaires et usitées, lorsqu'on parle des opinions populaires, et c'est ainsi qu'en a usé Panétius ; mais revenons à notre sujet. Des trois sources que nous avons assignées à la gloire, la dernière était cette admiration que nous inspirons aux hommes et qui nous en fait respecter. Les hommes admirent en commun tout ce qu'ils voient de grand et qui passe leur portée, et en particulier ils admirent dans chaque homme certaines bonnes qualités qu'ils ne soupçonnaient pas. C'est pourquoi ils regardent avec admiration et portent jusqu'aux nues ceux en qui ils croient apercevoir certaines vertus éminentes et extraordinaires. Ils dédaignent au contraire, et regardent avec mépris ceux dans lesquels ils ne voient ni vertu, ni force, ni courage. Ils ne dédaignent pas tous ceux dont ils ont mauvaise opinion ; ceux, par exemple, qu'ils jugent méchants, trompeurs, médisans, et toujours prêts à commettre l'injustice, ils ne les dédaignent pas, mais ils en ont mauvaise opinion. Ainsi ceux-là seuls sont dédaignés qui ne sont bons, comme on dit, ni pour eux ni pour les autres ; qui ne sont capables d'aucun travail, d'aucune industrie, d'aucune espèce de soin. On a une certaine admiration pour ceux qui nous semblent surpasser les autres en vertu, et sont exempts non-seulement de toute infamie, mais même de ces vices auxquels le commun des hommes a tant de peine à se soustraire. La volupté, en effet, cette flatteuse maîtresse, corrompt souvent les meilleures qualités du cœur, et détourne du chemin de la vertu ; et lorsque la douleur menace de ses atteintes, plusieurs en sont effrayés outre mesure ;

ventur faces, præter modum plerique exterreantur : vita, mors, divitiæ, paupertas, omnes homines vehementissime permovent. Quæ qui in utramque partem excelso animo magnoque despiciunt, cumque aliqua his ampla, et honesta res objecta est, totos ad se convertit et rapit, tum quis non admiretur splendorem pulchritudinemque virtutis?

XI. Ergo et hæc animi despicientia admirabilitatem magnam facit : et maxime justitia (ex qua una virtute viri boni appellantur) mirifica quædam multitudini videtur : nec injuria. Nemo enim justus esse potest, qui mortem, qui dolorem, qui exilium, qui egestatem timet, aut qui ea, quæ his sunt contraria, æquitati anteponit. Maximeque admirantur eum, qui pecunia non movetur : quod in quo viro perspectum sit, hunc igni spectatum arbitrantur. Itaque illa tria, quæ proposita sunt ad gloriam, omnia justitia conficit : et benevolentiam, quod prodesse vult plurimis : et ob eandem causam, fidem : et admirationem, quod eas res spernit et negligit, ad quas plerique inflammati aviditate rapiuntur.

Ac mea quidem sententia omnis ratio atque institutio vitæ adjumenta hominum desiderat : in primisque, ut habeas, quibuscum possis familiares conferre sermones : quod est difficile, nisi speciem præ te boni viri feras. Ergo etiam solitario homini atque in agro vitam agentis, opinio justitiæ necessaria est : eoque etiam magis, quod si eam non habebunt, injusti habebuntur : nullis præsidiis septi, multis afficientur.

la vie, la mort, la pauvreté, les richesses, sont des objets qui émeuvent fortement tous les hommes. Ceux qui ont une âme assez forte et assez élevée pour mépriser les biens comme les maux, et qui, lorsqu'il se présente à faire une chose grande et honnête, l'embrassent et s'y livrent tout entiers : quel est l'homme que l'éclat de leur vertu ne frappe pas d'admiration ?

XI. Ce mépris de l'âme pour les biens et les maux produit donc une grande admiration. Mais la chose qui paraît surtout la plus admirable aux yeux de la multitude ; c'est la justice, cette vertu qui, à elle seule, constitue l'honnête homme ; et ce n'est pas sans raison. Nul en effet ne peut être juste, s'il craint la mort, la douleur, l'exil, la pauvreté, ou si les choses qui sont l'opposé de celles-ci lui paraissent préférables à l'équité. On admire surtout celui sur qui l'or n'a aucun pouvoir ; et lorsqu'on a découvert cette qualité dans un homme, il est regardé comme aussi pur que l'or qui a subi l'épreuve du feu. C'est pourquoi les trois sources que nous avons assignées à la gloire, sont toutes renfermées dans la justice : la bienveillance d'abord, parce que l'homme juste cherche à être utile au plus grand nombre, et par la même raison la confiance ; ensuite l'admiration, parce qu'il dédaigne et méprise toutes les choses qui enflamment la cupidité de la plupart des hommes.

Il y a plus : quelque état, à mon avis, quelque genre de vie que vous embrassiez, vous aurez besoin du secours des hommes, et surtout d'avoir quelqu'un avec qui vous puissiez converser familièrement. Or, c'est ce que vous n'obtiendrez pas facilement, si vous ne passez pour honnête homme. La réputation de justice est donc nécessaire, même à celui

injuriis. Atque iis etiam, qui vendunt, emant, conducunt, locant, contrahendisque negotiis implicantur, justitia ad rem gerendam necessaria est. Cujus tanta vis est, ut ne illi quidem, qui maleficio, et scelere pascuntur, possint sine ulla particula justitiæ vivere. Nam qui eorum cuiquam, qui una latrocinantur, furatur aliquid, aut eripit; is sibi ne in latrocinio quidem relinquit locum: ille autem, qui archipirata dicitur, nisi æquabiliter prædam dispertiat, aut interficiatur a sociis, aut relinquatur. Quinetiam leges latronum esse dicuntur, quibus pareant, quas observent. Itaque propter æquabilem prædæ partitionem, et Bardylis Illyrius latro, de quo est apud Theopompum, magnas opes habuit; et multo majores Viriatus Lusitanus: cui quidem etiam exercitus nostri imperatoresque cesserunt; quem C. Lælius, is, qui sapiens usurpatur, prætor fregit, et comminuit; ferocitatemque ejus ita repressit, ut facile bellum reliquis traderet. Cum igitur tanta vis justitiæ sit, ut ea etiam latronum opes firmet atque augeat, quantam ejus vim inter leges et judicia, in constituta republica fore putamus?

XII. Mihi quidem non apud Medos solum, ut ait Herodotus, sed etiam apud majores nostros, justitiæ fruendæ causa videntur olim bene morati reges constituti. Nam cum premeretur inops multitudo ab iis,

qui vit solitaire et passe sa vie dans les champs ; et d'autant plus que, s'il ne l'avait pas, il serait regardé comme un mal-honnête homme, et dès-lors, privé de tout appui, il resterait exposé à toute sorte d'injures. Les hommes encore qui vendent ou achètent ; qui donnent ou prennent à loyer ; qui sont enfin livrés à un commerce quelconque, ne peuvent se passer de justice pour gérer leurs affaires ; enfin, elle est si nécessaire dans tous les cas, que ceux mêmes qui vivent de crimes et de brigandages, ne sauraient subsister sans quelque espèce de justice ; car le voleur qui déroberait à ses compagnons de crime, ne serait pas même supporté dans une bande de brigands : un capitaine de pirates, s'il ne faisait un juste partage du butin, serait ou tué ou abandonné par ses compagnons ; bien plus, on dit qu'il est entre les brigands des lois auxquelles ils sont soumis et qu'ils observent. Ce fut par son équité à partager le butin, que le fameux voleur d'Illyrie, Bardylis, dont il est parlé dans Théopompe, parvint à avoir de si grandes forces ; ce fut par-là aussi que le Lusitanien Viriatus en eut de plus grandes encore, et telles que nos généraux et nos armées se virent obligés de lui céder. Mais le préteur C. Lélius, celui qu'on appelle le sage, l'affaiblit tellement, et reprima si bien son audace, qu'il ne laissa plus qu'une guerre facile à ses successeurs. Puis donc que la puissance de la justice est telle qu'elle affermit et augmente les forces même des brigands, quel appui plus grand encore doit-elle prêter aux lois, aux tribunaux et à toutes les institutions de la république ?

XII. Les Mèdes, selon Hérodote, et nos ancêtres aussi, selon moi, n'instituèrent autrefois la royauté, et ne mirent sur le trône des hommes de bien, que dans la vue de jouir de la justice ; car, dans les commencemens, la multitude se

qui majores opes habebant : ad unum aliquem confugiebant, virtute præstantem; qui cum prohiberet injuria tenuiores, æquitate constituenda summos cum infimis pari jure retinebat. Eademque constituendarum legum fuit causa, quæ regum. Jus enim semper quæsitum est æquabile : neque enim aliter esset jus. Id si ab uno justo et bono viro consequerentur, eo erant contenti. Cum id minus contingeret, leges sunt inventæ, quæ cum omnibus semper una atque eadem voce loquerentur. Ergo hoc quidem perspicuum est, eos ad imperandum deligi solitos, quorum de justitia magna esset opinio multitudinis. Adjuncto vero, ut iidem etiam prudentes haberentur, nihil erat, quod homines his auctoribus non posse consequi se arbitrantur. Omni igitur ratione colenda et retinenda justitia est, tum ipsa propter sese; nam aliter justitia non esset : tum propter amplificationem honoris et gloriæ. Sed ut pecuniæ non quærendæ solum ratio est, sed etiam collocandæ, quæ perpetuos sumtus suppeditet, nec solum necessarios, sed etiam liberales : sic gloria et quærenda, et collocanda ratione est. Quamquam præclare Socrates, hanc viam ad gloriam proximam, et quasi compendiariam dicebat esse, si quis id ageret, ut, qualis haberi vellet, talis esset. Quod si qui simulatione, et inani ostentatione, et ficto non modo sermone, sed etiam vultu, stabilem se gloriam consequi posse rentur, vehementer errant. Vera gloria radices agit, atque etiam propagatur : ficta omnia celeriter, tanquam flosculi, decidunt,

voyant foulée par les plus puissans, dut avoir recours à quelque homme d'une vertu éminente, qui, d'après les lois de l'équité, mettant les plus faibles à couvert de l'injure, réprima, avec un droit égal, les grands et les petits. La même cause qui fit élire les rois, donna aussi naissance aux lois : on a toujours cherché à établir un droit égal pour tous ; car autrement ce ne serait plus le droit. Tant que ce droit se maintint par la seule équité d'un homme de bien, on s'en contenta : lorsqu'il cessa de se maintenir, on inventa les lois, qui furent l'organe de la volonté générale, et les mêmes pour tous. Il est donc manifeste que ceux-là furent choisis pour commander, qui donnèrent à la multitude la plus grande opinion de leur justice. Si en outre ils passaient pour les plus prudents, il n'est point d'avantages que les hommes ne crussent pouvoir attendre de leur gouvernement. Nous devons donc, pour toute sorte de raisons, aimer et pratiquer la justice, d'abord pour elle-même (car autrement ce ne serait plus la justice), et ensuite parce qu'elle nous ouvre le chemin aux honneurs et à la gloire. Mais, ainsi qu'il ne suffit pas d'amasser de l'argent, qu'il faut encore le bien placer, afin qu'il puisse fournir incessamment et à nos besoins et à nos libéralités, de même nous ne devons pas nous contenter de rechercher la gloire, nous devons aussi la placer convenablement. Socrate disait, avec beaucoup de raison, que le chemin de la gloire le plus court et le plus sûr, était d'être tel qu'on voudrait paraître. Ceux-là s'abusent étrangement, qui pensent acquérir une gloire durable par la dissimulation, par une vaine ostentation, en composant et leur visage et leurs paroles. La vraie gloire jette des racines et les étend au loin : tout ce qui est feint, au contraire, passe rapidement comme les fleurs ; et rien de faux ne peut être durable. Il est beaucoup d'exemples de cette

nec simulatum potest quidquam esse diuturnum. Testes sunt permulti in utramque partem: sed brevitatís causa, familia erimus contenti una. Tib. enim Gracchus, P. F. tamdiu laudabitur, dum memoria rerum romanarum manebit: at ejus filii, nec vivi probabantur bonis, et mortui numerum obtinent jure cæsorum.

XIII. Qui igitur adipisci veram gloriam volet, justitiæ fungatur officiis. Ea quæ essent, dictum est libro superiore. Sed, ut facillime, quales simus, tales esse videamur, etsi in eo ipso vis maxima est, ut simus ii, qui haberi velimus, tamen quædam præcepta danda sunt. Nam si quis ab ineunte ætate habet causam celebritatis et nominis, aut a patre acceptam (quod tibi, mi Cicero, arbitror contigisse), aut aliquo casu atque fortuna: in hunc oculi omnium conjiciuntur, atque in eum, quid agat, quemadmodum vivat, inquiritur: et, tamquam in clarissima luce versetur, ita nullum obscurum potest nec dictum ejus esse, nec factum. Quorum autem prima ætas propter humilitatem et obscuritatem in hominum ignoratione versatur: hi simul ac juvenes esse cœperunt, magna spectare, et ad ea rectis studiis debent contendere: quod eo firmiore animo facient, quia non modo non invidetur illi ætati, verum etiam favetur. Prima igitur est adolescenti commendatio ad gloriam, si qua ex bellicis rebus comparari potest; in qua multi apud majores nostros exstiterunt: semper enim fere bella

* Anquiritur.

double vérité ; mais , pour être plus courts , nous nous contenterons de celui que nous offre une seule famille. T. Gracchus ¹¹ , fils de P. , sera un sujet d'éloge tant que la mémoire de Rome subsistera ; ses enfans ¹² , au contraire , ne jouiront point de l'estime des bons citoyens pendant leur vie , et ils sont comptés après leur mort au nombre des hommes justement mis à mort.

XIII. Que celui donc qui voudra acquérir la véritable gloire de la justice , s'acquitte des devoirs qu'elle impose. Nous avons dit quels ils étaient dans le livre précédent ; cependant , quoique , pour paraître facilement ce que nous sommes , le point capital soit d'être tels que nous voulons paraître , il est encore certains préceptes à établir. Si un homme , dès sa jeunesse , a déjà un nom , une célébrité qu'il ait reçue de son père (comme vous , je pense , mon cher Cicéron) , ou qui lui vienne de quelque événement particulier et de la fortune , tous les yeux se portent sur lui ; on veut savoir ce qu'il fait , de quelle manière il vit ; sa vie est alors dans la plus grande lumière , et rien de ce qu'il dit , de ce qu'il fait , ne peut rester dans l'obscurité. Pour celui dont le premier âge est ignoré des hommes , à cause de son rang humble et obscur , il doit , aussitôt qu'il est parvenu à l'adolescence , élever ses regards vers les grandes choses , y aspirer et y tendre par des études sévères ; ce qu'il pourra faire avec d'autant plus de constance , que non-seulement on ne porte point envie à cet âge , mais qu'on le favorise même. La première recommandation à la gloire pour un jeune homme , ce sont les succès militaires ; ils en ont illustré beaucoup du temps de nos pères , où les guerres étaient presque continuelles. Vous êtes venu à une époque où la guerre a été impie dans un parti , et malheureuse dans l'autre. Toutefois , dans cette guerre , Pompée vous ayant mis

gerebantur. Tua autem ætas incidit in id bellum, cuius altera pars sceleris nimium habuit; altera felicitatis parum. Quo tamen in bello, cum te Pompejus alæ alteri præfecisset, magnam laudem et a summo viro, et ab exercitu consequere equitando, jaculando, omni militari labore tolerando. Atque ea quidem tua laus pariter cum republica cecidit. Mihi autem hæc oratio suscepta non de te est, sed de genere toto. Quamobrem pergamus ad ea, quæ restant. Ut igitur in reliquis rebus multo maiora sunt opera animi, quam corporis: sic hæc res, quas persequimur ingenio ac ratione, graviores sunt, quam illæ, quas viribus. Prima igitur commendatio proficiscitur a modestia, tum pietate in parentes, tum in suos benevolentia. Facillime autem et in optimam partem cognoscuntur adolescentes, qui se ad claros et sapientes viros, bene consulentes reipublicæ, contulerunt: quibuscum si frequentes¹ sunt, opinionem offerant populo, eorum² fore similes, quos sibi ipsi delegerint ad imitandum. P. Rutilii adolescentiam ad opinionem et innocentiam, et juris scientiam, P. Mucii commendavit domus. Nam L. quidem Crassus, cum esset admodum adolescens, non aliunde mutuatus est, sed sibi ipse peperit maximam laudem ex illa accusatione nobili et gloriosa. Et, qua ætate qui exercentur, laude affici solent (ut de Demosthene accepimus), ea ætate L. Crassus ostendit, id se in foro optime jam facere, quod etiam tum poterat domi cum laude meditari.

¹ Sint. — ² Fore se s.

à la tête d'une aile de son armée, vous vous êtes fait le plus grand honneur et aux yeux de ce grand homme et à ceux de l'armée, par la manière dont on vous a vu lancer le javelot, fondre sur l'ennemi, supporter enfin tous les divers travaux de la guerre : mais cette gloire est tombée avec la république. Comme ce n'est pas pour vous seul que j'ai entrepris ce travail, que c'est pour tous les hommes en général, je vais poursuivre. Ainsi que, dans toutes choses, les travaux de l'esprit sont bien plus importants que ceux du corps, de même les objets auxquels nous appliquons notre esprit et notre raison, sont supérieurs à ceux qui ne demandent que nos forces. Un jeune homme se rend d'abord recommandable par sa modestie, par sa piété filiale, par sa bienveillance envers les siens ; il se fait connaître avec le plus de facilité et par le meilleur côté, en s'attachant à des hommes sages, à des citoyens distingués, et zélés défenseurs de la république. S'il les cultive, s'il les fréquente beaucoup, il donne de lui au peuple l'opinion qu'il sera semblable un jour à ceux qu'il s'est choisis pour modèles. P. Rutilius, dans son adolescence, dut à la maison de P. Mucius sa réputation d'intégrité et d'habileté dans le droit. L. Crassus acquit aussi de l'illustration dès sa plus tendre jeunesse, mais il ne la dut à personne ; il la tira de cette glorieuse accusation qu'il entreprit si noblement ; et dans cet âge où les seuls efforts qu'on fait pour se rendre habile attirent les louanges, ainsi que nous l'apprenons de Démosthène, Crassus montra dans le Forum qu'il savait exécuter avec le plus grand succès, après l'avoir médité, ce à quoi il aurait été louable de s'exercer¹³ dans sa maison.

XIV. Sed cum duplex ratio sit orationis, quarum in altera sermo sit, in altera contentio : non est id quidem dubium, quin contentio orationis maiorem vim habeat ad gloriam. Ea est enim, quam eloquentiam dicimus. Sed tamen difficile dictu est, quanto pere conciliet animos hominum comitas affabilitasque sermonis. Exstant epistolæ, et Philippi ad Alexandrum, et Antipatri ad Cassandrum, et Antigoni ad Philippum filium, trium prudentissimorum (sic enim accepimus), quibus præcipiunt, ut oratione benigna multitudinis animos ad benevolentiam alligant, militesque blande appellando delectant. Quæ autem in multitudine cum contentione habetur oratio, ea sæpe universam excitat. Magna est enim admiratio copiose, sapienterque dicentis : quem qui audiunt, intelligere etiam, et sapere plus, quam ceteros, arbitrantur. Si vero inest in oratione mista modestiæ gravitas, nil admirabilius fieri potest ; eoque magis, si ea sunt in adolescente. Sed, cum sint plura causarum genera, quæ eloquentiam desiderant, multique in nostra republica adolescentes et apud iudices, et apud senatum dicendo laudem assecuti sint ; maxima admiratio est in judiciis : quorum ratio duplex est. Nam ex accusatione, et defensione constat : quarum etsi laudabilior est defensio, tamen etiam accusatio probata persæpe est. Dixi paulo ante de Crasso. Idem fecit adolescens M. Antonius. Etiam P. Sulpicii eloquentiam accusatio illustravit, cum seditiosum, et inutilem civem, C. Norbanum, in iudicium voca-

XIV. Il y a deux sortes de discours, le discours familier et le discours soutenu ; il n'est pas douteux que celui-ci ne soit un plus puissant moyen d'arriver à la gloire ; c'est en effet ce que nous appelons l'éloquence. Il serait toutefois difficile de dire jusqu'à quel point la douceur et l'urbanité du discours familier nous concilie les esprits. Il nous reste des lettres de Philippe à Alexandre, d'Antipater ¹⁴ à Cassandre, et d'Antigone ¹⁵ à Philippe, trois hommes fort prudents (comme nous l'apprenons), par lesquelles ils leur recommandent de gagner par la politesse de leurs discours la bienveillance de la multitude, et d'appeler leurs soldats par des noms qui les flattent. Un discours d'apparat prononcé devant la multitude excite souvent des applaudissemens universels ; car on ne peut refuser son admiration à l'homme qui parle éloquentement et avec sagesse, et ceux qui l'écoutent le jugent plus habile et plus sage que le reste des hommes. Si, en outre, il règne dans son discours un ton de modestie et de gravité, l'admiration est alors au comble, et principalement si c'est un jeune homme qui réunisse tous ces avantages. Il est un grand nombre de choses qui demandent de l'éloquence, et bien des jeunes gens dans notre république se sont fait une réputation en parlant, soit au barreau, soit au sénat ; mais c'est surtout dans les jugemens qu'on peut exciter l'admiration. Il est deux fonctions qu'on peut y remplir, celle d'accusateur et celle de défenseur ; la dernière est sans doute plus propre à nous acquérir de la gloire, mais l'autre ne laisse pas que de faire quelquefois de l'honneur. J'ai déjà dit que Crassus s'en fit beaucoup, je peux le dire aussi de M. Antoine * dans sa jeunesse. C'est encore l'accusation qui mit en lumière l'éloquence de P. Sulpicius lorsqu'il appela en jugement C. Norbanus, citoyen

* Grand-père du triumvir.

vit. Sed hoc quidem non est sæpe faciendum, nec umquam, nisi aut reipublicæ causa, ut ii, quos ante dixi; aut ulciscendi, ut duo Luculli; aut patrocinio, ut nos pro Siculis; pro Sardis: pro M. Albucio Julius. In accusando etiam M' Aquilio L. Fufii cognita industria est. Semel igitur, aut non sæpe certe. Sin erit, cui faciendum sit sæpius, reipublicæ tribuat hoc muneris, cujus inimicos ulcisci sæpius, non est reprehendendum. Modus tamen adsit. Duri enim hominis, vel potius vix hominis videtur, periculum capitis inferre multis. Id cum periculosum ipsi est, tum etiam sordidum ad famam, committere, ut accusator nominere: quod contigit M. Bruto, summo genere nato, illius filio, qui juris civilis in primis peritus fuit. Atque etiam hoc præceptum officii diligenter tenendum est, ne quem umquam innocentem iudicio capitis arcessas: id enim sine scelere fieri nullo pacto potest. Nam quid est tam inhumanum, quam eloquentiam, a natura ad salutem hominum, et ad conservationem datam, ad bonorum pestem perniciemque convertere? Nec tamen, ut hoc fugiendum est, ita habendum est religioni, nocentem aliquando, modo ne nefarium, impiumque defendere. Vult hoc multitudo, patitur consuetudo, fert etiam humanitas. Iudicis est, semper in causis verum sequi: patroni, nonnumquam verisimile, etiam si minus sit verum, defendere: quod scribere (præsertim cum de philosophia scriberem) non auderem, nisi idem

¹ Et nefarium.

dangereux et toujours porté à la sédition. Mais il ne faut se
 porter pour accusateur que rarement, et ne le faire jamais
 que pour la cause de la république, comme firent les deux
 Lucullus; ou pour défendre des opprimés, comme nous fîmes
 pour les Siciliens, et comme fit Jules César pour les Sardes et
 pour M. Albucius : le mérite de L. Fufius encore se montra
 dans son accusation contre Manlius. Il ne faut donc, disons-
 nous, prendre ce parti qu'une fois; ou du moins bien rare-
 ment; et, si l'on est forcé de le prendre plus souvent, l'on ne
 doit se charger d'un tel fardeau qu'en faveur de la république,
 et pour la venger de ses ennemis; ce qui ne peut guère être
 un sujet de blâme. L'on doit toutefois y garder une certaine
 mesure; car il est d'un homme cruel, ou plutôt il n'est pas
 d'un homme, de provoquer la peine de mort contre plusieurs
 citoyens; et non-seulement on met sa personne en péril, mais
 on commet encore sa réputation, en s'exposant à l'infamie de
 se faire dontier le nom d'accusateur, comme il arriva à un
 homme d'une naissance illustre, M. Brutus¹⁶, le fils de celui
 qui fut si savant dans le droit civil. Une règle de devoir qu'il
 faut encore observer soigneusement, c'est de ne provoquer
 jamais la peine de mort contre l'innocent : cela ne peut, en
 aucune manière, se faire sans crime. Que peut-il en effet y
 avoir de plus barbare, que de faire servir à la perte et à la
 ruine des bons cette éloquence qui nous fut donnée par la
 nature pour le salut et la conservation des hommes? Mais,
 s'il faut éviter d'accuser l'innocence, il est aussi contre l'é-
 quité de prendre la défense d'un coupable, d'un criminel,
 d'un impie. La multitude toutefois l'approuve, l'usage le tol-
 lère, et l'humanité même le permet. Le devoir d'un juge est
 de n'écouter dans les causes que la vérité; l'avocat peut quel-
 quefois soutenir ce qui est vraisemblable, et même ce qui est

placeret gravissimo stoicorum Panætio. Maxime autem *et gloria paritur et* gratia defensionibus, eoque major, si quando accidit, ut ei subveniatur, qui potentis alicujus opibus circumveniri, urgerique videatur. Ut nos et sæpe alias, et adolescentes, contra L. Sullæ dominantis opes pro S. Roscio Amerino fecimus: quæ, ut scis, exstat oratio.

XV. Sed expositis adolescentium officiis, quæ valeant ad gloriam adipiscendam, deinceps de beneficentia ac liberalitate dicendum est. Cujus est ratio duplex. Nam aut opera benigne fit indigentibus, aut pecunia. Facilius est hæc posterior, locupleti præsertim: sed illa lautior ac splendidior, et viro forti clarioque dignior. Quamquam enim in utroque inest gratificandi liberalis voluntas, tamen altera ex arca, altera ex virtute depromitur: largitioque, quæ fit ex re familiari, fontem ipsum benignitatis exhaurit. Ita benignitate benignitas tollitur: qua quo in plures usus sis, eo minus in multos uti possis. At qui opera, id est, virtute et industria, benefici et liberales erunt, primum, quo pluribus profuerint, eo plures ad benigne faciendum adjutores habebunt: deinde consuetudine beneficentiæ paratiores erunt, et tamquam exercitationes ad bene de multis promerendum. Præclare epistola quadam Alexandrum filium Philippus accusat, quod largitione benevolentiam Macedonum consecetur. *Quæ te, malum, inquit,*

douteux. Je n'oserais avancer une telle proposition, principalement dans un livre de philosophie, si je n'y étais autorisé par l'exemple de Panétius, le plus grave des stoïciens. Mais c'est dans la défense qu'on se fait le plus d'honneur et de gloire, surtout si l'on vient au secours du faible contre le puissant, ainsi que j'ai souvent fait autrefois, et notamment dans ma jeunesse, en défendant S. Roscius d'Amérique contre le crédit et la toute-puissance de Sylla. Cette harangue est publique, comme vous le savez.

XV. Après avoir ainsi exposé quels sont, pour les jeunes gens, les devoirs qui les peuvent conduire à la gloire, il faut, à ce sujet, parler de la bienfaisance, de la libéralité, laquelle s'exerce de deux manières. On peut en effet secourir ceux qui sont dans le besoin, ou par de bons offices, ou par de l'argent : cette manière-ci est plus facile, surtout pour le riche ; mais la première est plus loyale et plus noble, plus digne d'un homme de cœur, d'un citoyen distingué. Il y a bien, dans toutes les deux, l'intention libérale de faire du bien ; mais, tandis que l'une part du coffre-fort, l'autre émane de la vertu. En outre, les largesses qu'on tire de son patrimoine épuisent la source de la bienfaisance, et dès-lors la bienfaisance s'éteint par elle-même : plus vous avez fait de bien, moins vous êtes en état d'en faire. Ceux, au contraire, qui n'exercent leur libéralité et leur bienfaisance que par leurs bons offices, c'est-à-dire par leur vertu et leur industrie, plus ils auront secouru de gens, plus ils auront d'auxiliaires pour faire le bien, et plus aussi l'habitude de la bienfaisance les aura rendus propres et habiles, pour ainsi dire, à bien mériter du grand nombre. C'est avec beaucoup de raison que Philippe, dans une lettre à son fils Alexandre, lui reproche de chercher à gagner par ses largesses la bienveillance des

ratio in istam spem induxit, ut eos tibi fideles putares fore, quos pecunia corrupisses? An tu id agis, ut Macedones non te regem suum, sed ministrum et præbitorem sperent fore? Bene ministrum et præbitorem; quia sordidum regi: melius etiam, quod largitionem, corruptelam esse dixit. Fit enim deterior, qui accipit, atque ad idem semper expectandum paratior. Hoc ille filio: sed præceptum putemus omnibus. Quamobrem id quidem non dubium est, quia illa benignitas, quæ constet ex opera et industria, et honestior sit, et latius pateat, et possit prodesse pluribus: nonnumquam tamen est largiendum, nec hoc benignitatis genus omnino repudiandum est, et sæpe idoneis hominibus indigentibus de re familiari impertientum: sed diligenter, atque moderate. Multi enim patrimonia effuderunt, inconsulte largiendo. Quid autem est stultius, quam quod libenter facias, curare, ut id diutius facere non possis? Atque etiam sequuntur largitionem rapinæ. Cum enim dando egere cœperint, alienis bonis manus afferre coguntur. Ita, cum benevolentiae comparandæ causa benefici esse velint: non tanta studia assequuntur eorum, quibus dederunt, quanta odia eorum, quibus ademerunt. Quamobrem nec ita claudenda est res familiaris, ut eam benignitas aperire non possit: nec ita reseranda, ut pateat omnibus. Modus adhibeatur, isque referatur ad facultates. Omnino meminisse debemus id, quod a nostris hominibus sæpissime usurpatum, jam in

Constat.

Macédoniens. « Qui est-ce qui a pu, insensé que vous êtes, » lui dit-il, vous faire espérer que ceux que vous auriez corrompus par l'argent vous resteraient fidèles ? Vous voulez donc que les Macédoniens vous regardent, non comme leur roi, mais comme leur ministre et leur trésorier ? » Il avait raison en effet de dire que c'est là l'office d'un ministre, d'un trésorier, et une chose indigne d'un roi ; mais il avait encore plus de raison de dire que les largesses corrompent les hommes, car celui qui reçoit en vaut moins, et il est toujours prêt à recevoir. Cet avis que Philippe donnait à son fils est un précepte qui nous semble utile pour tout le monde. Il demeure donc indubitable que la bienfaisance qu'on exerce par ses bons offices et ses talens est beaucoup plus honnête, peut servir et s'étendre à un plus grand nombre de personnes. Il y a pourtant des cas où les largesses sont utiles, et il ne faut pas exclure absolument ce genre de bienfaisance. Il est souvent des hommes nécessaires qui sont susceptibles de nos secours pécuniaires ; mais c'est un moyen dont on doit user avec mesure et circonspection, car plusieurs ont ruiné leur patrimoine par des largesses inconsidérées. Quoi de plus insensé que de se mettre hors d'état de faire plus long-temps ce que l'on fait avec plaisir ? Les prodigalités entraînent souvent aussi les rapines : lorsqu'une fois certaines gens se voient appauvris par leurs largesses, ils portent la main sur le bien d'autrui, et alors, tout en cherchant à se faire des amis par leur bienfaisance, ils s'attirent moins la bienveillance de ceux à qui ils donnent, que la haine de ceux qu'ils dépouillent. C'est pourquoi il ne faut pas tellement fermer sa bourse, que la bienfaisance ne puisse l'ouvrir, ni la tenir tellement ouverte, que tout le monde puisse y puiser. Il faut donner avec mesure et selon nos facultés. Nous devons toujours nous rap-

proverbii consuetudinem venit, largitionem fundum non habere. Etenim quis potest modus esse, cum et idem qui consuerunt, et idem illud alii desiderent?

XVI. Omnino duo sunt genera largorum : quorum alteri, prodigi; alteri, liberales. Prodigi, qui epulis, et viscerationibus, et gladiatorum muneribus, ludorum, venationumque apparatu, pecunias profundunt in eas res, quarum memoriam aut brevem, aut nullam omnino sint relicturi. Liberales autem, qui suis facultatibus aut captos a prædonibus redimunt, aut æs alienum suscipiunt amicorum, aut in filiarum collocatione adjuvant, aut opitulantur vel in re quærenda, vel augenda. Itaque miror, quid in mentem venerit Theophrasto, in eo libro, quem de divitiis scripsit : in quo multa præclare; illud absurde. Est enim multus in laudanda magnificentia, et apparitione popularium munerum : taliumque sumtuum facultatem, fructum divitiarum putat. Mihi autem ille fructus liberalitatis, cujus exempla pauca posui, multo et major videtur, et certior. Quanto Aristoteles gravius, et verius nos reprehendit, qui has pecuniarum effusiones non admiremur, quæ fiunt ad multitudinem deleniendam. At ii, qui ab hoste obsidentur, si emere aquæ sextarium mina cogantur, hoc primo incredibile nobis videri, omnesque mirari : sed, cum attenderint, veniam necessitati dare : in

¹ M etiam major. — ² Cogentur.

peler ce mot, qui est dans la bouche de tout le monde, et déjà passé en proverbe, *que la prodigalité n'a point de fond*. Où pent-on s'arrêter en effet, lorsqu'on est assailli à la fois et par ceux qui sont habitués à nos largesses, et par les nouveaux venus qui désirent d'y avoir part?

XVI. Il est deux manières de faire des largesses : l'une est celle du prodigue, l'autre celle de l'homme libéral. Le prodigue épuise ses richesses dans les festins, les sacrifices, les spectacles de gladiateurs, dans l'appareil des chasses et des jeux, et dans toutes ces choses qui ne laissent après elles qu'un faible souvenir, ou qui n'en laissent point du tout. L'homme libéral use de ses facultés pour racheter les captifs des mains des pirates, pour payer les dettes de ses amis, les secourir dans l'établissement de leurs filles, pour les aider à amasser des biens ou à augmenter ceux qu'ils ont. Je ne puis donc que m'étonner de ce qui passa par l'esprit à Théophraste lorsqu'il écrivit son livre des Richesses, où, parmi beaucoup de belles choses, on en trouve une bien étrange à mon avis. Il se répand en grands éloges sur l'appareil et la magnificence des fêtes qu'on donne au peuple, et regarde de telles prodigalités comme le plus digne fruit des richesses. Pour moi, le fruit de la libéralité dont je viens de donner quelques exemples, me paraît et bien plus grand et bien plus certain. Avec combien plus de raison et de fondement, Aristote nous reproche de n'être pas effrayés de toutes les profusions qui se font pour flatter la multitude ! Lorsque nous entendons dire, ajoute-t-il, que les habitans d'une ville assiégée ont été forcés de payer une bouteille d'eau une grosse somme d'argent, cela nous paraît incroyable ; nous nous récrions tous, quoiqu'en y réfléchissant ; nous les excusons par la nécessité. Mais, à la vue de ces dépenses excessives, de

his immenibus jacturis, infinitisque sumtibus, nihil nos magnopere mirari; eum præsertim nec necessitati subveniat, nec dignitas augeatur; ipsaque illa delectatio multitudinis sit ad breve exiguumque tempus; eaque a levissimo quoque: in quo tamen ipso, una cum satietate, memoria quoque moriatur voluptatis. Bene etiam colligit, hæc pueris, et mulierculis, et servis, et servorum simillimis liberis, esse grata: gravi vero homini, et ea, quæ¹ fiant, judicio certo ponderanti, probari posse nullo modo. Quamquam intelligo, in nostra civitate inveterasse jam a bonis temporibus, ut splendor ædilitatum ab optimis viris postuletur. Itaque et P. Crassus, cum cognomina diææ, tum copiis, functus est ædilicio maximo munere. Et paullo post L. Crassus cum omnium hominum moderatissimo Q. Mucio, magnificentissima ædilitate functus est: deinde C. Claudius, Appii filius: multi post, Luculli, Hortensius, Silanus. Omnes autem P. Lentulus, me consule, vicit superiores. Hunc est Scaurus imitatus. Magnificentissima vero nostri Pompei munera secundo consulatu: in quibus omnibus quid mihi placeat, vides.

XVII. Vitanda tamen est suspicio avaritiæ. Ma-
 mæroo, homini divitissimo, prætermisio ædilitatis
 consulatus repulsam attulit. Quare et, si postulatur a
 populo, bonis viris si non desiderantibus, attamen
 approbantibus, faciendum est, modo pro facultati-
 bus; nos ipsi ut fecimus: et, si quando aliqua res ma-

¹ Front.

ces profusions vraiment inhumaines, nous ne marquons pas un grand étonnement, tandis pourtant qu'elles ne sont point commandées par la nécessité, qu'elles n'ajoutent à la dignité de personne, qu'elles ne donnent à la multitude qu'un plaisir momentané; plaisir même qui n'est que pour les esprits les plus légers et s'éteint par la satiété, sans laisser aucun souvenir. Il remarque très-bien que ces choses ne plaisent qu'aux enfans, aux femmelettes, aux esclaves, et à ceux des hommes libres qui leur ressemblent; mais qu'elles ne sauraient être approuvées par l'homme grave, par l'homme qui pèse tout au poids de la raison. Je vois toutefois qu'en notre ville, par un usage qui date même du bon temps, les meilleurs citoyens ont désiré qu'on mît de l'éclat dans l'édilité ¹⁷. C'est pourquoi P. Crassus, surnommé *le riche*, et qui l'était en effet, remplit cette charge avec le plus de splendeur: peu de temps après, L. Crassus et Q. Mucius, qui était le plus modéré des hommes, y firent paraître la plus grande magnificence; ensuite C. Claudius, fils d'Appius, et plusieurs autres après lui, Lucullus, Hortensius, Syllanus. P. Lentulus, sous mon consulat, les surpassa tous, et fut imité par Scaurus. Notre grand Pompée fut aussi d'une magnificence sans bornes dans les spectacles qu'il donna au peuple sous son second consulat. Vous voyez assez ce qui serait de mon goût dans tout cela.

XVII. Il faut, toutefois, éviter le soupçon d'avarice. Mamerous, homme très-riche, se vit refuser le consulat pour n'avoir point passé par l'édilité. Si le peuple demande une chose, et que les bons citoyens, sans la désirer, l'approuvent cependant, il faut alors la faire, du moins selon ses facultés, comme je fis moi-même, surtout lorsqu'une largesse faite au peuple peut produire quelque grand avantage. C'est ainsi

jor, atque utilior populari largitione acquiritur; ut Orestis nuper prandia in semitis decumæ nomine magno honori fuerunt. Ne M. quidem Seio vitio datum est, quod in ¹ annonæ caritate asse modium populo dedit. Magna enim se, et inveterata invidia, nec turpi jactura, quando erat ædilis, nec maxima liberavit. Sed honori summo nuper nostro Miloni fuit, quod gladiatoribus emtis reipublicæ causa, quæ salute nostra continebatur, omnes P. Clodii conatus, furoresque compressit. Causa igitur largitionis est, si aut necesse est, aut utile. In his autem ipsis mediocritatis regula optima est. L. quidem Philippus Q. F. magno vir ingenio, in primisque clarus, gloriari solebat, se sine ullo munere adeptum esse omnia, quæ haberentur amplissima. Dicebat idem ² C. Curio. Nobis quoque licet in hoc quodammodo gloriari. Nam pro amplitudine honorum, quos cunctis suffragiis adepti sumus, nostro quidem anno, quod contigit eorum nemini, quos modo nominavi, sane exiguus sumtus ædilitatis fuit. Atque etiam illæ impensæ meliores, muri, navalia, portus, aquarum ductus, omniaque, quæ ad usum reipublicæ pertinent. Quamquam quod præsens tamquam in manum datur, jucundius est: tamen hæc in posterum gratiora. Theatra, porticus, nova templa, verecundius reprehendo, propter Pompejum: sed doctissimi non probant, ut et hic ipse Panætius, quem multum in his libris secutus sum, non interpretatus: et Phalcreus Demetrius,

¹ Abest: annonæ. — ² Cotta Curio.

que, dernièrement, Oreste ¹⁸ se fit beaucoup d'honneur par ces repas, sous le nom de dîmes ¹⁹, qu'il donna au peuple dans les rues. M. Scéius pareillement ne se fit pas de tort lorsque, dans la grande cherté du blé, il le livra au peuple à un sou le boisseau; il se délivra ainsi de l'envie aussi grande qu'invétérée qu'on lui portait, et cette dépense ne fut ni blâmable, puisqu'il était alors édile, ni excessive. Notre ami Milon surtout se fit le plus grand honneur, lorsqu'en faveur de la république, dont le salut tenait au nôtre, il acheta des gladiateurs pour réprimer les fureurs et les attentats de Clodius. Il faut donc faire des largesses, toutes les fois qu'elles peuvent être ou nécessaires ou utiles; mais en cela la modération est la meilleure règle à suivre. L. Philippe, fils de Q. Fabius, homme du plus grand esprit et de la plus haute considération, avait coutume de se glorifier d'être parvenu à toutes les dignités les plus honorables sans le secours d'aucune largesse. Cotta Curion en disait autant. Je puis, sans doute, aussi me glorifier de la même manière, puisque, pour tous les grands honneurs que j'ai obtenus en mon temps, à l'unanimité des suffrages (ce qui, certes, n'arriva à aucun de ceux dont je viens de parler), je n'ai fait que les modiques dépenses de mon édilité. Les dépenses les plus honorables sont celles qu'on emploie aux ouvrages publics, tels que les murs des villes, les ports, les hâvres, les aqueducs. Quoique les dons que l'on fait, pour ainsi dire, de la main à la main, fassent plus de plaisir, les autres sont encore plus agréables par la suite. Quant aux théâtres, aux portiques, aux nouveaux temples, je n'ose les improuver, à cause de Pompée; mais des hommes fort éclairés ne les approuvent pas, et de ce nombre est Panétius (que j'ai beaucoup suivi dans ce traité, sans pourtant le traduire), ainsi que Démétrius de Phalère,

qui Periclem, principem Græciæ, vituperat, quod tantam pecuniam in prætolara illa propylæa coniecerit. Sed de hoc genere toto, in ijs libris, quos de re publica scripsi, diligenter est disputatum. Tota igitur ratio talium largitionum, genere, vitiosa est; temporibus, necessaria; et tum ipsa et ad facultates accommodanda, et mediocritate moderanda est.

XVIII. In illo autem altero genere largiendi, quod a liberalitate proficiscitur, non uno modo in disparibus causis affecti esse debemus. Alia causa est ejus, qui calamitate premitur, et ejus, qui res meliores quærit, nullis suis rebus adversis. Propensior benignitas esse debet in calamitosos, nisi forte erunt digni calamitate. In his tamen, qui se adjuvari volunt, non ut ne affligantur, sed ut altiore gradum adscendant, restricti omnino esse nullo modo debemus: sed in deligendis idoneis judicium et diligentiam adhibere. Nam præclare Ennius:

Benefacta male locata, malefacta arbitror.

Quod autem tributum est bono viro et grato, in eo cum ex ipso fructus est, tum etiam ex ceteris. Temeritate enim remota, gratissima est liberalitas: eoque eam studiosius plerique laudant, quod summi cujusque bonitas, commune perfugium est omnium. Danda igitur opera est, ut his beneficiis quam plurimos afficiamus, quorum memoria liberis posterisque prodatur, ut iis ingratis esse non liceat. Omnes enim

qui blâmait Périclès, le premier homme de la Grèce, d'avoir dépensé tant d'argent à ces magnifiques portiques du temple de Pullas. Mais je me suis assez étendu sur cette matière dans mes livres de la République ». Concluons donc que toutes ces profusions sont vicieuses en elles-mêmes, qu'elles sont quelquefois nécessitées par les circonstances, mais qu'il faut toujours les proportionner à ses facultés, et les faire avec modération.

XVIII. Dans cette autre sorte de largesses qui ne sont qu'un pur effet de notre libéralité, nous ne devons pas être affectés de la même manière lorsque les motifs sont différents ; car, autre est la condition d'un homme qui est sous le poids du malheur, autre est la condition de celui dont les affaires ne sont nullement mauvaises, mais qui cherche à les améliorer. Nous devons être plus portés à faire du bien aux malheureux, à moins, peut-être, qu'ils n'aient mérité leur sort. Pour ceux qui implorent nos secours, non contre l'infortune, mais pour s'élever plus haut, nous ne devons pas nous refuser absolument à leurs desirs, mais il faut apporter du soin et du discernement dans le choix de ceux qui en sont les plus dignes. Ennius a fort bien dit :

C'est un crime, à mes yeux, qu'un bienfait mal placé.

Lorsqu'au contraire on oblige un homme juste et reconnaissant, il nous en fait recueillir un double fruit dans sa reconnaissance et dans celle du public ; car la libéralité, lorsqu'elle s'exerce avec prudence, est la plus agréable des vertus, et on est d'autant plus porté à la louer, que, dans un homme élevé en dignité, elle est pour tous un refuge commun. Il faut donc s'appliquer à répandre cette sorte de bienfait dont la mémoire passe des pères aux enfans, de manière qu'ils ne peu-

immemorem beneficii oderunt; eamque injuriam in deterrenda liberalitate sibi etiam fieri, eumque, qui faciat, communem hostem tenuiorum putant. Atque hæc benignitas etiam reipublicæ utilis est, redimi e servitute captos, locupletari tenuiores: quod quidem vulgo solitum fieri ab ordine nostro in oratione Crassi scriptum copiose videmus. Hanc ergo consuetudinem benignitatis largitioni munerum longe antepono. Hæc est gravium hominum, atque magnorum: illa quasi assentatorum populi, multitudinis levitatem voluptate quasi titillantium. Conveniet autem, cum in dando munificum esse, tum in exigendo non acerbum: in omnique re contrahenda, vendendo, emendo, conducendo, locando; vicinitatibus et confiniiis, æquum et facilem: multa multis de jure suo cedentem: a litibus vero, quantum liceat, et nescio an paullo plus etiam, quam liceat, abhorrentem. Est enim non modo liberale, paullum nonnumquam de suo jure decedere, sed interdum etiam fructuosum. Habenda autem est ratio rei familiaris, quam quidem dilabi sinere, flagitiosum est: sed ita, ut illiberalitatis avaritiæque absit suspicio. Posse enim liberalitate uti, non spoliantem se patrimonio, nimirum is est pecuniæ fructus maximus. Recte etiam a Theophrasto est laudata hospitalitas. Est enim, ut mihi quidem videtur, valde decorum, patere domos hominum illustrium illustribus hospitibus: idque etiam reipublicæ est ornamento, homines externos hoc liberalitatis genere in urbe nostra non egere. Est autem

vent être ingrats. Tout le monde déteste l'homme ingrat ; son injustice rejaillit sur tous, en ce qu'elle rebute la libéralité, et on le regarde comme l'ennemi commun des pauvres. Une générosité qui est utile à la république, est celle de racheter les captifs, d'enrichir les citoyens pauvres. Elle a été généralement pratiquée dans notre ordre, comme nous le voyons fort au long dans une harangue de Crassus. Je mets, certes, une semblable bienfaisance fort au-dessus de celle des largesses : l'une est le propre des citoyens graves, des grands hommes ; l'autre n'appartient qu'aux adulateurs du peuple, qui ne cherchent qu'à flatter les vains goûts de la multitude. S'il est convenable de se montrer généreux en donnant, il ne l'est pas moins d'exiger sans dureté ce qui nous est dû ; et dans toute espèce de transaction, dans les ventes et dans les achats, en prenant ou en donnant à loyer, avec ses voisins de la ville comme avec ceux de la campagne, il faut être équitable et facile, se relâcher de ses droits à l'égard d'autrui, et avoir pour les procès autant d'éloignement qu'il convient, et un peu plus encore. Car il n'est pas seulement généreux de céder quelque chose de son droit, cela est même quelquefois avantageux. Nous devons pourtant prendre soin de nos affaires domestiques, qu'il serait honteux de laisser en désordre, mais de manière à éloigner le soupçon d'avarice, ou de manque de générosité. User de libéralité sans se dépouiller de son patrimoine, voilà le plus digne usage qu'on puisse faire des richesses. L'hospitalité est encore une vertu que Théophraste a eu raison de louer : il n'est rien de plus beau, à mon avis, pour un homme illustre, que d'ouvrir ses maisons aux hôtes illustres ; et il est honorable pour la république que les étrangers trouvent dans notre cité ce genre de libéralité. Il est même plus utile que je ne puis l'exprimer,

etiam vehementer utile iis, qui honeste posse multum volunt, per hospites apud externos populos valere opibus et gratia. Theophrastus quidem scribit, Cimonem Athenis etiam in suos curiales Laciadas hospitem fuisse. Ita enim instituisse, et villicis imperavisse, ut omnia præberentur, quicumque Laciades in villam suam devertisset.

XIX. Quæ autem opera, non largitione, beneficia dantur, hæc tum in universam rempublicam, tum in singulos cives conferuntur. Nam in jure cavere, consilio juvare, atque hoc scientiæ genere prodesse quam plurimis, vehementer et ad opes augendas pertinet, et ad gratiam. Itaque cum multa præclara majorum, tum quod optime constituti juris civilis summo semper in honore fuit cognitio atque interpretatio: quam quidem ante hanc confusionem temporum in possessione sua principes retinuerunt: nuac ut honores, ut omnes dignitatis gradus, sic hujus scientiæ splendor deletus est: idque eo indignius, quod eo tempore hoc contigit, cum is esset, qui omnes superiores, quibus honore par esset, scientia facile viciasset. Hæc igitur opera, grata multis, et ad beneficiis obstringendos homines accommodata. Atque huic arti finitima est dicendi gravior facultas, et gratior, et ornatior. Quid enim eloquentia præstabilius, vel admiratione audientium, vel spe indigentium, vel eorum, qui defensi sunt, gratia? Huic quoque ergo a majoribus nostris est in toga dignitatis principatus datus. Diserti igitur hominis, et facile laborantis, quodque in pa-

pour ceux qui aspirent aux grandes choses, de se recommander chez les peuples étrangers par des procédés généreux envers leurs hôtes. Théophraste rapporte que Cimon ¹ donnait à Athènes l'hospitalité à tous ses compatriotes de Lacia, et qu'il avait en outre si bien disposé les choses dans ses maisons de campagne et donné de tels ordres, qu'un citoyen de Lacia qui y arrivait, y trouvait tout à sa discrétion.

XIX. Quant au bien que l'on fait par son travail, son industrie, et non par ses largesses, il peut se rapporter et au corps entier de la république, et à chaque citoyen en particulier. Rien n'est plus propre à augmenter notre crédit et à gagner la faveur publique, que de conseiller, de défendre en justice un grand nombre de citoyens. Aussi voyons-nous que nos pères, parmi beaucoup d'autres coutumes admirables, ont toujours tenu à grand honneur la connaissance et l'interprétation du droit civil. C'est une science qu'avant la confusion de ces derniers temps les premiers hommes de la république ont toujours possédée ; mais son éclat est détruit aujourd'hui, comme celui de tous les honneurs et de toutes les dignités, et cela excite d'autant plus l'indignation, qu'il existait de nos jours un homme ^{*} égal en dignité à tous ceux qui l'avaient précédé, lequel leur était bien supérieur par sa profonde connaissance du droit civil. Nous disons donc que ce genre de travail nous rend agréables à un grand nombre de personnes, et nous offre le moyen de nous les attacher par des services. Une autre science voisine de celle-là, c'est la faculté de bien dire ; mais celle-ci est encore plus importante, et offre plus d'agrément et d'éclat. Quoi de plus beau, en effet, et de plus louable que l'éloquence, soit par les transports d'admiration qu'elle excite dans les auditeurs, soit par l'espoir qu'elle

^{*} Servius Sulpicius.

trius est moribus, multorum causas, et non gravate, et gratuito defendentis, beneficia, et patrocinia late patent. Admonebat me res, ut hoc quoque loco intermissionem eloquentiæ, ne dicam interitum, deplorarem: ni vererer, ne de melpso aliquid viderer queri. Sed tamen videmus, quibus extinctis oratoribus, quam in paucis spes, quanto in paucioribus facultas, quam in multis sit audacia. Cum autem omnes non possint, ne multi quidem, aut jurisperiti esse, aut disertī: licet tamen opera prodesse multis, beneficia petentem, commendantem iudicibus, et magistratibus, vigilantem pro re alterius, eos ipsos, qui aut consuluntur, aut defendunt, rogantem: quod qui faciunt, plurimum gratiæ consequuntur, latissimeque eorum manat industria. Jam illud non sinit admonendū (est enim in promptu), ut animum advertant, cum juvare alios velint, ne quos offendant. Sæpe enim aut eos lædunt, quos non debent; aut eos, quos non expedit. Si imprudentes, negligentiae est: si scientes, temeritatis. Utendum etiam est excusatione adversus eos, quos invitus offendas, quacumque possis, quare id, quod feceris, necesse fuerit, nec aliter facere potueris: ceterisque operis et officii eris, quod violatum est, compensandum.

XX. Sed cum in hominibus juvandis aut mores

donnée à ceux qui ont besoin de son influence, soit par la reconnaissance de ceux qu'elle protège ? Aussi nos pères lui ont-ils accordé le premier rang. Un homme éloquent et qui a le travail facile, pourra donc étendre au loin sa protection et ses bienfaits, si, selon la coutume de nos ancêtres, il se charge gratuitement et avec plaisir de défendre un grand nombre de clients. Le discours me conduirait naturellement à déplorer la décadence, pour ne pas dire la perte totale de l'éloquence, si je ne craignais de paraître déplorer mon propre malheur. Tout le monde voit cependant quels orateurs nous avons perdus, combien peu donnent des espérances, combien moins encore ont un vrai talent, quel grand nombre d'autres n'ont que de la présomption ! Comme tous les hommes ne peuvent pas être savans dans le droit, ou éloquens, qu'il en est peu même qui le soient, on peut toutefois se rendre utile à plusieurs, en demandant pour eux, en les recommandant aux juges et aux magistrats, en veillant à leurs intérêts, en sollicitant même en leur faveur les jurisconsultes et les avocats. Ceux qui font tout cela acquièrent beaucoup de partisans et la plus grande réputation d'habileté. Il n'est pas besoin, je crois, de les avertir de prendre garde qu'en voulant servir les uns, ils ne nuisent aux autres. On offense souvent ceux qu'il ne faut pas, ou qu'il est dangereux d'offenser : si c'est par imprudence, on est coupable de négligence ; si c'est à dessein, on l'est de témérité. Il ne faut même pas craindre de s'excuser auprès de ceux qu'on a offensés sans le vouloir, sur la nécessité où l'on a été d'agir comme on l'a fait, et l'impossibilité d'agir autrement ; et il faudra même compenser, par d'autres procédés et par de bons offices, les torts qu'on pourra avoir envers eux.

XX. Dans les services que l'on rend, on a ordinairement

spectari, aut fortuna soleat: dictum quidem est proclive, itaque vulgo loquuntur, se in beneficiis collocandis mores hominum, non fortunam sequi. Honestior oratio est. Sed quis est tandem, qui inopis, et optimi viri causæ non anteponat, in opera danda, gratiam fortunati, et potentis? a quo enim expeditior, et celerior remuneratio fore videtur, in eum fere est voluntas nostra propensior. Sed animadvertendum est diligentius, quæ natura rerum sit. Nimirum enim inops ille, si bonus est vir, etiam si referre gratiam non potest, habere certe potest. Commode autem, quicumque dixit, pecuniam qui habeat, non reddidisse: qui reddiderit, non habere: gratiam autem et qui retulerit, habere: et qui habeat, retulisse. At, qui se locupletes, honoratos, beatos putant, hi ne obligari quidem beneficio volunt. Quin etiam beneficium se dedisse arbitrantur, cum ipsi, quamvis magnum aliquod acceperint: atque etiam a se postulari, aut expectari aliquid suspicantur: patrocínio vero se usos, et clientes appellari, mortis instar putant. At vero ille tenuis, cum, quidquid factum sit, se spectatum, non fortunam putet, non modo illi, qui est meritis, sed etiam illis, a quibus expectat (eget enim multis), gratum se videri studet. Neque vero verbis auget suum munus, si quo forte fungitur, sed etiam extenuat. Videndumque illud est, quod si opulentum, fortunatumque defenderis, in illo uno, aut forte in liberis ejus manet gratia: sin autem inopem, probum tamen, et modestum: omnes non

égard ou aux mœurs ou à la fortune des personnes. Il est certes facile de dire, et l'on dit aussi communément qu'on n'a considéré que les mœurs, et non la fortune. Ce langage est beau sans doute ; mais enfin, quel est celui qui préférera la reconnaissance du citoyen pauvre et honnête à celle de l'homme riche et puissant ? Nous penchons presque toujours pour ceux qui semblent nous promettre une récompense plus assurée et plus prompte. Examinons cependant de plus près la nature des choses. Cet homme pauvre, s'il est honnête, quoiqu'il ne puisse pas s'acquitter, peut cependant avoir de la reconnaissance. Quelqu'un a dit ingénieusement que l'homme qui a l'argent qu'on lui a prêté, ne l'a pas rendu, et que celui qui l'a rendu ne l'a plus, tandis que la reconnaissance dont on paye un bienfait, on la conserve encore après avoir payé, et que celui qui en a s'est acquitté. Pour ceux qui se croient opulents, honorés et privilégiés, ils ne veulent pas même se tenir obligés par un bienfait. Bien plus, ils pensent vous obliger beaucoup vous-même en recevant de vous un service, quelque grand qu'il soit ; et ils vous soupçonnent de désirer ou d'attendre d'eux quelque chose. C'est une mort pour ces gens-là de penser que vous les avez pris sous votre protection, et que vous les appelez vos cliens. Le citoyen pauvre, au contraire, si on fait quelque chose pour lui, persuadé que c'est à sa personne que l'on a eu égard, et non à sa fortune, s'efforce de montrer sa reconnaissance, non-seulement à celui qui l'a obligé, mais encore à tous ceux qui sont dans le cas de l'obliger (car il a besoin de beaucoup de monde), et lorsqu'il s'acquitte de quelque manière, au lieu d'exagérer ses services par ses discours, il les atténue plutôt. Il faut considérer encore que si vous défendez l'homme fortuné, l'homme opulent, le service se borne à lui seul, ou

improbi humiles (quæ magna in populo multitudo est) præsidium sibi paratum vident. Quamobrem melius apud bonos, quam apud fortunatos, beneficium collocari puto. Danda omnino opera est, ut omni generi satisfacere possimus. Sed si res in contentionem veniet, nimirum Themistocles est auctor adhibendus; qui cum consuleretur, utrum bono viro pauperi, an minus probato diviti filiam collocaret: *Ego vero, inquit, malo virum, qui pecunia egeat, quam pecuniam, quæ viro.* Sed corrupti mores depravatique sunt admiratione divitiarum: quarum magnitudo quid ad unumquemque nostrum pertinet? Illum fortasse adjuvat, qui habet: ne id quidem semper: sed fac juvare: utentior sane sit; honestior vero quomodo? Quod si etiam bonus erit vir, ne impediant divitiæ, quo minus juvetur, modo ne adjuvent: sitque omne iudicium, non quam locuples, sed qualis quisque sit. Extremum autem præceptum in beneficiis, operaque danda, est, ne quid contra æquitatem contendas, ne quid pro injuria. Fundamentum enim perpetuæ commendationis et famæ, est iustitia; sine qua nihil potest esse laudabile.

XXI. Sed quoniam de eo genere beneficiorum dictum est, quæ ad singulos spectant: deinceps de iis, quæ ad universos, quæque ad rempublicam pertinent, disputandum est. Eorum autem ipsorum partim ejusmodi sunt, ut ad universos cives pertineant, partim singulos ut attingant, quæ sunt etiam gratiora.

peut-être à ses enfans ; si c'est au contraire un citoyen pauvre , mais honnête , tous les citoyens honnêtes de la même condition , qui forment la plus grande partie du peuple , voient en vous leur défenseur commun. Je regarde donc un bienfait comme mieux placé sur l'homme probe que sur le riche. Il faut toutefois s'appliquer à se rendre utile généralement à toute sorte de personnes. Mais s'il se présente un choix à faire , nous devons suivre l'exemple de Thémistocle , à qui quelqu'un demandant s'il donnerait plutôt sa fille en mariage à un honnête homme pauvre , qu'à un riche qui serait moins honnête ? « Pour moi , dit-il , j'aime mieux un homme sans argent , que de l'argent sans homme. » C'est le ravissement où l'on est pour les richesses , qui a dépravé et corrompu nos mœurs. Que sont pourtant pour chacun de nous les grandes richesses ? Elles seront peut-être en aide à celui qui les a , et même pas toujours ; mais supposons-le : il sera sans doute plus puissant ; mais plus honnête , le sera-t-il ? Si du reste il est homme de bien , ses richesses ne devront pas nous empêcher de lui être utiles , pourvu que ce ne soit pas elles qui nous déterminent. Considérons l'homme , et nullement sa fortune. Le dernier précepte à donner pour les bienfaits , c'est d'avoir soin de ne rien entreprendre contre l'équité et par la voie de l'injustice ; car le fondement de toute bonne réputation , de toute gloire durable , c'est la justice , sans laquelle il n'est rien qui soit digne de nos louanges.

XXI. Après avoir parlé de ce genre de bienfaits qui regardent les particuliers , il faut maintenant traiter de ceux qui se rapportent au corps entier du peuple et à la république. Parmi ces derniers même , il en est qui se répandent sur tous les citoyens en général , et d'autres qui se portent sur chacun en particulier ; ceux-ci sont les plus agréables : il faut , au-

Danda est opera omnino, si possit, utrisque, nec minus, ut etiam singulis consulatur, sed ita, ut ea res aut prosit, aut certe non obsit reipublicæ. C. Gracchi frumentaria magna largitio: exhauriebat igitur ærarium: modica M. Octavii, et reipublicæ tolerabilis, et plebi necessaria: ergo et civibus, et reipublicæ salutaris. In primis autem videndum erit ei, qui rempublicam administrabit, ut suum quisque teneat, neque de bonis privatorum publice deminutio fiat. Perniciose enim Philippus in tribunatu, cum legem agrariam ferret, quam tamen antiquari facile passus est, et in eo vehementer se moderatum præbuit: sed cum in agendo multa populariter, tum illud male; *non esse in civitate duo millia hominum, qui rem haberent*. Capitalis oratio, et ad æquationem bonorum pertinens: qua peste quæ potest esse major? Hanc enim ob causam maxime, ut sua tenerent, reipublicæ civitatesque constitutæ sunt. Nam etsi, duce natura, congregabantur homines, tamen, spe custodiæ rerum suarum, urbium præsidia quærebant. Danda etiam opera est, ne (quod apud majores nostros sæpe fiebat, propter ærarii tenuitatem, assiduitatemque bellorum) tributum sit conferendum; idque ne eveniat, multo ante erit providendum. Sin qua necessitas hujus muneris alicui reipublicæ obvenit (malo enim alteri, quam nostræ, ominari, neque tamen de nostra, sed de omni república disputo): danda erit opera, ut omnes intelligant (si salvi esse velint), necessitati esse parendum. Atque etiam om-

tant qu'il est possible, s'occuper des uns et des autres, et ne pas s'attacher le moins aux derniers, de manière pourtant que la chose soit utile, ou ne nuise pas du moins à la république. Caius Gracchus fit de grandes distributions de blé, mais il épuisait le trésor public. M. Octave en fit de plus modérées, qui suffirent aux besoins du peuple sans être trop à charge à l'état; elles furent par-là salutaires et aux citoyens et à la république. Un administrateur de la chose publique doit surtout veiller à ce que chacun conserve le sien, et qu'il ne soit porté aucune atteinte publique aux propriétés particulières. Philippe fit donc une chose pernicieuse pendant son tribunat, en proposant la loi agraire, qu'il laissa pourtant facilement rejeter, et en ceci il se montra fort modéré; mais, parmi beaucoup d'autres actes populaires, il en fit un de très-dangereux, lorsqu'il avança qu'il n'y avait pas dans la ville deux mille citoyens qui eussent un patrimoine. Un pareil discours était bien criminel; il tendait au partage égal de tous les biens. Peut-on rien imaginer de plus funeste? Les états et les cités ne se sont établis principalement qu'afin que chacun conservât le sien. Quoique la nature ait d'abord d'elle-même porté les hommes à se rassembler, ils n'ont cependant cherché la protection des villes, que par l'espoir de mieux conserver leurs biens. Il faut encore éviter avec soin d'avoir recours aux impôts, comme il arrivait souvent à nos pères, à cause de l'épuisement du trésor public et de la continuité des guerres; et c'est un mal qu'on doit prévenir long-temps à l'avance. Si quelque conjoncture impose la nécessité d'un tel fardeau à une république (car j'aime mieux faire ce présage pour une autre que pour la nôtre, et je parle d'ailleurs ici pour tous les états en général), il faudra faire en sorte que tous les citoyens comprennent bien qu'ils doivent, pour leur

nes, qui rempublicam gubernant, consulere debent, ut earum rerum copia sit, quæ sunt necessariae. Quorum qualis comparatio fieri soleat, et debeat, non est necesse disputare. Est enim in promptu: tantum locus attingendus fuit. Caput autem est in omni procuratione negotii, et muneris publici, ut avaritiæ pellatur etiam minima suspicio. Utinam, inquit C. Poptius Samnis, ad illa tempora me fortuna reservasset, et tum essem natus, siquando Romani dona accipere cœpissent! non essem passus diutius eos imperare. Næ illi multa sæcula expectanda fuerunt. Modo enim hoc malum in hanc rempublicam invasit. Itaque facile patior tum potius Pontium fuisse, siquidem in illo tantum fuit roboris. Nondum centum, et decem anni sunt, cum de pecuniis repetundis a L. Pisone lata est lex, nulla antea cum fuisset. At vero postea tot leges, et proximæ quæque duriores: tot rei, tot damnati, tantum Italicum bellum propter iudiciorum metum excitatum: tanta, sublati legibus et iudiciis, expilatio direptionque sociorum, ut imbecillitate aliorum, non nostra virtute valeamus.

XXII. Laudat Africanum Panætius, quod fuerit abstinent. Quid ni laudet? Sed in illo alia maiora. Laus abstinentiæ, non hominis est solum, sed etiam temporum illorum. Omni Macedonum gaza, quæ fuit maxima, potius est Paullus: tantum in ærarium pecuniæ invexit, ut unius imperatoris præda finem attulerit tributorum. At hic nihil domum suam præ-

salut commun, se soumettre à cette nécessité. Un objet non moins important pour ceux qui gouvernent la république, c'est de pourvoir à ce que les choses nécessaires à la vie soient en abondance. Il n'est pas besoin d'expliquer ici en détail quels sont les moyens à prendre pour cela ; c'est une chose à la portée de tout administrateur, et il suffit d'en avoir touché un mot en passant. Un point capital, dans toute gestion et toute fonction publique, c'est d'éviter jusqu'au plus léger soupçon d'avarice. « Plût à Dieu, dit le Samnite C. Pontius, « que la fortune m'eût réservé et m'eût fait naître aux jours « où les Romains auraient commencé à recevoir des présents, « je n'eusse pas souffert qu'ils gardassent plus long-temps « l'empire ! » Certes, il ne lui eût pas fallu attendre bien des siècles. Ce mal gagna bientôt la république. Je supporte alors facilement que Pontius soit venu plus tôt, tant c'était véritablement un grand homme ! Il n'y a pas encore cent dix ans que la loi contre les concussionnaires fut portée par Lucius Pison, et il n'en existait point avant lui. Mais, depuis, il y en a eu un si grand nombre, toutes plus sévères les unes que les autres ; il y a eu tant de coupables et tant de condamnés ; une si grande guerre a été allumée en Italie par ceux qui craignaient le même sort ; on a tellement pillé nos alliés, au mépris des lois et de toute justice, que nous ne subsistons plus que par la faiblesse des autres, et nullement par notre vertu.

XXII. Panétius loue dans l'Africain ²² son désintéressement : sans doute qu'il a raison ; mais il y avait en lui de plus grandes choses à louer. C'est une vertu qui appartenait bien à l'homme, mais qui appartenait aussi au temps où il vivait. Paul Émile s'empara de toutes les richesses des Macédoniens, lesquelles étaient immenses ; il en remplit si bien le trésor public, que le butin de ce seul général suffit pour mettre fin,

ter memoriam nominis sempiternam detulit. Imitatus patrem Africanus, nihilo locupletior Carthagine eversa. Quid? qui ejus collega in censura fuit L. Mummius, numquid copiosior, cum copiosissimam urbem funditus sustulisset? Italiam ornare, quam domum suam, maluit. Quamquam Italia ornata, domus ipsa mihi videtur ornatio. Nullum igitur vitium tætrius (ut eo, unde degressa est, referat se oratio), quam avaritia, præsertim in principibus rempublicam gubernantibus. Habere enim quæstui rempublicam non modo turpe est, sed sceleratum etiam, et nefarium. Itaque quod Apollo Pythius oraculo edidit, Spartam nulla re alia, nisi avaritia perituram, id videtur non solum Lacedæmoniis, sed et omnibus opulentis populis, prædixisse. Nulla autem re conciliare facilius benevolentiam multitudinis possunt ii, qui reipublicæ præsent, quam abstinentia et continentia. Qui vero se populares volunt, ob eamque causam aut agrariam rem tentant, ut possessores suis sedibus pellantur, aut pecunias creditas debitoribus condonandas putant: ii labefactant fundamenta reipublicæ; concordiam primum, quæ esse non potest, cum aliis adimuntur, aliis condonantur pecuniæ: deinde æquitatem, quæ tollitur omnis, si habere suum cuique non licet. Id enim est proprium (ut supra dixi) civitatis atque urbis, ut sit libera, et non sollicita suæ rei cujusque custodia. Atque in hac perniciæ reipublicæ ne illam quidem consequuntur, quam putant, gratiam. Nam cui res erepta est, est

aux impôts ; mais il n'en rapporta rien dans sa maison , si ce n'est une gloire immortelle. L'Africain imita son père , et ne fut pas plus riche après avoir détruit Carthage. Quoi ! et celui qui fut son collègue dans la censure , L. Mummius , fut-il plus opulent après avoir renversé la ville ²³ de toutes la plus opulente ? Il aima mieux orner l'Italie que sa propre maison , quoique certes sa maison me paraisse plus ornée elle-même par les ornemens qu'il répandit dans l'Italie. Il n'est (pour en revenir au point d'où nous sommes partis) , il n'est aucun vice plus honteux que l'avarice , principalement dans les princes et dans ceux qui gouvernent les républiques ; car il n'est pas seulement contre l'honnêteté de trafiquer de la chose publique , c'est de plus un crime , un forfait. Certes la prédiction d'Apollon pythien , que Sparte ne périrait que par l'avarice , avait été faite pour tous les peuples opulens comme pour les Lacédémoniens. Il n'est pour les chefs d'un état aucun moyen plus facile de se concilier la bienveillance de la multitude , que l'intégrité et le désintéressement. Ceux qui veulent être populaires et qui , dans cette vue , mettent en avant la loi agraire , pour chasser les propriétaires de leurs maisons , ou bien qui opinent pour l'abolition des dettes , sapent les fondemens de la république , en détruisant d'abord la concorde , qui ne peut exister lorsqu'on ôte aux uns pour donner aux autres , et ensuite l'équité , qui est entièrement bannie , s'il n'est pas permis à chacun de conserver ce qu'il a ; car l'objet propre de la ville , de la cité , est , comme je l'ai dit , que chacun jouisse de son bien librement et avec sécurité. Il y a plus : en ruinant ainsi la république , ils ne gagnent pas même les bonnes grâces du peuple , comme ils pensent les gagner ; ils se font un ennemi de celui qui est dépouillé de son bien , et celui même qui l'a regu , dissimule le plaisir qu'il

inimicus : cui data, etiam dissimulat se accipere voluisse : et maxime in pecuniis creditis occultat suum gaudium; ne videatur non fuisse solvendo. At vero ille; qui accipit injuriam, et meminit, et præ se fert dolorem suum : nec, si plures sunt ii, quibus improbe datum est; quam illi, quibus injuste ademptum est, idcirco plus etiam valent. Non enim numero hæc judicantur, sed pondere. Quam autem habet æquitatem, ut agrum multis annis, aut etiam sæculis ante possessum, qui nullum habuit, habeat : qui autem habuit, amittat?

XXIII. Ac propter hoc injuriæ genus Lacedæmonii Lysandrum ephorum expulerunt : Agim regem (quod nunquam antea apud eos acciderat) necaverunt : ex eoque tempore tantæ discordiæ secutæ sunt, ut et tyranni existerent, et optimates exterminarentur, et præclarissimè constituta respublica dilabere-tur. Nec vero solum ipsa cecidit, sed etiam reliquam Græciam evertit contagionibus malorum, quæ a Lacedæmoniiis¹ profecta, manarunt latius. Quid? nostros Gracchos, Tib. Gracchi, summi viri, filios, Africani nepotes, nonne agrariæ contentiones perdiderunt? At vero Aratus Sicyonius jure laudatur, qui, cum ejus civitas quinquaginta annos a tyrannis tene-retur, profectus Argis Sicyonem, clandestino introitu urbes est potitus. Cumque tyrannum Nicoblem improvise oppressisset, sexcentos exstiles, qui fuerant ejus civitatis locupletissimi, restituit, remque

¹ Profectæ.

en a. Le débiteur surtout cache sa joie, pour ne pas être regardé comme insolvable. Mais l'homme à qui on a fait injustice, s'en souvient, et concentre en lui-même sa peine. Bien plus, lors même que ceux à qui il a été donné méchamment seraient en plus grand nombre que ceux qui ont été injustement dépouillés, ils ne seraient pas les plus forts; car c'est ici, non le nombre, mais le poids qui doit l'emporter. Quelle est, en effet, cette équité qui ôte un champ à celui qui le possédait depuis plusieurs années ou plusieurs siècles, pour le donner à celui qui n'en eût jamais aucun?

XXIII. C'est pour une injustice de ce genre que les Lacédémoniens chassèrent l'éphore Lysandre, et firent mourir leur roi Agis ²⁴, ce qu'on n'avait pas encore vu chez eux. Ces temps furent suivis de tant de troubles, qu'il s'éleva des tyrans qui firent périr les meilleurs citoyens; et cette république, qui avait une si belle constitution, fut dissoute. Elle ne tomba pas seule : la contagion gagna le reste de la Grèce et la détruisit; ces maux, qui prirent naissance à Lacédémone, s'étendirent bien plus loin. Eh quoi! nos Gracques, fils du grand T. Gracchus et petits-fils ²⁵ de Scipion l'Africain, ne périrent-ils pas aussi dans les troubles de la loi agraire? Le Sicyonien Aratus, au contraire, a mérité les plus grands éloges. Voyant sa patrie sous l'oppression des tyrans depuis cinquante ans, il partit d'Argos pour Sicyone, s'y fit introduire secrètement, et s'empara du pouvoir. Ayant ainsi pris à l'improviste et renversé le tyran Nicoclès, il rappela six cents exilés qui étaient auparavant les plus riches citoyens de la ville, et rendit la liberté à sa patrie. Mais comme il s'aperçut des difficultés qu'il y aurait pour les biens des ci-

publicam adventu suo liberavit. Sed cum magnam animadverteret in bonis et possessionibus difficultatem, quod et eos, quos ipse restituerat, quorum bona alii possederant, egere iniquissimum arbitrabatur, et quinquaginta annorum possessiones¹ moveri non nimis æquum putabat, propterea quod tam longo spatio multa hereditatibus, multa emtionibus, multa dotibus tenebantur sine injuria: judicavit, neque illis adimi, neque his non satisfieri, quorum illa fuerant, oportere. Cum igitur statuisset, opus esse ad eam rem constituendam pecunia, Alexandriam se proficisci velle dixit, remque integram ad reditum suum jussit esse: isque celeriter ad Ptolemæum, suum hospitem, venit, qui tum regnabat alter post Alexandriam conditam: cui cum exposuisset, patriam se liberare velle, causamque docuisset; a rege opulento vir summus facile impetravit, ut grandi pecunia adjuvaretur. Quam cum Sicyonem attulisset, adhibuit sibi in consilium quindecim principes, cum quibus causas cognovitet eorum, qui aliena tenebant, et eorum, qui sua amiserant: perfecitque æstimandis possessionibus, ut persuaderet aliis, ut pecuniam accipere mallent, possessionibus cederent: aliis, ut commodius putarent, numerari sibi, quod tanti esset, quam suum recuperare. Ita perfectum est, ut omnes, concordia constituta, sine querela discederent. O virum magnum, dignumque, qui in nostra republica natus esset! Sic par est agere cum civibus,

¹ Movere.

toyens rappelés de l'exil, en ce que d'abord il regardait comme très-injuste de laisser ceux-ci dans le besoin, leurs biens étant passés à d'autres, et que d'un autre côté il ne croyait pas trop juste de revenir sur une possession de cinquante ans, surtout lorsque, après un si long espace de temps, plusieurs de ces biens étaient passés à des héritiers, plusieurs à de nouveaux acquéreurs, plusieurs enfin avaient été reçus en dot dans la bonne foi ; il jugea alors qu'il ne fallait ni les ôter aux uns, ni laisser les autres sans une juste indemnité. Ayant donc statué que pour régler ainsi les choses il était besoin d'argent, il annonça qu'il allait partir pour Alexandrie, et qu'il désirait que tout restât dans le même état jusqu'à son retour. Il alla donc en diligence trouver Ptolomée ^{le 6^e}, son hôte, le second roi qui occupait le trône depuis la fondation d'Alexandrie. Après lui avoir déclaré l'entreprise qu'il avait formée de délivrer sa patrie, et lui avoir exposé ses raisons, ce grand homme obtint facilement en secours, de cet opulent monarque, une somme immense. Il arriva à Siéyoné avec cet argent, et s'étant formé en conseil avec les quinze principaux citoyens, ils cherchèrent ensemble à démêler les intérêts et de ceux qui avaient été dépouillés, et des nouveaux possesseurs ; et après avoir évalué le prix de ces biens, ils vinrent à bout de persuader aux uns d'en recevoir ce prix et d'abandonner les biens aux anciens possesseurs, et aux autres de renoncer à recouvrer leur patrimoine. Par ce moyen, toutes les contestations cessèrent, et la concorde fut rétablie. O le grand homme ! qu'il eût été digne de naître dans notre république ! Voilà comme il est juste de traiter avec des citoyens, et non pas, comme nous l'avons vu deux fois *, d'arborer la pique sur la place publique, et de mettre leurs biens à l'encan. Ceci

* Sous Sylla et sous César.

non (ut his jam vidimus) hastam in foro ponere, et bonis civium voci subicere præconis. At ille Cicerone (id quod sunt sapientia et præstantis viri) omnibus consulendam putavit: eaque est summa ratio et sapientia boni civis, commoda civium non divellere, atque omnes aequitate eadem continere. Habitant gratis in alieno. Quid ita? Ut, cum ego emerim, ædificarim, tuear, impendam, tu, me invito, fruarè meo? Quid est aliud, aliis sua eripere, aliis dare aliena? Tabulæ verò novæ quid habent argumenti, nisi, ut emas mea pecunia fundum: eum tu habeas, ego non habeam pecuniam?

XXIV. Quamobrem, ne sit res alienum, quod rei publicæ noceat, providendum est: quod multis rationibus caveri potest: non, si fuerit, ut locupletes suum prodant, debitores lucrentur alienum. Nec enim ulla res vehementius rem publicam continet, quam fides: quæ esse nulla potest, nisi erit necessaria solutio rerum creditarum. Numquam vehementius ætûm est, quam me consulè, ne solveretur. Armis, et castris tentata res est ab omni genere hominum et ordine: quibus sic restiti, ut hoc tantum malum de republica tolleretur. Numquam nec majus res alienum fuit: nec melius, nec facilius dissolutum est. Fraudandi enim spe sublata, solvendi necessitas consecuta est. At vero hic nunc victor, tum quidem victus, quæ cogitabat, ea perfecit, eum ejus jam nihil intaceret. Tanto in ea periculi libido fuit, ut hic ipsum eum delectaret, peccare, etiam si causa non

illustre Grec; au contraire, pensa, en homme sage, qu'il falloit ménager les intérêts de tous; et la saine raison, de concert avec la sagesse, inspirera toujours à un bon citoyen, non de violer les propriétés particulières, mais de protéger les biens et les personnes, avec un droit égal pour tous. Cet homme-là est logé gratuitement dans la maison d'autrui. Pourquoi cela? c'est-à-dire donc que lorsque j'aurai acheté, bâti une maison, que je l'aurai réparée, embellie, vous viendrez l'habiter malgré moi? Qu'est-ce autre chose qu'ôter à l'un son bien pour le donner à l'autre? Ces nouvelles lois pour l'abolition des dettes, que signifient-elles, si ce n'est que vous achetez un fonds avec mon argent, et que, tandis que ce fonds est en votre pouvoir, mon argent n'est plus au mien?

XXIV. Il faut donc pourvoir à ce qu'il n'y ait plus de dettes, parce que cela est nuisible à la république. Vous pouvez l'empêcher de plusieurs manières, pourvu que ce ne soit pas en faisant perdre aux riches leur bien, et gagner aux débiteurs celui d'autrui; car la confiance est le plus ferme soutien de la république, et elle ne peut exister en aucune façon lorsqu'on ne peut être forcé de payer ses dettes. Jamais on ne fit de plus grands efforts pour leur abolition, que sous mon consulat. Des hommes de toute condition, de tout ordre, prirent les armes, s'assemblèrent; je résistai à l'orage de telle manière, que la république fut délivrée pour toujours d'un mal si dangereux. Jamais les dettes n'avaient été plus considérables, et jamais elles ne furent ni plus aisément ni mieux payées: tout espoir de frustrer ses créanciers étant ôté, l'exécution des paiemens en fut une suite nécessaire. Cet homme * qui nous a vaincus depuis, et dont alors je triomphai, a mis à exécution, lorsqu'il n'y avait plus aucun intérêt, ce qu'il

* CARR.

esset. Ab hoc igitur genere largitionis, ut aliis de-
tur, aliis auferatur, aberunt ii, qui rempublicam
tuebantur : in primisque operam dabunt, ut juris, ut
judiciorum æquitate suum quisque teneat : et neque
tenuiores propter humilitatem circumveniantur, ne-
que locupletibus ad sua vel tenenda, vel recuperanda
obsit invidia : præterea quibuscumque rebus vel
belli, vel domi poterunt, rempublicam augeant im-
perio, agris, vectigalibus. Hæc magnorum hominum
sunt : hæc apud majores nostros factitata : hæc genera
officiorum qui persequuntur, cum summa utilitate
reipublicæ magnam ipsi adipiscentur et gratiam, et
gloriam.

In his autem utilitatum præceptis Antipater Ty-
rius, stoicus, qui Athenis nuper est mortuus, duo
præterita censet esse a Panætio, valitudinis curatio-
nem et pecuniæ. Quas res a summo philosopho præ-
teritas arbitror, quod essent faciles : sunt certe utiles.
Sed valitudo sustentatur notitia sui corporis ; et ob-
servatione, quæ res aut prodesse soleant, aut obesse ;
et continentia in victu omni, atque cultu, corporis
tuendi causa ; et prætermittendis voluptatibus ; pos-
tremo arte eorum, quorum ad scientiam hæc perti-
nent. Res autem familiaris quæri debet iis rebus, a
quibus abest turpitudine : conservari autem diligentia,
et parsimonia ; iisdem etiam rebus augeri. Has res
commodissime Xenophon socraticus persecutus est
in eo libro, qui Oeconomicus inscribitur : quem
nos, ista fere ætate cum essemus, qua es tu nunc, e
græco in latinum convertimus.

avait imaginé dans un temps où il y était intéressé. Il eut tant de propension au mal, qu'il prenait plaisir à le faire sans aucune espèce de motif. Ceux qui gouverneront la république devront donc s'abstenir de ces sortes de largesses, qui consistent à ôter aux uns pour donner aux autres. Ils devront principalement veiller à ce que les lois et les magistrats assurent à chacun le sien, à ce qu'on n'abuse point de la faiblesse des citoyens pauvres, et que les riches ne soient pas troublés par l'envie dans la possession de leurs biens, ni dans le recouvrement de leurs dettes; qu'ils agrandissent d'ailleurs la république par tous les moyens possibles, soit en guerre, soit en paix; qu'ils étendent sa domination, son territoire, ses tributs : c'est là ce qu'il appartient aux grands hommes de faire, et ce qu'ont fait tant de nos ancêtres. Ceux qui rendent de tels services procurent les plus grands avantages à la république, et acquièrent la faveur et la gloire la plus signalée.

Parmi les préceptes sur les intérêts de la vie, le stoïcien Antipater, de Tyr, qui vient de mourir à Athènes, pense qu'il en est deux d'omis par Panétius : le soin de la santé et celui de la fortune. J'imagine qu'ils n'ont été passés sous silence par ce grand philosophe, que parce qu'ils sont connus de tout le monde. On ne peut, du reste, douter de leur utilité. La santé se conserve par la connaissance de notre tempérament et des choses qui peuvent lui être favorables ou nuisibles, par la sobriété, la tempérance, et les divers soins que nous devons prendre de notre corps, par la modération dans les plaisirs, enfin par l'art des médecins. Il faut chercher la fortune par toutes les voies que permet l'honnêteté, la conserver par sa diligence et son économie, et l'augmenter par les mêmes moyens. Le socraticien Xénophon a fort bien traité cette matière dans son livre intitulé l'*Economique*, qu'à l'âge où vous êtes je traduisis de grec en latin.

XXV. Sed utilitatum comparatio, quoniam hic locus erat quartus a Panætio prætermisus, sæpe est necessaria. Nam et corporis commoda cum externis, et externa cum corporis, et ipsa inter se corporis, et externa cum externis comparari solent. Cum externis, corporis hoc modo comparantur : Valere ut malis, quam dives esse. Cum corporis externa, hoc modo : Dives esse potius, quam maximis corporis viribus. Ipsa inter se corporis sic : ut bona validudo voluptati anteponatur, vires celeritati. Externorum autem, ut gloria divitiis, vectigalia urbana rusticis. Ex quo genere comparationia illud est Catonis senis : a quo cum quæreretur, quid maxime in re familiari expediret, respondit, Bene pascere. Quid secundum? Satis bene pascere. Quid tertium? Male pascere. Quid quartum? Arare. Et, cum ille, qui quæsierat, dixisset, Quid scenerari? Tum Cato, Quid hominem, inquit, occidere? Ex quo, et multis aliis, intelligi debet, utilitatum comparationes fieri solere, recteque hoc adjunctum esse quartum exquirendorum officiorum genus. Sed toto hoc de genere, de quærenda, de collocanda pecunia, etiam de utenda, commodius a quibusdam optimis viris, ad medium Janum sedentibus, quam ab ullis philosophis ulla in schola disputatur. Sunt tamen ea cognoscenda. Pertinent enim ad utilitatem, de qua hoc libro disputatum est. Reliqua deinceps persequemur.

XXV. Mais la comparaison entre les choses utiles faites par Panétius dont nous avons parlé au commencement de ce traité, devient souvent nécessaire. Et on a coutume, en effet, de comparer les biens corporels avec les biens extérieurs, et réciproquement ceux-ci avec ceux-là, ainsi que les uns et les autres entre eux. On compare les biens corporels avec les biens extérieurs, lorsqu'on demande, par exemple, si la santé vaut mieux que les richesses; ou bien si les richesses valent mieux que la force du corps. Les biens corporels se comparent ainsi entre eux : la bonne santé est-elle préférable à la vaillance? la force à l'agilité? Enfin, on compare entre eux les biens extérieurs, comme la gloire avec les richesses, les impôts de la ville avec ceux de la campagne. A cette espèce de comparaison appartenant, par exemple, ses paroles de Caton. On lui demandait quelle était la chose la plus avantageuse dans un patrimoine : La première, répondit-il, c'est d'avoir de bons pâturages. Et la seconde? ajouta-t-on. — Des pâturages assez bons. — La troisième? Des pâturages même mauvais. — La quatrième? — De labourer. Celui qui avait fait ces questions ayant dit : Pourquoi pas de prêter à usure? Et pourquoi pas d'assassiner? reprit alors Caton. On peut voir par cet exemple, comme par bien d'autres, les comparaisons qu'on a coutume de faire entre les choses utiles, et que c'est avec raison qu'on en a fait le quatrième point de ce Traité des devoirs. Pour tout ce qui regarde l'argent, pour les moyens de s'en procurer, de le placer, de s'en servir, on en apprendra beaucoup plus de ces hommes de bien qui se tiennent sur la place du change, que par toutes les discussions des écoles des philosophes. C'est une chose pourtant qu'il est bon de connaître; elle appartient au sujet de l'utile, que nous venons de traiter dans ce livre. Poursuivons ce qui nous reste à dire.

REMARQUES

www.libtool.com.cn

SUR

LE DEUXIÈME LIVRE.

1. — I. Il semble d'abord étonnant qu'à l'époque où Cicéron écrivait, il y eût des hommes qui pussent s'effaroucher du seul nom de philosophe, lorsque l'on considère surtout que la jeune noblesse était dans l'usage d'aller perfectionner son éducation à Athènes; mais se rappelant les prétentions des premiers Romains contre les beaux arts et tout ce qui venait de la Grèce, on conçoit qu'il pût exister quelques vixes sénateurs, zélés défenseurs des mœurs anciennes, qui fussent capables de blâmer Cicéron.
2. — *Id.* D'Antoine qui avait succédé à la tyrannie de César.
3. — *Id.* En écrivant l'histoire de son consulat.
4. — II. Titus *Portentus*, qui est perdu, mais qui existait du temps de saint Augustin, comme on le voit dans le troisième livre de ses Confessions, où il en fait un si bel éloge.
5. — *Id.* Erreur de la secte académique, dont il était.
6. — *Id.* Celle des péripatéticiens, que professait Cratippe.
7. — VI. La première à Pharsale, la deuxième en Afrique, et la troisième en Espagne; et toutes trois détruites par César.
8. — *Id.* Pompée.
9. — VII. Le premier roi de Macédoine, de ce nom.
10. — *Id.* Celui qui fit la guerre aux Romains, du temps de Fabricius.
11. — XII. Il obtint deux fois le consulat ainsi que les honneurs du triomphe.
12. — *Id.* Tribuns fustiers, qui périrent tous après l'autre dans les troubles qu'ils avaient suscités en proposant la loi agraire.
13. — XIII. Crassus l'orateur n'avait alors que dix-neuf ans.
14. — XIV. Un des lieutenans d'Alexandre, qui, après la mort de ce prince, fut roi de Macédoine, et donna la couronne à son fils Cassandre.
15. — *Id.* Antigon le jeune d'Alexandrie, qui fut roi d'Égypte.
16. — *Id.* Il descendait de celui qui chassa les rois.

- ¹⁷ — XVI. C'était une des premières charges, par où il fallait passer pour arriver au consulat. Les édiles avaient l'intendance des édifices publics, de la police et des spectacles.
- ¹⁸ — XVII. Surnom de la famille Aurélienne.
- ¹⁹ — *Id.* C'était une coutume chez les Romains d'offrir aux dieux le dixième de son revenu pour se les rendre favorables. Oreste se servit de ce prétexte pour régaler le peuple, dont il voulait gagner le suffrage.
- ²⁰ — *Id.* Cet ouvrage est perdu. Il n'en reste que le Songe de Scipion et quelques fragmens épars çà et là dans les livres des anciens. On en trouve plusieurs dans la *Cité de Dieu* de saint Augustin.
- ²¹ — XVIII. Un des plus grands hommes qu'ait eus Athènes.
- ²² — XXII. Le second Africain, fils de Paul-Emile, et adopté par Scipion, le fils du premier Africain.
- ²³ — *Id.* Corinthe.
- ²⁴ — XXIII. Troisième roi de Sparte.
- ²⁵ — *Id.* Par leur mère Cornélie, fille du premier Africain.
- ²⁶ — *Id.* Fils de Ptolomée, l'un des quatre lieutenans d'Alexandre, qui se partagèrent son empire après sa mort.

FIN DES REMARQUES.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

TRAITÉ DES DEVOIRS,

TRADUCTION DE GALLON-LA-BASTIDE.

M. T. CICERONIS

www.libtool.com.cn

AD M. FILIUM,

DE OFFICIIS

LIBER TERTIUS.

I. **P**UBLIUM Scipionem, Marce fili, eum, qui primus Africanus appellatus est, dicere solitum, scripsit Cato, qui fuit fere ejus æqualis, Numquam seminus otiosum esse, quam cum otiosus; nec minus solum, quam cum solus esset. Magnifica vero vox, et magno viro ac sapiente digna: quæ declarat, illum et in otio de negotiis cogitare, et in solitudine secum loqui solitum; ut neque cessaret umquam, et interdum colloquio alterius non egeret. Itaque duæ res, quæ languorem afferunt ceteris, illum acuebant, otium, et solitudo. Vellem nobis hoc idem vere dicere liceret: sed si minus imitatione tantam ingenii præstantiam consequi possumus, voluntate certe proxime accedimus: nam et a republica forensibusque negotiis, armis impiis, vique prohibiti, otium persequimur: et ob eam causam, urbe relictâ, rura peragrantes, sæpe soli sumus. Sed nec otium hoc cum Africani otio, nec hæc solitudo cum illa com-

TRAITÉ DES DEVOIRS,

www.adresse.com.cn

PAR M. T. CICÉRON

A SON FILS MARCUS.

LIVRE TROISIÈME.

L. PUBLIUS SCIPION, Marcus mon fils, celui qu'on appelle le premier Africain, avait coutume de dire, selon que l'a écrit Caton * son contemporain, qu'il n'était jamais moins oisif que lorsqu'il n'avait rien à faire, ni moins seul que dans la solitude. Cette parole est admirable et bien digne d'un sage, d'un grand homme; elle nous apprend qu'il avait coutumé de méditer sur les affaires dans ses heures de loisir, et de s'entretenir avec lui-même dans la solitude, de sorte qu'il ne restait jamais oisif, et qu'il savait se passer quelquefois de l'entretien d'autrui. Ainsi, deux choses qui engourdissent l'esprit des autres, le loisir et la solitude, aiguisaient au contraire le sien. Je voudrais pouvoir dire de moi avec vérité la même parole. Mais si nous ne pouvons atteindre à l'excellence de son esprit par l'imitation, nous pouvons, certes, en approcher de bien près par l'intention. Eloigné des affaires publiques et du barreau par les armes et la violence des méchants, je me trouve dans le loisir, et ayant pour la même raison abandonné la ville, et parcourant les campagnes, je suis souvent dans la solitude. Mais je ne puis comparer ce loisir à celui de l'Afri-

* Caton le censeur.

paranda est. Ille enim requiescens a reipublicæ pulcherrimis muneribus otium sibi sumebat aliquando, et a ~~multitudine~~ ~~hominum~~ frequentiaque interdum, tamquam in portum, se in solitudinem recipiebat. Nostrium autem otium negotiū inopia, non requiescendi studio, constitutum est. Exincto enim senatu, delictisque judiciis, quid est, quod dignum nobis aut in curia, aut in foro agere possimus? Itaque qui in maxima celebritate, atque in oculis civium quondam viximus: nunc fugientes conspectum sceleratorum, quibus omnia redundant, abdimus nos, quantum licet, et sæpe soli sumus. Sed quia sic ab hominibus doctis accepimus, non solum ex malis eligere minima oportere; sed etiam excerpere ex his ipsis, si quid inesset boni: propterea et otio fruor, non illo quidem, quo debeat is, qui quondam peperisset otium civitati; nec eam solitudinem languere patior, quam mihi adfert necessitas, non voluntas. Quamquam Africanus majorem laudem vel meo judicio assequeretur. Nulla enim ejus ingenii monumenta mandata literis, nullum opus, etiam, nullum solitudinis munus exstat. Ex quo intelligi debet, illum mentis agitatione, investigationeque earum rerum, quas cogitando consequeretur, nec otiosum, nec solum umquam fuisse. Nos autem, qui non tantum roboris habemus, ut cogitatione tacita a solitudine abstrahamur, ad hanc scribendi operam omne studium curamque convertimus. Itaque plura brevi tempore, eversa, quam multis annis, stante republica, scripsimus.

cain, ni ma solitude à la sienne ; car lui, pour se reposer des plus belles fonctions de la république, prenait quelquefois du loisir, et s'éloignant de la foule, il se retirait dans la solitude, comme dans le port. Pour moi, je ne suis livré au loisir que faute d'affaires, et non par le désir du repos. Le sénat n'étant plus, ainsi que les tribunaux, qu'y a-t-il, et au Forum et au barreau, qui soit digne de m'occuper ? Ainsi, après avoir jadis vécu dans la plus grande célébrité et exposé à tous les regards, fuyant maintenant la vue des méchants qui remplissent tous les lieux, je me cache autant qu'il m'est permis, et je me trouve souvent dans la solitude. Mais comme j'ai appris des hommes éclairés, qu'il ne faut pas seulement éviter les maux choisis les moindres, qu'il faut même en retirer le bien qu'ils peuvent renfermer, je jouis en conséquence de mon loisir (lequel certes n'est pas tel que j'aurais dû l'avoir, après celui que j'avais autrefois procuré à Rome), et je ne me laisse pas engourdir par cette solitude, qui est l'effet de la nécessité et non de ma volonté. Quoique la vie de l'Africain ait été et me paraisse vraiment digne des plus grands éloges, il n'a laissé pourtant aux lettres aucun monument de son génie, aucun ouvrage de son loisir, aucun fruit de sa solitude. Cela doit nous faire comprendre que, s'il ne fut jamais ni oisif ni seul, c'est par la contention continuelle de son esprit, et par ses méditations sur les objets que lui offrait sa pensée. Pour moi, qui n'ai pas assez de vigueur d'esprit pour me distraire de la solitude par la seule pensée, j'ai donné toute mon attention et tous mes soins au travail de la composition. C'est pourquoi j'ai plus écrit dans un court espace de temps depuis le renversement de la république, que je n'en ai fait en plusieurs années pendant qu'elle subsistait.

II. Sed cum tota philosophia, mi Cicero, frugifera et fructuosa, nec ulla pars ejus inculta ac deserta sit: tum nullus feracior in ea locus est, nec uberior, quam de officiis, a quibus constanter honesteque vivendi praecepta ducuntur. Quare quamquam a Cratippo nostro, principe hujus memoriae philosophorum, haec te assidue audire atque accipere confido: tamen conducere arbitror, talibus aures tuas vocibus undique circumsonare; neceas, si fieri possit, quidquam aliud audire. Quod cum omnibus est faciendum, qui vitam honestam ingredi cogitant, tum haud scio, an nemini potius, quam tibi. Sustines enim non parvam expectationem imitandae industriae nostrae, magnam honorum, nonnullam fortasse nominis. Suscepisti onus praeterea grave et Athenarum, et Cratippi: ad quos cum tamquam ad mercaturam bonarum artium sis profectus, inanem redire turpissimum est, dedecorantem et urbis auctoritatem, et magistri. Quare quantum conniti animo potest, quantum labore contendere (si discendi labor est potius, quam voluptas) tantum, fac, ut efficias: neve committas, ut, cum omnia suppeditata sint a nobis, tute tibi defuisse videare. Sed haec hactenus. Multa enim saepe ad te cohortandi gratia scripsimus. Nunc ad reliquam partem propositae divisionis revertamur.

Panaetius igitur, qui sine controversia de officiis accuratissime disputavit, quemque nos, correctione quadam adhibita, potissimum secuti sumus, tribus generibus propositis, in quibus deliberare homines,

II. Les diverses parties de la philosophie, mon cher Ciceron, produisent toutes leur fruit, et il n'en est point d'inculte et d'abandonnée; mais aucune n'est plus féconde que celle des devoirs, d'où l'on tire les préceptes d'une vie régulière et honnête. Je suis, certes, bien persuadé que c'est là une chose que vous entendez tous les jours, et que vous apprenez de notre ami Cratippe, le premier des philosophes de ce siècle; mais je pense qu'il est avantageux pour vous que de semblables discours retentissent sans cesse à vos oreilles; de manière qu'elles ne soient frappées d'aucun autre, s'il est possible. C'est une méthode à observer en général avec tous ceux qui se proposent de mener une vie honnête; mais je ne sais s'il est quelqu'un à qui elle soit plus nécessaire qu'à vous, mon fils. Car on s'attend que vous ferez tous vos efforts pour imiter votre père dans ses travaux, pour succéder surtout à sa dignité, et pour hériter d'une partie de sa gloire : Athènes en outre, et Cratippe, sont comme un grand poids dont vous vous êtes chargé. En partant pour la Grèce, vous avez parti aller à l'acquisition pour ainsi dire des beaux arts : il serait bien honteux d'en revenir les mains vides, et vous feriez dishonneur à la fois et à l'autorité du maître et à celle de la ville. Tout ce qu'on peut donc faire, tout ce qu'on peut obtenir par de constans efforts et par un travail soutenu (si toutefois c'est un travail de s'instruire plutôt qu'un plaisir), faites-le, obtenez-le, mon fils, pour ne pas vous exposer à paraître vous manquer à vous-même, lorsqu'aucun secours ne vous a manqué. Mais en voilà assez sur ce point, car je vous ai souvent, par mes lettres, réitéré les mêmes exhortations. Revenons maintenant à la dernière division de notre sujet. Panéti-
us donc, qui sans contredit a traité des devoirs avec le plus grand soin, et que j'ai particulièrement suivi, sauf quelques

et consultare de officio solerent, uno, cum dubitarent, honestumne id esset, de quo ageretur, an turpe: altero, utilene, an inutile: tertio, si id, quod speciem haberet honesti, pugnaret cum eo, quod utile videretur, quomodo ea discerni oporteret, de duobus generibus primis, tribus libris explicavit: de tertio autem genere deinceps se scripsit dicturum, nec exsolvit, quod promiserat. Quod eo magis miror, quia scriptum a discipulo ejus Posidonio est, triginta annis vixisse Panætium, posteaquam eos libros edidisset. Quem locum miror a Posidonio breviter esse tactum in quibusdam commentariis, præsertim eum scribat, nullum esse locum in tota philosophia tam necessarium. Minime vero assentior iis, qui negant, eum locum a Panætio prætermissum, sed consulto relictum, neo omnino scribendum fuisse, quia numquam posset utilitas cum honestate pugnare: de quo alterum potest habere dubitationem, adhibendumne fuerit hoc genus, quod in divisione Panætii tertium est, an plane omittendum: alterum dubitari non potest, quin a Panætio susceptum sit, sed relictum. Nam qui e divisione tripartita duas partes absolverit, huic necesse est restare tertiam. Præterea in extremo libro tertio de hac parte pollicetur se deinceps esse dicturum. Accedit eodem testis locuples, Posidonius, qui etiam scribit in quadam epistola, P. Rutilium Rufum dicere solere, qui Panætium audierat, Ut nemo pictor esset inventus, qui Coæ Veneris eam partem, quam Apelles inchoatam reliquisset, absolt-

corrections, a pris pour division de son sujet les trois espèces de considérations que les hommes ont coutume de faire lorsqu'ils consultent et délibèrent sur le devoir. La première, lorsqu'ils sont en doute si ce qu'il s'agit de faire est ou n'est pas honnête; la seconde, s'il est utile ou nuisible; la troisième, lorsqu'il faut choisir entre ce qui a l'apparence de l'honnête et ce qui semble utile, quand ils sont en opposition. Il a traité les deux premiers points en trois livres; pour le troisième, il a promis de le traiter dans la suite, et n'a pas tenu sa promesse. J'en suis d'autant plus surpris, que nous trouvons dans Posidonius, son disciple, qu'il vécut trente ans après avoir publié son ouvrage. Je suis encore étonné que ce même point ait été traité si brièvement par Posidonius, dans certains commentaires, surtout lorsqu'il a écrit qu'il n'y en avait pas d'aussi essentiel dans toute la philosophie. Je ne suis pas du tout de l'avis de ceux qui soutiennent que ce point n'a pas été omis par Panétius, mais qu'il l'a laissé à dessein, et qu'il ne devait aucunement le traiter, parce que l'utile ne peut jamais être en opposition avec l'honnête. Il est permis de mettre en question si ce point, qui forme la troisième division de Panétius, doit être traité ou absolument mis de côté; mais ce qu'on ne peut révoquer en doute, c'est que Panétius ne l'ait fait entrer dans son plan, et ne l'ait ensuite laissé là, car si des trois points d'une division vous n'avez traité que les deux premiers, il vous reste nécessairement le troisième. En outre, dans son troisième livre, il promet de traiter dans la suite ce dernier point. Nous avons encore pour surcroît de preuve le puissant témoignage de Posidonius, qui a écrit dans je ne sais quelle lettre, que P. Rufilius Rufus, disciple comme lui de Panétius, avait coutume de dire qu'ainsi qu'il ne s'était pas trouvé de peintre assez habile pour achever de peindre

yeret (oris enim pulchritudo reliqui corporis imitandi spem auferbat) : sic ea, quæ Panætius prætermisisset, et non perfecisset, propter eorum, quæ perfecisset, præstantiam, neminem esse persecutum.

III. Quamobrem de judicio Panætii dubitari non potest : rectene autem hanc tertiam partem ad exquirendum officium adjunxerit, an secus, de eo fortasse disputari potest. Nam sive honestum, solum bonum est, ut stoicis placet, sive quod honestum est, id ita summum bonum est, quemadmodum peripateticis nostris videtur, ut omnia ex altera parte collocata, vix minimi momenti instar habeant : dubitandum non est, quin numquam possit utilitas cum honestate contendere. Itaque accepimus, Socratem execrari solitum eos, qui primum hæc, natura cohærentia, opinione distraxissent. Cui quidem ita sunt stoici assensi, ut, quidquid honestum esset, id utile esse censerent, nec utile quidquam, quod non honestum. Quod si is esset Panætius, qui virtutem propterea colendam diceret, quod ea efficiens utilitatis esset; ut ii, qui res expetendas vel voluptate, vel indolentia metiuntur; liceret ei dicere, utilitatem aliquando cum honestate pugnare : sed, cum sit is, qui id solum bonum judicet, quod honestum sit; quæ autem huic repugnent specie quadam utilitatis, eorum neque accessione meliorem vitam fieri, nec decessione pejorem : non videtur ejusmodi debuisse delibera-

• • • Vestris.

la Vénus qu'Apelle avait laissée commencée (la beauté du visage ne laissant aucun espoir de l'imiter dans le reste du corps); de même personne n'avait osé suppléer ce que Panétius a omis et n'a pas achevé, à cause du mérite éminent de ce qu'il a fait.

III. On ne peut donc avoir des doutes sur l'intention de Panétius : mais aurait-il bien ou mal fait d'ajouter cette troisième partie à son *Traité des devoirs*? voilà de qui peut être mis en question. Que l'honnête en effet soit le seul bien, comme le veulent les stoïciens, ou qu'il soit un bien si grand, selon les péripatéticiens, que tous les autres mis en balance ne méritent pas la moindre attention; il reste toujours indubitable que l'utile ne peut nullement entrer en comparaison avec l'honnête. Aussi apprenons-nous que Socrate avait coutume de maudire ceux qui les premiers avaient séparé dans l'opinion deux choses unies par la nature. Les stoïciens ont si bien adhéré à cet avis, que, suivant eux, tout ce qui est honnête est utile, et qu'il n'y a rien d'utile de ce qui n'est pas honnête. Que si Panétius était homme à dire qu'on doit pratiquer la vertu pour les avantages qu'elle procure, comme ceux * qui n'apprécient les choses désirables que par le plaisir qu'elles donnent ou par la douleur qu'elles épargnent, il lui serait permis d'avancer que l'honnête peut quelquefois être en opposition avec l'utile. Mais puisqu'il pense qu'il n'y a

* Les épicuriens.

tionem introducere, in qua, quod utile videretur, cum eo, quod honestum¹ esset, compararetur. Etenim quod summum bonum a stoicis dicitur, Convenienter naturæ vivere: id habet hanc, ut opinor, sententiam, cum virtute congruere semper: cetera autem, quæ secundum naturam essent, ita legere, si ea virtuti non repugnarent. Quod cum ita sit, putant quidam, hanc comparisonem non recte introductam, nec comping de eo genere quidquam præcipiendum fuisse. Atque illud quidem honestum, quod proprie vereque dicitur, id in sapientibus est solis, neque a virtute divelli umquam potest; in iis autem, in quibus sapientia perfecta non est, ipsum illud quidem perfectum honestum, nullo modo, similitudines honesti esse possunt. Hæc enim omnia officia, de quibus his libris disputamus, media stoici appellant, ea communia sunt, et late patent; quæ et ingemii bonitate muloi assequuntur, et progressionem discendi: illud autem officium, quod rectum idem appellant, perfectum atque absolutum est, et, ut idem dicunt, omnes numeros habet; nec, præter sapientem, cadere in quemquam potest. Cum autem aliquid actum est, in quo media officia compareant, id cumulate videtur esse perfectum: propterea quod vulgus, quid absit a perfecto, non fere intelligit: quatenus autem intelligit, nihil putat prætermisum. Quod item in poematibus, et picturis usu² venit, in aliisque compluribus, ut delectentur imperiti, laudentque ea,

¹ Est. — ² Evenit.

d'autre bien que ce qui est honnête, et que la jouissance des choses d'une utilité apparente, qui sont en opposition avec l'honnête, ne saurait rendre la vie meilleure, comme la privation ne saurait la rendre plus mauvaise, il semble qu'il n'a pas dû introduire une délibération, où il aurait mis ce qui paraît utile en comparaison avec ce qui est honnête. D'ailleurs, puisque, selon les stoïciens, vivre conformément à la nature est le souverain bien, il s'ensuit que la nature est toujours d'accord avec la vertu, et que, pour connaître les choses qui sont selon la nature, il suffit de voir si elles ne répugnent pas à la vertu. Cela posé, quelques-uns pensent que la comparaison dont nous parlons ne devrait pas être établie, et qu'il n'y a sur ce point aucun précepte à donner. Mais l'honnêteté proprement dite, la vraie honnêteté, ne se trouve que dans les sages, et ne peut jamais être séparée de la vertu. Les hommes d'une sagesse imparfaite ne peuvent en aucune façon avoir cette honnêteté parfaite; ils n'en ont que l'image. Tous ces devoirs dont nous traitons dans ces livres-ci, les stoïciens les appellent devoirs moyens; ils sont d'un usage commun et fort étendu. Plusieurs les remplissent par le seul effet d'un bon naturel, ou d'une éducation libérale; mais pour ce devoir que ces mêmes stoïciens appellent la droite équité, c'est la perfection absolue, à laquelle il ne manque rien, comme ils disent, et où nul autre que le sage ne saurait atteindre. Une action dans laquelle on a satisfait aux devoirs moyens, semble être souverainement parfaite aux yeux du vulgaire,

quæ laudanda non sint, ob eam, credo, causam, quod insit in his aliquid probi, quod capiat ignaros, qui iidem, quid in unaquaque re vitii sit, nequeant judicare. Itaque cum sunt docti a peritis, facile desistunt a sententia.

IV. Hæc igitur officia, de quibus his libris disserimus, quasi secunda quædam honesta esse dicunt, non sapientum modo propria, sed cum omni hominum genere communia. Itaque his omnes, in quibus est virtutis indoles, commoventur. Nec vero cum duo Decii, aut duo Scipiones, fortes viri commemorantur, aut cum Fabricius, Aristidesve justus nominatur, aut ab illis, fortitudinis; aut ab his, justitiæ, tamquam a sapientibus, petitur exemplum. Nemo enim horum sic sapiens est, ut sapientem volumus intelligi: nec ii, qui sapientes habiti sunt, et nominati, M. Cato, et C. Lælius, sapientes fuerunt; ne illi quidem septem: sed ex mediorum officiorum frequentia similitudinem quandam gerebant speciemque sapientum. Quocirca nec id, quod vere honestum est, fas est cum utilitatis repugnantia comparari: nec id, quod communiter appellamus honestum, quod colitur ab iis, qui bonos se viros haberi volunt, cum emolumentis umquam est comparandum: tam-

parce qu'il ne sent nullement ce qui lui manque, et qu'elle lui paraît remplir toute l'idée qu'il s'est faite de la perfection. C'est ce que l'usage nous fait voir tous les jours au sujet des poèmes, des peintures et d'autres objets, où ceux qui ne sont pas connaisseurs louent et admirent ce qui ne le mérite point. Cela vient, je crois, de ce qu'ils sont séduits par ce qu'il peut y avoir de bon, et que ses défauts échappent à leur ignorance. Aussi, lorsqu'ils sont éclairés par les connaisseurs, abandonnent-ils facilement leur opinion.

IV. Les devoirs dont nous traitons dans cet ouvrage forment donc, selon les stoïciens, comme une seconde honnêteté, qui n'est pas seulement le partage des sages, mais qui est commune à tout le genre humain. Cette honnêteté appartient donc à tous les hommes d'un caractère vertueux. Mais lorsqu'on cite les deux Décius, les deux Scipions comme des héros, ou Fabricius et Aristide comme des hommes justes, on ne cite pas l'héroïsme des uns et l'équité des autres comme des exemples donnés par des sages ; car aucun d'eux ne le fut dans le sens rigoureux que nous entendons donner ici à ce mot ; non plus que ceux même qui ont passé pour sages et en ont porté le nom, M. Caton et C. Lélius ; non plus encore que les sept sages de la Grèce : mais l'accomplissement habituel des devoirs moyens leur donnait une certaine ressemblance avec le sage parfait dont nous voulons parler. C'est pourquoi non-seulement il n'est pas permis de comparer avec la vraie honnêteté l'utile, qui lui est opposé ; il ne faut même jamais comparer aucune sorte d'u-

que id honestum, quod in nostram intelligentiam cadit, tuendum conservandumque est nobis, quam id, quod proprie dicitur, vereque est honestum, sapientibus. Aliter enim teneri non potest, si qua est ad virtutem facta progressio. Sed hæc quidem de iis, qui conservatione officiorum existimantur boni. Qui autem omnia metiuntur emolumentis et commodis, neque ea volunt præponderari honestate, hi solent in deliberando honestum cum eo, quod utile putant, comparare: boni viri non solent. Itaque existimo, Panætium, cum dixerit, homines solere in hac comparatione dubitare, hoc ipsum sensisse, quod dixerit, solere modo, non etiam oportere. Etenim non modo plaris putare, quod utile videatur, quam quod honestum; sed hæc etiam inter se comparare, et in his addubitare, turpissimum est. Quid est ergo, quod nonnumquam dubitationem afferre soleat, considerandumque videatur? Credo, si quando dubitatio accidit, quale sit id, de quo consideretur. Sæpe enim tempore fit, ut, quod plerumque turpe haberi soleat, inveniatur non esse turpe. Exempli causa, ponatur aliquid, quod pateat latius. Quod potest majus esse scelus, quam non modo hominem, sed etiam familiarem hominem occidere? Num igitur se ads-

utilité avec cette honnêteté commune que pratiquent ceux qui veulent être regardés comme gens de bien, et nous devons défendre et conserver cette honnêteté qui est à la portée de notre intelligence, avec autant de soin que celle appelée par les sages l'honnêteté proprement dite, la vraie honnêteté. Comment pourrait-on autrement se maintenir et faire quelques progrès dans le chemin de la vertu? Voilà pour ceux que la fidélité à leurs devoirs fait regarder comme gens de bien. Quant aux hommes qui n'apprécient toutes les choses que par les profits et les avantages, et qui ne veulent point que l'honnêteté emporte la balance, ceux-là ont coutume, dans leurs délibérations, de mettre l'honnête en comparaison avec ce qu'ils croient l'utile. C'est ce que ne font pas les gens de bien. Je pense donc que Panétiüs, lorsqu'il a dit que les hommes avaient coutume de balancer dans cette comparaison, a entendu par-là, comme il le dit, qu'ils avaient coutume de balancer, mais non pas qu'ils devaient le faire; car il n'est pas seulement honteux de prendre ce qui semble utile plus que ce qui est honnête; il l'est même de comparer l'un avec l'autre, et de balancer entre les deux. Quand est-ce donc qu'on a coutume d'avoir des doutes sur une chose, et qu'elle semble mériter notre examen? C'est, je crois, lorsqu'on n'est pas bien fixé sur sa nature. Les circonstances font souvent que ce qui passe ordinairement pour honteux, ne peut plus être regardé comme tel. Choisissons un exemple d'une application bien étendue. Quel plus grand crime peut-il y avoir que de tuer

trinxit scelere, si quis tyrannum occidit, quamvis familiarem? Populo quidem romano non videtur, qui ex omnibus præclaris factis illud pulcherrimum existimat. Vicit ergo utilitas honestatem? immo vero honestatem utilitas secuta est.

Itaque, ut sine ullo errore dijudicare possimus, siquando cum illo, quod honestum intelligimus, pug-
nare id videbitur, quod appellamus utile, formula quædam constituenda est: quam si sequemur in com-
paratione rerum, ab officio numquam recedemus. Erit autem hæc formula, stoicorum rationi, disci-
plinæque maxime consentanea: quam quidem in his libris propterea sequimur, quod, quamquam a ve-
teribus academicis, et peripateticis nostris, qui quondam iidem erant, qui academici, quæ honesta sunt, anteponuntur iis, quæ videntur utilia: tamen splendidius hæc ab eis disseruntur, quibus, quid-
quid honestum est, idem utile videtur: nec utile quidquam, quod non honestum: quam ab his, qui-
bus aut honestum aliquid non utile, aut utile non honestum. Nobis autem nostra academia magnam licentiam dat, ut quodcumque maxime probabile occurrat, id nostro jure liceat defendere. Sed redeo ad formulam.

V. Detrahare igitur aliquid alteri, et hominem hominis incommodo suum augere commodum, ma-

Vestris.

non-seulement un homme, mais même son ami ? Or, commettra-t-il un crime celui qui tuera un tyran, quoique son ami ? Ce ne sera pas certes aux yeux du peuple romain, qui, entre tous ses hauts faits, juge celui-là le plus beau ³. L'utile l'emporte donc sur l'honnête. Il y a plus ; la grande utilité de l'action la rend honnête.

C'est pourquoi, afin de pouvoir nous déterminer, sans risque de nous tromper, lorsque ce que nous croyons honnête nous paraît en opposition avec ce que nous nommons l'utile, il faut établir une certaine règle ; et si nous nous y conformons dans la comparaison des différens objets, nous ne nous écarterons jamais de nos devoirs. Cette règle sera conforme aux principes et à la doctrine des stoïciens, que nous avons suivie de préférence dans ce traité, parce que, quoique les académiciens, et vos péripatéticiens qui, autrefois, étaient les mêmes ⁴ que les académiciens ; quoique, dis-je, ces derniers préfèrent les choses qui sont honnêtes à celles qui semblent utiles ; les premiers cependant, qui regardent tout ce qui est honnête comme utile, et qui ne voient rien d'utile de ce qui n'est pas honnête, ces premiers ont traité le sujet d'une manière plus magnifique que ceux pour qui il existe quelque chose d'honnête qui n'est pas utile, ou quelque chose d'utile qui n'est pas honnête. Du reste, notre Académie nous laisse pleine liberté d'adopter toute opinion qui nous paraît la plus probable. Mais je reviens à la règle.

V. Dérober à autrui et augmenter notre fortune au détriment de la sienne, est une chose plus contraire à la nature, que la mort, que la pauvreté, que la douleur, que tous les

gis est contra naturam, quam mors, quam paupertas, quam dolor, quam cetera, quæ possunt aut corpori accidere, aut rebus externis. Nam principio tollit convictum humanum, et societatem. Si enim sic erimus affecti, ut propter suum quisque emolumentum spoliet, aut violet alterum, disrumpi necesse est eam, quæ maxime est secundum naturam, humani generis societatem. Ut, si unumquodque membrum sensum hunc haberet, ut posse putaret, se valere, si proximi membri validitudinem ad se traduxisset; debilitari, et interire totum corpus necesse esset: sic, si unusquisque nostrum rapiat ad se commoda aliorum, detrahatque, quod cuique possit, emolumentum sui gratia: societas hominum, et communitas evertatur necesse est. Nam, sibi ut quisque malit, quod ad usum vitæ pertineat, quam alteri, acquirere, concessum est, non repugnante natura. Illud natura non patitur, ut aliorum spoliis nostras facultates, copias, opes augeamus. Neque vero hoc solum natura, id est, jure gentium, sed etiam legibus populorum, quibus in singulis civitatibus respublicæ continetur, eodem modo constitutum est, ut non liceat sui commodi causa nocere alteri. Hoc enim spectant leges, hoc volunt; incolumem esse civium conjunctionem: quam qui dirimunt, eos morte, exilio, vinculis, damno coercent. Atque hoc multo magis exigit ipsa naturæ ratio, quæ est lex divina, et humana: cui parere qui velit (omnes autem parebunt, qui secundum

Est.

autres maux corporels et extérieurs. Car d'abord cela tend à la destruction de toute société, de toute communauté entre les hommes. Si nous sommes en effet disposés de telle façon, que chacun pour son propre intérêt dépouille son voisin, ou lui fasse violence, il s'ensuivra nécessairement la dissolution de la société humaine, qui est le grand objet de la nature. De même que si chaque membre de notre corps était organisé de manière à penser qu'il s'en porterait mieux, en attirant à lui la substance du membre voisin, il s'ensuivrait de nécessité l'affaiblissement et la destruction du corps entier ; de même si, chacun de nous, pour son seul intérêt, s'approprie les biens des autres et leur dérobe ce qu'il peut, toute communauté, toute société entre les hommes sera nécessairement détruite. Il n'est point, certes, contraire à la nature, qu'un chacun aime mieux acquérir pour soi, que pour les autres, les choses nécessaires à la vie ; mais aussi cette même nature ne nous permet pas d'augmenter, au détriment d'autrui, nos facultés, notre pouvoir, nos richesses. Ce n'est pas seulement d'après la nature, c'est-à-dire le droit des gens, c'est aussi d'après les lois particulières des peuples, lesquelles régissent la chose publique dans chaque cité, qu'il a été pareillement réglé qu'il n'était pas permis de nuire à autrui pour son propre avantage. Car ce que les lois ont en vue, ce qu'elles veulent par-dessus tout, c'est le maintien de la société civile dans toute son intégrité ; et elles condamnent ceux qui y portent atteinte, à la mort, à l'exil, aux fers, au bannissement. Ce même principe est encore plus spécialement recommandé par la raison naturelle, qui est la loi divine et humaine, dont le fidèle observateur (et tout homme le sera qui voudra vivre selon la nature) ne se portera jamais à convoiter le bien d'un autre, à s'approprier ce qu'il lui aura ravi. L'élévation et la

naturam volent vivere) numquam committet, ut aliorum appetat, et id, quod alteri detraxerit, sibi assumat. Etenim multo magis est secundum naturam excelsitas animi, et magnitudo: itemque comitas, justitia, liberalitas, quam voluptas, quam vita, quam divitiæ: quæ quidem contemnere, et pro nihilo ducere, comparantem cum utilitate communi, magni animi, et excelsi est: detrabere autem alteri sui commodi causa, magis est contra naturam, quam mors, quam dolor, quam cetera generis ejusdem. Itemque, magis est secundum naturam, pro omnibus gentibus, si fieri possit, conservandis, aut juvandis maximos labores molestiasque suscipere, imitantem Herculem illum, quem hominum fama, beneficiorum memor, in concilio cœlestium collocavit: quam vivere in solitudine, non modo sine ullis molestiis, sed etiam in maximis voluptatibus, abundantem omnibus copiis; ut excellas etiam pulchritudine, et viribus. Quocirca optimo quisque, et splendidissimo ingenio longe illam vitam huic anteponit. Ex quo efficitur, hominem naturæ obedientem, homini nocere non posse. Deinde, qui alterum violat, ut ipse aliquid commodi consequatur, aut nihil se existimat contra naturam facere, aut magis fugiendam censet mortem, paupertatem, dolorem, amissionem etiam liberorum, propinquorum, amicorum, quam facere cuiquam injuriam. Si nihil existimat contra naturam fieri hominibus violandis: quid cum eo disseras, qui omnino hominem ex homine tollat? sin fugiendum

grandeur d'âme, ainsi que la douceur, la justice, la libéralité, sont bien plus selon la nature, que la volupté, que la vie, que les richesses, toutes choses qu'une grande âme, qu'une âme élevée doit mépriser et compter pour rien au prix de l'utilité commune. S'approprier, au contraire, le bien d'autrui, est beaucoup plus contre la nature que la mort, que la douleur, et que toutes les autres choses de même espèce. Il est encore bien plus selon la nature d'entreprendre les plus grands travaux, de s'exposer aux plus grandes peines, pour protéger, pour secourir, s'il est possible, toutes les nations, à l'imitation de cet Hercule, que l'opinion des hommes, par reconnaissance pour ses bienfaits, plaça dans le conseil céleste, que de vivre dans la solitude, non-seulement exempt de toute peine, mais au milieu de tous les plaisirs et au sein des richesses, surpassant même tous les autres par la beauté et la force du corps. Aussi, tout homme doué d'un excellent esprit, d'un génie élevé, mettra le premier genre de vie bien au-dessus du dernier. Il suit de tout cela que l'homme qui obéit à la nature, ne peut nuire à son semblable. Ensuite l'homme qui nuit à autrui pour se procurer quelque avantage, ou bien pense ne rien faire contre la nature, ou il juge que la mort, la pauvreté, la douleur, la perte de ses enfans, de ses proches, de ses amis, sont des choses plus à craindre que de faire tort à son prochain. S'il croit qu'il n'est pas contre la nature de nuire à ses semblables, que servira-t-il de raisonner avec un être qui dépouille ainsi l'homme de tout ce qu'il a d'humain ? S'il pense que c'est un mal à craindre, mais qu'il en est de plus grands à fuir, tels que la mort, la pauvreté, la douleur, son erreur vient de ce qu'il regarde les maux du corps et ceux de la fortune, comme plus graves que les vices de l'âme.

id quidem censet, sed et multo illa pejora, mortem; paupertatem, dolorem : errat in eo, quod ullum aut corporis, aut fortunæ vitium, animi vitiis gravius existimat.

VI. Ergo unum debet esse omnibus propositum, ut eadem sit utilitas uniuscujusque, et universorum : quam si ad se quisque rapiat, dissolvetur omnis humana consortio. Atque si etiam hoc natura præscribit, ut homo homini, quicumque sit, ob eam ipsam causam, quod is homo sit, consultum velit : necesse est secundum eandem naturam omnium utilitatem esse communem. Quod si ita est, una continemur omnes, et eadem lege naturæ : idque ipsum si ita est, certe violare alterum lege naturæ prohibemur. Verum autem primum. Verum igitur et extremum. Nam illud quidem absurdum est, quod quidam dicunt, parenti se aut fratri nihil detracturos, commodi sui causa; aliam rationem esse civium reliquorum. Hi sibi nihil juris, et nullam societatem, communis utilitatis causa, statuunt esse cum civibus : quæ sententia omnem societatem distrahit civitatis. Qui autem civium rationem dicunt habendam, externorum negant : hi dirimunt communem humani generis societatem : qua sublata, beneficentia, liberalitas, bonitas, justitia funditus tollitur : quæ qui tollant, etiam adversus deos immortales impii judicandi sunt. Ab iis enim constitutam inter homines societatem evertunt : cujus societatis arctissimum vinculum est, magis arbitrari esse contra naturam, hominem ho-

VI. Il est donc un principe unique qui nous doit être commun à tous, c'est que l'utilité particulière et l'utilité générale sont une seule et même chose. Si chacun ne pense qu'à tout s'approprier, dès-lors toute association humaine sera dissoute. De plus, si la nature prescrit à l'homme de faire du bien à son semblable, quel qu'il soit, par cette seule raison qu'il est homme comme lui, il suit nécessairement que l'utilité de chacun se trouve dans l'utilité commune. Cela étant, nous sommes tous régis par une seule et même loi de la nature; et dès-lors encore il nous est défendu de nuire à autrui par la loi naturelle. Le premier principe étant vrai, le dernier l'est aussi. C'est une absurdité que de dire, comme font certains, que leur intérêt propre ne les porterait pas à rien dérober à un père, à un frère, mais qu'il en est bien autrement à l'égard du reste des citoyens. Ceux-là jugent qu'il n'est entre eux et les autres citoyens, aucun droit, aucune société d'établie pour l'utilité commune. Une telle opinion anéantit toute association dans la cité. Pour ceux qui disent qu'il faut tenir compte des citoyens, mais nullement des étrangers, ils détruisent la société universelle du genre humain, laquelle n'existant plus, il n'existe plus aussi ni bienfaisance, ni libéralité, ni bonté, ni justice. De pareils hommes doivent être regardés comme coupables d'impiété envers les dieux immortels. Ils renversent la société que ces dieux ont établie entre les hommes, et dont le lien le plus fort est de penser qu'il est plus contre la nature de s'approprier le bien de son semblable, que de s'exposer aux disgrâces de la fortune, à tous les maux

mini detrudere, sui commodi causa, quam omnia incommoda subire vel externa, vel corporis, vel etiam ipsius animi, quæ vacent justitia. Hæc enim una virtus, omnium est domina, et regina virtutum. Forsitan quispiam dixerit : Nonne igitur sapiens, si fame ipse conficiatur, abstulerit cibum alteri, homini ad nullam rem utili? Minime vero. Non enim mihi est vita mea utilior, quam animi talis affectio, neminem ut violem commodi mei gratia. Quid? si Phalarim, crudelem tyrannum et immanem, vir bonus, ne ipse frigore conficiatur, vestitu spoliare possit; nonne faciat? Hæc ad judicandum sunt facillima. Nam, si quid ab homine ad nullam partem utili, tuæ utilitatis causa detraxeris : inhumane feceris, contraque naturæ legem : sin autem is tu sis, qui multam utilitatem reipublicæ atque hominum societati, si in vita remaneas, afferre possis, si quid ob eam causam alteri detraxeris, non sit reprehendendum. Sin autem id non sit ejusmodi : suum cuique incommodum ferendum est potius, quam de alterius commodis detrahendum. Non igitur magis est contra naturam morbus, aut egestas, aut quid hujusmodi, quam detractio aut appetitio alieni. Sed communis utilitatis derelictio contra naturam est. Est enim injusta. Itaque lex ipsa naturæ, quæ utilitatem hominum conservat et continet, decernit profecto, ut ab homine inerti atque inutili, ad sapientem, bonum, fortemque virum transferantur res ad vivendum necessariae; qui si occiderit, multum de communi utilitate detraxe-

du corps et à toutes les peines de l'esprit, pour rester fidèles aux lois de la justice ; car cette vertu est la maîtresse et la reine de toutes les autres. Quelqu'un dira peut-être : Est-ce que le sage, sur le point de mourir de faim, ne dérobera point un aliment à un homme qui ne serait d'aucune utilité au monde ? Non certes ; car ma vie m'est encore moins utile que la disposition de mon cœur à ne nuire à personne pour mon intérêt particulier. Quoi donc ! un homme de bien, pour s'empêcher de mourir de froid, s'il a la faculté de dépouiller de son manteau un tyran aussi cruel, aussi inhumain que Phalaris, ne le fera-t-il point ? Toutes ces questions sont faciles à résoudre ; car, si pour votre seul intérêt vous dérobez quelque chose à un autre homme, fût-il absolument inutile à la société, vous faites toujours une action inhumaine et contraire à la loi naturelle. Mais si vous êtes tel que la conservation de votre vie soit de la plus grande utilité pour la république et pour la société humaine, le vol que vous ferez alors à un autre, dans ce motif, sera exempt de blâme. Mais, à l'exception des motifs de cette nature, chacun doit supporter ses privations sans envahir sur les jouissances d'autrui. La maladie, la pauvreté, et toute autre chose de même espèce, sont donc moins contre la nature, que de dérober, que de convoiter le bien d'autrui. Mais l'abandon de l'utilité commune est aussi contre la nature ; car il est injuste : c'est pourquoi la loi naturelle elle-même, dont le but est l'utilité publique, prescrit bien certainement de fournir plutôt la subsistance au sage, au bon citoyen, à l'homme courageux, qu'à l'homme lâche et inutile, parce que la mort du premier est nuisible à l'utilité commune ; mais qu'il ne se porte jamais de lui-même à l'injustice par présomption ni par amour-propre ; que, dans l'accomplissement de ses devoirs, il ait sans cesse

rit : modo hoc ita faciat, ut ne ipse de se bene existimans, seseque diligens, hanc causam habeat ad injuriam. Ita semper officio fungetur, utilitati consulens hominum, et ei, quam sæpe commemoro, humanæ societati. Nam quod ad Phalarim attinet, per facile judicium est. Nulla enim nobis societas cum tyrannis, sed potius summa distractio est : neque est contra naturam, spoliare eum si possis, quem honestum est negare : atque hoc omne genus pestiferum atque impium, ex hominum communitate exterminandum est. Etenim, ut membra quædam amputantur, si et ipsa sanguine, et tamquam spiritu carere cœperunt, et nocent reliquis partibus corporis : sic ista in figura hominis feritas et immanitas belluæ, a communi tamquam humanitate corporis segreganda est. Hujus generis sunt quæstiones omnes cæ, in quibus ex tempore officium exquiritur.

VII. Ejusmodi igitur, credo, res Panætium persecuturum fuisse, nisi aliqui casus, aut occupatio consilium ejus peremisset : ad quas ipsas consultationes ex superioribus libris satis multa præcepta sunt, quibus perspicui possit, quid sit propter turpitudinem fugiendum ; quid, quod idcirco fugiendum non sit, quia omnino turpe non sit. Sed quoniam operi inchoate, et prope jam absoluto, tamquam fastigium imponimus : ut geometræ solent non omnia docere, sed postulare, ut quædam sibi concedantur, quo facilius, quæ velint, explicent : sic ego a te

¹ Est. — ² Tamen. — ³ Volunt.

en vue le bonheur des hommes, et cette société commune, à quoi j'en reviens toujours. Pour ce qui est de la question sur Phalaris, la décision est des plus faciles. Entre nous et les tyrans il n'existe point de société, mais bien plutôt une grande séparation; et il n'est point contre la nature de dépouiller, si vous le pouvez, celui qu'il n'est pas injuste de tuer. C'est une race pestilentielle et impie qu'il faut extirper du sein de la société humaine; car, de même que dans le corps humain, lorsque le sang et les esprits vitaux ont cessé de circuler dans un membre, on en fait l'amputation, afin qu'il ne corrompe point les autres; de même il faut retrancher du corps social l'être qui, sous une forme humaine, cache toute la brutalité et la férocité d'une bête féroce. Toutes les questions dans lesquelles les devoirs dépendent des circonstances, sont du genre de celle-là.

VII. Je pense que Panétius en aurait traité, si quelque conjuncture, ou quelque occupation particulière, ne l'avait emporté sur son premier dessein. On trouvera dans les livres précédens plusieurs préceptes, d'après lesquels il sera facile de voir quelles sont les choses à éviter, comme blessant l'honnêteté, et celles dont on n'est pas obligé de s'abstenir comme ne lui étant pas contraires. Je veux maintenant, avant de passer, pour ainsi dire, le faite de mon édifice presque achevé, suivre l'exemple des géomètres, qui, pour établir plus aisément les vérités qu'ils veulent démontrer, se sont accordés certains principes. Je demande donc, mon cher Cicéron, que vous m'accordiez, si vous pouvez, qu'il n'y a de désirable en soi que ce qui est honnête. Si cela n'est point dans les prin-

postulo, mi Cicero, ut mihi concedas, si potes, nihil, præter id, quod honestum sit, propter se esse expetendum. Sin hoc non licet per Cratippum : at illud certe dabis, quod honestum sit, id esse maxime propter se expetendum. Mihi utrumvis satis est : et tum hoc, tum illud probabilius videtur, nec præterea quidquam probabile. Ac primum Panætius in hoc defendendus est, quod non utilia cum honestis pug-
nare aliquando posse dixerit (neque enim ei fas erat) sed ea, quæ viderentur utilia. Nihil veroutile, quod non idem honestum : nihil honestum, quod non idem utile sit, sæpe testatur : negatque, ullam pestem majorem in vitam hominum invasisse, quam eorum opinionem, qui ista distraxerint. Itaque non, ut aliquando anteponeremus utilia honestis, sed ut ea sine errore dijudicaremus, si quando incidissent, induxit eam, quæ videretur esse, non quæ esset, repugnantiam. Hanc igitur partem relictam explebimus, nullius adminiculis, sed (ut dicitur) Marte nostro. Neque enim quidquam de hac parte post Panætium explicatum est, quod quidem mihi probaretur, de iis, quæ in manus meas venerunt.

VIII. Cum igitur aliqua species utilitatis objecta est, commoveri necesse est. Sed si, cum animum attenderis, turpitudinem videas adjunctam ei rei, quæ speciem utilitatis attulerit; tum non utilitas relinquenda est, sed intelligendum, ubi turpitudo sit, ibi utilitatem esse non posse. Quod si nihil est tam

* Videntur. — * Nullis.

cipes de Cratippe, vous m'accorderez du moins que l'honnête est le bien le plus désirable pour lui-même. L'une de ces deux propositions me suffira. La première est très-probable ; mais la seconde le paraît encore davantage, selon moi, et beaucoup plus que toute autre. Je dois d'abord défendre Panétius en ce qu'il a dit, non pas que l'honnête pût jamais être en opposition avec l'utile (ce qu'il ne lui était pas permis de dire), mais qu'il pouvait l'être avec ce qui paraît utile. Il avance, en plusieurs endroits, qu'il n'y a rien de vraiment utile qui ne soit en même temps honnête, et rien d'honnête qui ne soit utile ; et il soutient qu'il n'y a jamais rien eu de plus pernicieux pour la vie des hommes, que l'opinion de ceux qui ont séparé ces deux choses. Ainsi, s'il a introduit cette opposition qui semble exister, mais qui n'existe point, ce n'est pas pour que nous préférassions jamais l'utile à l'honnête, mais afin que nous pussions les discerner sans nous tromper, si le cas y échéait. Cette tâche qu'il a laissée, nous allons donc la remplir sans le secours de personne, et, comme on dit, en volant de nos propres ailes ; car de tous les écrits qui depuis Panétius ont paru sur cette matière, et qui sont tombés entre mes mains, aucun ne m'a satisfait.

VIII. Lorsqu'il s'offre à nous quelque objet d'une utilité apparente, il attire nécessairement notre attention ; mais si, en le considérant de plus près, nous y découvrons quelque chose d'injuste qui se joigne à cette apparence d'utilité, ce n'est point de renoncer à l'utile qu'il s'agit alors, mais bien de comprendre que là où se trouve l'injustice, là ne peut exister l'utilité ; et il n'y a rien qui soit plus contre la nature que ce qui est injuste (car elle aime tout ce qui est conforme à l'équité, à la dé-

contra naturam, quam turpitudine (recta enim, et convenientia, et constantia natura desiderat, aspernaturque contraria) nihilque tam secundum naturam, quam utilitas: certe in eadem re utilitas et turpitudine esse non potest. Itemque, si ad honestatem nati sumus, eaque aut sola expetenda est (ut Zenoni visum est); aut certe omni pondere gravior habenda, quam reliqua omnia, quod Aristoteli placet: necesse est, quod honestum sit, id esse aut solum, aut summum bonum: quod autem bonum, id certe utile: ita quidquid honestum, id utile. Quare error hominum non proborum, cum aliquid, quod utile visum est, arripuit, id continuo seceruit ab honesto. Hinc sicæ, hinc venena, hinc falsa testamenta nascuntur: hinc furta, peculatus, expilationes, direptionesque sociorum, et civium: hinc opum nimiarum potentiae non ferendæ: postremo etiam in liberis civitatibus regnandi existunt cupiditates, quibus nihil nec tætrius, nec fœdus excogitari potest. Emolumenta enim rerum fallacibus judiciis vident: poenam, non dico legum, quas sæpe perrumpunt, sed ipsius turpitudinis, quæ acerbissima est, non vident. Quamobrem hoc quidem deliberantium genus pellatur e medio (est enim totum sceleratum, et impium) qui deliberant, utrum id sequantur, quod honestum esse videant, an se scientes scelere contaminent: in ipsa enim dubitatione facinus inest, etiamsi ad id non pervenerint. Ergo ea deliberanda omnino non sunt, in quibus est turpis ipsa deliberatio. Atque etiam ex

gence, à la constance, et repousse toutes les choses contraires); il n'y a rien aussi qui soit plus selon la nature que l'utile; et certes alors l'injuste et l'utile ne peuvent se trouver dans une même chose. Ainsi, puisque nous sommes nés pour l'honnêteté, et que, suivant Zénon, elle est le seul bien désirable, ou puisque, suivant Aristote, les autres choses sont hors de comparaison avec elle, il s'ensuit que ce qui est honnête est, ou le seul bien, ou le bien suprême: or, ce qui est un bien est certainement utile; donc tout ce qui est honnête est utile. Les méchans, dans leur aveuglement, ne sont frappés que de ce qui leur semble utile, et ils le séparent de l'honnête: de là naissent les assassinats, les empoisonnemens, les testamens supposés; de là les vols, les concussions, les pillages exercés sur les citoyens et sur les alliés; de là ces richesses excessives qui donnent un crédit si funeste; de là enfin cette passion de régner dans les cités libres, passion la plus criminelle et la plus infâme qu'on puisse imaginer. Ils ne voient dans les choses que l'avantage qu'ils peuvent en retirer, et ils ne voient nullement, je ne dis pas la peine des lois qu'ils violent si souvent, mais celle de l'infamie, qui est de toutes la plus insupportable. Il ne sera donc pas question ici de ce genre de délibération (toute criminelle et impie) dans laquelle on examine si l'on suivra le parti honnête qu'on reconnaît, ou si l'on se jettera sciemment dans le crime; car on est déjà coupable d'avoir hésité, lors même qu'on ne commettrait pas le crime. Il ne faut donc point mettre en délibération les choses sur lesquelles il est honteux de délibérer. L'on doit encore écarter, dans toute délibération, l'idée et l'espérance qu'elle restera secrète et cachée. Nous devons être suffisamment persuadés (pour peu que nous soyons avancés dans la philosophie) que, quand même il nous serait possible de le celer aux dieux

omni deliberatione celandi et occultandi spes, opinioque removenda est. Satis enim nobis (si modo in philosophia aliquid profecimus) persuasum esse debet, si omnes deos hominesque celare possimus, nihil tamen avare, nihil injuste, nihil libidinose, nihil incontinenter esse faciendum.

IX. Hinc ille Gyges inducitur a Platone : qui, cum terra discedisset magnis quibusdam imbribus, in illum hiatum descendit, æneumque equum (ut ferunt fabulæ) animadvertit, cujus in lateribus foreæ essent : quibus apertis hominis mortui vidit corpus magnitudine inusitata, annulumque aureum in digito : quem ut detraxit, ipse induit (erat autem regius pastor) : tum in concilium pastorum se recepit. Ibì cum palam ejus annuli ad palmam converterat, a nullo videbatur, ipse autem omnia videbat. Idem rursus videbatur, cum in locum annulum inverterat. Itaque hac opportunitate annuli usus, reginæ stuprum intulit, eaque adjutrice regem dominum intermit, ¹ sustulitque, quos obstare arbitrabatur : nec in his eum quisquam facinoribus potuit videre. Sic repente annuli beneficio rex exortus est Lydiæ. Hunc igitur ipsum annulum si habeat sapiens, nihilo plus sibi licere putet peccare, quam si non haberet. Honesta enim bonis viris, non occulta quaeruntur. Atque hoc loco philosophi quidam, minime mali illi quidem, sed non satis acuti, fictam et commenticiam fabulam dicunt prolatam a Platone : quasi

¹ Sustulit.

et aux hommes, nous ne devons cependant nous porter à aucun acte d'avarice, d'iniquité, de débauche, d'incontinence.

IX. C'est à ce sujet que Platon raconte l'aventure de Gy-gès, qui, voyant la terre entr'ouverte après une grande pluie, descendit dans cette ouverture et y aperçut, ainsi que la fable le rapporte, un cheval d'airain dans les flancs duquel on avait pratiqué des portes : les ayant ouvertes, il vit un homme mort, d'une grandeur extraordinaire, qui avait au doigt un anneau d'or ; il lui ôta cet anneau et le mit à son doigt. Ce Gy-gès, qui était un berger du roi, étant retourné alors parmi les autres bergers, toutes les fois qu'il tournait le chaton de cet anneau en dedans de la main, il n'était vu de personne et voyait tout le monde ; et quand il le tournait en dehors, on le voyait comme auparavant. Par l'usage qu'il fit de la faculté de cet anneau, il en vint à rendre la reine adultère, et, secondé par elle, il fit mourir le roi son maître, et se défit de tous ceux qui pouvaient lui faire obstacle, sans que, dans ces différens crimes, il pût être vu de qui que ce soit. Ainsi, par le moyen de cet anneau, Gy-gès se vit soudain roi de Lydie. Si un sage possédait un tel anneau, il ne croirait pas qu'il lui fût plus permis de faillir, que s'il ne l'avait pas ; car c'est aux actions honnêtes que s'attachent les gens de bien, et non pas aux actions cachées. Ici, quelques philosophes, qui certes ne sont pas méchants, mais qui ne sont pas très-subtils, disent que l'histoire racontée par Platon est feinte et controuvée, comme si Platon la donnait pour véritable ou même possible. L'exemple de cet anneau n'est là que pour

vero ille, aut factum id esse, aut fieri potuisse defendat. Hæc est vis hujus annuli, et hujus exempli : si nemo sciturus, nemo ne suspicaturus quidem sit, cum aliquid, divitiarum, potentiae, dominationis, libidinis causa, feceris, si id diis hominibusque futurum sit semper ignotum ; sisne facturus. Negant, id fieri posse : nequaquam potest id quidem. Sed quæro, quod negant posse, id si posset, quidnam facerent ? Urgent rustice sane. Negant enim posse, et in eo perstant : hoc verbum quid valeat, non vident. Cum enim quærimus, si possint celare, quid facturi sint ; non quærimus, possintne celare : sed tamquam tormenta quædam adhibemus, ut, si responderint, se, impunitate proposita, facturos, quod expediat, facinorosos se esse fateantur : si negent, omnia turpia per seipsa fugienda esse concedant. Sed jam ad propositum revertamur.

X. Incidunt sæpe multæ causæ, quæ conturbent animos utilitatis specie ; non, cum hoc deliberetur, relinquendane sit honestas propter utilitatis magnitudinem (nam id quidem improbum est) ; sed illud, possitne id, quod utile videatur, fieri non turpiter. Cum Collatino collegæ Brutus imperium abrogabat, poterat videri facere id injuste. Fuerat enim in regibus expellendis sæpius Bruti, consiliorum etiam adjuutor. Cum autem consilium hoc principes cepissent, cognationem Superbi, nomenque Tarquiniorum, et memoriam regni, esse tollendam : quod erat utile,

Quamquam.

donner plus de force à cette supposition , savoir , si trouvant l'occasion de satisfaire votre passion pour les richesses , pour le pouvoir , la domination , vous étiez assuré que personne n'en saurait , n'en soupçonnerait même rien , que votre action resterait à jamais ignorée des dieux et des hommes , la seriez-vous ? Ces philosophes nient que la chose soit possible , et à la vérité elle ne l'est point. Mais je leur demande : Si elle l'était , que seriez-vous ? Ils s'obstinent fort sottement à nier que la chose soit possible , et ils en restent là ; ils ne sentent pas la force de la supposition : car lorsque nous les interrogeons sur ce qu'ils feraient s'ils pouvaient être assurés du secret , nous ne leur demandons pas si la chose peut rester ignorée ; mais c'est une espèce de torture que nous leur donnons , pour que , s'ils venaient à répondre qu'ils satisferaient leur passion , assurés qu'ils fussent de l'impunité , ils s'avouassent par-là eux-mêmes criminels ; ou pour que , s'ils faisaient une réponse contraire , ils nous accordassent que toutes les choses criminelles sont à fuir par elles-mêmes. Revenons à notre sujet.

X. Il se présente souvent des cas où nous sommes séduits par une apparence d'utilité : je ne veux point parler ici de celui où l'on délibère si pour quelque chose d'une grande utilité , on abandonnera la voie de l'honnête (car cette seule délibération est un crime) , mais du cas où l'on est en doute si telle chose qui semble utile peut être faite sans crime. Lorsque Brutus ôta l'autorité à son collègue Tarquin Collatin ; il pouvait paraître injuste ; car il se l'était associé , et s'était aidé de ses conseils pour l'expulsion des rois. Mais lorsque les principaux citoyens de Rome prirent la résolution de proscrire tout ce qui était parent du *Superbe* , tout ce qui portait le nom de Tarquin et pouvait rappeler la royauté , ils firent une chose utile à la patrie , et qui était si honnête , qu'elle

patriæ consulere; id erat ita honestum, ut etiam ipsi Collatino placere deberet. Itaque utilitas valuit propter honestatem: sine qua ne utilitas quidem esse potuisset. At in eo rege, qui urbem condidit, non ita. Species enim utilitatis animum pepulit ejus: cui cum visum esset utilius, solum, quam cum altero regnare, fratrem interemit. Omisit hic et pietatem, et humanitatem, ut id, quod utile videbatur, neque erat, assequi posset: et tamen muri causam opposuit, speciem honestatis neque probabilem, neque satis idoneam. Peccavit igitur; pace vel Quirini, vel Romuli dixerim. Nec tamen nostræ nobis utilitates omittendæ sunt, aliisque tradendæ, cum his ipsi egemus: sed suæ cuique utilitati, quod sine alterius injuria fiat, serviendum est. Scite Chrysippus, ut multa: Qui stadium, inquit, currit, eniti et contendere debet, quam maxime possit, ut vincat: supplantare eum, quicum certet, aut manu depellere, nullo modo debet. Sic in vita sibi quemque petere, quod pertineat ad usum, non iniquum est: alteri deripere, jus non est. Maxime autem perturbantur officia in amicitiiis: quibus et non tribuere, quod recte possis, et tribuere, quod non sit æquum, contra officium est. Sed hujus generis totius, breve, et non difficile præceptum est. Quæ enim videntur utilia, honores, divitiæ, voluptates, cetera generis ejusdem, hæc amicitiae numquam anteponenda sunt. At neque contra rempublicam, neque contra jusjurandum, ac fidem, amici causa, vir bonus faciet; ne si iudex qui-

devait plaire à Collatin lui-même. Nous dirons donc que cette résolution ne fut utile, que parce qu'elle était honnête ; sans cela, elle n'aurait été d'aucune utilité ; mais on ne peut pas dire la même chose de l'action du fondateur de Rome. Il fut séduit par une apparence d'utilité, lorsque, croyant plus avantageux pour lui de régner seul, que de partager l'empire, il en vint à tuer son frère. Il mit en oubli la piété fraternelle et l'humanité pour parvenir à ce qu'il croyait lui être avantageux, et qui ne l'était point. Cependant, pour se donner une apparence d'honnêteté, il prit prétexte des murs de la ville, prétexte qui n'était ni plausible, ni suffisant. Il fit donc mal : ne craignons pas de le dire, malgré le respect que nous devons à Romulus ou à Quirinus. Il ne faut pourtant pas négliger nos intérêts, et les abandonner aux autres, quand nous avons besoin nous-mêmes de les soigner ; mais il faut le faire sans nuire à autrui. Chrysippe⁵ a très-bien dit, entre autres choses, que tout athlète qui se présente dans le stade pour disputer le prix, doit s'efforcer, autant qu'il est en lui, de le remporter, mais qu'il ne doit nullement chercher à entraver du pied son concurrent, ni à l'arrêter avec la main. De même ; dans la vie, il n'est pas contre l'équité que chacun cherche son bien-être, mais il l'est de le chercher au détriment des autres. C'est surtout dans les amitiés qu'il devient plus difficile de démêler nos différens devoirs. Il est également contre le devoir et de refuser à nos amis ce que permet l'honnêteté, et de leur accorder ce qu'elle défend. Il existe toutefois, pour tout ce qui regarde l'amitié, un précepte bien simple et bien facile à retenir : tout ce qui paraît utile, les honneurs, les richesses, les plaisirs, et les autres choses de même espèce, ne doivent jamais être préférées à l'amitié. Mais un honnête homme ne fera pour son ami rien qui soit

dem erit de ipso amico. Pōnit enim personam amici, cum induit iudicis. Tantum dabit amicitiae, ut veram amici causam esse malit : ut orandæ¹ litis tempus, quoad per leges liceat, accommodet. Cum vero jurato sententia dicenda sit : meminerit, deum se adhibere testem, id est (ut arbitror) mentem suam, qua nihil homini dedit deus ipse divinius. Itaque præclarum a maioribus accepimus morem rogandi iudicis, si eum teneremus, *Quæ salva fide facere possit.* Hæc rogatio ad ea pertinet, quæ paullo ante dixi honeste amico a iudice posse concedi. Nam, si omnia facienda sint, quæ amici velint : non amicitiae tales, sed conjurationes putandæ² sint. Loquor autem de communibus amicitiiis. Nam in sapientibus viris, perfectisque, nihil potest esse tale. Damonem, et Phintiam, pythagoreos, serunt hoc animo inter se fuisse, ut, cum eorum alteri Dionysius tyrannus diem necis destinavisset, et is, qui morti addictus esset, paucos sibi dies commendandorum suorum causa postulavisset, vas factus³ sit alter ejus sistendi; ut, si ille non revertisset, moriendum esset ipsi. Qui cum ad diem se recepisset, admiratus eorum fidem tyrannus, petivit, ut se ad amicitiam tertium adscriberent.

XI. Cum igitur id, quod utile videtur in amicitia, cum eo, quod honestum est, comparatur : jaceat utilitatis species, valeat honestas. Cum autem in amicitia, quæ honesta non sunt, postulabuntur :

¹ Liti. — ² Sant. — ³ Est.

contre la république, rien qui soit contre son serment ou contre la bonne foi ; et s'il se trouve le juge de son ami , il dépouillera alors le caractère d'ami pour revêtir celui de juge. Tout ce qu'il accordera à l'amitié, sera de désirer que la cause de son ami se trouve la plus juste, et de lui donner , dans toute l'étendue de la loi , le temps de la défendre. Mais quand , après avoir fait le serment ⁶, il lui faudra porter la sentence , qu'il se souvienne alors qu'il a pour témoin Dieu , c'est-à-dire , selon moi , sa propre conscience , qui est ce que Dieu a donné à l'homme de plus divin. Aussi , ce serait une coutume admirable si nous la suivions , que celle suivie par nos pères de ne demander au juge que ce qu'il pouvait faire sans blesser sa conscience. Cette demande se réduisait à ce qui peut être honnêtement accordé par un juge à son ami , comme je l'ai dit plus haut ; car s'il fallait faire tout ce que voudraient nos amis , ce ne serait plus une amitié , mais une conjuration. Je n'entends du reste parler ici que de l'amitié vulgaire ; il ne peut rien arriver de semblable aux véritables gens de bien et aux véritables sages. On raconte que Damon et Pinthia , tous deux pythagoriciens , furent unis par de tels sentimens , que l'un d'eux , condamné à mort par Denys le tyran , ayant demandé quelques jours pour mettre ordre à ses affaires , l'autre se rendit sa caution , et s'obligea de subir la mort , si son ami ne revenait pas. Le premier s'étant rendu au jour marqué , une pareille fidélité frappa tellement d'admiration le tyran , qu'il leur demanda d'être admis en tiers dans leur amitié.

XL. Lors donc qu'en amitié ce qui semble utile se trouve en comparaison avec ce qui est honnête , dédaignons cette utilité apparente , et ne considérons que l'honnêteté ; et quand nos amis nous demandent des choses qui ne sont pas honnêtes , que la religion et l'équité soient préférées à l'amitié. C'est

religio et fides¹ anteponantur amicitiae: sic habebitur is, quem exquirimus, delectus officii. Sed utilitatis specie in republica sæpissime peccatur, ut in Corinthi disturbance nostri. Durius etiam Athenienses, qui sciverunt, ut Æginetis, qui classe valebant, pollices præciderentur. Hoc visum est utile. Nimis enim imminabat, propter propinquitatem, Ægina Piræeo: sed nihil, quod crudele, utile. Est enim hominum naturæ, quam sequi debemus, maxime inimica crudelitas. Male etiam, qui peregrinos urbibus uti prohibent, eosque exterminant, ut Pennus apud patres nostros, Papius nuper. Nam esse pro cive, qui civis non sit, rectum est non licere: quam tulerunt legem sapientissimi consules, Crassus et Scævola: usu vero urbis prohibere peregrinos, sane inhumanum est. Illa præclara, in quibus publicæ utilitatis species præ honestate contemnitur. Plena exemplorum est nostra respublica, cum sæpe, tum maxime bello punico secundo: quæ, cannensi calamitate accepta, majores animos habuit, quam unquam rebus secundis. Nulla timoris significatio, nulla mentio pæcis. Tanta vis est honesti, ut speciem utilitatis obscuret. Athenienses cum Persarum impetum nullo modo possent sustinere, statuerentque, ut urbe relicta, conjugibus et liberis Trœzene depositis, naves conscenderent, libertatemque Græciæ classe defenderent: Cyrsilum quendam, suadentem, ut in urbe manerent, Xerxemque reciperent, lapidi-

¹ Anteponatur.

ainsi que vous pourrez discerner les devoirs, qui sont l'objet de nos recherches. Mais on a failli très-souvent en notre république, sous prétexte d'utilité, comme par exemple dans la destruction de Corinthe. Les Athéniens furent encore plus cruels en faisant couper les pouces aux Éginètes, parce qu'ils étaient puissans sur mer : cela leur sembla utile, Égine menaçant trop le Pirée ⁷ par sa proximité. Mais rien de ce qui est cruel ne saurait être utile, car la cruauté est la plus grande ennemie de la nature, laquelle doit toujours être notre guide. Ceux-là font encore très-mal, qui éloignent les étrangers de leurs villes et les en excluent totalement, comme fit Pennus du temps de nos pères, et comme a fait récemment Papius. Il est certes fort juste de ne pas permettre que celui qui n'est pas citoyen, en ait les droits, et c'est à quoi a pourvu la loi portée par deux consuls très-sages, Crassus et Scévola ; mais empêcher les étrangers d'habiter dans la ville, est une chose très-inhumaine. Ce sont de beaux exemples à oïter que ceux où l'honnêteté a fait rejeter toute apparence d'utilité publique ; et notre république nous en offre une foule dans les temps reculés, principalement dans les guerres puniques, lorsqu'après la malheureuse journée de Cannes, Rome fit voir plus de courage qu'elle n'en eût jamais montré dans les temps les plus prospères : pas le moindre signe d'épouvante, pas un seul mot de paix. L'honnêteté a tant de force, que toute apparence d'utilité s'efface devant elle. Les Athéniens ne pouvant arrêter en aucune manière l'effort de l'armée des Perses, résolurent d'abandonner leur ville, et, après avoir mis en dépôt leurs femmes et leurs enfans à Trézène ⁸, de se retirer dans leurs vaisseaux pour défendre sur leur flotte la liberté de la Grèce. Un certain Cyrsile, ayant cherché à leur persuader de rester dans Athènes et d'ouvrir les portes à Xerxès, fut as-

bus obruerunt. Atque ille utilitatem sequi videbatur : sed ea nulla erat, repugnante honestate. Themistocles post victoriam ejus belli, quod cum Persis fuit, dixit in concione, Se habere consilium reipublicæ salutare, sed id sciri, opus non esse. Postulavit, ut aliquem populus daret, quicum communicaret. Datus est Aristides. Huic ille, Classem Lacedæmoniorum, quæ subducta esset ad Gytheum, clam incendi posse; quo facto frangi Lacedæmoniorum opes necesse esset. Quod Aristides cum audisset, in concionem magna expectatione venit: dixitque, Perutile esse consilium, quod Themistocles afferret; sed minime honestum. Itaque Athenienses, quod honestum non esset, id ne utile quidem putaverunt: totamque eam rem, quam ne audierant quidem, auctore Aristide repudiaverunt. Melius hi, quam nos, qui piratas immunes, socios vectigales habemus.

XII. Maneat ergo, quod turpe sit, id numquam esse utile, ne tum quidem, cum id, quod esse utile putes, adipiscare. Hoc enim ipsum, utile putare, quod turpe sit, calamitosum est.

Sed incidunt (ut supra dixi) sæpe causæ, cum repugnare utilitas honestati videtur, ut animadvertendum sit, repugnetne plane, an possit cum honestate conjungi. Ejus generis hæ sunt quæstiones : Si (exempli gratia) vir bonus Alexandria Rhodum magnum

• Videatur.

sailli par le peuple et lapidé. Cet homme semblait donner un conseil utile ; mais l'utilité ne peut se trouver dans ce qui répugne à l'honnêteté. Thémistocle, après la victoire,* qu'il remporta dans la guerre contre les Perses, annonça, dans une assemblée publique, qu'il avait conçu un dessein salutaire à la république, mais qui n'était pas de nature à être divulgué. Il demanda qu'on nommât quelqu'un à qui il le communiquerait ; Aristide fut choisi. Thémistocle lui exposa qu'il était possible d'aller à la dérobée incendier la flotte des Lacédémoniens, qui s'était retirée dans le fleuve de Gythée ; ce qui nécessairement affaiblirait beaucoup la puissance de Lacédémone. Aristide l'ayant entendu, retourna dans l'assemblée, où l'on était dans une grande attente, et y déclara que le dessein de Thémistocle était très-avantageux, mais contraire à l'honnêteté. Les Athéniens pensèrent qu'une chose qui n'était pas honnête ne pouvait même être utile ; et, sur la seule parole d'Aristide, la rejetèrent absolument sans l'avoir entendue. Ils agirent plus sagement que nous, qui accordons des indemnités aux pirates, et chargeons d'impôts nos alliés.

XII. Souvenez-vous donc toujours que ce qui est contre l'honnêteté ne peut jamais être utile, pas même lorsqu'il semble nous procurer quelque avantage ; car c'est déjà un malheur de regarder comme utile ce qui n'est pas honnête.

Mais il survient souvent, comme j'ai dit plus haut, des conjonctures où l'utile paraissant en opposition avec l'honnête, il faut discerner si cette opposition existe absolument, ou si l'un peut s'allier avec l'autre. Voici une question de ce genre. Un honnête marchand est venu d'Alexandrie à Rhodes avec une grosse cargaison de blé, pendant que la disette et

* De Salamines.

frumenti numerum advexerit in Rhodiorum inopia et fame, summaque annonæ caritate: si idem sciat, complures mercatores Alexandria solvisse, navesque in cursu, frumento onustas, petentes Rhodum, viderit: dicturusne sit id Rhodiis, an silentio suum quam plurimo venditurus? Sapientem, et bonum virum fingimus: de ejus deliberatione et consultatione quærimus: qui celaturus Rhodios non sit, si id turpe judicet: sed dubitet, turpe sit, an non sit. In hujusmodi causis aliud Diogeni Babylonio videri solet, magno et gravi stoico, aliud Antipatro, discipulo ejus, homini acutissimo. Antipatro, omnia patefacienda, ut ne quid omnino, quod venditor norit, emtor ignoret: Diogeni, venditorem, quatenus jure civili constitutum sit, dicere vitia oportere: cetera sine insidiis agere: et quoniam vendat, velle quam optime vendere. Advexi, exposui, vendo meum non pluris, quam ceteri: fortasse etiam minoris, cum major est copia. Cui fit injuria? Exoritur Antipatri ratio ex altera parte: Quid ais? tu, cum hominibus consulere debeas, et servire humanæ societati, eaque lege natus sis, et ea habeas principia naturæ, quibus parere, et quæ sequi debeas, ut utilitas tua, communis utilitas sit, vicissimque communis utilitas, tua sit, celabis homines, quid iis adsit commoditatis et copię? Respondebit Diogenes fortasse sic, Aliud est celare, aliud tacere: neque ego nunc te celo, si tibi non dico, quæ natura deorum sit, qui sit finis ho-

¹ An turpe non sit. — ² Quis.

la famine sont dans cette dernière ville, et que par conséquent le blé y est très-cher. Ce même marchand a vu, dans le port d'Alexandrie, plusieurs vaisseaux prêts à mettre à la voile pour Rhodes, et en a rencontré dans son trajet une foule d'autres qui y venaient aussi. Doit-il dire aux Rhodiens ce qu'il a vu, ou bien se taire absolument pour mieux vendre son blé? Nous supposons ici un sage, un parfait honnête homme; nous entendons parler de l'examen et de la délibération de celui qui ne le cacherait point aux Rhodiens, s'il croyait honteux de le cacher, mais qui est incertain si cela est honteux. Sur les questions de cette nature, il est différentes opinions. Diogène, de Babylone, célèbre et grave stoïcien, est d'un avis, et son disciple Antipater⁹, homme d'un grand esprit, est d'un autre. Selon Antipater, rien absolument de ce que connaît le vendeur ne doit être caché à l'acheteur; et, selon Diogène, le vendeur n'est tenu que de déclarer les défauts de sa marchandise, si le droit civil l'y oblige, et de s'abstenir d'ailleurs de tout artifice; mais du reste il doit, puisqu'il vend, vouloir vendre le mieux qu'il peut. J'ai apporté du blé; je l'expose en vente; je ne le vends pas plus que les autres; peut-être moins, si l'abondance se trouve sur la place. A qui fais-je tort? Antipater apporte des raisons d'une autre espèce. Quoi! dit-il, lorsque vous devez concourir au bonheur de vos semblables, et servir la société humaine; lorsque vous n'avez reçu le jour que sous la condition de suivre les principes de la nature, et d'être fidèle à les observer, de manière que votre intérêt propre soit l'intérêt commun, et que, réciproquement, l'intérêt commun soit votre intérêt propre, vous célérez à vos semblables l'avantage qu'ils vont avoir, l'abondance qui va leur arriver! Mais, répondra peut-être Diogène, autre est de dissimuler une

nerum : quæ tibi plus prodesse cognita, quam tritici vilitas : sed non, quidquid tibi audire utile est, id mihi dicere necesse est. Immo vero (inquit ille) necesse est, si quidem meministi, esse inter homines natura conjunctam societatem. Memini, inquit ille, sed num ista societas talis est, ut nihil suum cujusque sit? Quod si ita est, ne vendendum quidem quidquam est, sed donandum.

XIII. Vides in hac tota disceptatione non illud dici, Quamvis hoc turpe sit; tamen, quoniam expedit, faciam : sed ita expedire, ut turpe non sit : ex altera autem parte; ea re, quia turpe sit, non esse faciendum. Vendat ædes vir bonus propter aliqua vitia, quæ ipse norit, ceteri ignorent : pestilentes sint, et habeantur salubres : ignoretur, in omnibus cubiculis apparere serpentes; male materiatae, ruinosae : sed hoc, præter dominum, nemo sciat. Quæro, si hoc emtoribus venditor non dixerit, ædesque vendiderit, pluris multo, quam se venditurum putarit, num id injuste, an improbe fecerit. Ille vero, inquit Antipater, quid enim est aliud, erranti viam non monstrare (quod Athenis execrationibus publicis sancitum est), si hoc non est, emtorem pati ruere, et per errorem in maximam fraudem incurrere? plus etiam est, quam viam non monstrare. Nam est scientem in erro-

Utilitas.

chose, autre de la faire. Est-ce donc que je dissimule à votre égard, si je ne vous dis point quelle est la nature des dieux, quelle est celle des biens, objets pourtant dont la connaissance vous serait plus avantageuse que tous les grains du monde ? Certes, tout ce qu'il vous est utile de savoir, il n'y a pas pour moi nécessité de vous l'apprendre. Il y a vraiment ici nécessité, reprend l'autre ; car, sans doute, vous n'avez pas oublié qu'il existe entre les hommes une société formée par la nature ? Non, je ne l'ai pas oublié, ajoute Diogène ; mais cette société est-elle de telle espèce, que personne n'ait rien en propre ? S'il en est ainsi, alors il ne faut pas même vendre ; il faut donner.

XIII. Vous voyez que dans toute cette discussion on ne dit pas, d'une part, quoique cette chose soit contre l'honnêteté, je la ferai pourtant, parce qu'elle m'est utile ; mais qu'on prétend que son utilité est telle, qu'il n'est pas honteux de la faire, et que, de l'autre part, on dit que par cela seul qu'une chose est contre l'honnêteté, il ne faut pas la faire. Un honnête homme met en vente une maison pour quelques défauts qui ne sont connus que de lui, et nullement des autres. Cette maison est malsaine, et passe pour salubre. On ignore qu'il n'y a point de chambres où il ne paraisse des serpens. La charpente en est mauvaise et menace ruine ; mais le maître est le seul à savoir tout cela. Je demande si le vendeur qui n'en dirait rien aux acheteurs, et en tirerait un prix beaucoup plus grand qu'il ne devait s'y attendre ; je demande s'il ferait une chose juste ou injuste. Certes, il ferait mal, dit Antipater : N'est-ce pas là, en effet, *ne point montrer le chemin à celui qui s'égare*, chose que les Athéniens regardent comme digne de l'exécration publique ? Or bien plutôt n'est-ce pas laisser l'acheteur tomber ou se jeter dans le plus mauvais piège ?

rem alterum inducere. Diogenes contra : Num te emere coegit, qui ne hortatus quidem est? ille, quod non placebat, proscripsit : tu, quod placebat, emisti. Quod si qui proscribunt, VILLAM BONAM, BENEQUE ÆDIFICATAM, non existimantur fefellisse, etiam si illa nec bona est, nec ædificata ratione; multo minus, qui domum non laudarunt. Ubi enim iudicium emtoris est, ibi fraus venditoris quæ potest esse? sin autem dictum non omne præstandum est, quod dictum non est, id præstandum putas? Quid vero est stultius, quam venditorem, ejus rei, quam vendat, vitia narrare? quid autem tam absurdum, quam si domini jussu ita præcor prædicet? DOMUM PESTILENTEM VENDO. Sic ergo in quibusdam causis dubiis ex altera parte defenditur honestas, ex altera ita de utilitate dicitur, ut id, quod utile videatur, non modo facere honestum sit : sed etiam, non facere, turpe. Hæc est illa; quæ videtur utilium fieri cum honestis sæpe dissensio. Quæ dijudicanda sunt. Non enim, ut quæreremus, exposuimus, sed ut explicaremus. Non igitur videtur nec frumentarius ille Rhodios, nec hic ædium venditor celare emtores debuisse. Neque enim id est celare, quidquid reticeas : sed cum, quod tu scias, id ignorare emolumenti tui causa velis eos, quorum intersit id scire. Hoc autem celandi genus quale sit, et cujus hominis, quis non videt? Certe non aperti, non simplicis, non ingenui, non justî, non viri boni : versuti potius, obscuri, astuti, fallacis, malitiosi, callidi, veteratoris, vafri. Hæc tot,

C'est plus encore que ne pas montrer le chemin ; c'est induire sciemment un homme en erreur. Diogène, au contraire, répond : Est-ce qu'on vous a forcé d'acheter ? on ne vous y a pas même engagé. Cet homme a mis en vente une maison qui ne lui convenait plus, et vous l'avez achetée, parce qu'elle vous convenait. Si quelqu'un met en vente une maison de campagne, en la donnant pour bonne et bien bâtie, il n'est point taxé de tromperie, lors même qu'elle n'est ni bonne ni bien bâtie. Il l'est encore moins, s'il ne l'a pas vantée. Quelle fraude, en effet, peut-il y avoir de la part du vendeur, là où l'acheteur ne s'est déterminé que de son gré ? Et tandis qu'on n'est pas responsable de tout ce qu'on dit, vous voulez qu'on le soit de ce qu'on ne dit point ? Que pourrait-on imaginer de plus ridicule qu'un vendeur qui publierait les défauts de la chose qu'il mettrait en vente ? Quoi de plus absurde que de voir un crieur public qui, par l'ordre du maître, crierait : A vendre une maison malsaine. C'est ainsi que, dans certains cas douteux, l'on prend, d'un côté, la défense de l'honnête ; et que, de l'autre, on plaide si bien la cause de l'utile, que non-seulement il est honnête de faire la chose qui paraît utile, mais qu'il serait même honteux de s'en abstenir. Telle est la concurrence qu'il y a souvent entre l'utile et l'honnête. Il faut prononcer sur ces questions ; car c'est pour les résoudre que nous les avons proposées, et non pour les laisser indécises. Il nous semble donc que, ni le marchand de blé de Rhodes, ni le vendeur de la maison, n'ont dû céler l'état des choses aux acheteurs. Nous conviendrons que ce n'est pas céler une chose que de la taire ; mais lorsque vous voulez, pour votre propre avantage, laisser dans l'ignorance de ce que vous savez les personnes qui auraient intérêt à le savoir, qui ne voit quel est ce genre de réticence, et

et alia plura, nonne inutile est vitiorum subire nomina?

www.libtool.com.cn

XIV. Quod si vituperandi sunt, qui reticuerunt : quid de iis existimandum est, qui orationis vanitatem adhibuerunt? C. Canius, eques romanus, nec infacetus, et satis litteratus, cum se Syracusas otia (ut ipse dicere solebat) non negotiandi causa, contulisset, dictitabat, se hortulos aliquos velle emere, quo invitare amicos, et ubi se oblectare sine interpellatoribus posset. Quod cum percrebuisset, Pythius ei quidam, qui argentariam faceret Syracusis¹ dixit, venales quidem se hortos non habere, sed licere uti Canio, si vellet, ut suis : et simul ad cenam hominem in hortos invitavit in posterum diem. Cum ille promississet, tum Pythius, qui esset, ut argentarius, apud omnes ordines gratus, piscatores ad se convocavit, et ab his petivit, ut ante suos hortulos postridie piscarentur : dixitque, quid eos facere vellet. Ad cenam tempore venit Canius : opipare a Pythio apparatus convivium : cymbarum ante oculos multitudo. Pro se quisque quod ceperat, afferebat : ante pedes Pythii pisces abiciebantur. Tum Canius, Quæso, inquit, quid est hoc, Pythi, tantumne pis-

¹ Abest dixit.

à quel homme elle appartient ? Ce n'est pas , certes , la façon d'agir d'un homme franc , d'un homme simple , d'un homme loyal , d'un homme juste , d'un honnête homme enfin ; mais plutôt celle d'un homme faux , dissimulé , astucieux , trompeur , méchant , artificieux , et vieilli dans la fourberie. Doit-on s'exposer ainsi à recevoir de telles qualifications , et tant d'autres semblables ?

XIV. S'il faut blâmer ceux qui font de telles réticences , que doit-on penser de ceux qui emploient l'artifice des discours ? Le chevalier romain C. Canius , homme qui ne manquait ni d'agrément ni d'instruction , s'étant rendu à Syracuse pour ses plaisirs et non pour ses affaires , comme il avait coutume de le dire , publiait qu'il avait envie d'acheter une maison de plaisance où il pût inviter ses amis , et s'y divertir avec eux loin des importuns. Le bruit s'en étant répandu , un certain Pythius qui faisait la banque à Syracuse , dit un jour à Canius qu'il n'avait point de maison de plaisance à vendre , mais qu'il en avait une dont Canius pourrait user comme de la sienne propre ; et en même temps il l'y invita à souper pour le lendemain. Canius ayant accepté , Pythius qui , en sa qualité de banquier , était en crédit auprès des gens de toutes les professions , manda nombre de pêcheurs , et les pria d'aller faire la pêche le lendemain devant sa maison de plaisance , en leur expliquant tout ce qu'il fallait faire. Canius ne manqua point de se rendre à l'heure du souper. Il trouva un festin splendide , et une multitude de barques devant la maison de plaisance. Chacun des pêcheurs apportait le poisson qu'il avait pris , et le jetait aux pieds de Pythius. Canius alors de se récrier : Qu'est-ce donc , je vous prie , Pythius ? Comment ! tant de poissons et tant de barques ! Il n'y a rien à cela d'étonnant , reprit celui-ci ; c'est en ce lieu

cium, tantumne cymbarum? Et ille, Quid mirum? inquit, hoc loco est, Syracusis quidquid est piscium: hæc aquatio: hæc villa isti carere non possunt. Incensus Canius cupiditate, contendit a Pythio, ut venderet. Gravate ille primo. Quid multa? impetrat; emit homo cupidus, et locuples, tanti, quanti Pythius voluit, et emit instructos: nomina facit: negotium conficit. Invitat Canius postridie familiares suos. Venit ipse mature. Scalmum nullum videt. Quærit ex proximo vicino, num feriæ quædam piscatorum essent, quod eos nullos videret. Nullæ (quod sciam), inquit ille: sed hic piscari nulli solent. Itaque heri mirabar, quid accidisset. Stomachari Canius. Sed quid faceret? nondum enim Aquillius, collega et familiaris meus, protulerat de dolo malo formulas: in quibus ipsis cum ex eo quæreretur, Quid esset dolus malus; respondebat, Cum esset aliud simulatum, aliud actum. Hoc quidem sane luculenter, ut ab homine perito definiendi. Ergo et Pythius, et omnes aliud agentes, aliud simulantes, perfidi, improbi, malitiosi sunt. Nullum igitur factum eorum potest utile esse, cum sit tot vitiis inquinatum.

XV. Quod si Aquilliana definitio vera est: ex omni vita simulatio, dissimulatioque tollenda est. Ita nec, utemat melius, nec, ut vendat, quidquam simulabit, aut dissimulabit vir bonus. Atque iste dolus malus etiam legibus erat vindicatus, ut tutela XII Tabulis, et circumscriptio adolescentium lege Lætoria: et sine lege, iudiciis, in quibus additur, EX FIDE BONA. Re-

qu'on pêche tout ce qu'il y a de poisson à Syracuse ; c'est ici que les pêcheurs viennent prendre de l'eau ; ils ne sauraient se passer de cette maison de campagne. Canius, enflammé du désir de l'acheter, presse Pythius de la lui vendre. Celui-ci résiste d'abord, mais enfin il se rend. Le chevalier romain, homme riche et qui avait grande envie de cette maison, la lui paye tout ce qu'il veut, et la lui achète toute meublée. On passe le contrat, et l'affaire est consommée. Le lendemain, Canius invite ses amis, vient lui-même dès le matin, et ne voit pas un esquif. Il s'informe du premier voisin si c'était jour de fête pour les pêcheurs, qu'il n'en vît aucun ? Non pas, que je sache, répond le voisin ; et je m'étonnais, hier, de ce que je voyais. Canius est aussi surpris qu'indigné. Mais que faire ? Aquillius, mon collègue et mon ami, n'avait pas encore établi ses formules sur les actes frauduleux. Quelqu'un, à cette occasion, lui demandait ce qu'il entendait par acte frauduleux : C'est, répondit-il, un acte qui est tout autre en apparence qu'en réalité. C'est là une définition claire et digne d'un habile homme. Pythius donc, et tous ceux qui feignent une chose et en font une autre, sont perfides, injustes, méchants ; et, par conséquent, aucun acte de cette nature ne peut être utile, puisqu'il est infecté de tant de vices.

XV. Que si la définition d'Aquillius est juste, il faut bannir du cours entier de la vie, toute feinte, toute dissimulation. Ainsi, un honnête homme, ni pour mieux vendre, ni pour acheter à meilleur compte, ne feindra, ne dissimulera jamais rien. Cette espèce de fraude était même réprouvée par les lois ; témoin celle des Douze Tables sur la tutelle, et la loi *Létoria* sur les circonventions des mineurs ; et sans les lois mêmes,

liquorum autem iudiciorum hæc verba maxime excellunt; in arbitrio rei uxoriæ, MELIUS, EQUIUS: in fiducia, UT INTER BONOS BENE AGIER. Quid ergo? aut in eo, quod MELIUS EQUIUS: potest ulla pars inesse fraudis? aut, cum dicitur, INTER BONOS BENE AGIER: quidquam agi dolose, aut malitiose potest? Dolus autem malus simulatione, ut ait Aquillius, continetur. Tollendum est igitur ex rebus contrahendis omne mendacium. Non licitorem venditor, nec qui contra se liceatur, emtor apponet: uterque, si ad eloquendum venerit, non plus, quam semel, eloquetur. Q. quidam Scævola, P. F. cum postulasset, ut sibi fundus, cujus emtor erat, semel indicaretur, idque venditor ita fecisset: dixit, se pluris æstimare: addidit centum millia. Nemo est, qui hoc boni viri fuisse neget; sapientis, negant: ut si minoris, quam potuisset, vendidisset. Hæc igitur est illa perniciēs, quod alios bonos, alios sapientes existimant. Ex quo Ennius *nequicquam sapere sapientem, qui sibi ipse prodesse non quiret*. Vere id quidem, si, quid esset prodesse, mihi cum Ennio conveniret. Hecatonem quidem Rhodium, discipulum Panætii, video in iis libris, quos de ¹ Officio scripsit Q. Tuberoni, dicere; Sapientis esse, nihil contra mores, leges, instituta facientem, habere rationem rei familiaris. Neque enim solum nobis divites esse volumus, sed liberis, propinquis, amicis, maximeque reipublicæ. Singulorum enim facultates, et copiæ, divitiæ sunt civita-

¹ Officiis.

elle est encore prévenue dans les transactions où l'on insère ces mots, *dans la bonne foi* ; et dans tous les autres contrats où se font remarquer, savoir : dans les conventions matrimoniales ces mots, *le mieux et le plus équitablement qu'il sera possible* ; et dans les fidéicommiss ceux-ci, *comme on agit entre honnêtes gens*. Or, peut-il y avoir lieu à la fraude dans un acte qui porte *le mieux et le plus équitablement qu'il sera possible* ? Ou bien encore, peut-on se permettre rien d'injuste ou de fallacieux, lorsqu'il est dit, *comme on agit entre honnêtes gens* ? Puisque la fraude consiste à feindre et à dissimuler, selon la définition d'Aquillius, il faut bannir des transactions toute espèce de feinte, de supercherie : le vendeur, non plus que l'acheteur, ne feront agir sous main aucun enchérisseur ; et l'un et l'autre, lorsqu'ils en viennent aux pourparlers, ne doivent avoir qu'une parole. Q. Scévola, fils de P., ayant demandé le juste prix d'un fonds de terre qu'il voulait acheter, et le vendeur le lui disant, Scévola répondit qu'il l'estimait davantage, et en donna mille écus de plus. Tout le monde conviendra bien que c'est là le trait d'un honnête homme ; mais on niera que ce soit celui d'un homme sage. C'est, dira-t-on, comme s'il eût vendu son bien au plus bas prix qu'il aurait pu. Le mal est qu'on ait mis de la différence entre homme sage et honnête homme. De là vient qu'Epicius a dit que la sagesse était vaine si elle ne tournait à utilité. Je serais d'accord sur ce point avec Epicius, si nous l'étions de même sur le sens du mot utilité. Je vois qu'Hécaton de Rhodes, disciple de Panétius, dans les livres qu'il a écrits sur les devoirs, dit à Q. Tubéron que le sage, sans rien faire de contraire aux mœurs, aux lois, aux institutions publiques, doit prendre soin de sa fortune. En effet, nous ne voulons pas seulement être riches pour nous ;

tis. Huic Scævolæ factum (de quo paullo ante dixi) placere nullo modo potest. Etenim omnino tantum se negat facturum compendii sui causa, quod non liceat. Huic nec laus magna tribuenda, nec gratia est. Sed sive simulatio, et dissimulatio, dolus malus est; perpaucae res sunt, in quibus dolus iste malus non versetur: sive vir bonus est is, qui prodest, quibus potest, nocet nemini, ' certe istum virum bonum non facile reperiemus. Numquam igitur est utile peccare, quia semper est turpe: et, quia semper est honestum, virum bonum esse semper est utile.

XVI. Ac de jure quidem prædiorum sancitum est apud nos jure civili, ut in his vendendis vitia dicerentur, quæ nota essent venditori. Nam, cum ex XII Tabulis satis esset ea præstari, quæ essent lingua nuncupata; quæ qui inficiatus esset, dupli poenam subiret: a jureconsultis etiam reticentiæ poena est constituta. Quidquid enim esset in prædio vitii, id statuerunt, si venditor sciret, nisi nominatim dictum esset, præstari oportere. Ut, cum in arce augurium augures acturi essent, jussissentque T. Claudium Centumalum, qui ædes in Cælio monte habebat, demoliri ea, quorum altitudo officeret auspicis: Claudius proscripsit insulam, vendidit: emit

* Recte justum v. b. n. f. reperimus. — * Eas, quorum.

nous voulons aussi l'être pour nos enfans, nos proches, nos amis, et surtout pour la république; car les biens et les facultés des particuliers sont la richesse de la cité. Le trait de Scévola, que je viens de citer, n'aurait pu, en aucune manière, être de son goût, puisqu'il avance, en général, qu'il n'y a rien qu'il ne fît pour son intérêt, hors ce qui n'est pas permis par les lois. Certes, il n'a droit ni à nos louanges, ni à notre gratitude. Mais il faut convenir que, si toute feinte, toute dissimulation est un acte frauduleux, il est peu d'actions dans la vie qui soient exemptes de fraude; et si l'honnête homme est celui qui se rend utile à tous ceux qu'il peut servir, et qui ne nuit jamais à personne, le parfait honnête homme, le vrai juste est difficile à trouver. Nous disons donc qu'il n'est jamais utile de malfaire, parce que cela est honteux, et qu'il est toujours utile d'être homme de probité, parce que cela est toujours honnête.

XVI. Le droit civil, chez nous, au sujet des immeubles, prescrit au vendeur de déclarer les vices qu'il connaît à la chose mise en vente. En outre, tandis que, par les lois des Douze Tables, on avait cru suffisant de rendre le vendeur garant de ce qu'il déclarait formellement, et de le soumettre à la peine du double, s'il faisait une fausse déclaration, les jurisconsultes ont encore établi une peine pour la réticence; ils ont statué que tout vice qui se trouverait dans un immeuble, et qui serait connu du vendeur, serait à sa garantie, s'il ne l'avait nominativement déclaré : en voici un exemple. Les augures étant à exercer leurs fonctions sur le Capitole, ordonnèrent la démolition d'une maison située sur le mont Célius, et dont la hauteur leur nuisait " pour prendre les auspices. T. Claudius Centimalus, à qui elle appartenait, mit en vente cette maison qui formait une île, et P. Calpurnius

P. Calpurnius Lanarius. Huic ab auguribus illud idem denuntiatum est. Itaque Calpurnius eum demolitus esset, cognossetque, Claudium ædes postea proscriptis, quam esset ab auguribus demoliri iussus, arbitrum illum adegit, quidquid sibi dare, facere oporteret ex fide bona. M. Cato sententiam dixit, hujus nostri Catonis pater. Ut enim ceteri ex patribus, sic, qui lumen illud progenit, ex filio est nominandus. Is igitur iudex ita pronuntiavit : cum in venundando rem eam scisset, et non pronuntiasset, emptori damnum præstari oportere. Igitur ad fidem bonam statuit pertinere, notum esse emptori vitium, quod nosset venditor. Quod si recte iudicavit : non recte frumentarius ille, non recte ædium pestilentium venditor tacuit. Sed huiusmodi reticentiæ jure civili omnes comprehendere non possunt : quæ autem possunt, diligenter tenentur. M. Marius Gratidianus, propinquus noster, C. Sergio Oratæ vendiderat ædes eas, quas ab eodem ipse paucis ante annis emerat. Hæ Sergio serviebant : sed hoc in mancipio Marius non dixerat. Adducta res in iudicium est. Oratam Crassus, Gratidianum defendebat Antonius. Jus Crassus urgebat : quod vitii venditor non dixisset sciens, id oportere præstari : æquitatem Antonius : quoniam id vitium ignotum Sergio non fuisset, qui illas ædes vendidisset, nihil fuisse necesse dici : nec eum esse deceptum, qui id, quod emerat, quo jure esset, teneret. Quorsum hæc ? ut illud intelligas, non placuisse majoribus nostris astutos.

Lanarius l'acheta. Les augures signifièrent le même ordre à celui-ci qu'à Claudius. Calpurnius, en conséquence de cet ordre, démolit sa nouvelle maison, mais il reconnut qu'elle n'avait été mise en vente par Claudius, que d'après l'ordre reçu de la démolir. Il l'appela dès-lors en garantie, pour qu'il eût à le dédommager selon la bonne foi. L'affaire fut jugée par M. Caton, père du dernier (car, au lieu qu'on fait connaître les autres par leur père, c'est illustrer celui qui a mis au monde cette lumière de notre siècle, que de le faire connaître par son fils). Ce juge prononça donc : Que le vendeur sachant l'ordre donné par les augures, et ne l'ayant pas déclaré dans la vente, devait une indemnité à l'acquéreur. Il statua par conséquent qu'il était de la bonne foi que le désavantage qui était connu du vendeur le fût aussi de l'acheteur. Si un tel jugement fut équitable, la réticence du marchand de blé, et celle du vendeur de la maison malsaine, ne peuvent être justifiées. Le droit civil ne peut embrasser toutes les réticences de cette nature. On le suit scrupuleusement pour toutes celles qu'on a pu prévoir. M. Marius Gratidianus, un de nos proches, avait vendu à C. Sergius Orata une maison qu'il avait achetée de celui-ci quelques années auparavant ; elle devait à Sergius une servitude que Marius ne déclara point dans la vente. L'affaire fut portée en jugement. Crassus défendait Orata, et Antoine, Gratidianus. Crassus, se fondant sur le droit, soutenait que le vendeur, n'ayant pas déclaré le désavantage qu'il connaissait, en était nécessairement responsable. Antoine se fondait sur l'équité, disant que la servitude étant connue de Sergius, qui avait lui-même auparavant vendu la maison, il était inutile d'en faire mention, et qu'il n'y avait eu lieu à aucune surprise, lorsque l'acheteur possédait la chose acquise aux mêmes conditions qu'il

www.libtool.com.cn

XVII. Sed aliter leges, aliter philosophi tollunt astutias : leges, quatenus manu tenere possunt : philosophi, quatenus ratione et intelligentia. Ratio igitur postulat, ne quid insidiose, ne quid simulate, ne quid fallaciter. Suntne igitur insidiæ, tendere plagas, etiam si excitaturus non sis ¹ feras nec agiturus ? ² ipsæ enim, nullo insequente, sæpe incidunt. Sic tu ædes proscribas, tabulam, tamquam plagam, ponas, domum propter vitia vendas ; in eam aliquis incurrat imprudens. Hoc quamquam video propter depravationem consuetudinis, neque more turpe haberi, neque aut lege sanciri, aut jure civili : tamen naturæ lege sancitum est. Societas enim est (quod etsi sæpe dictum est, dicendum tamen est sæpius), latissime quidem quæ pateat, hominum inter homines : interior eorum, qui ejusdem gentis sunt ; propior eorum, qui ejusdem civitatis. Itaque majores aliud jus gentium, aliud jus civile esse voluerunt. Quod civile, non idem continuo gentium ; quod autem gentium, idem civile esse debet. Sed nos veri juris, germanæque justitiæ solidam et expressam effigiem nullam tenemus : umbra et imaginibus utimur : eas ipsas utinam sequeremur ! feruntur enim ex optimis naturæ et veritatis exemplis. Nam quanti verba illa, UTI NE PROPTER TE, FIDEMVE TUAM CAPTUS,

¹ Abest *feras*. — ² L. e. *feras*.

l'avait achetée. Pourquoi cité-je tous ces exemples ? C'est pour vous faire voir combien l'artifice a toujours déplu à nos pères.

XVII. Mais autre est la puissance de la loi contre l'artifice, autre est celle de la philosophie. La loi ne s'étend qu'aux choses, pour ainsi dire, palpables ; la philosophie embrasse tout ce qui est du domaine de la raison et de l'intelligence. Or, la raison prescrit de ne rien faire d'insidieux, rien qui tienne de la feinte et de l'artifice. Est-ce donc une action insidieuse que de tendre un piège, alors même qu'on n'y conduit, qu'on n'y pousse personne ? Mais les bêtes fauves n'y tombent-elles pas d'elles-mêmes, sans qu'on leur donne la chasse ? Ainsi, lorsque vous mettez en vente votre maison, dont vous voulez vous défaire à cause de ses défauts, l'affiche de vente est une espèce de filet que vous tendez au premier imprudent qui viendra s'y jeter. Je vois toutefois que, par la dépravation des mœurs, un tel acte n'est ni regardé comme honteux dans l'usage, ni prohibé par la loi ou le droit civil ; mais il est défendu par la loi naturelle. Il y a en effet (quoique nous l'ayons déjà dit souvent, nous le répétons encore), il y a une société qui est de toutes la plus étendue, et qui unit tous les hommes entre eux. Il en est une autre qui unit les hommes de la même nation, et qui est plus restreinte : celle qui forme une seule cité est plus resserrée encore. C'est pourquoi nos pères ont voulu que le droit des gens fût distingué du droit civil : ce qui est conforme à ce dernier, ne l'est pas pour cela au premier ; mais ce qui est selon le droit des gens est nécessairement selon le droit civil. Nous n'avons plus aucune solide et réelle représentation du véritable droit, de la vraie justice. Nous n'en avons conservé qu'une ombre, une faible image ; et plutôt à Dieu encore que nous la suivissions,

FRAUDATUSVE SIEM? quam illa aurea! UT INTER BONOS BENE AGERE OPORTET, ET SINE FRAUDATIONE? Sed, qui sint *boni*, et quid sit *bene agi*, magna quaestio est. Q. quidem Scævola, pontifex maximus, summam vim dicebat esse in omnibus iis arbitriis, in quibus adderetur, EX FIDE BONA: fideique bonæ nomen existimabat manare latissime, idque versari in tutelis, societatibus, fiduciis, mandatis, rebus emtis, venditis, conductis, locatis, quibus vitæ societas¹ contineretur: in his magni esse iudicis, statuere (præsertim cum in plerisque essent iudicia contraria) quid quemque cuique præstare oporteret. Quocirca astutiæ tollendæ sunt, eaque malitia, quæ vult illa quidem videri se esse prudentiam: sed abest ab ea, distatque plurimum. Prudentia est enim locata in delectu bonorum, et malorum: malitia (si omnia, quæ turpia sunt, mala sunt) mala bonis ponit ante. Nec vero in prædiis solum jus civile, ductum a natura, malitiam, fraudemque vindicat: sed etiam in mancipiorum venditione fraus venditoris omnis excluditur. Qui enim scire debuit, de sanitate, de fuga, de furtis, præstat edicto ædilium. Heredum alia causa est. Ex quo intelligitur, quoniam juris natura fons sit, hoc secundum naturam esse, neminem id agere, ut ex alterius prædetur inscientia. Nec ullæ pernicioes vitæ major inveniri potest, quam in malitia simulatio intelligentiæ: ex quo ista innumerabilia nascuntur, ut utilia cum honestis pugnare videantur.

¹ Continetur.

car elle émane des plus beaux principes de la nature , et des sources les plus pures de la vérité ! De quel prix , en effet , ne sont pas ces paroles : *En sorte que je ne sois pas trompé , que je ne sois pas frustré* , pour m'être fié à vous et à votre bonne foi ? Combien est belle cette formule : *Comme il convient de bien agir entre honnêtes gens , et sans aucune fraude !* Mais la grande question est de savoir ce que c'est que de bien agir , et d'être honnêtes gens. Q. Scévola , le grand pontife , disait que la clause de bonne foi prêtait une grande force aux transactions où elle se trouvait insérée ; qu'elle était de l'usage le plus étendu , et qu'on l'employait dans les principaux actes de la vie civile , tels que les tutelles , les associations , les engagements , les mandats , les ventes , les achats , les conductions , les locations ; qu'il fallait des juges bien éclairés pour prononcer dans ces sortes d'affaires , et faire droit à un chacun , d'autant que , sur la plupart de ces questions , on avait rendu des jugemens contradictoires. Il faut donc bannir tout artifice , et principalement cette ruse qui voudrait passer pour la prudence , et qui en est si différente et si éloignée. La prudence , en effet , consiste à discerner le bien d'avec le mal ; et la ruse , au contraire , si tout ce qui est contre l'honnêteté est un mal , préfère le mal au bien. Et ce n'est pas seulement à l'égard des immeubles que le droit civil , puisé dans la nature , réprime la ruse et la fraude ; il l'interdit encore dans la vente des esclaves ; car , par l'édit des édiles , le vendeur demeure responsable , s'il a vendu un esclave qu'il connaissait pour malsain , ou voleur , ou sujet à s'enfuir. Il en est autrement pour les esclaves provenant d'un héritage ¹². Il est donc évident , puisque la nature est la source du droit , qu'il est contre la nature de profiter de l'ignorance d'autrui ; et il n'est rien de plus pernicieux dans la vie , que

Quotus enim quisque reperietur, qui impunitate, et ignoratione omnium proposita, abstinere possit injuria?

XVIII. Periclitemur, si placet, in iis quidem exemplis, in quibus peccari vulgus hominum fortasse non putat. Neque enim de sicariis, veneficiis, testamentariis, furibus, peculatoribus hoc loco disserendum est; qui non verbis sunt et disputatione philosophorum, sed vinculis et carcere fatigandi: sed hæc consideremus, quæ faciunt ii, qui habentur boni. L. Minucii Basili, locupletis hominis, falsum testamentum quidam e Græcia Romam attulerunt: quod quo facilius obtinerent, scripserant heredes secum M. Crassum, et Q. Hortensium, homines ejusdem ætatis potentissimos: qui, cum illud falsum esse suspicarentur, sibi autem nullius essent conscii culpæ; alieni facinoris munusculum non repudiaverunt. Quid ergo? satini hoc est, ut non deliquisse videantur? mihi quidem non videtur: quamquam alterum amavi vivum, alterum non odi mortuum. Sed cum Basilus M. Satrium, sororis filium, nomen suum ferre voluisset, eumque fecisset heredem: hunc dico patronum agri Piceni et Sabini (o turpem notam temporum illorum)! num erat æquum, principes cives rem habere, ad Satrium nihil præter nomen pervenire? Etenim, si is, qui non defendit injuriam, ne-

scripserunt.

de donner à la ruse le nom de prudence : de là ce nombre infini de cas où l'utile semble en opposition avec l'honnête. Combien d'hommes trouverait-on qui fussent capables de s'abstenir d'une injustice, s'ils étaient assurés qu'elle restât impunie et ignorée de tout le monde !

XVIII. Citons un exemple, et choisissons-le de ceux où le commun des hommes ne voit peut-être aucun mal. Car il n'est point question ici d'assassins, d'empoisonneurs, de faussaires, de voleurs, de concussionnaires, espèce de coupables qu'il faut réprimer par les chaînes et la prison, et non par des argumens philosophiques. Considérons les actions que se permettent des hommes qui passent pour honnêtes. Certains personnages apportèrent de Grèce à Rome un faux testament de Luc. Minucius Basilius, homme fort riche. Pour mieux parvenir à leurs fins, ils y avaient porté pour héritiers, avec eux, M. Crassus et Q. Hortensius, personnages d'un très-grand crédit dans Rome : ceux-ci soupçonnaient bien la fausseté de l'acte ; mais, parce qu'ils n'avaient point participé au délit, ils profitèrent du crime d'autrui, et ne répudièrent point l'hérédité. Quoi donc ! cela suffirait-il pour qu'ils ne parussent pas coupables ? Certes, il me semble à moi que cela ne suffit pas, quoique l'un ait été mon ami tant qu'il a vécu, et que je n'aie aucun ressentiment contre l'autre, à présent qu'il est mort. Basilius ayant voulu que M. Satyrius, le fils de sa sœur, portât son nom, et l'ayant fait son héritier, voilà celui que j'appelle le vrai propriétaire de ses terres de Sabine et du Picénum. O infamie attachée à ces temps-là ! Était-il juste que les premiers de la ville eussent le patrimoine de Basilius, et que Satyrius n'en eût rien que le nom ? Certes, si celui-là agit injustement qui n'empêche pas l'injustice, et ne la repousse pas loin des siens, lorsqu'il le peut, comme

que propulsat a suis, cum potest, injuste facit, ut in primo libro disserui : qualis habendus est is, qui non modo non repellit, sed etiam adjuvat injuriam? Mihi quidem etiam veræ hereditates, non honestæ videntur, si sint malitiosis blanditiis officiorum; non veritate, sed simulatione quæsitæ. Atqui in talibus rebus aliud utile interdum, aliud honestum videri solet. Falso : nam eadem utilitatis, quæ honestatis est regula. Qui hoc non perviderit, ab hoc nulla fraus aberit, nullum facinus. Sic enim cogitans : *Est istuc quidem honestum, verum hoc expedit* : res a natura compulatas audebit errore divellere; qui fons est fraudum, maleficiorum, scelerum omnium.

XIX. Itaque si vir bonus habeat hanc vim, ut, si digitis concrepuerit, possit in locupletium testamenta nomen ejus irrepere, hac vi non utatur, ne si exploratum quidem habeat, id omnino neminem umquam suspicaturum. At dares hanc vim M. Crasso, ut digitorum percussione heres posset scriptus esse, qui re vera non esset heres : in foro, mihi crede, saltaret. Homo autem justus, isque quem sentimus virum bonum, nihil cuiquam, quod in se transferat, detrahet. Hoc qui admiratur, is se, quid sit vir bonus, nescire fateatur. At vero si quis voluerit animi sui complicatam notionem evolvere, jam se ipse doceat, eum virum bonum esse, qui prosit quibus possit : noceat nemini, nisi lacessitus injuria. Quid ergo? hic non noceat, qui quodam quasi veneno perficiat, ut veros

nous l'avons établi dans le premier livre, comment faut-il regarder celui qui, loin de l'empêcher, la favorise? Les hérédités même véritables ne me paraissent point honnêtes, si on ne les obtient que par ruse, par flatterie, par dissimulation, et nullement en se montrant tels que l'on est. Or, en pareil cas, l'utile quelquefois semble pour certains tout autre chose que l'honnête, fort mal à propos; car l'utile et l'honnête sont soumis à une règle commune, et l'homme qui ne sera point prémuni par ce principe, sera exposé à commettre toute espèce de fraudes et de mauvaises actions. Il se dira sans cesse à lui-même : Il serait honnête de faire cela, mais il m'est avantageux de faire ceci; et des choses que la nature a unies, il osera les séparer par une erreur qui est la source de toutes les fraudes, de toutes les méchantes actions, de tous les crimes.

XIX. Si donc un honnête homme avait la faculté, en remuant, pour ainsi dire, ses doigts, de glisser son nom dans les testaments des riches, il ne devrait pas user d'une telle faculté, fût-il même assuré qu'il ne serait jamais, en aucune manière, soupçonné par qui que ce soit. Mais donnez cette faculté à un M. Crassus, et qu'il puisse, par le seul mouvement de ses doigts, se trouver écrit comme héritier, quoique ce n'eût pas été la volonté du testateur, croyez-moi, vous le verriez sauter de joie sur la place publique. L'homme juste, au contraire, celui que nous nommons honnête homme, n'enlèvera rien à personne pour se l'approprier; et se récrier d'admiration à cela, c'est confesser qu'on ignore ce que c'est qu'un honnête homme. Eh certes! tout homme qui voudra sonder le fond de son cœur, sentira que l'honnête homme est celui qui se rend utile à tous ceux qu'il peut servir, et qui ne fait de mal à personne, si ce n'est dans le cas d'une juste

heredes moveat, in eorum locum ipse succedat? Non igitur faciat (dixerit quis) quod utile sit, quod expediat? Immo intelligat, nihil nec expedire, nec utile esse, quod sit injustum. Hoc qui non didicerit, bonus vir esse non poterit. Fimbriam consularem, audiebam de patre nostro puer, judicem M. Lutatio Pinthiæ fuisse, equiti romano sane honesto, cum is sponsionem fecisset, *ne bonus vir esset*. Itaque ei dixisse Fimbriam, se illam rem numquam judicaturum; ne aut spoliaret fama probatum hominem, si contra judicasset: aut statuisset videretur, virum bonum aliquem esse, cum ea res innumerabilibus officiis et laudibus contineretur. Huic igitur viro bono, quem Fimbria etiam, non modo Socrates noverat, nullo modo videri potest quidquam esse utile, quod non honestum sit. Itaque talis vir non modo facere, sed ne cogitare quidem quidquam audebit, quod non audeat prædicare. Hæc, nonne est turpe, dubitare philosophos, quæ ne rustici quidem dubitent? a quibus natum est id, quod jam contritum est vetustate proverbium. Cum enim fidem alicujus, bonitatemque laudant; dignum esse dicunt, quicum in tenebris mices. Hoc, quam habet vim, nisi illam, nihil expedire, quod non deceat, etiam si id possis, nullo refellente, obtinere? Videsne igitur, hoc proverbio, neque Gygi illi posse veniam dari, neque huic, quem paullo ante fingebam, digitorum percussione hereditates omnium posse¹ convertere? Ut enim, quod

¹ Convertere.

défense. Quoi donc ! celui-là ne ferait point de mal, qui viendrait à bout ; par je ne sais quel sortilège, de se substituer à la place des véritables héritiers ! Il doit donc, dira quelqu'un, s'abstenir de faire ce qui lui est utile, ce qui lui est avantageux. Bien plus, il doit comprendre qu'il n'y a rien d'avantageux, rien d'utile, de tout ce qui est injuste. Quiconque ne sera point imbu d'un tel principe, ne pourra jamais être honnête homme. Je me souviens d'avoir entendu raconter à mon père, dans mon enfance, que le consulaire Fimbria s'étant trouvé le juge de M. Lutatius Pinthia, chevalier romain très-honnête, et celui-ci lui ayant dit : Je consens à ne pas être réputé honnête homme, si la chose n'est telle que je vous la garantis : Fimbria répondit qu'il ne prononcerait jamais dans cette affaire, de peur d'ôter la réputation à un homme estimé, s'il jugeait contre lui, ou de paraître établir qu'il existe un parfait honnête homme, lorsqu'une telle qualité renferme tant de sortes de devoirs et de mérites. Or, pour cet honnête homme dont Fimbria avait l'idée aussi bien que Socrate, peut-il, en aucune façon, exister une chose qui soit utile sans être honnête ? C'est pourquoi un tel homme, non-seulement ne fera, mais ne pensera jamais rien qu'il n'osât publier. N'est-il pas honteux que des philosophes doutent d'une chose dont ne doutent point les gens les plus grossiers, de qui est venu un proverbe que le long usage a déjà rendu trivial ? Lorsque ces gens veulent louer la bonne foi, la probité de quelqu'un, ils disent *qu'on pourrait jouer avec lui dans les ténèbres*. Que signifie cela ? sinon qu'il n'y a jamais d'utilité dans ce qui n'est pas honnête, pût-on l'obtenir sans aucune contradiction. Le sens de ce proverbe doit vous faire comprendre qu'on ne peut excuser ni ce Gygès dont j'ai parlé d'abord, ni cet homme à qui je viens de supposer la

turpe est, id quamvis occultetur, tamen honestum fieri nullo modo potest: sic, quod honestum non est, id utile ut sit, effici non potest, adversante et repugnante natura.

XX. At enim, cum permagna præmia sunt, est causa peccandi. C. Marius cum a spe consulatus longe abesset, et jam septimum annum post præturam jaceret, neque petiturus umquam consulatum videretur: Q. Metellum, cujus legatus erat, summum virum, et civem, cum ab eo, imperatore suo, Romam missus esset, apud populum romanum criminatus est, bellum illum ducere: si se consulem fecissent, brevi tempore, aut vivum, aut mortuum Jugurtham se in potestatem populi romani redacturum. Itaque factus est ille quidem consul, sed a fide, justitiaque discessit, qui optimum, et gravissimum civem, cujus legatus, et a quo missus esset, in invidiam falso crimine adduxerit. Ne noster quidem Gracidianus officio boni viri functus est tum, cum prætor esset, collegiumque prætorum tribuni plebis adhibuissent, ut res nummaria de communi sententia constitueretur. Jactabatur enim temporibus illis nummus, sic, ut nemo posset scire, quid haberet. Conscripterant communiter edictum cum poena, atque judicio, constituerantque, ut omnes simul in Rostra post meridiem escenderent. Et ceteri quidem alius

• • Abest illi.

faculté de s'attribuer tous les héritages possibles, par le seul mouvement de ses doigts. C'est ainsi qu'une chose honteuse, quoiqu'elle puisse rester cachée, ne peut cependant, en aucune façon, devenir honnête. On ne peut faire également que ce qui n'est pas honnête soit utile; la nature y répugne et s'y oppose.

XX. On est souvent induit à faillir, par l'avantage considérable qui doit en résulter. C. Marius, qui n'avait nul espoir d'arriver au consulat; qui, sept ans après sa préture, se voyait sans aucun crédit, hors d'état même de pouvoir jamais demander cette première dignité, ayant été envoyé à Rome par son général Q. Métellus¹³, l'un des premiers et des plus illustres personnages, et dont il était le lieutenant, l'accusa auprès du peuple de traîner la guerre en longueur, et promit, lui, si on voulait le faire consul, de réduire bientôt Jugurtha, mort ou vif, sous la puissance du peuple romain. Il vint à bout par-là de se faire créer consul; mais ce fut en s'écartant de la bonne foi et de la justice, puisqu'il flétrit par un crime supposé la réputation d'un homme intègre, d'un excellent citoyen, dont il était le lieutenant et l'envoyé. Gratidianus, notre parent, ne remplit pas non plus le devoir d'un parfait honnête homme, lorsque, dans sa préture, les tribuns du peuple s'assemblèrent avec le collège des prêteurs, pour faire, d'un commun accord, un règlement sur les monnaies, dont le prix variait tellement dans ces temps-là, que personne ne pouvait savoir au juste ce qu'il possédait. L'édit étant arrêté entre eux, avec une peine déterminée contre les contrevenans, ils convinrent de se rendre tous ensemble sur le Forum l'après-midi. Tandis que les autres gagnèrent chacun de leur côté, Gratidianus alla droit au Forum, et là, sur la tribune aux harangues, il porta seul l'édit qu'ils avaient fait tous en

alio : Marius a subselliis in Rostra recta, idque quod communiter compositum fuerat, solus edixit. Et ea res (si quæris) ei magno honori fuit. Omnibus vicis statuæ : ad eas tus, et cerei. Quid multa? nemo umquam multitudini fuit carior. Hæc sunt, quæ conturbant homines in deliberatione nonnumquam, cum id, in quo violatur æquitas, non ita magnum; illud autem, quod ex eo paritur, permagnum videtur : ut Mario, præripere collegis, et tribunis plebis popularem gratiam, non ita turpe : consulem ob eam rem fieri, quod sibi tunc proposuerat, valde utile videbatur. Sed omnium una regula est, quam tibi cupio esse notissimam : aut illud, quod utile videtur, turpe nē sit; aut, si turpe est, ne videatur esse utile. Quid igitur? possumusne aut illum Marium, virum bonum judicare, aut hunc? Explica, atque excute intelligentiam tuam, ut videas, quæ sit in ea species, forma, et notio viri boni. Cadit ergo in virum bonum, mentiri emolumenti sui causa, criminari, præripere, fallere? nihil profecto minus. Est ergo ulla res tanti, aut commodum ullum tam expetendum, ut viri boni et splendorem, et nomen amittas? quid est, quod afferre tantum utilitas ista, quæ dicitur, possit, quantum auferre, si boni viri nomen eripuerit? fidem, justitiamque detraxerit? Quid enim interest, utrum ex homine se quis conferat in belluam, an hominis figura immanitatem gerat beluæ?

* Abest sit.

commun : cela lui valut, si vous voulez le savoir, les plus grands honneurs. Dans toutes les rues, on lui dressa des statues, devant lesquelles on alluma des cierges, et on brûla de l'encens. Quoi enfin ! jamais homme ne fut plus cher à la multitude. Voilà comme les hommes se déterminent souvent dans leurs actions, en regardant la faute qu'ils se permettent comme de peu d'importance, et le bien qui en résulte comme fort grand. C'est ainsi que, comme Marius, il se fit peu de scrupule de ravir la faveur populaire à ses collègues et aux tribuns du peuple, et qu'il lui sembla fort utile de parvenir par cette voie au consulat, qui était le but où il tendait. Mais il est, pour tous les cas, une règle unique dont je désire que vous ayez une connaissance bien précise : c'est que la chose qui vous paraîtra utile ne soit pas contraire à l'honnêteté, ou que, si elle l'est, elle ne vous paraisse pas utile. Comment donc pourrions-nous regarder comme honnête homme Marius, ou bien Gratidianus ? Rappelez ici et consultez votre raison, pour voir quelle est l'image, la forme, l'idée qu'elle vous donne de l'honnête homme. Est-il vraiment d'un honnête homme de mentir pour son intérêt, de ravir le bien d'un autre, de l'accuser, de le tromper ? Non pas assurément. Existe-t-il un bien assez précieux, un avantage assez désirable, pour qu'on lui sacrifie l'éclat et le nom d'honnête homme ? Qu'y a-t-il même dans cette utilité prétendue, qui puisse compenser ce qu'elle vous ôte ? Si elle vous enlève le nom d'honnête homme, elle vous ravit la bonne foi et la justice : autant vaudrait se changer en bête féroce, que d'en cacher toute la cruauté sous une forme humaine.

XXI. Quid? qui omnia recta et honesta negligunt, dummodo potentiam consequantur, nonne idem faciunt, quod is, qui etiam socerum habere voluit eum, cujus ipse audacia potens esset? Utile ei videbatur plurimum posse alterius invidia. Id quam injustum in patriam, quam inutile, quam turpe esset, non videbat. Ipse autem socer in ore semper græcos versus de Phœnissis habebat, quos dicam ut poterò, incondite fortasse, sed tamen, ut res possit intelligi.

Nam si violandum est jus, regnandi gratia.

Violandum est: aliis rebus pietatem colas.

Capitalis Eteocles, vel potius Euripides, qui id unum, quod omnium sceleratissimum fuerit, exceperit. Quid igitur minuta colligimus, hereditates, mercaturas, venditiones fraudulentas? Ecce tibi, qui rex populi romani dominusque omnium gentium esse concupierit, idque perfecit. Hanc cupiditatem si honestam quis esse dicat, amens est. Probat enim legum et libertatis interitum, earumque oppressionem tætram, et detestabilem, gloriosam putat. Qui autem fatetur, honestum non esse in ea civitate, quæ libera fuit, quæque esse debeat, regnare, sed ei, qui id facere possit, esse utile: qua hunc objurgatione, aut quo potius convicio a tanto errore coner avellere? Potest enim, dii immortales! cuiquam esse utile fœ-

¹ Fœderat.

XXI. Que dire de ceux qui ne comptent pour rien tout ce qui est juste et honnête , pourvu qu'ils acquièrent du pouvoir ? Ne font-ils pas comme celui-ci qui voulut avoir tel homme pour son beau-père , afin de parvenir , par son audace , à une plus grande puissance ? Il lui semblait utile d'augmenter son crédit , pendant qu'un autre en prendrait sur soi l'odieux ; et il ne voyait pas combien une telle conduite était injuste envers la patrie , combien elle était dangereuse , combien criminelle. Pour le beau-père , il avait toujours à la bouche les vers grecs des Phénisses d'Euripide , que je rendrai comme je pourrai , peut-être sans élégance , mais de manière pourtant qu'on en saisisse le sens :

S'il faut violer l'équité , que ce soit pour régner ; dans tous les autres cas , il la faut respecter.

Anathème à Étéocle , ou plutôt à Euripide , d'avoir fait cette exception unique en faveur du plus grand de tous les crimes ! Pourquoi donc nous arrêterions-nous à des minuties , à des faux testamens , à des ventes , à des marchés frauduleux ? Voilà un homme qui eut l'ambition d'être le roi du peuple romain et le maître de toutes les nations , et qui en vint à bout. Quiconque tient pour honnête une telle ambition , est un insensé ; car , dès-lors il approuve le renversement des lois et de la liberté ; et l'oppression la plus horrible et la plus détestable passe à ses yeux pour glorieuse. Si quelqu'un , en m'avouant qu'il n'est pas honnête de régner dans une ville qui a toujours été libre , et qui devrait toujours l'être , me soutient que c'est une chose utile pour celui qui peut le faire , il me semble qu'il n'est point d'invective , point d'injure que je ne puisse me permettre , pour l'arracher , s'il est possible , à une si funeste erreur. Est-il possible , dieux immortels ! que

dissimum et tæterrimum parricidium patriæ: quamvis is, qui se eo obstrinxerit, ab oppressis civibus Parens nominetur? Honestate igitur dirigenda utilitas est, et quidem sic, ut hæc duo, verbo inter se discrepare, re tamen unum sonare videantur. Non habeo, ad vulgi opinionem, quæ major utilitas, quam regnandi, esse possit: nihil contra inutilius ei, qui id injuste consecutus sit, invenio, cum ad veritatem cœpi revocare rationem, possunt enim cuiquam esse utiles, angores, sollicitudines, diurni et nocturni metus, vita insidiarum periculorumque plenissima?

Multi iniqui atque infideles regno, pauci sunt boni,

inquit Accius. At cui regno? quod a Tantalo et Pelope proditum, jure obtinebatur. Nam quanto plures ei regi putas, qui exercitu populi romani populum ipsum romanum oppressisset, civitatemque non modo liberam, sed etiam gentibus imperantem, servire sibi coegisset? Hunc tu quas conscientiae labe in animo censes habuisse? quæ vulnera? Cujus autem vita ipsi potest utilis esse, cum ejus vitæ ea conditio sit, ut, qui illam eripuerit, in maxima et gratia futurus sit, et gloria? Quod si hæc utilia non sunt, quæ maxime videntur, quia plena sunt dedecoris, ac turpitudinis: satis persuasum esse debet, nihil esse utile, quod non idem honestum sit.

XXII. Quamquam id quidem, cum sæpe alias,

¹ Abest *idem*.

la destruction de la patrie, que le plus noir, le plus affreux des parricides soit utile à quelqu'un, lors même que l'homme qui s'en est rendu coupable se fait donner le nom de père ¹⁵ par les citoyens opprimés ! C'est donc dans l'honnête qu'il faut chercher l'utile, et de manière que ces deux mots, qui paraissent si différens, nous semblent exprimer une seule et même chose. J'en viens maintenant à l'opinion du vulgaire. Quoi de plus avantageux, dit-on, que d'exercer le souverain pouvoir ! Je trouve, au contraire, qu'à consulter la raison et la vérité, il n'est rien de plus dangereux pour celui qui l'a usurpé. Quel avantage, en effet, pourrait-il trouver dans les angoisses, les sollicitudes, dans les craintes qui l'assiègent nuit et jour, dans les pièges et les périls qui le menacent sans cesse ? Un roi, dit Accius, ne peut compter que sur un petit nombre de bons citoyens ; la multitude est méchante et perfide : et de quel roi parlait-il ? De celui qui avait succédé aux droits de Tantale et de Pélops ¹⁶. Combien plus d'ennemis pensez-vous qu'aurait le roi qui se serait servi de l'armée du peuple romain pour l'opprimer lui-même, pour réduire en servitude une cité qui non-seulement était libre, mais qui commandait à l'univers ! A quels tourmens d'esprit, à quels remords déchirans pensez-vous qu'un tel roi a dû être en proie ? Quel avantage a-t-il pu trouver dans une vie dont la condition était telle, que celui qui la lui ôterait serait assuré de la plus grande faveur, de la gloire la plus signalée ? Si donc les choses qui paraissent les plus utiles ne le sont point, puisqu'elles couvrent de honte et d'infamie, il doit vous être suffisamment démontré qu'il n'y a rien d'utile de ce qui n'est pas honnête.

XXII. C'est là une vérité dont le consul C. Fabricius et le sénat nous ont laissé un grand exemple, parmi tant d'au-

tum Pyrrhi bello a C. Fabricio, consule iterum, et a senatu nostro judicatum est. Cum enim rex Pyrrhus populo romano bellum ultro intulisset, cumque de imperio certamen esset cum rege generoso, ac potente; perfuga ab eo venit in castra Fabricii, eique est pollicitus, si præmium sibi proposuisset, se, ut clam venisset, sic clam in Pyrrhi castra rediturum, et eum veneno necaturum. Hunc Fabricius reducendum curavit ad Pyrrhum: idque factum ejus a senatu laudatum est. Atqui si speciem utilitatis opinionemque quærimus, magnum illud bellum perfuga unus, et gravem adversarium imperii sustulisset: sed magnum dedecus et flagitium, quicum laudis certamen fuisset, eum non virtute, sed scelere superatum. Utrum igitur utilius vel Fabricio, qui talis in hac urbe, qualis Aristides Athenis fuit, vel senatui nostro, qui numquam utilitatem a dignitate sejunxit, armis cum hoste certare, an venenis? Si gloriæ causa imperium expetendum est, scelus absit, in quo non potest esse gloria: sin ipsæ opes expetuntur quoquo modo, non poterunt utiles esse cum infamia. Non igitur utilis illa L. Philippi, Q. F. sententia: quas civitates L. Sulla, pecunia accepta, ex senatusconsulto liberavisset, ut hæc rursus vectigales essent: neque his pecuniam, quam pro libertate dederant, redderemus. Est ei senatus assensus. Turpe imperio. Piratarum enim melior fides, quam senatus. At aucta vectigalia: utile igitur. Quousque audebunt dicere quidquam utile, quod non honestum? Potest au-

tres, dans la guerre contre Pyrrhus. Tandis que ce dernier était vetu, de gaité de cœur, déclarer la guerre au peuple romain ; tandis qu'on combattait pour l'empire avec un roi aussi puissant et aussi magnanime, un transfuge de son armée vint dans le camp de Fabricius, pour lui offrir, s'il voulait lui assurer une récompense, de rentrer secrètement dans le camp de Pyrrhus, comme il en était sorti, et de l'empoisonner. Fabricius ne répondit qu'en le faisant ramener à Pyrrhus ; et son action fut louée par le sénat. Si nous ne consultons ici que l'apparence d'utilité, ce transfuge seul délivrait la république d'une grande guerre et d'un ennemi redoutable. Mais c'eût été une honte et un opprobre de ne vaincre dans un combat de gloire que par le crime et non par la vertu. Lequel donc eût été le plus utile et à Fabricius, qui fut à Rome ce qu'Aristide avait été dans Athènes, et au sénat qui ne sépara jamais son utilité de son honneur, ou d'avoir combattu l'ennemi avec les armes, ou de l'avoir fait avec le poison ? Si c'est pour la gloire qu'on ambitionne l'empire, qu'on s'abstienne du crime, qui ne peut être le compagnon de la gloire ; si c'est les richesses dont on veuille à quelque condition que ce soit, elles ne pourront être d'aucune utilité lorsqu'elles seront le prix de l'infamie. Il n'y avait donc aucune utilité dans le conseil que donna L. Philippe, fils de Quintus, de rendre de nouveau tributaires les villes que L. Sylla avait affranchies pour de l'argent, d'après un sénatus-consulte, et de ne leur point restituer les sommes qui avaient été le prix de leur liberté. Le sénat suivit cet avis, mais à la honte de la république ; car en cela il montra plus de mauvaise foi que les pirates mêmes. Mais, dira-t-on, le trésor public en fut plus riche ; donc ce fut une chose utile. Eh ! jusques à quand osera-t-on dire qu'il y ait quelque chose

tem ulli imperio, quod gloria fultum esse debet, et benevolentia sociorum, utile esse odium, et infamia? Ego etiam cum Catone meo sæpe dissensi. Nimis mihi præfracte videbatur ærarium vectigaliaque defendere, omnia publicanis negare, multa sociis: cum in hos benefici esse deberemus; cum illis sic agere, ut cum colonis nostris solemus: eoque magis, quo illa ordinum conjunctio ad salutem reipublicæ pertinēbat. Male etiam Curio, cum causam Transpadanorum æquam esse dicebat: semper autem addebat, Vincat utilitas. Potius diceret, non esse æquam, quia non esset utilis reipublicæ, quam, cum utilem esse diceret, non esse æquam fateretur.

XXIII. Plenus est sextus liber de Officiis Hecatonis talium quæstionum: Sitne boni viri, in maxima caritate annonæ, familiam non alere. In utramque partem disputat: sed tamen ad extremum utilitate putat officium dirigi magis, quam humanitate. Quærit, si in mari jactura facienda sit, equine pretiosi potius jacturam faciat, an servuli vilis. Hic alio res familiaris, alio ducit humanitas. Si tabulam de naufragio stultus arripuerit, extorquebitne eam sapiens, si potuerit? negat, quia sit injurium. Quid? dominus navis, eripietne suum? minime: non plus, quam si navigantem in alto ejicere de navi velit, quia sua sit. Quoad enim perventum sit eo, quo sumta navis

d'utile de ce qui n'est point honnête? Un empire dont la gloire fait le principal appui, ainsi que la bienveillance des alliés, peut-il trouver quelque utilité dans la haine qu'il inspire, ou dans l'infamie dont il se couvre? Aussi fus-je souvent divisé d'opinion avec mon ami Caton. Il me semblait mettre trop d'âpreté à défendre le trésor public et les impôts; il ne voulait rien accorder aux fermiers de l'état, et refusait beaucoup de choses aux alliés, tandis que nous devions user de générosité envers ceux-ci, et agir avec les autres comme chacun agit avec ses fermiers particuliers; et d'autant plus que le salut de la république tenait à cette union des deux ordres. Curion avait tort aussi lorsque, tout en disant que la cause des peuples d'au-delà du Pô était légitime, il ajoutait toujours : Mais l'intérêt de la république doit l'emporter. Il aurait mieux fait de dire que leur demande n'était pas juste, puisqu'elle n'était pas utile à la république, que de dire qu'il était utile de s'y refuser, lorsqu'il avouait qu'elle était juste.

XXIII. Le sixième livre des Devoirs d'Hécaton est plein de questions pareilles à celles-ci : Est-il d'un honnête homme de ne pas fournir, dans un temps de grande disette, la subsistance à ses esclaves? Il examine le pour et le contre; mais il pense en définitif qu'il faut plutôt chercher son devoir dans son intérêt que dans l'humanité. Il demande si, dans une tempête où il faut décharger le vaisseau, on doit plutôt jeter à la mer un cheval de grand prix, qu'un esclave de peu de valeur. L'intérêt pousse à un parti, l'humanité en prescrit un autre. Dans un naufrage, si un fou s'est saisi d'une planche, le sage, s'il le peut, la lui ôtera-t-il? Non, dit Hécaton, parce que cela est injuste. Et le maître du vaisseau n'est-il pas en droit de la lui ôter? Pas plus qu'il le serait de mettre hors du vaisseau un passager, sur ce que le vaisseau n'appartiendrait pas

est, non domini est navis, sed navigantium. Quid, si una tabula sit, duo naufragi, æque sapientes: ¹ sibi uter rapiat, an alter cedat alteri? cedat vero: sed ei, cujus magis intersit, vel sua, vel reipublicæ causa, vivere. Quid, si hæc paria in utroque? nullum erit certamen, sed quasi sorte, aut micando victus, alteri cedat alter. Quid si pater sana expilet, cuniculos agat ad ærarium: indicetne id magistratibus filius? nefas id quidem est. Quinetiam defendat patrem, si arguatur. Non igitur patria præstat omnibus officiis? immo vero: sed ipsi patriæ conducit, pios cives habere in parentes. Quid? si tyrannidem occupare, si patriam prodere conabitur pater? silebitne filius? immo vero obsecrabit patrem, ne id faciat. Si nihil proficiet, accusabit: minabitur etiam: ad extremum si ad perniciem patriæ res spectabit, patriæ salutem anteponet saluti patris. Quæritetiam, si sapiens adulterinos nummos acceperit imprudens pro bonis: cum id rescierit; soluturusne sit eos, si cui debeat, pro bonis. Diogenes ait: Antipater negat: cui potius assentior. Qui vinum fugiens vendat sciens, debeatne dicere. Non necesse putat Diogenes: Antipater viri boni existimat. Hæc sunt quasi controversa jura stoicorum. In mancipio vendendo, dicendane vitia, non ea, quæ nisi dixeris, redhibeatur mancipium jure civili: sed hæc, mendacem esse, aleatorem, furacem, ebriosum. Alteri dicenda videntur, alteri non videntur. Si quis aurum vendens, orichalcum se putet vendere, indi-

¹ Sibine uterque.

à celui-ci ; car, jusqu'à ce qu'il soit arrivé au lieu de sa destination, le vaisseau appartient à ceux qui s'y sont embarqués, et non à son maître. Si deux sages, dans un naufrage, se jettent sur une même planche, chacun doit-il chercher à l'avoir pour lui, ou l'un doit-il la céder à l'autre ? Certes, elle doit être cédée à celui dont la vie importe le plus, et pour lui-même et pour la république. Mais, si les choses sont égales de part et d'autre, il ne doit pas y avoir de dispute ; c'est au sort à décider, et chacun doit s'y soumettre. Et si un fils sait que son père pille un temple, pratique un souterrain pour voler le trésor public, doit-il le dénoncer aux magistrats ? Ce serait un crime : il y a plus ; si son père est accusé, il doit le défendre. La patrie ne l'emportera donc pas sur tous les devoirs ? Eh ! certes, il est de l'intérêt de la patrie que les devoirs de la piété filiale soient observés par les citoyens. Mais si son père cherche à s'emparer de la tyrannie, ou à trahir la patrie, le fils doit-il garder le silence ? Dans ce cas, il doit, pour détourner son père d'un tel crime, mettre tout en usage, supplications, reproches, les menaces mêmes ; et, s'il ne peut rien gagner sur lui, il doit à la fin, dans le cas où la chose publique est menacée de sa ruine, préférer le salut de sa patrie à celui de son père. Hécaton met encore en question si le sage qui, par inattention, aurait reçu pour bons de faux écus, pourrait, après s'en être aperçu, les donner comme bons à ses créanciers. Diogène dit oui ; Antipater dit non : et je serais plutôt de l'avis de ce dernier. Si quelqu'un met en vente du vin qui ne soit pas de garde, doit-il en avertir ? Diogène pense que cela n'est pas nécessaire ; Antipater, qu'il serait d'un honnête homme de le faire. Telles sont les questions que les stoïciens ont coutume d'agiter. En vendant un esclave, doit-on déclarer les défauts qu'on lui connaît ? Il

cetne ei vir bonus, aurum illud esse, an emat denario, quod sit mille denarium? Perspicuum jam est, et quid mihi videatur, et quæ sit inter eos philosophos, quos nominavi controversia.

XXIV. Pacta, et promissa semperne servanda sint, quæ nec vi, nec dolo malo (ut prætores solent) facta sint? Si quis medicamentum cupiam dederit ad aquam intercutem, pepigeritque, ne illo medicamento umquam postea uteretur; si eo medicamento sanus factus fuerit: et annis aliquot post inciderit in eundem morbum: nec ab eo, qui cum pepigerat, impetret, ut iterum eo liceat uti, quid faciendum sit. Cum sit is inhumanus, qui non concedat uti, nec ei quidquam fiat injuriæ; vitæ et saluti consulendum. Quid? si quis sapiens rogatus sit ab eo, qui eum heredem faciat, cum ei testamento sestertium millies relinquatur, ut ante, quam hereditatem adeat, luce palam in foro saltet, idque se facturum promiserit, quod aliter eum heredem scripturus ille non esset: faciat, quod promiserit, necne? Promisisse nollem, et id arbitror fuisse gravitatis. Sed quoniam promisit, si saltare in foro turpe ducet, honestius mentietur, si ex hereditate nihil ceperit, nisi forte

¹ Item. — ² Quam si ceperit, nisi.

ne s'agit pas de ceux dont la réticence rendrait le marché nul selon le droit civil; mais s'il est menteur, joueur, voleur, ivrogne : bien des gens pensent qu'on doit le déclarer; bien d'autres pensent que non. Si quelqu'un vendant de l'or croit vendre du cuivre, l'honnête homme qui l'achète doit-il l'arrtir de son erreur, ou bien ne paiera-t-il qu'un denier : ce qu'il devrait payer mille ? En voilà assez pour vous faire voir ce que je pense sur tout cela, et quelle est la différence d'opinion entre les philosophes que j'ai cités.

XXIV. Les conventions et les promesses qui n'ont été l'ouvrage ni de la force, ni de l'artifice, comme disent ordinairement les prêteurs, doivent-elles toujours être tenues ? Si quelqu'un enseigne à un homme attaqué d'hydropisie un remède contre son mal, sous la condition expresse qu'il ne s'en servira jamais plus à l'avenir ; si le malade est guéri par ce remède ; et que, venant à retomber dans la même maladie quelques années après, il ne puisse obtenir de celui envers qui il s'est engagé, la permission d'en user de nouveau, que doit-il faire lorsque ce dernier est assez inhumain pour se refuser à une chose qui ne lui ferait aucune espèce de tort ? Il doit pourvoir à la conservation de sa vie et de sa santé. Une autre question encore : Si un sage est prié par quelqu'un qui le fasse son héritier, et lui laisse par testament un million de sesterces, d'aller en plein jour, à la vue de tout le monde, danser sur la place publique avant de se mettre en possession de l'héritage, et que ce sage promette de le faire, sans quoi il n'aurait pas été porté pour héritier, fera-t-il ou non ce qu'il a promis ? Je ne voudrais pas qu'il l'eût promis, et c'eût été, je pense, plus convenable à sa gravité ; mais puisqu'il l'a promis, il ferait mieux de renoncer à cet héritage, si c'est une chose honteuse que de danser sur la place publique, à moins

eam pecuniam in reipublicæ magnū aliquod tempus contulerit : ut vel saltare eum , cum patriæ consulturus sit , turpe non sit.

XXV. Ac ne illa quidem promissa servanda sunt, quæ non sunt iis ipsis utilia, quibus illa promissa sunt. Sol Phaethonti filio (ut redeamus ad fabulas) facturum se esse dixit, quidquid optasset : optavit, ut in currum patris tolleretur : sublatuſ est; atque insanus, qua constitit, ictu fulminis deflagravit. Quanto melius fuerat, in hoc, promissum patris non esse servatum? Quid, quod Theseus exegit promissum a Neptuno? Cui cum tres optationes Neptunus dedisset, optavit interitum Hippolyti, filii sui, cum is patri suspectus esset de noverca : quo optato impetrato, Theseus in maximis fuit luctibus. Quid? Agamemnon cum devovisset Dianæ, quod in suo regno pulcherrimum natum esset illo anno, immolavit Iphigeniam, qua nihil erat eo quidem anno natum pulchrius. Promissum potius non faciendum, quam tam tætrum facinus admittendum fuit. Ergo et promissa non facienda nonnunquam : neque semper deposita reddenda. Si gladium quis apud te sane mente deposuerit, repetat insaniens : reddere, peccatum sit; non reddere, officium. Quid? si is, qui apud te pecuniam deposuerit, bellum inferat patriæ; reddasne depositum? non, credo : facias enim contra rempublicam, quæ debet esse carissima. Sic multa, quæ honesta natura videntur esse, temporis

qu'il ne se présentât quelque grande conjoncture, où, en consacrant cette somme à l'utilité commune, il ne fût plus hon-
teux pour lui de danser, lorsqu'il le ferait pour servir la pa-
trie.

XXV. L'on ne doit pas non plus tenir les promesses qui ne sont point utiles à ceux à qui on les a faites. Le Soleil (pour en revenir à la fable), promit à Phaëton son fils de faire tout ce qu'il souhaiterait. Phaëton souhaita d'être enlevé dans le char de son père : il fut enlevé ; mais, au même instant, il fut frappé de la foudre. Il eût bien mieux valu pour lui que son père n'eût pas tenu sa promesse. Ne pouvons-nous pas en dire autant de celle que Thésée réclama de Neptune ? Ce dieu lui ayant donné trois vœux à former, Thésée souhaita la mort de son fils Hippolyte, qu'il soupçonnait de quelque commerce avec Phèdre. L'accomplissement de ce vœu plongea Thésée dans le plus grand deuil. Que dirons-nous d'Agamemnon ? Après avoir fait vœu d'immoler à Diane ce qui naîtrait de plus beau dans l'année en son royaume, il lui sacrifia Iphigénie comme le plus bel objet qui fût né cette année-là. Il eût mieux valu ne pas tenir une telle promesse, que de commettre un crime si affreux. Il est donc des promesses qu'on ne doit pas garder, comme il est aussi des dépôts qu'il ne faut pas rendre. Si un homme, dans son bon sens, vous a confié une épée, et qu'il vienne la réclamer dans un moment de délire, il serait mal de la lui rendre ; et c'est un devoir, au contraire, de la retenir. Quelqu'un a mis en dépôt dans vos mains une somme d'argent : devez-vous lui rendre ce dépôt, s'il vient à faire la guerre à sa patrie ? Je ne le crois pas ; car vous agiriez alors contre la république, qui doit vous être plus chère que tout au monde. C'est ainsi que beaucoup de choses qui naturellement paraissent bon-

bus fiunt non honesta. Facere promissa, stare conventis, reddere deposita, commutata utilitate, fiunt non honesta. Ac de iis quidem, quæ videntur esse utilitates contra justitiam, simulatione prudentiæ, satis arbitror dictum.

Sed quoniam a quattuor fontibus honestatis primo libro officia duximus, in eisdem versabi mur, cum docebimus, ea, quæ videntur esse utilia, neque sunt, quam sint virtutis inimica. Ac de prudentiâ quidem, quam vult imitari malitia; itemque de justitia, quæ semper est utilis, disputatum est. Reliquæ sunt duæ partes honestatis, quarum altera in animi excellentis magnitudine et præstantia cernitur: altera in conformatione, et moderatione continentiae, et temperantiae.

XXVI. Utile videbatur Ulyssi, ut quidem poetae tragici prodiderunt: nam apud Homerum, optimum auctorem, talis de Ulysse nulla suspicio est: sed insimulant eum tragœdiæ, simulatione insanix militiam subterfugere voluisse. Non honestum consilium. At utile (ut aliquis fortasse dixerit) regnare, et Ithacæ vivere otiose cum parentibus, cum uxore, cum filio. Ullum tu decus in quotidianis periculis et laboribus cum hac tranquillitate conferendum putas? Ego vero istam contemnendam et abjiciendam; quoniam, quæ honesta non sit, ne utilem quidem esse arbitror. Quid enim auditurum putas fuisse Ulysses, si in illa simulatione perseverasset? qui cum

nêtes, cessent de l'être par le changement des temps. Remplir une promesse, tenir une condition, rendre un dépôt, sont autant de choses qu'il n'est plus honnête de faire lorsque l'utilité en est changée. En voilà assez, je pense, sur les actions qu'une fausse prudence voudrait faire passer pour utiles, quoique contraires à la justice.

Mais comme, dans le premier livre, nous avons fait découler nos différens devoirs des quatre sources de l'honnête, ce ne sera point nous écarter de notre sujet, que de faire voir combien les choses qui paraissent utiles et ne le sont pas, sont ennemies de la vertu. Nous avons déjà parlé de la prudence que cherche à imiter la ruse, ainsi que de la justice, qui ne cesse jamais d'être utile. Il ne reste plus alors que deux sources de l'honnête, dont l'une est la force et la grandeur d'âme, et l'autre la modération ou la tempérance.

XXVI. Il semblait utile à Ulysse, si l'on doit s'en rapporter aux poètes tragiques (car Homère, qui est une meilleure autorité, ne fait nullement tomber sur lui un tel soupçon, mais enfin les tragédies l'en accusent); il lui semblait, dis-je, utile de contrefaire l'insensé pour s'empêcher d'aller à la guerre : mais une telle résolution n'était nullement honnête. Certes, il était utile pour lui, dira peut-être quelqu'un, de régner et de vivre en repos à Ithaque avec ses parens, sa femme et ses enfans. Quelle gloire offrent donc les périls et les travaux continuels de la guerre, que l'on puisse mettre en balance avec cette tranquillité? Quant à moi, une pareille tranquillité me paraît méprisable et abjecte, parce qu'elle n'est pas honnête; et de plus, je ne la crois pas utile. A quels reproches ne pensez-vous pas qu'eût été exposé Ulysse, s'il avait persévéré dans sa résolution, lui qui, après s'être dis-

maximas res gesserit in bello, tamen hæc audiat ab
 Ajace: www.libtool.com.cn

Cujus ipse princeps juris jurandi fuit,
 Quod omnes scitis, solus neglexit fidem.
 Furere assimilavit, ne coiret, institit.
 Quod ni Palamedis perspicax prudentia
 Istius percepisset malitiosam audaciam,
 Fide sacratum jus perpetuo falleret.

Illi vero non modo cum hostibus, verum etiam cum fluctibus, id quod fecit, dimicare melius fuit, quam deserere consentientem Græciam ad bellum barbaris inferendum. Sed dimittamus et fabulas, et externa: ad rem factam, nostraque veniamus. M. Attilius Regulus, cum consul iterum in Africa ex insidiis captus esset, duce Xanthippo Lacedæmonio, imperatore autem patre Hannibalis, Hamilcare: juratus missus est ad senatum, ut, nisi redditi essent Pœnis captivi nobiles quidam, rediret ipse Carthaginem. Is cum Romam venisset, utilitatis speciem videbat, sed eam, ut res declarat, falsam judicavit: quæ erat talis. Manere in patria, esse domi suæ cum uxore, cum liberis; quam calamitatem accepisset in bello, communem fortunæ bellicæ judicantem, tenere consularis dignitatis gradum. Quis hæc neget esse utilia? quæ censes, magnitudo animi et fortitudo negat.

XXVII. Num locupletiores quæris auctores? Ha-

• Nostramque.

tingué par les plus grands exploits dans la guerre, s'entendit dire par Ajax :

www.libtool.com.cn

Le même homme qui fut l'auteur de notre serment, comme vous le savez tous, a cherché seul à s'y soustraire : il a contrefait l'insensé pour ne point partir avec nous ; et si la prudence, la perspicacité de Palamède n'eût découvert sa ruse et sa malice, il continuerait de trahir une cause que le serment a rendue sacrée ?

Il valut mieux pour lui combattre, non-seulement contre l'ennemi, mais même contre les flots, ainsi qu'il le fit, que de ne point prendre part à la guerre que la Grèce entière était d'accord de faire aux Barbares. Mais, laissons là les fables et les faits étrangers : venons à des faits véritables, et qui se sont passés chez nous. M. Attilius Régulus, dans son second consulat, ayant été pris, dans une embuscade en Afrique, par le Lacédémonien Xanthippe, qui commandait sous Hamilcar, père d'Annibal, fut envoyé au sénat après avoir fait serment de retourner à Carthage, s'il n'obtenait son échange contre quelques nobles carthaginois, prisonniers de guerre comme lui. Arrivé à Rome, il y avait à prendre un parti d'une utilité apparente, mais utilité qu'il jugea fausse, ainsi qu'il paraît : c'était de rester dans sa patrie, de vivre tranquille dans sa maison avec sa femme et ses enfans, regardant le malheur qui lui était arrivé à la guerre, comme un effet ordinaire du sort des armes, et jouissant des honneurs de la dignité consulaire. Qui est-ce qui niera que toutes ces choses ne soient utiles ? qu'en pensez-vous ? La force, la grandeur d'âme le niera....

XXVII. Quelle plus puissante autorité pourriez-vous désirer ? Le propre de cette vertu est de ne rien craindre, de

rum enim est virtutum proprium, nil extimescere, omnia humana despicere; nihil, quod homini accideret possit, intolerandum putare. Itaque quid fecit? In senatum venit: mandata exposuit: sententiam ne diceret, recusavit: quamdiu jurejurando hostium teneretur, non fesse se senatorem. Atque illud etiam (o stultum hominem, dixerit quispiam, et repugnantem utilitati suæ)! reddi captivos, negavit esse utile: illos enim adolescentes esse, et bonos duces, se jam confectum senectute. Cujus cum valuisset auctoritas, captivi retenti sunt: ipse Carthaginem rediit: neque eum caritas patriæ retinuit, nec suorum. Neque vero tum ignorabat, se ad crudelissimum hostem, et ad exquisita supplicia proficisci: sed jusjurandum conservandum putabat. Itaque tum, cum vigilando necabatur, erat in meliore causa, quam si domi senex captivus, perjurus consularis remansisset. At stulte, qui non modo non censuerit captivos remittendos, verum etiam dissuaserit. Quomodo stulte? etiamne si reipublicæ conducebat? potest autem, quod inutile reipublicæ sit, id cuiquam civi utile esse?

XXVIII. Pervertunt homines ea, quæ sunt fundamenta naturæ; cum utilitatem ab honestate sejungunt. Omnes enim expetimus utilitatem, ad eamque rapimur, nec facere aliter ullo modo possumus. Nam quis est, qui utilia fugiat? aut quis potius, qui ea non studiosissime persequatur? sed quia nusquam possumus, nisi in laudē, decore, honestate utilia reperire;

voir d'un œil sec tous les événemens humains, et de croire qu'il n'en est aucun qu'elle ne puisse supporter. Aussi que fit Régulus ? Il parut au sénat, y exposa l'objet de sa mission, et se refusa à donner son avis, disant que, tant qu'il serait lié par son serment envers les ennemis, il n'était point sénateur : bien plus, il nia (ô insensé ! s'écriera-t-on ici, qui allait contre ses propres intérêts), il nia qu'il fût utile de rendre les prisonniers carthaginois, donnant pour raison qu'ils étaient jeunes, bons capitaines, tandis que lui était déjà accablé de vieillesse. Son autorité ayant prévalu, les prisonniers ne furent pas rendus : il retourna à Carthage, et ni l'amour de sa patrie ni l'amour des siens ne purent le retenir. Il n'ignorait pourtant pas alors qu'il retournait vers l'ennemi le plus cruel, qu'il partait pour les supplices les plus raffinés ; mais il ne voyait que la foi due à son serment. C'est pourquoi, lorsqu'il veillait au milieu des tourmens, sa condition était meilleure que s'il fût resté chez lui captif dans sa vieillesse, et consulait parjure. Mais il agit en insensé, dira-t-on ; non-seulement il n'opina point pour l'échange des prisonniers, il en dissuada même le sénat. Eh ! comment fut-il insensé ? L'était-il s'il faisait le bien de l'état ? Ce qui est préjudiciable à la république, peut-il être utile à quelque citoyen ?

XXVIII. C'est renverser les fondemens de la nature que de séparer l'utile de l'honnête ; car nous sommes tous portés, entraînés vers l'utile ; il n'est point en nous d'être autrement. Quel est celui qui rejette ce qui lui est utile ? ou plutôt quel est celui qui ne le désire avec le plus d'ardeur ? Mais parce que nous ne pouvons le trouver que dans ce qui est beau, glorieux et honnête, nous regardons l'honneur, la gloire et

propterea illa prima, et summa habemus : utilitatis nomen non tam splendidum, quam necessarium ducimus. Quid est igitur, dixerit quis, in jurejurando? num iratum timemus Jovem? At hoc quidem commune est omnium philosophorum, non eorum modo, qui deum nihil habere ipsum negotii dicunt, et nihil exhibere alteri : sed eorum etiam, qui deum semper agere aliquid, et moliri volunt, numquam nec irasci deum, nec nocere. Quid autem iratus Jupiter plus nocere potuisset, quam nocuit sibi ipse Regulus? nulla igitur vis fuit religionis, quæ tantam utilitatem perverteret. An ne turpiter faceret? Primum, minima de malis. Num igitur tantum mali turpitudine ista habebat, quantum ille cruciatus? denique illud etiam apud Attium,

Fregisti fidem : neque dedi, neque do infideli cuiquam :

quamquam ab impio rege dicitur, luculente tamen dicitur. Addunt etiam, quemadmodum nos dicamus, videri quædam utilia, quæ non sint : sic se dicere, videri quædam honesta, quæ non sint : ut hoc ipsum videtur honestum, conservandi juris jurandi causa ad cruciatum revertisse; sed fit non honestum; quia, quod per vim hostium esset actum, ratum esse non debuit. Addunt etiam, quidquid valde utile sit, id fieri honestum, etiam si antea non videretur. Hæc fere contra Regulum. Sed prima videamus.

* Perverteret.

l'honnêteté comme les premiers et les plus grands des biens, et le nom d'utilité nous paraît plus nécessaire que brillant. Qu'est-ce donc que vous voyez dans le serment ? dira quelqu'un. Craignez-vous la colère de Jupiter ? Mais l'opinion de tous les philosophes, non-seulement de ceux qui disent que Dieu ne fait rien et ne donne rien à faire aux autres, mais de ceux même qui veulent qu'il fasse et médite sans cesse quelque chose, c'est que Dieu n'est jamais irrité, et qu'il ne saurait nuire ¹⁸ à personne. Au surplus, quel plus grand mal Régulus aurait-il pu recevoir de Jupiter irrité, que celui qu'il se fit lui-même ? Il n'y avait donc point de force de religion qui ne dût céder à une si grande utilité. Mais il aurait fait une chose honteuse. D'abord, de deux maux il faut choisir le moindre. Or, y avait-il autant de mal dans cette honte-là, que dans les tortures qu'on lui fit subir ? Ensuite ne pouvons-nous pas répondre comme dans la tragédie * d'Accius :

Vous avez violé votre foi ; je n'ai donné ni ne donne ma foi à qui n'en eut jamais.

C'est là une belle parole, quoiqu'elle sorte de la bouche d'un roi impie. Ils ajoutent encore que, comme nous disons que certaines choses qui paraissent utiles ne le sont pas, ils disent de même que certaines choses qui semblent honnêtes ne le sont point ; qu'il paraît honnête, par exemple, de retourner au supplice pour tenir son serment, mais qu'il ne l'est pas, attendu qu'on n'est point tenu à ratifier un serment que les ennemis nous ont arraché par la force. Enfin ils ajoutent que toute chose qui est très-utile devient, par cela seul, honnête, lors même qu'auparavant elle ne le paraissait pas. Voilà, à peu près, toutes les objections qu'on fait contre Régulus. Mais voyons d'abord de répondre aux premières.

* Atre.

XXIX. Non fuit Jupiter metuendus, ne iratus noceret: qui neque irasci solet, neque nocere. Hæc quidem ratio non magis contra Regulum, quam contra omne jusjurandum valet. Sed in jurejurando, non qui metus, sed quæ vis sit, debet intelligi. Est enim jusjurandum, affirmatio religiosa. Quod autem affirmate, quasi deo teste, promiseris: id tenendum est. Jam enim non ad iram deorum, quæ nulla est; sed ad justitiam, et ad fidem pertinet. Nam præclare Ennius:

O fides alma, apta pinnis, et jusjurandum Jovis!

Qui igitur jusjurandum violat, is fidem violat, quam in Capitolio vicinam Jovis Optimi Maximi (ut in Catonis oratione est) majores nostri esse voluerunt. At enim ne iratus quidem Jupiter plus Regulo nocuisset, quam sibi nocuit ipse Regulus. Certe, si nihil malum esset, nisi dolere. Id autem non modo non summum malum, sed ne malum quidem esse, maxima auctoritate philosophi affirmant: quorum quidem testem non mediocrem, sed haud scio an gravissimum, Regulum, nolite, quæso, vituperare. Quem enim locupletiolem quærimus, quam principem populi romani, qui retinendi officii causa cruciatum subierit voluntarium? Nam quod ajunt, minima de malis, id est, ut turpiter potius, quam calamitose: an est ullum majus malum turpitudine? quæ si in deformitate corporis habet aliquid offensionis, quanta illa depravatio, et sceleris turpificati animi debet vi-

XXIX. On ne doit pas craindre que Jupiter irrité nous fasse aucun mal, parce qu'il n'a coutume, ni de se mettre en colère, ni de nuire à personne. Un tel raisonnement n'a pas plus de valeur contre Régulus que contre toute espèce de serment. Certes, dans le serment c'est sa force qu'il faut considérer, et non la crainte qu'il doit nous inspirer; car il est une affirmation religieuse. Or, ce que vous aurez promis affirmativement, en prenant Dieu pour témoin, vous devez le tenir. C'est ici une chose qu'il faut envisager, je ne dis pas sous le rapport de la colère des dieux, qui n'a point lieu, mais sous celui de la justice et de la bonne foi. Ennius a eu raison de s'écrier : *O foi sainte ! par qui jure Jupiter, que vous êtes digne d'être placée au plus haut des temples !* Celui donc qui viole un serment, viole la foi; cette foi que nos pères, comme nous l'apprend une harangue de Caton, voulurent placer dans le Capitole à côté du bon, du grand Jupiter. Mais Jupiter même irrité n'aurait pas fait plus de mal à Régulus, que Régulus ne s'en fit lui-même. Sans doute, s'il n'existait d'autre mal que la douleur; mais les philosophes* qui ont le plus d'autorité soutiennent que, loin d'être le plus grand des maux, la douleur n'est pas même un mal; et cela est encore confirmé, non par un témoin vulgaire, mais par le témoin le plus grave que je connaisse, par Régulus. Veuillez bien, je vous prie, ne pas le récuser. Quel témoin plus irréprochable pouvons-nous désirer, que le premier homme de la république, lequel, pour rester fidèle à son devoir, va se présenter volontairement au supplice? Quant à leur mot : de deux maux il faut choisir le moindre, qu'ils interprètent en disant qu'il vaut mieux vivre dans l'ignominie que dans le malheur, quel mal y a-t-il de plus grand que

* Les stoïciens.

deri? Itaque, nervosius qui ista disserunt, solum audent malum dicere id, quod turpe sit : qui autem remissius, hi tamen non dubitant summum malum dicere. Nam illud quidem,

Neque dedi, neque do fidem infideli cuiquam :

idcirco recte a poeta ; quia, cum tractaretur Atreus, personæ serviendum fuit. Sed si hoc sibi sumunt, nullam esse fidem, quæ infideli data sit : vident, nè quærat latebra perjurio. Est autem ius etiam bellicum, fidesque jurisjurandi sæpe cum hoste servanda. Quod enim ita juratum est, ut mens conciperet fieri oportere, id servandum est : quod aliter ; id si non feceris, nullum est perjurium. Ut, si prædonibus pactum pro capite pretium non attuleris, nulla fraus est, ne si juratus quidem id non feceris. Nam pirata non est ex perduellium numero definitus : sed communis hostis omnium. Cum hoc nec fides debet, nec jusjurandum esse commune. Non enim falsum jurare, perjurare est ; sed, quod ex animi tui sententia jureris, sicut verbis concipitur more nostro, id non facere, perjurium est. Scite enim Euripides :

Juravi lingua, mentem injuratum gero.

Regulus vero non debuit conditiones, pactionesque bellicas et hostiles perturbare perjurio. Cum justo enim et legitimo hoste res gerebatur ; adversus quem et totum jus fetiale, et multa sunt jura communia.

l'ignominie ? Si nous sommes même blessés par la honte que nous cause une difformité du corps, combien la dépravation et la difformité d'une âme corrompue doit-elle paraître plus honteuse ! C'est pourquoi ceux qui ont traité ce sujet avec le plus de sévérité, ne craignent pas de soutenir que ce qu'il est honteux de faire est le seul mal qui existe ; et ceux qui le traitent avec le plus de tempérament, ceux-là même le regardent sans contredit comme le plus grand des maux. Quant à cette autre parole : *Je n'ai donné ni ne donne ma foi à qui n'en eut jamais*, c'est en effet une belle parole du poète, qui ayant à faire parler Atrée, a dû s'accommoder au personnage. Mais s'ils en tirent la conclusion qu'on ne doit pas tenir la foi donnée à un homme qui n'en a point, qu'ils prennent garde de ne pas ouvrir la porte au parjure. D'ailleurs, la guerre a aussi ses lois, et la foi du serment doit rarement être violée à l'égard d'un ennemi : tout serment fait de manière que celui qui l'a déferé est en droit d'en réclamer l'exécution, doit être fidèlement tenu : hors de là, il n'y a point de parjure à ne pas le tenir. C'est ainsi que si vous n'apportez point à des pirates le prix convenu pour votre rançon, vous n'êtes coupable d'aucune fraude, quand même vous y manqueriez, après vous être obligé par serment ; car le pirate n'est pas au nombre des ennemis de guerre ; mais il est l'ennemi commun de tous : il ne peut y avoir ni bonne foi ni sermens de communs entre vous et lui. Faire un serment simulé n'est pas se parjurer ; mais si vous manquez de faire une chose que vous avez jurée avec une intention conforme aux paroles usitées, voilà ce qui est un parjure. C'est avec raison qu'Eschyle a dit : *J'ai juré de bouche, et non d'esprit*. Mais Régulus ne dut pas rompre par un parjure un traité de guerre, un pacte fait avec l'ennemi ; car il avait affaire à un ennemi légitime, envers lequel

Quod ni ita esset, numquam claros viros senatus victos hostibus dedidisset.

XXX. At vero T. Veturius, et Sp. Postumius, cum iterum consules essent, quia, cum male pugnatum apud Caudium esset, legionibus nostris sub jugum missis, pacem cum Samnitibus fecerant, dediti sunt his: injussu enim populi senatusque fecerant. Eodemque tempore Tib. Numicius, Q. Mælius, qui tum tribuni plebis erant, quod eorum auctoritate pax erat facta, dediti sunt, ut pax Samnitium repudiaretur. Atque hujus deditionis ipse Postumius, qui dedebatur, suasor et auctor fuit. Quod idem multis annis post. C. Mancinus: qui, ut Numantinis, quibuscum sine senatus auctoritate foedus fecerat, dederetur, rogationem suasit eam, quam L. Furius et S. Atilius ex senatus consulto ferebant: qua accepta, est hostibus deditus. Honestius hic, quam Q. Pompejus, quo, cum in eadem causa esset, deprecante, accepta lex non est. Hic ea, quæ videbatur utilitas, plus valuit, quam honestas: apud superiores, utilitatis species falsa, ab honestatis auctoritate superata est. At non debuit ratum esse, quod erat actum per vim. Quasi vero forti viro vis possit adhiberi. Cur igitur ad senatum proficiscebatur, cum præsertim decapitum vis dissuasurus esset? Quod maximum in eo est, id reprehenditis. Non enim suo judicio stetit, sed suscepit causam, ut esset judicium senatus: cui nisi ipse auctor fuisset, captivi profecto Poenis redditi essent.

le droit fécial et plusieurs autres devaient être respectés. S'il n'en était ainsi, jamais le sénat n'aurait livré, comme il l'a fait plusieurs fois, des citoyens illustres aux ennemis.

XXX. T. Véturius et Sp. Posthumius, tous deux consuls pour la seconde fois, ne furent-ils pas livrés aux Samnites, lorsqu'après s'être mal défendus à la journée de Caudés, et avoir laissé désarmer nos légions, ils firent la paix avec eux sans l'ordre du peuple et du sénat ? Et dans cette même conjoncture, T. Numicius et Q. Mélius, tribuns du peuple, de l'autorité desquels cette paix avait été faite, ne furent-ils pas aussi livrés, comme le seul moyen d'annuler le traité ? Remarquez encore que Posthumius lui-même, qui devait être livré, en fit la proposition au sénat, et l'y détermina. Son exemple fut suivi long-temps après par C. Mancinus, qui, pour être livré aux Numantins, avec lesquels il avait conclu un traité sans y être autorisé par le sénat, fut le premier à appuyer la proposition qui en fut faite au peuple par L. Furius et Sex. Attilius, d'après un sénatus-consulte. La proposition fut acceptée, et Mancius livré aux ennemis. Il agit avec plus d'honneur que Q. Pompée, qui, étant tombé dans le même cas, demanda grâce de telle manière, que la loi ne fut point portée. Une apparence d'utilité l'emporta pour ce dernier sur l'honnêteté, tandis que, pour le premier, la fausse apparence de l'utile le céda à l'autorité de l'honnête. Mais Régulus, dit-on, ne devait pas tenir une promesse qui lui avait été arrachée par la force. Comme si la force pouvait rien sur un homme de cœur ! Pourquoi donc aller vers le sénat, ajoutait-on, lorsqu'il ne devait pas conseiller l'échange des prisonniers ? Vous blâmez, par conséquent, ce qu'il y a en lui de plus magnanime. Il ne s'en tint pas à son sentiment, mais il se chargea de cette mission pour faire prononcer le sénat, qui,

Ita incolumis in patria Regulus restitisset. Quod quia patriæ non utile putavit, idcirco sibi honestum, et sentire illa, et pati, credidit. Nam, quod ajunt, quod valde utile sit, id fieri honestum : immo vero esse, non fieri. Est enim nihil utile, quod idem non honestum : nec quia utile, honestum est ; sed quia honestum, utile. Quare ex multis mirabilibus exemplis, haud facile quis dixerit, hoc exemplo aut laudabilius, aut præstantius.

XXXI. Sed ex tota hac laude Reguli, unum illud est admiratione dignum, quod captivos retinendos censuerit. Nam quod rediit, nobis nunc mirabile videtur : illis quidem temporibus aliter facere non potuit. Itaque ista laus non est hominis, sed temporum. Nullum enim vinculum ad adstringendam fidem jurejurando majores arctius esse voluerunt. Id indicant leges in XII Tabulis, indicant sacratæ, indicant fœdera, quibus etiam cum hoste devincitur fides : indicant notiones animadversionesque censorum ; qui nulla de re diligentius, quam de jurejurando, judicabant. L. Manlio, A. F. cum dictator fuisset, M. Pomponius, tribunus plebis, diem dixit, quod is paucos sibi dies ad dictaturam gerendam addidisset : criminabatur etiam, quod Titum filium, qui postea est Torquatus appellatus, ab hominibus relegasset, et ruri habitare jussisset. Quod cum audivisset adolescens filius, negotium exhiberi patri : accurrisse

sans l'influence de son autorité, eût certainement rendu les prisonniers aux Carthaginois. Par ce moyen, Régulus serait resté dans sa patrie, sans danger comme sans reproche ; mais parce qu'il ne jugea pas ce parti utile à sa patrie, il crut honnête de s'exposer à tout ce qu'il eut à souffrir. Quant à ce qu'on dit qu'une chose qui est très-utile devient honnête, je répondrai qu'elle est honnête et ne le devient pas ; car une chose qui n'est pas honnête ne saurait être utile ; et si elle est honnête, ce n'est point parce qu'elle est utile, mais elle n'est utile que parce qu'elle est honnête. Parmi cette foule d'exemples admirables que nous ont laissés nos pères, il serait difficile d'en trouver un plus éclatant et plus digne de louange.

XXX. Mais de toutes les sortes de mérites qu'il y a dans cette action de Régulus, le plus digne d'admiration est d'avoir été d'avis de ne pas rendre les prisonniers ; car d'être retourné à Carthage, cela nous paraît aujourd'hui admirable, mais dans ce temps-là il n'aurait pu faire autrement. Ce dernier mérite n'appartient donc pas à l'homme, il appartient au temps. Nos pères ont toujours voulu que le serment fût le lien le plus solide pour enchaîner la foi. C'est ce que nous indiquent les lois des douze Tables, les lois sacrées, les traités avec l'ennemi contractés sous la foi du serment, les notes d'infamie et les punitions infligées par les censeurs, qui n'étaient jamais plus rigides que lorsqu'il s'agissait de serment. Le tribun du peuple M. Pomponius avait intenté une accusation contre L. Manlius, fils d'Aulus, pour avoir gardé la dictature quelques jours de plus qu'il ne devait. Il l'accusait en outre de tenir relégué à la campagne, loin du commerce des hommes, Titus son fils, qui reçut dans la suite le surnom de Torquatus. Le jeune Titus ayant appris qu'on suscitait ainsi une affaire à son père, accourut à Rome, et se

Romam, et cum prima luce Pomponii domum venisse dicitur. Cui cum esset nuntiatum; quod illum iratum allaturum ad se aliquid contra patrem arbitraretur: surrexit e lectulo, remotisque arbitris, ad se adolescentem jussit venire. At ille, ut ingressus est, confestim gladium destrinxit, juravitque, se illum statim interfectorum, nisi jusjurandum sibi dedisset, se patrem missum esse facturum. Juravit hoc coactus terrore Pomponius. Rem ad populum detulit: docuit, cur sibi causa desistere necesse esset: Manlium missum fecit. Tantum temporibus illis jusjurandum valebat: Atque hic T. Manlius is est, qui ad Auiensem Galli, quem ab eo provocatus occiderat, torque detracto, cognomen invenit: cujus tertio consulatu Latini ad Vesperim fusi, et fugati, magnus vir in primis, et qui perindulgens in patrem, idem acerbe severus in filium.

XXXII. Sed, ut laudandus Regulus in conservando jurejurando, sic decem illi, quos post Cannensem pugnam juratos ad senatum misit Hannibal, se in castra redituros ea, quorum potuerant Poeni, nisi de redimendis captivis impetravissent, si non redierunt, vituperandi. De quibus non omnes uno modo. Nam Polybius, bonus auctor in primis, scribit, ex decem nobilissimis, qui tum erant missi, novem revertisse, a senatu re non impetrata: unum ex decem, qui paullo post, quam egressus erat e castris, redisset, quasi aliquid esset oblitus, Romæ remansisse. Reditu enim in castra, liberatum se esse jurejurando

présenta, dit-on, au point du jour, à la maison de Pompomius. Dès qu'on l'annonça à ce dernier, il crut qu'irrité contre son père, Titus venait lui porter ses plaintes; il saute aussitôt hors de son lit, et, après avoir écarté toute espèce de témoins, il ordonne qu'on introduise le jeune homme; celui-ci, à peine entré, tire son épée et jure qu'il tuera le tribun sur l'heure, s'il ne lui fait le serment de faire absoudre son père. Pompomius, saisi de frayeur, prononce le serment; il va faire ensuite son rapport au peuple, et l'instruit de la nécessité où il est de se désister de son accusation. Manlius fut renvoyé absous, tant dans ce temps-là on donnait de force au serment! Ce T. Manlius est le même qui, provoqué auprès de Tévéron par un Gaulois, le tua et lui ôta ce collier qui lui valut un surnom. C'est sous son troisième consulat que les Latins furent défaits et mis en déroute sur les bords du Vésin. Il a été un des plus grands hommes que Rome ait jamais eus: autant il s'était montré indulgent à l'égard de son père, autant il fut rigide et sévère envers son fils ¹⁹.

XXXII. Mais, ainsi qu'il faut louer Régulus d'avoir rempli son serment, de même les dix Romains qu'Annibal députa au sénat le lendemain de la bataille de Cannes, après leur avoir fait jurer de retourner dans son camp, s'ils n'obtenaient l'échange des prisonniers; de même, dis-je, ces dix Romains doivent être blâmés, s'ils manquèrent d'y retourner. Les auteurs ne rapportent pas tous le fait de la même façon: Polybe, l'un des meilleurs, rapporte que de ces dix Romains de la plus haute noblesse, envoyés par Annibal, neuf s'en retournèrent, le sénat ayant refusé l'échange, et qu'il n'en resta à Rome qu'un seul, qui, après être sorti du camp, y rentra sous prétexte d'avoir oublié quelque chose. Celui-là prétendait qu'étant ainsi rentré dans le camp, il se trouvait délié de son serment;

interpretabatur : non recte. Fraus enim adstringit, non dissolvit (perjurium). Fuit igitur stulta calliditas, perverse imitata prudentiam. Itaque decrevit senatus, ut ille veterator et callidus vinctus ad Annibalem duceretur. Sed illud maximum : octo hominum millia tenebat Hannibal, non quos in acie cepisset, aut qui periculo mortis diffugissent, sed qui relictī in castris fuissent a Paulo et Varro, consulibus. Eos senatus non censuit redimendos, cum id parva pecunia fieri posset : ut esset insitum militibus nostris aut vincere, aut emori. Qua quidem re audita, fractum animum Hannibalis scripsit idem, quod senatus, populusque romanus rebus afflictis tam excelso animo fuisset. Sic honestatis comparatione, ea, quæ videntur utilia, vincuntur. Acilius autem, qui Græce scripsit historiam, plures ait fuisse; qui in castra revertissent, eadem fraude, ut jurejurando liberarentur, eosque a censoribus omnibus ignominie notatos. Sit jam hujus loci finis. Perspicuum est enim, quæ timido animo, humili, demisso, fractoque fiant (quale fuisset Reguli factum, si aut de captivis, quod ipsi opus esse videretur, non quod reipublicæ, censuisset, aut domi remanere voluisset) : non esse utilia, quia sint flagitiosa, foeda, turpia.

XXXIII. Restat quarta pars, quæ decore, moderatione, modestia, continentia, temperantia, continetur. Potest igitur quidquam esse utile, quod sit huic

prétention injuste, car la fraude resserre encore les liens du serment, au lieu de les dissoudre. Il eut donc recours à un fol artifice, à une mauvaise imitation de la prudence; aussi le sénat arrêta que ce maître fourbe serait lié et conduit à Annibal. Voici un exemple encore plus remarquable : Annibal avait eu son pouvoir huit mille hommes qui n'avaient pas été pris sur le champ de bataille, qui ne s'étaient pas rendus prisonniers pour éviter une mort certaine, mais qui avaient été abandonnés dans le camp par les consuls Paul et Varron. Le sénat, pouvant les racheter moyennant une modique somme, refusa de le faire, pour imprimer dans le cœur des soldats qu'il fallait vaincre ou mourir. Polybe rapporte qu'Annibal, instruit de cela, sentit abatre son courage et ses espérances, en voyant le sénat et le peuple romain conserver un cœur si haut au milieu des plus grands revers. C'est ainsi que ce qui paraît utile s'efface devant ce qui est honnête. Mais Acilius, celui qui a écrit une histoire en grec, dit qu'il y en eut plusieurs qui revinrent dans le camp, pour se dégager de leur serment par la même fraude, et qu'ils furent notés d'infamie par les censeurs. Finissons là sur ce sujet; car il est clair que toute action qui annonce un cœur timide, pusillanime, sans force, sans énergie, telle qu'eût été celle de Régulus, si, pour l'échange des prisonniers, il eût consulté ce qui lui semblait de son intérêt particulier, et non ce qu'il croyait avantageux à la république, ou bien si, malgré son serment, il eût voulu rester à Rome; il est clair, dis-je, que de telles actions ne sont point utiles, parce qu'elles sont criminelles, lâches et honteuses.

XXXIII. Il nous reste maintenant à parler de l'utile sous les rapports de la décence, de la modération, de la modestie, de la continence, de la tempérance. Peut-il donc y avoir

talium virtutum choro contrarium? Atqui ab Aristippo Cyrenaici atque Annicerii philosophi nominati, omne bonum in voluptate posuerunt: virtutemque censuerunt ob eam rem esse laudandam, quod efficiens esset voluptatis. Quibus obsoletis floret Epicurus, ejusdem fere adjutor auctorque sententiæ. Cum his, viris equisque, ut dicitur, si honestatem tueri ac retinere sententia est, decertandum est. Nam si non modo utilitas, sed vita omnis beata, corporis firma constitutione, ejusque constitutionis spe explorata, ut a Metrodoro scriptum est, continetur: certe hæc utilitas, et quidem summa, sic enim censent, cum honestate pugnabit. Nam ubi primum prudentiæ locus dabitur? an, ut conquirat tandemque suavitates? quam miser virtutis famulatus, servientis voluptati! quod autem munus prudentiæ? an legere intelligenter voluptates? fac nihil isto esse jucundius: quid cogitari potest turpius? Jam, qui dolorem summum malum dicat, apud eum quem habet locum fortitudo, quæ est dolorum laborumque contemptio? quamvis enim multis in locis dicat Epicurus (sicut hic dicit) satis fortiter de dolore: tamen non spectandum est, quid dicat, sed quid consentaneum sit ei dicere, qui bona voluptate terminaverit, mala dolore: ut, si illum audiam de continentia et temperantia. Dicit ille quidem multa multis locis: sed aqua hæret, ut ajunt. Nam qui potest temperantiam laudare is, qui ponat summum bonum in voluptate? est

• Non id.

quelque chose d'utile qui soit en opposition avec un tel assemblage de vertus ? Cependant les philosophes, qu'on appelle Cyrénéens et Anniciens, à cause d'Aristippe²⁰ leur maître, n'ont reconnu d'autre bien que la volupté, et ont prétendu, en conséquence, que la vertu n'était louable qu'à cause des plaisirs qu'elle procure. C'est en ressuscitant ces vieilles erreurs qu'a brillé Épicure, le défenseur et le propagateur de cette doctrine. Contre de tels hommes, il faut, comme on dit, se servir de toutes ses armes, si l'on veut maintenir l'honnêteté et lui rester fidèle. Si, en effet, comme l'a écrit Métrodore²¹, non-seulement l'utilité, mais tout le bonheur de la vie consiste dans la bonne constitution du corps et dans l'espoir fondé qu'elle se maintiendra telle : certes, une utilité semblable, et qui est capitale (du moins à leur avis), se trouvera en opposition avec l'honnêteté ; car, quelles seront alors les fonctions de la prudence ? Sera-ce d'aller de toutes parts à la recherche des plaisirs ? Quelle misérable condition pour la vertu d'être au service de la volupté ! Tout l'emploi de la prudence sera donc de choisir entre les plaisirs. Je veux, avec vous, qu'il n'y ait rien de plus agréable ; mais quoi de plus honnête ! D'autre part, si l'on soutient que la douleur est le plus grand des maux, à quoi servira la force, qui n'est que le mépris de la douleur ? Quoique Épicure, aussi bien que ce dernier, dise en plusieurs endroits d'assez belles choses sur la douleur, il ne faut pas s'arrêter à ce qu'il dit, mais à ce qu'il serait conséquent de dire pour un homme qui fait consister les biens dans la volupté, et les maux dans la douleur. C'est comme si je voulais l'entendre sur la continence et la tempérance : il en dit merveilles en beaucoup d'endroits ; mais il se fait lui-même son procès, comme on dit : car, comment peut-il louer la tempérance, lui qui place le souverain bien dans la

enim temperantia libidinum inimica: libidines autem consecratrices voluptatis. Atque in his tamen tribus generibus, quoquo modo possunt, non inealide tergiversantur. Prudentiam introducunt, scientiam suppeditantem voluptates, depellentem dolores. Fortitudinem quoque aliquo modo expediunt, cum tradunt, rationem negligendæ mortis, perpetiendique doloris. Etiam temperantiam inducunt, non facillime illi quidem, sed tamen quoquo modo possunt. Dicunt enim, voluptatis magnitudinem doloris detractatione finire. Justitia vacillat, vel jacet potius, omnesque eæ virtutes, quæ in communitate cernuntur, et in societate generis humani. Neque enim bonitas, nec liberalitas, nec comitas esse potest, non plus quam amicitia; si hæc non per se expetantur, sed ad voluptatem, utilitatemve referantur. Conferamus igitur in pauca. Nam ut utilitatem nullam esse docuimus, quæ honestati esset contraria: sic omnem voluptatem dicimus honestati esse contrariam. Quo magis reprehendendos Calliphonem et Dinomachum judico, qui se diremturos controversiam putaverunt; si cum honestate voluptatem, tamquam cum homine pecudem, copulavissent. Non recipit istam conjunctionem honestas, aspernatur, repellit. Nec vero finis bonorum (et malorum), qui simplex esse debet, ex dissimilibus rebus misceri, et temperari potest. Sed de hoc (magna enim res est) alio loco pluribus. Nunc ad propositum. Quemadmodum igitur, si quando ea, quæ videretur utilitas, honestati repug-

volupté? La tempérance n'est-elle pas l'ennemie des passions? et les passions ne sont-elles pas les compagnes inséparables de la volupté? Sur ces trois vertus, toutefois, ils se défendent comme ils peuvent, mais non sans quelque adresse; ils représentent la prudence comme l'art de procurer les plaisirs et d'écarter la douleur. Pour la force, ils s'en tirent d'une autre manière; c'est en la donnant comme un moyen de peu s'inquiéter de la mort, et de supporter la douleur; enfin, ils admettent même la tempérance, et ce n'est point sans se donner de grandes entraves; mais ils s'en débarrassent en quelque façon, en disant que la volupté suprême est l'exemption de la douleur. Quant à la justice, elle est chez eux fort vacillante, ou plutôt elle est sans force et sans vie; ainsi que toutes les vertus qui font le charme de la vie commune et le lien de la société humaine : la bonté, la libéralité, la douceur, peuvent-elles en effet exister, tout comme l'amitié, si elles ne sont recherchées pour elles-mêmes, et non pour les plaisirs et les avantages qu'elles procurent? Résumons-nous donc en peu de mots. Ainsi que nous avons fait voir qu'il n'y avait rien d'utile de ce qui est opposé à l'honnête, de même nous disons que toute volupté est contraire à l'honnêteté. Je n'en estime que plus reprehensibles Calliphon et Dinomache, d'avoir cru trancher la dispute en accouplant la volupté avec l'honnêteté, comme la brute avec l'homme. L'honnêteté n'admet pas une telle association; elle la dédaigne, elle la repousse. Ah certes ! la nature des biens et des maux, qui doit être une et simple, ne peut se former et se composer de choses si dissimilaires. Mais nous nous arrêterons là sur ce point : c'est un sujet important que nous avons traité ailleurs ²². Revenons à notre objet. Nous avons déjà fait assez voir comment il fallait se décider lorsque la chose qui semblait utile répu-

nat, dijudicanda res sit, satis est supra disputatum: Sin autem speciem utilitatis etiam voluptas habere dicetur, nulla potest esse ei cum honestate conjunctio. Nam, ut tribuamus aliquid voluptati, condimenti fortasse nonnihil, utilitatis certe nihil habebit.

Habes a patre munus, Marce fili, mea quidem sententia, magnum; sed perinde erit, ut acceperis. Tamquam tibi hi tres libri, inter Cratippi commentarios, tamquam hospites, erunt recipiendi. Sed, ut, si ipse venissem Athenas (quod quidem esset factum, nisi me e medio cursu clara voce patria revocasset) aliquando me quoque audires: sic, quoniam his voluminibus ad te profecta vox est mea; tribues his, temporis quantum poteris: poteris autem, quantum voles. Cum vero intellexero, te hoc scientiæ genere gaudere, tum et præsens tecum propediem (ut spero) et dum aberis, absens loquar. Vale igitur, mi Cicero, tibi que persuade, esse te quidem mihi carissimum: sed multo fore cariorem, si talibus monimenti præceptisque lætabere.

gnait à l'honnêteté; mais, si l'on veut que la volupté ait quelque apparence d'utilité, elle ne peut du moins avoir rien de commun avec l'honnêteté. S'il faut, toutefois, lui accorder quelque chose, je dirai qu'elle est comme l'assaisonnement des autres biens, mais qu'il n'est point en elle de vraie utilité. Vous avez maintenant de votre père, Marcus mon fils, un présent d'un prix qui est grand, à mon avis, mais qui dépend beaucoup de la manière dont vous le recevrez. Vous devez, toutefois, admettre ces trois livres comme des hôtes parmi les ouvrages de Cratippe. Ainsi que, si j'étais venu-moi-même à Athènes (ce qui aurait eu lieu certainement, si la patrie ne m'avait rappelé à grands cris au milieu de ma course), vous m'eussiez entendu quelquefois; de même vous donnerez à ces livres, comme à des interprètes de mes pensées, autant de temps que vous le pourrez, et certes vous le pourrez autant que vous le voudrez. Quand je serai assuré que vous goûtez ce genre d'instruction, alors je pourrai m'entretenir avec vous; et présent, comme je l'espère bientôt, et absent, tant que vous serez éloigné de moi. Adieu donc, mon cher Cicéron; soyez bien persuadé que je vous aime tendrement, mais que je vous aimerai bien davantage encore si vous prenez du goût à de pareils ouvrages, à de semblables instructions.

REMARQUES

www.libtool.com.cn

SUR

LE TROISIÈME LIVRE.

- 1 — I. A l'époque où Cicéron écrivait, tout était sous l'oppression de Marc-Antoine.
- 2 — III. Vivre conformément à la nature, était la même chose pour eux que vivre honnêtement; et l'honnêteté et la vertu étaient deux mots synonymes dans la langue philosophique.
- 3 — *Id.* Les Romains mettaient tellement au-dessus de tout le maintien des lois établies, que, selon eux, les devoirs les plus sacrés devaient céder à celui-là; et dès lors il était permis de tuer celui qui renversait ces lois et usurpait le pouvoir suprême.
- 4 — *Id.* Ils suivaient d'abord en effet la même doctrine, celle de Platon; mais dans la suite, Aristote s'étant divisé sur quelques points avec Xénocrate, qui passe pour le chef des académiciens, il se retira de l'Académie, et s'établit, avec ses disciples, dans le Lycée, lieu d'Athènes où il avait coutume de se promener en philosophant; et de là est venu le nom de péripatéticiens, qui signifie des gens qui se promènent.
- 5 — X. Philosophe stoïcien, le plus célèbre disciple de Zénon. Les Athéniens lui élevèrent une statue, tant il leur inspira de respect par ses vertus.
- 6 — *Id.* L'usage était à Rome, que les juges, dans chaque affaire, avant de porter la sentence, faisaient serment de juger d'après leur conscience.
- 7 — XI. Port d'Athènes à quelque distance de la ville, mais que Thémistocle y fit joindre par une grande muraille.
- 8 — *Id.* Ville du Péloponèse, alliée des Athéniens.
- 9 — XII. Il était de Sidon, et eut pour disciple Caton d'Utique. On a dit de lui que la fièvre le prenait tous les ans à pareil jour qu'il était né, et qu'il mourut ce jour-là même.
- 10 — XIII. Les Athéniens étaient dans l'usage de prononcer solennellement des exécutions contre ceux qui violaient certains devoirs de l'humanité.

Cette coutume ressemblait en quelque sorte à celle pratiquée dans la religion chrétienne, à l'excommunication.

- 11 — XVI. Comme les augures tiraient leurs présages du vol des oiseaux, il leur fallait un lien élevé et découvert.
- 12 — XVII. Parce que le vendeur était censé ne pas connaître leurs défauts.
- 13 — XX. Appelé le Numidique, parce qu'il vainquit Jugurtha, roi de Numidie.
- 14 — XXI. Pompée qui épousa la fille de César.
- 15 — XXII. César, qui se faisait appeler le père de la patrie.
- 16 — *Id.* Roi de Phrygie, qui conquist cette grande péninsule de la Grèce, qu'on appela depuis *Péloponèse*.
- 17 — *Id.* Celui des sénateurs et celui des chevaliers qui étaient les fermiers de la république.
- 18 — XXVIII. Ce mouvement déréglé que nous appelons la colère, est indigne sans doute de la nature d'un dieu ; mais sa justice ne lui permet pas de voir le mal et le bien d'un oeil indifférent ; il punit les méchants, parce qu'il est juste et non point parce qu'il est en colère.
- 19 — XXXI. Auquel il fit couper la tête pour avoir combattu sans ordre, quoiqu'il fût demeuré vainqueur.
- 20 — XXXIII. Qui était de Cyrène, ville d'Afrique, et qui avait eu pour disciple le philosophe Anniceris, le même qui racheta Platon de la captivité.
- 21 — *Id.* Philosophe athénien, disciple d'Epicure.
- 22 — *Id.* Dans son livre sur la Nature du bien et du mal.

FIN DES REMARQUES.

www.libtool.com.cn

DIALOGUE
SUR LA VIEILLESSE,
TRADUCTION DE M. GALLON-LA-BASTIDE.

XXVI.

14

www.libtool.com.cn

ARGUMENT.

www.libtool.com.cn

Le but de ce dialogue est de défendre la vieillesse contre ses détracteurs. Caton, que Cicéron choisit comme l'interlocuteur le plus capable de donner du poids et de l'autorité aux discours de l'orateur romain, examine, l'un après l'autre, les divers reproches qu'on fait à la vieillesse ; il les réduit à ces quatre principaux : qu'elle nous éloigne des affaires, qu'elle nous prive de presque tous les plaisirs, qu'elle nous ôte les forces, et qu'elle est voisine de la mort. Il répond à tout de la manière la plus heureuse, et ses raisonnemens sont sans cesse étayés de l'autorité et de l'exemple des vieillards qui illustrèrent Rome et la Grèce, des Fabius, des Curius, des Fabricius, des Solon, des Platon, des Sappho. Il en cite des traits, des paroles admirables qui jettent de la variété dans ces discours, et y répandent un charme infini.

M. T. CICERONIS
www.libtool.com.cn
CATO MAJOR,

SEU

DE SENECTUTE

AD

T. POMPONIUM ATTICUM.

I. O TITE, si quid ego adjuero, curamve levasso,
Quæ nunc te coquit, et versat in pectore fixa,
Ecquid erit pretii?

Licet enim versibus iisdem mihi affari te, Attice,
quibus affatur Flaminium.

Ille vir, haud magna cum re, sed plenus fidei.

Quamquam certo scio, non, ut Flaminium,

Sollicitari te, Tite, sic noctesque diesque.

Novi enim moderationem animi tui, et æquitatem :
teque non cognomen solum Athenis deportasse, sed
humanitatem, et prudentiam intelligo. Et tamen sus-
picor, iisdem rebus te, quibus meipsum, interdum
gravius commoveri : quarum consolatio et maiore est,

CATON L'ANCIEN,

www.libtoddoum.cn

DIALOGUE

SUR LA VIEILLESSE,

ADRESSÉ

A TITUS POMPONIUS ATTICUS.

I. *Si je puis, ô Titus, calmer votre douleur,
Adoucir le chagrin qui vous ronge le cœur,
Quel en sera le prix?.....*

Il m'est sans doute permis, Atticus, de vous adresser les
mêmes vers qu'adresse à Flamininus,

Cet homme si constant à souffrir l'indigence.

Toutefois je suis assuré que vous n'êtes pas, comme Flamininus,

Dévoré de soucis et la nuit et le jour.

Je connais trop la modération et l'égalité de votre âme. Et
ce n'est pas, je le sais bien, un surnom seulement que vous
avez emporté d'Athènes ; c'est aussi ses mœurs douces et sa
sagesse. Je soupçonne cependant qu'il est des événemens
dont quelquefois vous êtes, ainsi que moi, profondément affligé.

et in aliud tempus differenda. Nunc autem mihi visum est de Senectute aliquid ad te conscribere. Hoc enim onere, quod mihi tecum commune est, aut jam urgentis, aut certe adventantis senectutis, et te, et me ipsum levare volo: etsi te quidem id modice ac sapienter (sicut omnia), et ferre, et laturum esse certo scio. Sed mihi, cum de senectute aliquid vellem scribere, tu occurrebas dignus eo munere, quo uterque nostrum communiter uteretur. Mihi quidem ita jucunda hujus libri confectio fuit, ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem etiam et jucundam senectutem. Numquam igitur satis laudari digne poterit philosophia, cui qui pareat, omne tempus ætatis sine molestia possit degere. Sed de ceteris et diximus multa, et sæpe dicemus: hunc librum de senectute ad te misi-mus. Omnem autem sermonem tribuimus non Tithono, ut Aristo Chius, ne parum esset auctoritatis in fabula: sed M. Catoni seni, quo majorem auctoritatem haberet oratio; apud quem Lælium et Scipionem facimus admirantes, quod is tam facile senectutem ferat, iisque eum respondentem. Qui si eruditius videbitur disputare, quam consuevit ipse in suis libris, attribuito græcis litteris, quarum constat eum perstudiosum fuisse in senectute. Sed quid opus est plura? Jam enim ipsius Catonis sermo explicabit nostram omnem de senectute sententiam.

II. SCIPIO. — Sæpenumero admirari soleo cum hoc C. Lælio, tum ceterarum rerum tuam excellen-

Des consolations sur cet important sujet nous seraient plus nécessaires sans doute ; mais il faut les renvoyer à un autre temps. J'ai eu l'idée, pour le moment, de vous écrire quelque chose sur la vieillesse. Elle semble déjà nous presser l'un et l'autre, ou du moins elle s'avance vers nous à grande pas. C'est de son fardeau que je veux alléger le poids, pour vous comme pour moi, quoique je sois bien persuadé que vous le supportez, et le supporterez, ainsi que toutes choses, avec cette sage modération qui vous caractérise. Mais lorsque j'ai pensé à faire un livre sur la vieillesse, vous vous êtes présenté à mon esprit comme digne d'un tel présent, dont nous jouirons tous les deux en commun. Je vous assure que la composition en a été pour moi si agréable, qu'elle a dépouillé la vieillesse à mes yeux de toutes ses incommodités, et me l'a fait voir aussi douce qu'aimable. L'on ne pourra donc jamais assez louer la philosophie, puisqu'avec elle l'homme peut être heureux dans tous les temps de sa vie. J'ai beaucoup écrit et j'écrirai souvent sur d'autres matières ; mais j'ai voulu vous adresser ce livre de la Vieillesse. J'ai choisi, pour mon principal interlocuteur, non pas Tithon, comme a fait Ariston³ de Chio, de peur qu'il ne prêtât pas assez de poids à mes discours, mais Caton l'ancien, pour qu'il leur donnât plus d'autorité. Je suppose Lélius et Scipion chez lui, témoignant leur admiration de la facilité avec laquelle il supporte la vieillesse, et Caton répondant à leurs questions. Que s'il vous paraît parler avec plus d'érudition qu'il ne l'a fait dans ses écrits, vous devez l'attribuer à la littérature grecque, dont il est constant qu'il fit une étude particulière dans sa vieillesse.

II. SCIPION⁴. — Il m'arrive souvent, Caton⁵, d'admirer avec Lélius⁶ votre haute, votre parfaite sagesse en

tem, M. Cato, perfectamque sapientiam, tum vel maxime, quod numquam senectutem tibi gravem esse senserim : quæ plerisque senibus sic odiosa est, ut onus se *Ætna* gravius dicant sustinere. CATO. —

Rem haud sane difficilem, Scipio et Læli, admirari videmini. Quibus enim nihil opis est in ipsis ad bene beateque vivendum, iis omnis gravis est ætas : qui autem omnia bona a se ¹ ipsis petunt, iis nihil potest malum videri, quod naturæ necessitas afferat. Quo in genere in primis est senectus, quam ut adipiscantur, omnes optant : eandem accusant ² adepti : tanta est inconstantia stultitiæ, atque perversitas. Obrepere, ajunt, eam citius, quam putassent. Primum, quis coegit eos falsum putare? qui enim citius adolescentiæ senectus, quam pueritiæ adolescentia obrepit? deinde, qui minus gravis esset iis senectus, si octingentesimum annum agerent, quam octogesimum? præterita enim ætas, quamvis longa, cum effluxisset, nulla consolatione permulcere posset stultam senectutem. Quocirca si sapientiam meam admirari soletis (quæ utinam digna esset opinio ne vestra, nostroque cognomine)! in hoc sumus sapientes, quod naturam optimam ducem, tamquam deum, sequimur, eique paremus : a qua, non verisimile est, cum ceteræ partes ætatis bene descriptæ sint, extremum actum, tamquam ab inerti poeta, esse neglectum. Sed tamen necesse fuit esse aliquid extremum, et tamquam in arborum baccis, terræque frugibus,

¹ Ipsi. — ² Adeptam.

toutes choses ; mais elle n'excite davantage notre admiration que de voir la vieillesse sans incommodités pour vous , tandis qu'elle est si à charge à la plupart des vieillards , qu'ils supportent , disent-ils , un fardeau plus pesant que l'Etna.

CATON. — Vous me paraissez , Scipion et Lélius , admirer une chose qui est pourtant bien simple. Tous les âges sont à charge à ceux qui ne trouvent en eux-mêmes aucune ressource pour bien vivre et pour être heureux. Ceux , au contraire , qui n'attendent de bien que d'eux-mêmes , ne peuvent regarder comme un mal tout ce qui est une suite inévitable de leur nature ; et de ce genre est principalement la vieillesse : tous désirent d'y arriver , et lorsqu'ils y sont parvenus , ils l'accusent : tant est grande l'inconstance , la folie , la perversité humaine ! Ils disent qu'elle est arrivée plus vite qu'ils n'avaient compté. D'abord qui est-ce qui est cause de leur faux calcul ? Comment en effet la vieillesse a-t-elle succédé plus rapidement à l'adolescence que celle-ci à l'enfance ? Ensuite comment la vieillesse leur serait-elle moins à charge à l'âge de quatre cents ans , par exemple , qu'à celui de quatre-vingts ? Les années , quelque longues qu'elles soient , une fois écoulées , ne sauraient adoucir par aucune consolation leur vieillesse insensée. Puisque donc vous avez coutume d'admirer ma sagesse (et plutôt à Dieu qu'elle fût digne de votre admiration et du surnom qu'on m'a donné) , je vous dirai qu'elle consiste à suivre la nature comme un excellent guide , et à lui obéir comme à un Dieu ; et il n'est pas vraisemblable qu'après avoir bien rempli tous les autres actes de la vie , elle néglige le dernier , comme fait le poète nonchalant. Il a bien fallu toutefois qu'il y eût quelque chose à l'extrémité de la vie , qui , ainsi que les fruits des arbres et les autres productions de la terre , devint , par une maturité opportune , comme

maturitate tempestiva quasi viqum, et caducum.

Quod ferendum est molliter sapienti. Quid enim est aliud, gigantum modo bellare cum diis, nisi naturæ

repugnare? **LÆLIUS.** — Atqui, Cato, gratissimum

nobis, ut etiam pro Scipione pollicear, feceris, si,

quoniam speramus, volumus quidem certe senes

fieri, ante multo a te didicerimus, quibus facillime

rationibus ingravescentem ætatem ferre possimus.

CATO. — Faciam vero, Læli; præsertim si utrique

vestrum, ut dicis, gratum futurum est. **SCIPIO.** —

Volumus sane, nisi molestum est, Cato, tamquam

aliquam viam longam confeceris, quam nobis quo-

que ingrediendum sit, istuc, quo pervenisti, videre,

quale sit.

III. CATO. — Faciam, ut potero, Læli. Sæpe enim interfui querelis meorum æqualium (pares autem cum paribus, veteri proverbio, facillime congregantur), quæ C. Salinator, quæ Sp. Albinus, homines consulares, nostri fere æquales, deplorare solebant: tum quod voluptatibus carerent, sine quibus vitam nullam putarent: tum quod spèrnerentur ab iis, a quibus essent coli soliti. Qui mihi non id videbantur accusare, quod esset accusandum. Nam si id culpa senectutis accideret, eadem mihi usu evenirent, reliquisque omnibus, majoribus natu; quorum ego multorum cognovi senectutem sine querela: qui se et libidinum vinculis laxatos esse non moleste ferrent, nec a suis despicerentur. Sed omnium istiusmodi querelarum in moribus est culpa, non in ætate.

fétri et caduc. C'est ce que le sage supporte avec douceur. Qu'est-ce en effet que faire la guerre aux dieux, à la manière des géans, si ce n'est résister à la nature? **LÉLIUS.** — Vous nous ferez donc (car je ne crains pas de l'assurer aussi de Scipion), vous nous ferez, Caton, le plus grand plaisir, si, comme nous espérons, que nous désirons même devenir vieux, vous voulez bien nous apprendre par quels moyens nous pourrions supporter facilement le poids de l'âge avancé. **CATON.** — Je le ferai volontiers, Lélius, surtout si cela doit vous être agréable à l'un et à l'autre, comme vous me le dites. **SCIPION.** — Nous voudrions, sous votre bon plaisir, Caton, qu'après avoir, pour ainsi dire, parcouru une longue route que nous devons aussi entreprendre, vous nous fissiez connaître le pays où vous êtes arrivé.

III. CATON. — Je le ferai comme je pourrai, Scipion. J'ai souvent entendu les plaintes de mes contemporains; car, pour me servir d'un vieux proverbe, les gens du même âge se recherchent. C. Sabinator, Sp. Albinus, tous deux consulaires et à peu près de mon âge, avaient coutume de se plaindre, tantôt de ce qu'ils étaient privés des plaisirs sans lesquels, suivant eux, la vie n'est rien; tantôt de ce qu'ils étaient dédaignés par ceux dont ils étaient accoutumés à recevoir les hommages. Il me semble que mal à propos ils accusaient de cela la vieillesse. Si en effet elle en était la cause, il devrait m'en arriver tout autant à moi, ainsi qu'au reste des vieillards: et j'en ai connu beaucoup qui ne faisaient aucune de ces plaintes, qui se voyaient sans peine détachés des vains plaisirs de la jeunesse, et qui n'étaient point dédaignés des leurs. C'est sur les mœurs et non sur l'âge qu'il faut rejeter la cause de ces sortes de plaintes. Car les vieillards modérés;

Moderati enim, et nec difficiles, nec inhumani senes, tolerabilem agunt senectutem. Importunitas autem, et inhumanitas omni ætati molesta est. LÆLIUS. — Est, ut dicis, Cato. Sed fortasse dixerit quispiam, tibi, propter opes et copias et dignitatem tuam, tolerabiliorem senectutem videri; id autem non posse multis contingere. CATO. — Est istuc quidem, Læli, aliquid; sed nequaquam in isto sunt omnia: ut Themistocles fertur Seriphio cuidam in iurgio respondisse, cum ille dixisset, non eum sua, sed patriæ gloria splendorem assecutum: Nec heroule, inquit, si ego Seriphius essem, nobilis: nec tu, si Atheniensis esses, clarus umquam fuisses. Quod eodem modo de senectute potest dici. Neque enim in summa inopia levis esse senectus potest, ne sapienti quidem: nec insipienti etiam in summa copia non gravis. Aptissima omnino sunt, Scipio et Læli, arma senectutis, artes, exercitationesque virtutum, quæ in omni ætate cultæ, cum multum, diuque vixeris, mirificos efferunt fructus, non solum quia numquam deserunt, ne in extremo quidem tempore ætatis (quamquam id maximum est), verum etiam quia conscientia bene actæ vitæ, multorumque benefactorum recordatio, jucundissima est.

IV. Ego Q. Maximum, eum, qui Tarentum recepit, adolescens ita dilexi senem, ut æqualem. Erat enim in illo viro comitate condita gravitas: nec senectus mores mutaverat. Quamquam eum colere cœpi non admodum grandem natu, sed tamen jam ætate

doux, indulgens, passent une vieillesse qui n'est pas sans bonheur ; tandis que l'homme d'un caractère difficile et chagrin est malheureux à tout âge. **LELIUS.** — Ce que vous dites là est bien vrai, Caton ; mais peut-être quelqu'un dirait-il que la vieillesse ne vous paraît supportable qu'à cause des richesses, du crédit, des honneurs dont vous jouissez, avantages réservés à bien peu d'hommes. **CATON.** — A la vérité, Lélius, cela est bien quelque chose ; mais ce n'est pas tout. On rapporte qu'un homme de l'île de Sérîphe, dans une dispute qu'il eut un jour avec Thémistocle ⁷, lui ayant dit que c'était la gloire de sa patrie et non la sienne qui avait fait sa célébrité, Thémistocle lui répondit : Je ne serais peut-être pas sans quelque gloire, si j'étais Sérîphien ; mais si tu étais Athénien, jamais tu n'eusses été illustre. Cette réponse revient assez à notre question. La vieillesse est supportable pour le sage, même dans une grande pauvreté, tandis qu'elle ne l'est pas pour l'insensé au sein de l'opulence. Les meilleures armes de la vieillesse, Scipion et Lélius, sont les lettres et la vertu. Cultivées à tout âge, après une vie longue et bien remplie, elles produisent des fruits merveilleux, non-seulement parce qu'elles ne nous abandonnent jamais, pas même au dernier période de la vie (ce qui pourtant est une grande consolation), mais encore parce que rien ne contribue plus au bonheur, que la conscience d'une vie pure et sans tache, et le souvenir de ses bonnes actions.

IV. Je m'attachai dans ma jeunesse à Q. Maximus, celui qui prit Tarente, et je l'aimais tout vieux qu'il était, comme s'il eût été de mon âge. La gravité en lui était tempérée par l'aménité, et la vieillesse n'avait rien changé à ses mœurs. Toutefois, lorsque je commençai à cultiver son amitié, il

provectum. Anno enim post consul primum fuerat, quam ego natus sum : cumque eo quartum consule adolescentulus miles profectus sum ad Capuam, quintoque anno post ad Tarentum quæstor : deinde ædilis, quadriennio post factus sum prætor : quem magistratum gessi consulibus Tuditano et Cethego, cum quidem ille admodum senex, suasor legis Cinciae de donis et muneribus fuit, hic et bella gerebat, ut adolescens, cum plane grandis esset : et Hannibalem juveniliter exultantem patientis sua mollebat : de quo præclare familiaris noster Ennius :

Unus, qui nobis cunctando restituit rem.
Non ponebat enim rumores ante salutem.
Ergo postque, magisque viri nunc gloria claret.

Tarentum vero qua vigilantia, quo consilio recepit ? cum quidem, me audiente, Salinatori, qui, amisso oppido, fugerat in arcem, glorianti, atque ita dicenti : Mea opera, Q. Fabi, Tarentum recepisti : Certe, inquit ridens : nam nisi tu amisisses, numquam recepissem. Nec vero in armis præstantior, quam in toga : qui consul iterum, Sp. Carvilio collega quiescente, C. Flamini tribuno plebis, quoad potuit, restitit, agrum Picentem, et Gallicum virum contra senatus auctoritatem dividenti : augurque cum esset, dicere ausus est, optimis auspiciis ea geri, quæ pro reipublicæ salute gererentur : quæ contra rempublicam ferrentur, contra auspicia ferri. Multa in eo viro præclara cognovi : sed nihil est admirabi-

n'était pas dans l'extrême vieillesse, mais seulement dans un âge avancé; car je mequis un an avant son premier consulat; et sous son quatrième, je partis avec lui pour Capoue, où je fis mes premières armes. Cinq ans après, je fus fait questeur à Tarente, ensuite édile, et au bout de quatre ans, préteur. J'exerçai cette magistrature sous le consulat de Tuditanus et de Céthégus, lorsque Maximus, alors très-vieux, fit porter la loi Cincia des dons et des présents. Quoique très-avancé en âge, il faisait la guerre avec toute l'activité d'un jeune homme; et d'un autre côté, par sa patience, il déconcertait la fatigante jeunesse d'Annibal. C'est de lui que notre Ennius a si bien dit :

*Seul en temporisant il répara nos pertes;
Pour sauver les Romains il brava leurs discours;
Sa gloire en est plus grande et s'accroît tous les jours.*

Et, à la soumission de Tarente, quelle prévoyance, quelle sagesse n'y apporta-t-il point? Je me souviens qu'un jour en ma présence, Sabinator, qui, après avoir perdu cette ville, s'était retiré dans la citadelle, lui ayant dit : C'est à moi, Fabius, que vous êtes redevable d'avoir soumis Tarente. Oui, dit-il, lui répondit-il en riant; car si vous ne l'aviez pas perdue, je ne l'aurais jamais prise.... Et certes il ne s'illustra pas moins sous la toge que sous les armes. Consul pour la seconde fois, il résista de toutes ses forces, sans le secours de son collègue Carvilius, au tribun du peuple Flaminius, qui, contre l'autorité du sénat, partageait par tête, aux citoyens, les territoires de la Gaule et du Picénum; et lorsqu'il était augure, il ne craignit pas de dire qu'on faisait toujours sous de bons auspices tout ce qui tendait au salut de la république, et sous de mauvais, au contraire, tout ce

lius, quam quomodo ille mortem M. filii tulit, clari viri, et consularis. Est in manibus laudatio: quam cum legimus, quem philosophum non contemnimus? Nec verò ille in luce modo, atque in oculis civium magnus: sed intus domique præstantior. Qui sermo? quæ præcepta? quanta notitia antiquitatis? quæ scientia juris augurii? multæ etiam, ut in homine romano, litteræ. Omnia memoria tenebat, non domestica solum, sed etiam externa bella: cujus sermone ita tum cupide fruebar, quasi jam divinarem id, quod evenit, illo extincto, fore, unde discerem, neminem.

V. Quorsum igitur hæc tam multa de Maximo? quia profecto videtis, nefas esse dictu, miseram fuisse talem senectutem. Nec tamen omnes possunt esse Scipiones, aut Maximi, ut urbium expugnationes, ut pedestres navalesve pugnas, ut bella a se gesta, triumphosque recordentur. Est etiam quæte, et pure, et eleganter actæ ætatis placida ac lenis senectus: qualem accepimus Platonis, qui uno et octogesimo anno scribens mortuus est, qualem Isocratis, qui eum librum, qui Panathenæicus inscribitur, quarto et nonagesimo anno scripsisse se dicit, vixitque quinquennium postea: cujus magister Leontinus Gorgias, centum et septem compleret annos: ne-

¹ Abest sc.

qui était dirigé contre elle. Je connais de ce grand homme beaucoup de traits remarquables ; mais rien ne m'a paru plus admirable que la manière dont il supporta la mort de son fils Marcus , personnage consulaire et déjà illustre. Enfin , son son éloge est entre les mains de tout le monde. Lorsque nous le lisons , quel est le philosophe que nous oserions lui comparer ? Ce ne fut pas seulement en public et sous les yeux des citoyens qu'il fut grand ; il le fut aussi dans l'intérieur de sa maison. Quelle conversation dans la sienne ! Quelles maximes ! Quelle connaissance de l'antiquité ! Comme il possédait la science des augures ! Il avait aussi beaucoup de littérature , comme il convient à un Romain : il se rappelait parfaitement et toutes les guerres domestiques et toutes les guerres étrangères. Que j'étais avide de l'entendre ! Il semblait que je devinais , ce qui arriva , qu'après sa mort je n'aurais personne auprès de qui je pusse m'instruire.

V. Pourquoi me suis-je tant étendu sur le compte de Maximus ? Afin que vous voyiez bien clairement que ce serait un crime de soutenir qu'une telle vieillesse a été misérable. Cependant tous les hommes ne peuvent pas être des Scipion , des Fabius , et n'ont pas à reposer leurs souvenirs sur les villes qu'ils ont soumises , sur leurs combats de terre et de mer , sur leurs guerres , sur leurs triomphes. Mais celui qui a mené une vie pure , paisible et honnête , est assuré d'une vieillesse douce et tranquille. Telle on nous apprend que fut celle de Platon , qui écrivit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans , où il mourut. Telle fut celle d'Isocrate , qui , dit-on , composa , à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans , son livre intitulé : *Le Panathénaique* , et qui vécut encore cinq ans. Son maître Gorgias de Léonce alla jusqu'à la cent septième année , sans abandonner ni ses études ni ses travaux. Quelqu'un lui de-

que umquam in suo studio, atque opere cessavit. Qui, cum ex eo quæreretur, cur tamdiu vellet esse in vita? Nihil habeo, inquit, quod incusem senectutem. Præclarum responsum, et docto homine dignum. Sua enim vitia insipientes, et suam culpam, in senectutem conferunt: quod non faciebat is, cujus modo mentionem feci, Ennius,

Sicut fortis equus, spatio qui sæpe supremo
Vicit Olympia, nunc senio confectus quiescit.

Equi fortis, et victoris senectuti comparat suam: quam quidem probe meminisse potestis. Anno enim undevicesimo post ejus mortem, hi consules, T. Flamininus, et M. Acilius facti sunt: ille autem Cæpione, et Philippo iterum, consulibus, mortuus est: cum ego quidem, v et lx annos natus, legem Voconiam voce magna, et bonis lateribus suasissem. Annos lxx natus (tot enim vixit Ennius) ita ferebat duo, quæ maxima putantur onera, paupertatem et senectutem, ut eis pæne delectari videretur. Etenim, cum contemplor animo, reperio quattuor causas, cur senectus misera videatur: unam, quod avocet a rebus gerendis: alteram, quod corpus faciat infirmius: tertiam, quod privet omnibus fere voluptatibus: quartam, quod haud procul abest a morte. Earum, si placet, causarum quanta, quamque sit justa, unaquæque, videamus.

VI. A rebus gerendis senectus abstrahit? Quibus? an iis, quæ geruntur juventute, et viribus? Nullena

mandant un jour comment il ne s'ennuyait pas de vivre si long-temps : Je n'ai aucune raison, dit-il, de me plaindre de la vieillesse. Réponse admirable et bien digne de ce savant homme ! Il n'y a que les insensés qui rejettent leurs défauts et leurs vices sur la vieillesse. C'est ce que ne faisait pas celui dont j'ai fait mention plus haut, Ennius.

Tel le vaillant coursier

*Qui vainquit tant de fois aux plaines d'Olympie,
Passe dans le repos les restes de sa vie.*

Il compare sa vieillesse à celle d'un coursier vaillant et victorieux. Vous pouvez très-bien vous ressouvenir de lui, puisqu'il n'y avait que vingt ans qu'il était mort lorsque les consuls actuels, T. Flaminius et M. Acilius, furent élus. Sa mort arriva sous le second consulat de Cépion et de Philippe, dans le temps que moi-même, à l'âge de soixante-cinq ans, je fis passer la loi Voconia, à l'aide de ma forte voix et de ma bonne poitrine. A l'âge de soixante-dix ans, où il mourut, il supportait de telle manière deux choses qui sont réputées les plus grands fardeaux de la vie, savoir la pauvreté et la vieillesse, qu'il semblait en faire son bonheur. Lorsque j'y réfléchis bien, je trouve qu'il y a quatre causes qui font paraître la vieillesse misérable : la première est, dit-on, qu'elle détourne des affaires ; la seconde, qu'elle affaiblit le corps ; la troisième, qu'elle prive de presque tous les plaisirs ; la quatrième, qu'elle est voisine de la mort. Tâchons, s'il vous plaît, d'apprécier toutes ces causes l'une après l'autre, et de voir combien chacune d'elles est fondée.

VI. La vieillesse détourne des affaires. — De quelles affaires ? Est-ce de celles qui ne peuvent se faire que dans la

igitur res sunt seniles, quæ, vel infirmis corporibus, animo tamen administrentur? Nihil ergo agebat. Q. Maximus? nihil L. Paullus, pater tuus, Scipio, socer optimi viri, filii mei? ceteri senes, Fabricii, Curii, Coruncanii, cum rempublicam consilio et auctoritate defendebant, nihil agebant? Ad App. Claudii senectutem accedebat etiam, ut cæcus esset: et tamen is, cum sententia senatus inclinaret ad pacem, et foedus faciendum cum Pyrrho, non dubitavit dicere illa, quæ versibus persecutus est Ennius:

Quo vobis mentes, rectæ quæ stare solebant
Antehac, dementes sese¹ flexere?

ceteraque gravissime: notum enim vobis carmen est: et tamen ipsius Appii exstat oratio. Atque hanc ille egit septem et decem annos post alterum consulatum, cum inter duos consulatus anni decem interfluxissent, censorque ante consulatum superiorem fuisset. Ex quo intelligitur, Pyrrhi bello grandem sane fuisse: et tamen sic a patribus accepimus. Nihil igitur afferunt, qui in re gerenda versari senectutem negant, similesque² sunt iis, qui gubernatorem in navigando agere nihil dicant, cum alii malos scandant, alii per foros cursent, alii sentinam exhauriant: ille autem clavum tenens sedeat in puppi quietus, non faciat ea, quæ juvenes. At vero multo majora, et meliora facit. Non viribus, aut velocitatibus,

¹ Flexere via. — ² Sunt ut si qui.

force de l'âge ? N'y en aurait-il donc point qui fussent propres aux vieillards, que pût gérer un homme d'un esprit sain quoique avec un corps faible ? Fabius Maximus ne faisait donc rien, non plus que Paul Emile votre père, Scipion, et le beau-père de mon fils, cet excellent citoyen ? Et les autres vieillards, les Fabricius, les Curius, les Coruncanius, quand ils soutenaient la république de leurs conseils et de leur autorité, ils ne faisaient donc rien ? Appius ⁸ Claudius n'était pas seulement vieux, il était encore aveugle ; cependant lorsque l'opinion du sénat inclinait à faire la paix et à conclure un traité avec Pyrrhus, il n'hésita point à dire ce qu'Ennius a rendu par ces vers :

*Par quel funeste sort votre antique fierté
S'est-elle envers Pyrrhus à ce point abaissée ?*

Il leur dit beaucoup d'autres choses non moins fortes. Vous connaissez le poëme : le discours même d'Appius nous est resté ; et il le prononça dix-sept ans après son second consulat, qu'un intervalle de dix ans séparait du premier, avant lequel il avait été censeur : d'où l'on voit qu'il était très-âgé du temps de la guerre de Pyrrhus ; et c'est aussi ce que nous apprenons de nos pères. Ceux-là donc ne réfléchissent pas qui nient que la vieillesse soit propre aux affaires, et ils ressemblent à celui qui disait que dans un vaisseau le pilote ne fait rien, parce que, le gouvernail en main, il se tient tranquille à la poupe, tandis que les uns grimpent au haut des mâts, que les autres manœuvrent sur les ponts, que d'autres vident les égouts. Les occupations de la vieillesse ne sont pas celles de la jeunesse ; mais elles sont plus douces et plus importantes. Certes, ce n'est ni par la force, ni par la vitesse, ni par l'agilité que se traitent les grandes affaires ;

aut celeritate corporum res magnæ geruntur : sed consilio, auctoritate, sententia : quibus non modo non orbari, sed etiam augeri senectus solet. Nisi forte ego vobis, qui et miles, et tribunus, et legatus, et consul versatus sum in vario genere bellorum, cessare nunc videor, cum bella non gero. At senatui, quæ sunt gerenda, præscribo, et quomodo : Carthagini, male jam diu cogitanti, bellum multo ante denuntio : de qua vereri non ante desinam, quam illam excisam esse cognovero. Quam palmam utinam dii immortales tibi, Scipio, reservent, ut avi reliquias persequare ! cujus a morte hic tertius, et tricesimus est annus : sed memoriam illius viri excipient omnes anni consequentes. Anno ante me censorem mortuus est, novem annis post meum consulatum, cum consul iterum, me consulè, creatus esset. Num igitur, si ad centesimum annum vixisset, senectutis eum suæ poeniteret ? nec enim excursione, nec saltu, nec eminus hastis, aut cominus gladiis uteretur : sed consilio, ratione, sententia. Quæ nisi essent in senibus, non summum consilium majores nostri appellassent Senatum. Apud Lacedæmonios quidem ii, qui amplissimum magistratum gerunt, ut sunt, sic etiam nominantur senes. Quod si legere, aut audire vobis externa, maximas respublicas ab adolescentibus labefactas, a senibus sustentatas et restitutas reperietis.

Cedo, qui vestram rempublicam tantam amisistis tam cito ?

c'est bien plutôt par la prudence, par l'autorité, par les bons avis, toutes choses qui, loin de manquer aux vieillards, se trouvent en eux à un degré supérieur. Moi-même peut-être, qui ai fait, comme soldat, tribun, ambassadeur, consul, tous les genres de guerres, vous parais-je maintenant inutile, parce que je n'en fais plus; mais j'indique au sénat celles qu'il doit faire. Il y a long-temps que je la conseille contre Carthage, qui, dès long-temps, couve contre nous de mauvais desseins, et de laquelle je ne cesserai de craindre que lorsque j'aurai appris sa ruine totale. Puisse une telle palme vous être réservée par les dieux immortels, ô Scipion! puissiez-vous terminer glorieusement ce que votre aïeul a si bien commencé! Voici la trente-unième année qui s'écoule depuis sa mort; mais sa mémoire vivra dans tous les âges. Il mourut l'année qui précéda ma censure, neuf ans après mon consulat, sous lequel il fut créé consul pour la seconde fois. Aurait-il donc eu, s'il était parvenu à l'âge de cent ans, à se plaindre de la vieillesse? Il n'aurait pu ni courir, ni sauter, ni lancer de loin le javelot, ni combattre de près avec l'épée; mais il aurait servi la république par sa prudence, par ses conseils, par sa raison éclairée. Si toutes ces choses ne se trouvaient pas dans les vieillards, nos ancêtres eussent-ils appelé le sénat le conseil suprême? A Lacédémone, les premiers magistrats sont nommés les vieillards, comme ils le sont en effet. Que si vous voulez prendre connaissance de l'histoire des autres peuples, vous trouverez que les plus grandes républiques ont été ruinées par les jeunes gens, et soutenues ou rétablies par les vieillards. — Dites-moi : Comment avez-vous perdu une république aussi puissante, aussi glorieuse que la vôtre, et en si peu de temps? A cette question, comme dans la pièce du poète Névius, entre autres réponses, l'on fera surtout celle-

sic enim percontantur, ut est in Nævii poetæ Ludo.
Respondentur et alia, et hæc in primis :

Proveniebant oratores novi, stulti, adolescentuli.

Temeritas est videlicet florentis ætatis, prudentia senescentis.

VII. At memoria minuitur. Credo, nisi eam exerceas, aut si sis natura tardior. Themistocles omnium civium nomina perceperat. Num igitur censetiseum, cum ætate processisset, qui Aristides esset, Lysimachum salutare solitum? Equidem non modo eos novi, qui sunt, sed eorum patres etiam, et avos. Nec sepulcra legens vereor, quod ajunt, ne memoriam perdam : his enim ipsis legendis redeo in memoriam mortuorum. Nec vero quemquam senum audiavi oblitum, quo loco thesaurum obruisset. Omnia, quæ curant, meminerunt : vadimonia constituta : qui sibi, quibus ipsi debeant. Quid jurisconsulti? quid pontifices? quid augures? quid philosophi senes? quam multa meminerunt? manent ingenia senibus, modo permaneat studium et industria : nec ea solum in claris et honoratis viris, sed in vita etiam privata et quietâ. Sophocles ad summam senectutem tragœdias fecit; quod propter studium cum rem familiarem negligere videretur, a filiis in iudicium vocatus est; ut, quemadmodum nostro more male rem gerentibus patribus bonis interdici solet; sic illum, quasi desipientem, a re familiari removerent iudices. Tum senex dicitur eam fabulam, quam in manibus habebat,

ci : C'est l'ouvrage de quelques nouveaux orateurs, de quelques insensés, de quelques jeunes têtes. En effet, la témérité est l'apanage de la jeunesse, comme la prudence est celui de la vieillesse.

VII. Mais, me dira-t-on, la mémoire s'affaiblit; je le crois, si on ne l'exerce pas, ou si elle est ingrate de sa nature. Thémistocle avait mis dans sa tête les noms de tous ses concitoyens : pensez-vous que, avancé en âge, il lui soit arrivé souvent de saluer Lysimaque pour Aristide? Certes, je ne connais pas seulement tous mes concitoyens aujourd'hui vivans; je sais encore quels étaient leurs pères et leurs aïeux; et je ne crains pas, en lisant leurs épitaphes⁹, d'en perdre, comme on dit, la mémoire; cela ne fait, au contraire, que me rappeler leur souvenir. Je n'ai jamais ouï dire qu'entre tous les vieillards un seul ait oublié l'endroit où il avait caché son trésor. Ils se sont toujours souvenus des objets de leurs soins, des échéances de leurs dettes, des noms de leurs débiteurs, de ceux de leurs créanciers. Combien de jurisconsultes, de pontifes, d'augures, de philosophes qui, dans un âge avancé, ont conservé une excellente mémoire! Le génie n'abandonne pas les vieillards, pourvu qu'à leur tour ils n'abandonnent ni leurs études, ni leurs travaux; et cela n'est pas seulement vrai des hommes publics, ce l'est encore des simples particuliers. Sophocle fit des tragédies jusqu'à l'extrême vieillesse. Ses études paraissant lui faire négliger ses affaires domestiques, il fut cité en justice par ses fils, qui demandaient que l'administration lui en fût interdite, comme tombé en enfance, ainsi qu'il se pratique dans nos lois pour cause d'incapacité. On dit qu'alors ce vieillard récita aux

et proxime scripserat, Oedipum Coloneum recitasse iudicibus, quæsisseque, num illud carmen desipientis videretur. Quo recitato, sententiis iudicum est liberatus. Num igitur hunc, num Homerum, num Hesiodum, num Simonidem, num Stesichorum, num, quos ante dixi, Isocratem, Gorgiam, num philosophorum principes, Pythagoram, Democritum, num Platonem, num Xenocratem, num postea Zenonem, Cleanthem, aut eum, quem vos etiam Romæ vidistis, Diogenem stoicum, cœgit in suis studiis obmutescere senectus? an non in omnibus iis studiorum agitatio vitæ æqualis fuit? Age, ut ista divina studia omittamus, possum nominare ex agro Sabino rusticos Romanos, vicinos et familiares meos, quibus absentibus, numquam fere ulla in agro maiora opera fiunt, non serendis, non percipiendis, non condendis fructibus. Quamquam in illis minus hoc mirum. Nemo enim est tam senex, qui se annum non putet posse vivere : sed iidem elaborant in eis, quæ sciunt nihil omnino ad se pertinere :

Serit arbores, quæ alteri sæculo prosint,

ut ait Statius noster in Synephebis. Nec vero dubitet agricola, quamvis senex, quærenti, cui serat, respondere : Diis immortalibus, qui me non accipere modo hæc a maioribus voluerunt, sed etiam posteris prodere.

At in o.

juges une nouvelle pièce qu'il venait de composer, et qu'il tenait à la main, OEdipe à Colonne, et qu'il leur demanda si ce poëme leur semblait être d'un homme tombé en enfance. Il fut incontinent absous par la sentence des juges. Est-ce donc Sophocle que la vieillesse a forcé d'interrompre ses études? Sera-ce Hésiode, Simonide, Stésicore? ou bien Isocrate, Gorgias, dont j'ai déjà parlé? Sera-ce Homère? Sera-ce les princes des philosophes, Pythagore, Démocrite? Sera-ce Platon, Xénocrate, ou, après ceux-là, Zénon, Cléanthe? Sera-ce encore Diogène le stoïcien, que vous avez vu à Rome? Les études de tous ces grands hommes n'ont-elles pas duré autant que leur vie? Mais quoi! sans parler de ces études divines, je puis citer de nos Romains agriculteurs, mes amis et mes voisins, en l'absence desquels il ne se fait presque jamais de grands travaux dans leurs champs; pas même ceux d'ensemencer les terres, de cueillir et d'enfermer les fruits; ce qui pourtant est moins étonnant de leur part, car il n'est personne de si vieux, qui ne croie pouvoir vivre encore un an : mais ils se livrent à des travaux dont ils savent qu'ils ne profiteront pas :

Mais on les voit planter pour le siècle à venir,

comme dit notre Stace * dans les *Synéphèbes*. Aussi, demandez à un laboureur, quelque vieux qu'il soit, pour qui il plante : il n'hésitera point à répondre : C'est pour les dieux immortels, qui ont voulu non-seulement que je reçusse ces biens de mes ancêtres, mais aussi que je les transmise à mes descendants.

* Statius Cécilius, poëte comique.

VIII. Melius Cæcilius de sene alteri sæculo prospiciente, quam illud idem :

Ædepol senectus, si nihil quidquam aliud vitii,
Apportes tecum, cum advenis; unum id sat est,
Quod diu vivendo, multa, quæ non vult, videt.

Et multa fortasse, quæ vult : atque in ea quidem, quæ non vult, sæpe etiam adolescentia incurrit. Illud vero idem Cæcilius vitiosius :

Tum equidem in senecta hoc deputo miserrimum,
Sentire, ea ætate esse se odiosum alteri.

Jucundum potius, quam odiosum. Ut enim adolescentibus bona indole præditis sapientes senes delectantur, leviorque fit eorum senectus, qui a juventute coluntur et diliguntur : sic adolescentēs senum præceptis gaudent, quibus ad virtutum studia ducuntur. Nec minus intelligo me vobis, quam vos mihi, esse jucundos. Sed videtis, ut senectus non modo languida atque iners non sit, verum etiam sit operosa, et semper agens aliquid et moliens; tale scilicet, quale cujusque studium in superiore vita fuit. Quid, quod etiam addiscunt aliquid? ut Solonem versibus gloriantem videmus, qui se quotidie aliquid addiscentem, senem fieri dicit : ut ego feci, qui græcas litteras senex didici : quas quidem sic avide arripui, quasi diuturnam sitim explere cupiens,

VIII. Cécilius parle mieux du vieillard qui travaille pour un autre siècle, qu'il ne le fait en disant :

*Quand tu n'entraînerais d'autre mal , ô vieillesse ,
Que de nous faire voir , en prolongeant nos jours ,
Cent choses qu'on voudrait oublier pour toujours ,
Ce serait trop encore .*

Mais l'on en voit aussi beaucoup qu'on n'est pas fâché de voir ; et quant à celles qu'on voudrait ignorer , la jeunesse n'en est pas exempte. Voici quelque chose de plus mauvais encore du même Cécilius :

*Ce qui pour le vieillard est le plus déplorable ,
C'est de s'apercevoir qu'il déplaît en tous lieux .*

Mais les vieillards sont plutôt aimables que déplaisans , et si les plus sages d'entre eux se plaisent dans la société des jeunes gens d'un bon naturel ; si la vieillesse est d'autant plus légère pour eux , qu'ils sont honorés et chéris de la jeunesse : les jeunes gens , de leur côté , profitent avec plaisir des maximes des vieillards qui les conduisent à la pratique des vertus ; et je sens que je ne vous suis pas moins agréable que vous ne m'êtes vous-mêmes. Vous voyez , du reste , que la vieillesse n'est ni paresseuse ni languissante ; qu'elle est même laborieuse , faisant ou méditant sans cesse quelque chose , en se conformant toutefois au genre des premières études. Qu'est-ce encore lorsque les vieillards acquièrent de nouvelles connaissances , comme Solon , qui se glorifiait de vieillir en apprenant chaque jour quelque chose de nouveau , comme j'ai fait moi-même en étudiant , dans mes vieux ans , les lettres grecques ? et certes je m'y suis livré avec l'avidité d'un homme

ut ea ipsa mihi nota essent, quibus me nunc exemplis uti videtis. Quod cum fecisse Socratem in fidibus audirem, vellem equidem et illud : discebant enim fidibus antiqui : sed in litteris certe elaboravi.

IX. Ne nunc quidem vires desidero adolescentis (is enim erat locus alter de vitiis senectutis), non plus, quam adolescens, tauri, aut elephantum desiderabam. Quod est, eo decet uti : et quicquid agas, agere pro viribus. Quæ enim vox potest esse contemtior, quam Milonis Crotoniatæ? qui, cum jam senex esset; athletasque se in curriculo exercentes videret, adspexisse lacertos suos dicitur, illacrymansque dixisse, *At hi quidem jam mortui sunt. Non vero tam isti, quam tu ipse, negator. Neque enim ex te umquam es nobilitatus, sed ex lateribus et lacertis tuis.* Nihil S. Ælius tale, nihil multis annis ante T. Coruncanus : nihil modo P. Crassus : a quibus iura civibus præscribebantur : quorum usque ad extremum spiritum est provecta prudentia. Orator, metuo, ne languescat senectute. Est enim munus ejus non ingenii solum, sed laterum etiam, et virium. Omnino canorum illud in voce splendet etiam, nescio quo pacto, in senectute; quod equidem adhuc non amisi : et videtis annos : sed tamen est decorus sermo senis, quietus et remissus : facitque persæpe ipsa sibi audientiam disertis senis comata et mitis oratio. Quod si ipse exsequi nequeas, possis tamen Scipioni præci-

qui cherche à étancher une soif ardente, impatient que j'étais de connaître les traits que je vous cite aujourd'hui pour exemples. Bien plus, ayant appris que Socrate s'exerça à jouer des instrumens de musique, je voudrais, en vérité, le faire aussi, à l'imitation des anciens. Mais, du moins, je n'ai rien négligé pour m'instruire dans les lettres.

IX. Certes, je ne désire pas plus d'avoir les forces d'un jeune homme (car c'est ici le lieu de parler de cet autre défaut de la vieillesse) que je ne désirais, dans ma jeunesse, d'avoir celles d'un taureau ou d'un éléphant. Il est bon, sans doute, d'user de tout ce que la nature nous a donné, en se mesurant sur ses forces dans tout ce que l'on fait. Mais quel trait y a-t-il de plus méprisable que celui qu'on cite de Milon de Crotone ? Étant un jour, dans sa vieillesse, à voir les athlètes s'exercer dans la carrière, on rapporte qu'en fixant les yeux sur ses muscles, il s'écria en pleurant : *Ceux-ci, hélas, sont déjà morts !* — Ce n'est pas tant tes muscles que toi-même, baladin ; car ce n'est pas toi qui as été fameux, ce sont tes reins et tes muscles qui l'ont été. On ne cite rien de tel de Sextus Elius, de Coruncanius, bien plus ancien encore, de P. Crassus, qui est plus près de nous ; lesquels furent, aux yeux de leurs concitoyens, comme les oracles de la jurisprudence. Pour un orateur, je craindrais que la vieillesse n'affaiblît ses moyens ; ils ne sont pas seulement dans son génie, ils sont aussi dans ses forces et ses poumons. Il est des vieillards qui, je ne sais comment, conservent encore tout l'éclat de leur voix. Je ne l'ai pas perdu, et vous savez pourtant le nombre de mes années. Toutefois la voix du vieillard est calme, grave, et pleine de dignité ; et lorsqu'il est disert, sa diction douce et épurée le fait écouter avec plaisir. Si l'on ne peut en donner l'exemple, l'on peut du moins instruire.

pere, et Lælio. Quid enim est jucundius senectute, stipata studiis juventutis? An ne eas quidem vires senectuti relinquemus, ut adolescentulos doceat, instituat, ad omne officii munus instruat? quo quidem opere quid potest esse præclarius? Mihi vero Cn. et P. Scipiones, et avi tui duo, L. Æmilius, et P. Africanus, comitatu nobilium juvenum fortunati videbantur. Nec ulli bonarum artium magistri non beati putandi, quamvis consenuerint vires, atque defecerint. Etsi ista ipsa defectio virium, adolescentiæ vitiis efficitur sæpius, quam senectutis. Libidinosa etenim et intemperans adolescentia efflorem corpus tradit senectuti. Cyrus quidem apud Xenophontem eo sermone, quem moriens habuit, cum admodum senex esset, negat se umquam sensisse, senectutem suam imbecilliolem factam, quam adolescentia fuisset. Ego L. Metellum memini puer (qui cum quadriennio post alterum consulatum pontifex maximus factus esset, viginti et duos annos ei sacerdotio præfuit), ita bonis esse viribus extremo tempore ætatis, ut adolescentiam non requireret. Nihil necesse est mihi, de me ipso dicere : quamquam est id quidem senile, ætatiq; nostræ conceditur.

X. Videtisne, ut apud Homerum sæpissime Nestor de virtutibus suis prædicet? Tertiam enim jam ætatem hominum vivebat : nec erat ei verendum, ne vera de se prædicans, nimis videretur aut insolens, aut loquax. Etenim (ut ait Homerus) ex ejus lingua melle dulcior fluebat oratio : quam ad suavitatem

Scipion et Lélius : et quel plus agréable tableau que celui d'un vieillard instruisant ses jeunes disciples ? Mais ne laisserons-nous pas même à la vieillesse les forces nécessaires pour élever, instruire les jeunes gens, et les former à la pratique de leurs devoirs ? Eh ! qu'y a-t-il de plus noble que de telles fonctions ? Pour moi, je regardais comme heureux les deux Scipions, Cn. et P., et vos deux aïeux, L. Émile et P. l'Africain, d'être toujours entourés de la jeune noblesse. Il ne faut pas croire malheureux un maître de beaux arts, parce que ses forces viennent à s'affaiblir et à s'épuiser. Et, encore, ce manque de forces provient plus souvent des vices de la jeunesse, qu'il n'est l'effet de la vieillesse. Une jeunesse intempérante et débauchée ne transmet à la vieillesse qu'un corps usé. Cyrus *, dans le discours que Xénophon lui fait tenir en mourant dans un âge très-avancé, nie qu'il se soit jamais senti moins de forces dans la vieillesse que dans l'adolescence. Je me souviens d'avoir vu, dans mon enfance, L. Métellus (le même qui, ayant été fait grand pontife quatre ans après son second consulat, exerça cette magistrature sacrée pendant vingt-deux ans) ; je me souviens, dis-je, d'avoir vu L. Métellus, qui avait si bien conservé ses forces, qu'il ne regrettait point son adolescence. Je n'ai pas besoin de parler de moi-même, quoique ce soit assez la coutume des vieillards et qu'on le pardonne à notre âge.

X. Voyez-vous comme, dans Homère, Nestor vante souvent ses propres vertus ? Il avait déjà vécu trois âges d'homme, et certes il n'avait point à craindre qu'en disant des choses vraies à sa louange, il ne parût ou trop grand parleur ou trop vain. Car, comme dit Homère, de sa bouche sortaient des discours

* Le premier Cyrus, fondateur de l'empire des Perses.

nullis agebat corporis viribus : et tamen dux ille Græciæ nusquam optat, ut Ajacis similes habeat decem, at ut Nestoris; quod si acciderit, non dubitat, quin brevi Troja sit peritura. Sed redeo ad me. Quartum annum ago et octogesimum : equidem posse vellem idem gloriari, quod Cyrus : sed tamen hoc queo dicere, non me quidem iis esse viribus, quibus aut miles bello punico, aut quæstor eodem bello, aut consul in Hispania fuerim, aut quadriennio post, cum tribunus militaris depugnavi apud Thermopylas, M? Acilio Glabrione consule : sed tamen (ut vos videtis) non plane me enervavit, nec affligit senectus : non curia vires meas desiderat, non Rostra, non amici, non clientes, non hospites. Nec enim unquam sum assensus veteri illi laudatoque proverbio, quod monet, mature fieri senem, si diu velis esse senex. Ego vero me minus diu senem esse malletm, quam esse senem ante, quam essem. Itaque nemo adhuc convenire me voluit, cui fuerim occupatus. At minus habeo virium, quam vestrum utervis. Ne vos quidem T. Pontii centurionis vires habetis. Num idcirco est ille præstantior? moderatio modo virium adsit, et tantum, quantum potest, quisque nitatur. Næ illa non magno desiderio tenetur virium. Olympiæ per stadium ingressus esse Milo dicitur, cum humeris sustineret bovem vivum. Utrum igitur has corporis, an Pythagoræ tibi malis viris ingenii dari? denique isto bono utare, dum adsit; cum absit, ne requiras : nisi forte adolescentes pueritiam, paullum

plus doux que le miel ; et , pour ce doux langage , il n'avait besoin d'aucune force du corps. Le chef des Grecs ne forme pas le vœu d'avoir dix capitaines comme Ajax , mais d'en avoir dix comme Nestor ; et , ce vœu rempli , il ne doute point de la prochaine destruction de Troie. J'en reviens à moi. Je suis dans ma quatre-vingt-quatrième année , je voudrais bien pouvoir me glorifier de la même chose dont se vantait Cyrus ; mais je puis dire que , sans avoir les mêmes forces que j'avais lorsque j'étais soldat , et ensuite questeur dans la guerre punique , ou consul en Espagne , ou lorsque , quatre ans après , en qualité de tribun militaire , je combattis aux Thermopyles sous le consul M. Acilius Glabrien , la vieillesse cependant ne m'a pas entièrement affaibli , tout-à-fait épuisé. Le barreau ne regrette point mes forces , non plus que la tribune aux harangues , non plus que mes amis , mes cliens , mes hôtes. Je n'ai jamais adopté ce proverbe si ancien et si vanté , qui avertit que , pour devenir vieux , il faut l'être de bonne heure. Pour moi , j'aimerais mieux devenir moins vieux , que de l'être avant le temps. Aussi personne n'est encore venu me voir , qu'il ne m'ait trouvé occupé. Mais j'ai moins de forces qu'aucun de vous ; ni vous , certes , n'en avez pas autant que le centurion T. Pontius. Est - ce que pour cela il est un plus grand personnage ? Qu'un homme n'ait que des forces médiocres ; s'il en tire tout le parti possible , il n'aura certainement pas un grand désir d'en avoir davantage. On rapporte que Milon , aux jeux olympiques , parcourut le stade ¹⁰ portant un bœuf en vie sur ses épaules : eh bien ! aimeriez - vous mieux avoir une telle force de corps , que la force de génie de Pythagore ? Enfin , les forces sont un bien dont il faut user tant qu'on l'a , et qu'on ne doit pas regretter quand on ne l'a plus ; à moins qu'il ne faille regretter l'enfance dans l'adoles-

ætate progressi adolescentiam debeant requirere. **Cursus est certus ætatis, et una via naturæ, eaque simplex : suæque cuique parti ætatis tempestivitas est data ; ut et infirmitas puerorum, et ferocitas juvenum, et gravitas jam constantis ætatis, et senectutis maturitas naturale quiddam habeat, quod suo tempore percipi debeat. Arbitror te audire, Scipio, hospes tuus avitus, Masinissa, quæ faciat hodie, nonaginta annos natus : cum ingressus iter pedibus sit, in equum omnino non adscendere ; cum equo, ex equo non descendere : nullo imbre, nullo frigore adduci, ut capite operto sit : summam in eo esse corporis siccitatem : itaque exsequi omnia regis officia et munera. Potest igitur exercitatio, et temperantia etiam in senectute conservare aliquid pristini roboris.**

XI. Non sunt in senectute vires ? ne postulantur quidem vires a senectute. Ergo et legibus et institutis vacat ætas nostra muneribus iis, quæ non possunt sine viribus sustineri. Itaque non modo, quod non possumus, sed ne quantum possumus quidem, cogimur. At ita multi sunt imbecilli senes, ut nullum officii, aut omnino vitæ munus exsequi possint. At id quidem non proprium senectutis est vitium, sed commune valitudinis. Quam fuit imbecillus P. Africani filius is, qui te adoptavit ? quam tenui, aut nulla potius valitudine ? quod ni ita fuisset, alterum ille exstitisset lumen civitatis. Ad paternam enim magnitudinem animi doctrina uberior accesserat. Quid mi-

cence, et celle-ci dans l'âge mûr. Le cours de notre vie est fixé, et la voie de la nature est une et simple. Chaque âge a son caractère particulier. Ainsi que la faiblesse est de l'enfance, la fierté de la jeunesse, la gravité de l'âge viril, de même la maturité est comme un fruit naturel qui doit se recueillir en son temps. Je pense, Scipion, que vous n'ignorez pas ce que fait Masinissa, l'hôte de votre maison, aujourd'hui qu'il est âgé de quatre-vingt-dix ans; que quand il commence un voyage à pied, il le finit sans monter du tout à cheval, et que lorsqu'il l'entreprend à cheval, il n'en descend plus: que ni la pluie ni le froid ne peuvent jamais lui faire couvrir la tête; que son corps est exempt de toute infirmité, et qu'aussi il remplit bien tous les devoirs et toutes les fonctions de la royauté. L'exercice et la tempérance peuvent donc conserver au vieillard quelque chose de son ancienne vigueur.

XI. Les forces ne sont pas de la vieillesse; aussi ne les exige-t-on pas d'elle. C'est pourquoi nos lois et nos usages dispensent notre âge des emplois où les forces sont nécessaires. Loin donc d'être tenus de faire ce que nous ne pourrions pas, nous ne le sommes pas même de faire tout ce que nous pourrions. Mais, dira-t-on, il y a des vieillards si infirmes, qu'ils sont incapables de remplir le moindre devoir, la moindre fonction de la vie. Eh! certes, ce n'est point la faute de la vieillesse, mais l'effet ordinaire de la mauvaise santé. Quelles ne furent pas les infirmités du fils de Pub. l'Africain, qui vous adopta? Combien sa santé était faible, ou plutôt nulle! S'il en avait été autrement, il eût été, comme son père, le flambeau de Rome: car, à sa grandeur d'âme, il joignait encore de plus grandes lumières. Qu'y a-t-il donc d'é-

rum igitur in senibus, si infirmi sunt aliquando, cum ne id quidem adolescentes effigere possint? Resistendum, Læli, et Scipio, senectuti est, ejusque vitia diligentia compensanda sunt. Pugnandum, tamquam contra morbum, sic contra senectutem. Habenda ratio valitudinis: utendum exercitationibus modicis: tantum cibi et potitionis adhibendum, ut reficiantur vires, non opprimantur. Nec vero corpori soli subveniendum est, sed menti atque animo multo magis. Nam hæc quoque, nisi tamquam lumini oleum instilles, extinguuntur senectute. Et corpora quidem defatigatione, et exercitatione ingravescant: animi autem exercitando levantur. Nam quos ait Cæcilius.... *comicos stultos senes*: hos significat credulos, obliviosos, dissolutos: quæ vitia sunt non senectutis, sed inertis, ignavæ, somniculosæ senectutis. Ut petulantia, ut libido, magis est adolescentium, quam senum; nec tamen omnium adolescentium, sed non proborum: sic ista senilis stultitia (quæ deliratio appellari solet) senum levium est, non omnium. Quattuor robustos filios, quinque filias, tantam domum, tantas clientelas Appius regebat et senex, et cæcus. Intentum enim animum, tamquam arcum, habebat, nec languescens succumbebat senectuti. Tenebat non modo auctoritatem, sed etiam imperium in suos: metuebant servi, verebantur liberi, carum omnes habebant: vigeat in illa domo patrius mos, et disciplina. Ita enim senectus honesta est, si se ipsa defendit, si jus suum retinet, si nemini emancipata

possant de voir certains vieillards sujets à des infirmités, lorsque les jeunes gens eux-mêmes n'en sont pas exempts ? Il faut se résister contre la vieillesse, Lélius et Scipion, et corriger avec soin ses défauts ; il faut la combattre comme on combat la maladie. Nous devons ménager notre santé, user d'un exercice modéré, ne prendre de nourriture que ce qu'il en faut pour réparer nos forces, non pour les accabler. Et nos soins ne doivent pas se borner au corps seulement, nous devons nourrir encore mieux l'esprit et le cœur ; car si on ne les entretient comme la lampe en lui fournissant de l'huile, eux aussi s'éteignent dans la vieillesse. Il y a même cette différence entre l'esprit et le corps, que celui-ci s'appesantit par le grand exercice, tandis que celui-là en reçoit une nouvelle vigueur. Cécilius n'entend par ce mot de vieillards insensés que les vieillards crédules, oublieux, désordonnés : ces défauts n'appartiennent pas à la vieillesse en général, mais à une vieillesse inerte, lâche, engourdie. Comme la pétulance et le libertinage, qui appartiennent plutôt à la jeunesse qu'à la vieillesse, ne se rencontrent pas dans tous les jeunes gens, mais seulement dans ceux qui n'ont point de mœurs ; de même cette faiblesse de tête qu'on a coutume d'appeler enfance, est le partage des vieillards futils, et non de tous les vieillards. Appius, tout vieux et tout aveugle qu'il était, gouvernait très-bien quatre fils grands et vigoureux et cinq filles, une maison considérable et une nombreuse clientèle. Son esprit était tendu comme un arc, loin de languir et de succomber sous le poids de la vieillesse. Il ne maintenait pas seulement son autorité, il conservait son empire sur tous les siens. Il était craint de ses esclaves, révérent de ses enfants et chéri de tous. La discipline et les mœurs anciennes étaient en vigueur dans sa maison. C'est ainsi que la vieillesse est honorée ; alors

est, si usque ad extremum spiritum dominatur in suos. Ut enim adolescentem : in quo senile aliquid ; sic senem , in quo est adolescentis aliquid , probō : quod qui sequitur, corpore senex esse poterit , animo numquam erit. Septimus mihi Originum liber est in manibus : omnia antiquitatis monumenta colligo : causarum illustrium , quascumque defendi , nunc quam maxime conficio orationes : jus augurum , pontificum , civile tracto : multum etiam Græcis litteris utor : Pythagoreorumque more exercendæ memoriæ gratia , quid quoque die dixerim , audierim , egerim , commemoro vesperi. Hæ sunt exercitationes ingenii , hæc curricula mentis : in his desudans , atque elaborans , corporis vires non magnopere desidero. Adsum amicis : venio in senatum frequens , ultroque afferō res multum et diu cogitatas ; easque tueor animi , non corporis viribus. Quæ si exsequi nequirem , tamen me lectulus oblectaret meus , ea ipsa cogitantem , quæ jam agere non possem : sed ut possim , facit acta vita. Semper enim in his studiis , laboribusque viventi non intelligitur , quando obrepat senectus. Ita sensim sine sensu ætas senescit : nec subito frangitur : sed diuturnitate exstinguitur.

XII. Sequitur tertia vituperatio senectutis , quod eam carere dicunt voluptatibus. Opæclarum munus ætatis , si quidem id aufert nobis , quod est in adolescentia vitiosissimum ! Accipite enim , optimi ado-

qu'elle sait se défendre elle-même , qu'elle conserve ses droits , et que , loin d'être assujettie à personne , elle exerce son autorité jusqu'au dernier soupir sur tous ceux qui l'entourent. Comme j'estime le jeune homme en qui l'on remarque quelque chose du vieillard , de même j'aime le vieillard en qui l'on voit quelque trace du jeune homme. Celui qui suivra cette maxime pourra bien vieillir quant au corps , mais il ne vieillira jamais quant à l'esprit. Je travaille maintenant à mon premier livre des Origines : je recueille tous les monumens de l'antiquité ; je donne la dernière main aux harangues que j'ai prononcées dans les causes célèbres que j'ai défendues ; j'ai fait un Traité du droit des augures , du droit des pontifes , du droit civil. La littérature grecque m'est d'un grand secours , et , à la manière des pythagoriciens , pour exercer ma mémoire , je rappelle le soir tout ce que j'ai ou fait , ou dit , ou entendu dans la journée. Voilà comment je cultive mes facultés intellectuelles. Absorbé dans ces études et ces travaux , je n'ai pas à regretter beaucoup les forces du corps. Je visite mes amis ; je viens souvent au sénat ; et , de mon propre mouvement , j'y apporte des choses mûries par le temps et la réflexion , et je les soutiens non par les forces du corps , mais par celles de l'esprit. Si je ne pouvais faire tout cela , je me plaindrais à m'occuper dans mon lit de ce que je ne pourrais exécuter. Mais j'en ai conservé la faculté , à cause de la vie active que j'ai toujours menée. C'est ainsi que l'homme vieillit peu à peu sans s'en apercevoir , et qu'au lieu d'être cassé tout à coup , il ne s'éteint qu'à force de vivre.

XII. Vient maintenant le troisième reproche qu'on fait à la vieillesse. — Elle est privée des plaisirs. — O belle prérogative de notre âge , si en effet il nous affranchit de ce qu'il y a de plus vicieux dans la jeunesse ! Écoutez donc , ô bons

lescentes, veterem orationem Archytæ Tarentini, magni in primis, et præclari viri; quæ mihi tradita est, cum essem adolescens Tarenti cum Q. Maximo. Nullam capitaliorem pestem, quam corporis voluptatem, hominibus dicebat a natura datam; cujus voluptatis avidæ libidines temere et effrenate ad potiundum incitarentur. Hinc patriæ proditioes, hinc rerum publicarum eversiones, hinc cum hostibus clandestina colloquia nasci: nullum denique scelus, nullum malum facinus esse, ad quod suscipiendum non libido voluptatis impelleret; stupra vero, et adulteria, et omne tale flagitium, nullis aliis illecebris excitari, nisi voluptatis. Cumque homini sive natura, sive quis deus nihil mente præstabilius dedisset; huic divino muneri ac dono nihil esse tam inimicum, quam voluptatem. Nec enim libidine dominante temperantiæ locum esse; neque omnino in voluptatis regno virtutem posse consistere. Quod quo magis intelligi posset; fingere animo jubebat, tanta incitatum aliquem voluptate corporis, quanta percipi posset maxima. Nemini censebat fore dubium, quin tam diu, dum ita gauderet, nihil agitare mente, nihil ratione, nihil cogitatione consequi posset. Quocirca nihil esse tam detestabile, tamque pestiferum, quam voluptatem: si quidem ea, cum major esset atque longior, omne animi lumen exstingueret. Hæc cum C. Pontio Samnite, patre ejus, a quo, Caudino prælio Sp. Postumius, T. Veturius, consules, superati sunt, locutum Archytam, Nearchus Tarentinus,

jeunes gens, un ancien discours d'Archytas de Tarente, l'un des premiers et des plus grands personnages de son temps, lequel discours me fut rapporté, lorsque dans ma jeunesse j'étais dans cette ville avec Q. Maximus. « Il n'y a pas dans la nature un poison plus funeste à l'homme, disait-il, que la volupté du corps. Il n'est aucun plaisir où il se porte avec plus d'impétuosité et de frénésie. De là les trahisons de la patrie, les renversemens des républiques, les complots clandestins avec les ennemis; point de forfait, point de grand crime auquel ne pousse cette funeste passion. Ce n'est qu'à ses amorces qu'on doit les incestes, les adultères, et tous les désordres de cette espèce; et la raison, cette faculté divine, ce don par excellence que l'homme a reçu de la nature ou d'un Dieu, n'a pas d'ennemi plus dangereux que la volupté. Là où elle domine, il n'y a plus de place pour la tempérance ni pour la vertu. » Archytas voulait que, pour se rendre cette vérité plus sensible, l'on se représentât un homme dans l'accès du plaisir le plus vif que le corps puisse goûter; il pensait qu'alors il ne serait douteux pour personne que, tant que cet homme serait dans une telle ivresse, l'action de sa pensée, de son esprit, de sa raison, ne fût totalement suspendue; que conséquemment rien n'était plus détestable, plus pestilentiel que la volupté, qui, à la longue, finissait par éteindre toute lumière de l'esprit. Voilà quel fut le discours d'Archytas, conversant avec le Samnite C. Pontius, père de celui qui triompha des consuls Sp. Posthumius et T. Véturius, à la journée de Caudes. Il nous fut rapporté par notre hôte Néarque de Tarente; qui avait toujours conservé l'amitié du peuple romain, et qui le tenait des anciens de ce temps-là. Il ajoutait que l'Athénien Platon y fut présent; et je trouve en effet que celui-ci vint à Tarente sous le consulat de Camillus et d'Ap-

hospes noster, qui in amicitia populi romani permanserat, se a majoribus natu accepisse dicebat, cum quidem ei sermoni interfuisset Plato atheniensis : quem Tarentum venisse, L. Camillo, Appio Claudio consulibus, reperio. Quorsum hæc? ut intelligatis, si voluptatem aspernari ratione et sapientia non possemus, magnam habendam senectuti gratiam, quæ efficeret, ut id non liberet, quod non oporteret. Impedit enim consilium voluptas, rationi inimica : ac mentis (ut ita dicam) præstringit oculos, nec habet ullum cum virtute commercium. Invitus quidem feci, ut fortissimi viri T. Flaminini fratrem L. Flaminium e senatu ejicerem, septem annis post, quam consul fuisset : sed notandam putavi libidinem. Ille enim cum esset consul, in Gallia exoratus in convivio a scorto est, ut securi feriret aliquem eorum, qui in vinculis essent damnati rei capitalis. Hic Tito, fratre suo, censore (qui proximus ante me fuerat), elapsus est : mihi vero, et Flacco neutiquam probari potuit tam flagitiosa, et tam perdita libido, quæ cum probro privato conjungeret imperii dedecus.

XIII. Sæpe audiivi a majoribus natu, qui se porro pueros a senibus audisse dicebant; mirari solitum C. Fabricium, quod cum apud regem Pyrrhum legatus esset, audisset a Thessalo Cineas, esse quendam Athenis, qui se sapientem profiteretur : eumque dicere, omnia, quæ faceremus, ad voluptatem esse referenda. Quod ex eo audientes, M? Curium et Tib. Coruncanium optare solitos, ut id Samnitibus, ipsique Pyr-

pius Claudius. Mais pourquoi tout cela ? — Pour vous faire sentir que , si la raison et la sagesse ne peuvent toujours nous garantir des pièges de la volupté , nous avons de grandes actions de grâces à rendre à la vieillesse , qui nous ôte le goût de plaisirs si funestes. La volupté en effet , qui est l'ennemie de la raison , corrompt le jugement , offusque les yeux de l'esprit , et ne peut s'allier avec la vertu. C'est bien , en vérité , malgré moi que j'exclus du sénat , sept après son consulat , L. Flamininus , frère de l'illustre T. Flamininus ; mais je crus devoir faire un exemple contre la débauche. Lorsqu'il était proconsul dans la Gaule , une courtisane , dans un festin , le poussa à faire frapper de la hache consulaire un des criminels qui étaient dans les fers pour crime capital. Son délit resta d'abord impuni , parce que Titus , son frère , à qui je succédai immédiatement , était alors censeur. Mais Flaccus et moi nous ne pûmes passer sous silence une action si honteuse et si criminelle , dont l'ignominie rejaillissait sur la république.

XIII. J'ai souvent ouï dire à des vieillards , qui disaient le tenir de ceux de leur temps , que Fabricius avait coutume de raconter , et toujours avec étonnement , que , lors de son ambassade auprès de Pyrrhus , il avait appris du Thessalien Cynéas , qu'il y avait à Athènes un homme faisant profession de sagesse , qui disait que la volupté devait être le but de toutes nos actions ; ils ajoutaient que M. Curius et T. Cornélius ayant entendu cela , faisaient des vœux pour que les

rho persuaderetur : quo facilius vinci possent, cum se voluptatibus dedissent. Vixerat M? Curius cum P. Decio, qui quinquennio ante eum consulem se pro republica quarto consulatu devoverat. Norateundem Fabricius, norat Coruncanius : qui cum ex sua vita, tum ex ejus, quem dico, P. Decii facto, judicabant, esse profecto aliquid natura pulehrum atque præclarum, quod sua sponte peteretur, quodque, sprete et contemta voluptate, optimus quisque sequeretur. Quorsum igitur tam multa de voluptate? quia non modo vituperatio nulla, sed etiam summa laus senectutis est, quod ea voluptates nullas magnopere desiderat. Caret epulis, extructisque mensis, et frequentibus poculis? caret ergo etiam vinolentia, et cruditate, et insomniis. Sed si aliquid dandus est voluptati, quoniam ejus blanditiis non facile obsistimus (divine enim Plato escam malorum, voluptatem appellat, quod ea videlicet homines capiantur, ut hamo pisces) quamquam immoderatis epulis careat senectus, modicis tamen conviviiis delectari potest. C. Duillium, M. F. qui Pœnos classe primus devicerat, redeuntem a cena senem sæpe videbam puer; delectabatur crebro funali, et tibiçine, quæ sibi nullo exemplo privatus sumserat : tantum licentiæ dabat gloria. Sed quid ego alia? ad meipsum jam revertar. Primum habui semper sodales. Sodalitates autem me quæstore constitutæ sunt, særis Idæis Magnæ Matris acceptis. Epulabar igitur cum sodalibus omnino modice, sed erat quidam fervor ætatis : qua progrediente,

Samnites et Pyrrhus lui-même fussent imbus d'une pareille doctrine, persuadés que plus ils seraient livrés aux plaisirs, plus il serait facile de les vaincre. Ce même Curius avait vécu avec P. Décius, qui s'était dévoué pour la république dans son quatrième consulat, cinq ans avant celui de Curius. Fabricius l'avait aussi connu, ainsi que Coruncanius. Tous ces hommes jugeaient soit d'après l'expérience de leur vie entière, soit d'après la grande action de ce même Décius, qu'il existait quelque chose de beau, de sublime par sa nature, qu'on aimait spontanément et à quoi toute belle âme rendait hommage, en méprisant la volupté. Pourquoi donc me suis-je tant étendu sur la volupté? Parce que loin de faire aucun reproche à la vieillesse, on doit la louer, au contraire, de ne désirer passionnément aucune espèce de plaisir. — Elle est privée des grands repas; elle ne peut ni manger beaucoup, ni boire fréquemment. — Elle est donc exempte de l'ivresse, des indigestions, des insomnies. Toutefois s'il faut donner quelque chose au plaisir, dont les attraites sont si puissans (et que le divin Platon appelle l'appât des maux, parce que les hommes s'y laissent prendre comme les poissons à l'hameçon), quoique les grands repas ne soient pas faits pour la vieillesse, elle peut néanmoins se régaler dans de petits festins. Je me souviens d'avoir, dans mon enfance, vu souvent revenir de souper le vieux Duillius, fils de M., qui gagna la première bataille navale contre les Carthaginois. Il prenait plaisir à se faire reconduire à la clarté des flambeaux et au son des flûtes. Il n'y avait pas d'exemple de pareille chose pour un particulier, tant sa gloire lui donnait de privilège! Pourquoi parler des autres? j'en reviendrai encore à moi. D'abord j'ai toujours eu des compagnons de table: les compagnies furent établies pendant que j'étais questeur, lorsqu'on reçut à Rome

omnia fient indies mitiora. Neque enim ipsorum conviviorum delectationem voluptatibus corporis magis, quam coetu amicorum, et sermonibus metiebar. Bene enim majores nostri accubitionem epularem amicorum, quia vitæ conjunctionem haberet, convivium nominarunt, melius, quam Græci; qui hoc idem tum comotationem, tum concenationem vocant: ut, quod in eo genere minimum est, id maxime probare videantur.

XIV. Ego vero propter sermonis delectationem tempestivis quoque conviviiis delector, nec cum æqualibus solum (qui pauci admodum restant) sed cum vestra etiam ætate, atque vobiscum: habeoque senectuti magnam gratiam, quæ mihi sermonis aviditatem auxit, potionis et cibi sustulit. Quod si quem etiam ista delectant (ne omnino bellum indixisse videar voluptati, cujus est etiam fortasse quidem naturalis modus) non intelligo, ne in istis quidem voluptatibus ipsis carere sensu senectutem. Me vero et magisteria delectant, a majoribus instituta: et is sermo, qui more majorum a summo adhibetur in poculis: et pocula, sicut in symposio Xenophontis, minuta, atque rorantia, et refrigeratio ætate, et vicissim aut sol, aut ignis hibernus. Quæ quidem in Sabinis etiam persequi soleo, conviviumque vicinorum quotidie compleo: quod ad multam noctem, quam maxime

les fêtes de la mère des dieux. Je me régalaïs donc avec mes compagnons, et dans la plus grande sobriété ; mais nous avions cette ardeur du jeune âge. Tout se tempère à mesure qu'on vieillit. Ce qui m'attirait le plus dans ces festins, n'était pas le plaisir de manger et de boire ; c'était celui de me trouver avec mes amis et de converser avec eux. Nos ancêtres ont eu raison d'appeler une réunion d'amis à table, d'un nom ¹³ qui exprime l'action de vivre ensemble, parce que la table est effectivement un des liens de la société ; et ils ont mieux fait en cela que les Grecs, qui expriment la même chose par un mot ¹⁴ qui n'a trait qu'au boire et au manger : de sorte qu'ils semblent ne considérer dans les festins que ce qui en fait la moindre partie.

XIV. Quant à moi, j'aime ces banquets prolongés pour le plaisir de la conversation ; et ce n'est pas seulement avec les hommes de mon âge, qui restent en bien petit nombre, mais c'est aussi avec ceux du vôtre, et surtout avec vous ; et j'ai grande obligation à la vieillesse, qui n'a fait qu'augmenter mon avidité pour la conversation, et l'a diminuée pour le boire et le manger. Si cette dernière jouissance est du goût de bien des gens, pour ne pas paraître avoir déclaré la guerre aux plaisirs dont le désir n'est que trop naturel peut-être, je dirai que je ne comprends pas pourquoi les vieillards ne seraient pas propres à goûter cette jouissance-là. Certes, j'aime beaucoup et les royautés de table établies par nos ancêtres, et le discours prononcé, le verre en main, par le roi du festin, à la manière de nos pères. J'aime aussi, comme Xénophon dans son Banquet, à boire dans ces petits verres qui ne font qu'arroser le gosier, devant le feu ou au soleil en hiver, et au frais en été. C'est ainsi que j'ai coutume de vivre à ma maison de campagne de Sabine : je suis tous les jours en festin avec

possumus, vario sermone producimus. At non est voluptatum tanta quasi titillatio in senibus. Credo : sed ne desideratio quidem. Nihil autem molestum, quod non desideres. Bene Sophocles, cum ex eo quidam jam affecto ætate, quæreret, utereturne rebus venereis : Dii meliora, inquit. Libenter vero istinc, tamquam a domino agresti, ac furioso profugi. Cupidis enim rerum talium odiosum et molestum est fortasse carere. Satiatis vero et expletis jucundius est carere, quam frui. Quamquam non caret is, qui non desiderat. Ergo hoc non desiderare, dico esse jucundius, quam frui. Quod si istis ipsis voluptatibus bona ætas fruitur libentius; primum parvulis fruitur rebus, ut diximus : deinde iis, quibus senectus, si non abunde potitur, non omnino caret. Ut Turpione Ambivio magis delectatur, qui in prima cavea spectat; delectatur tamen etiam qui in ultima : sic adolescentia voluptates prope intuens magis fortasse lætatur : sed delectatur etiam senectus procul eas spectans, tantum, quantum sat est. At illa quanti sunt, animum, tamquam emeritis stipendiis libidinis, ambitionis, contentionis, inimicitiarum, cupiditatum omnium, secum esse, secumque (ut dicitur) vivere? si vero habet aliquod tamquam pabulum studii atque doctrinæ, nihil est otiosa senectute jucundius. Mori pæne videbamus in studio dimetiundi cœli atque terræ C. Gallum, familiarem patris tui, Scipio. Quoties illum lux noctu aliquid describere ingressum, quoties nox oppressit, cum mane cœpisset? quam

mes voisins, et tout en discourant sur divers sujets, nous prolongeons ces assemblées aussi avant dans la nuit que nous pouvons. Les plaisirs, dira-t-on, sont moins piquans dans la vieillesse. — Je le crois; mais aussi nous n'avons pas les mêmes désirs. Or la privation de ce qu'on ne désire pas, ne saurait être un grand mal. Voici une bonne réponse de Sophocle à quelqu'un qui lui demandait s'il jouissait encore des plaisirs de l'amour : Que les dieux veuillent m'en préserver! répondit-il; je les ai abandonnés aussi volontiers que j'eusse quitté un maître sauvage et furieux. Pour ceux qui sont avides de ces choses-là, il peut être fâcheux et pénible d'en être privé; mais pour qui en est pleinement rassasié, la privation est préférable à la jouissance, si l'on peut appeler privation l'absence d'une chose qu'on ne désire point. Je dirai donc qu'en cela, ne point désirer vaut mieux que jouir. Que si, dans le bel âge, on se livre plus volontiers à ces mêmes plaisirs, je dirai encore, comme je l'ai déjà fait, que ces plaisirs sont bien peu de chose, et que la vieillesse, pour en jouir moins, n'en est pas entièrement privée. Lorsque l'orateur Turpion Ambivius se fait entendre, les spectateurs qui se trouvent placés aux premiers rangs ont sans doute le plus de plaisir, mais ceux-là en ont aussi qui sont aux derniers. De même l'adolescence, qui se trouve plus à portée des plaisirs, en jouit peut-être mieux; mais les vieillards, qui en sont plus éloignés, en jouissent encore suffisamment. D'ailleurs de quel prix n'est-il pas, après avoir, pour ainsi dire, fait son temps au service du libertinage, de l'ambition, de l'intrigue, des rivalités, et enfin de toutes les passions, d'être à soi, et, comme on le dit, de vivre avec soi-même? Et si l'on a quelque objet d'étude qui serve d'aliment à l'esprit, qu'y a-t-il de plus agréable que l'oisive vieillesse? C. Gallus, l'ami de votre père, Scipion,

delectabat eum, defectiones solis, et lunæ multo nobis ante prædicere? Quid in levioribus studiis, sed tamen acutis? quam gaudebat bello suo punico Nævius! quam Truculento Plautus! quam Pseudolo! Vidi etiam senem Livium: qui cum sex annos ante, quam ego natus sum, fabulam docuisset, Centone Tuditanoque consulibus, usque ad adolescentiam meam processit ætate. Quid de P. Licinii Crassi, et pontifici, et civilis juris studio loquar? aut de hujus P. Scipionis, qui his paucis diebus pontifex maximus factus est? Atqui eos omnes, quos commemoravi, his studiis flagrant senes vidimus. M. vero Cethegum, quem recte Suadæ medullam dixit Ennius, quanto studio exerceri in dicendo videbamus, etiam senem? Quæ sunt igitur epularum, aut ludorum, aut scortorum voluptates cum his voluptatibus comparandæ? Atque hæc quidem studia doctrinæ. Quæ quidem prudentibus, et bene institutis pariter cum ætate crescunt: ut honestum illud Solonis sit, quod ait versiculo quodam, ut ante dixi, senescere se, multa indies addiscentem: qua voluptate animi nulla certe potest esse major.

XV. Venio nunc ad voluptates agricolarum, quibus ego incredibiliter delector: quæ nec ulla impediuntur senectute, et mihi ad sapientis vitam proxime videntur accedere. Habent enim rationem cum terra, quæ nunquam recusat imperium, nec umquam sine

ne le voyons-nous pas mourir en mesurant , en quelque sorte , le ciel et la terre ? Combien de fois le jour ne le surprit-il pas attaché sur l'ouvrage entrepris le soir , et la nuit sur celui commencé le matin ? qu'il avait de plaisir à nous prédire long-temps d'avance les éclipses de soleil et de lune ! Que dirai-je des études moins profondes , mais qui demandent pourtant du génie ? Combien Névius ne se complaisait-il pas dans sa Guerre punique , Plaute , dans sa comédie du Capitan , dans celle du Fourbe ? J'ai vu Livius , qui , après avoir donné , déjà avancé en âge , une pièce de théâtre , sous le consulat de Cention et de Tuditanus , sept ans avant ma naissance , vécut encore jusqu'à mon adolescence. Vous parlerai-je des études de P. Licinius Crassus , dans le droit civil , et dans le droit des pontifes ? ou bien de celles de P. Scipion , celui qui vient d'être fait grand pontife ? Tous ces hommes , nous les avons vus , dans leur vieillesse , suivre avec ardeur ces mêmes études. M. Céthégus , qu'Ennius a si bien appelé la *moelle* de l'éloquence , ne le voyons-nous pas , même dans ses vieux jours , s'exercer dans l'art de bien parler ? Les festins , les jeux et les courtisanes offrent-ils des plaisirs comparables à ces plaisirs-là ? D'ailleurs , le goût de l'étude a cela de particulier , que , dans les bons esprits , il croît avec les années. Aussi c'est une belle parole de Solon , que celle que nous avons déjà citée : Qu'il vieillissait et apprenait de jour en jour beaucoup de choses. Certes , ce plaisir de l'esprit est plus grand que tous les autres.

XV. J'en viens maintenant aux plaisirs de l'agriculture , qui ont pour moi un charme incroyable. Ceux-là ne sont pas interdits à la vieillesse , et ils me paraissent les plus analogues aux mœurs du sage. Ils n'ont de rapport qu'avec la terre , qui , toujours docile à la main qui la gouverne , ne rend jamais

usura reddit, quod accepit : sed alias minore, ple-
rumque maiore cum fœnore. Quamquam me quidem
non fructus modo, sed etiam ipsius terræ vis ac na-
tura delectat : quæ cum grémio mollito ac subacto se-
men sparsum excepit ; primum id occæcatum cohi-
bet ; ex quo occatio (quæ hoc efficit) nominata est :
deinde tepesfactum vapore et compressu suo diffun-
dit, et elicit herbescentem ex eo viriditatem : quæ
nixa fibris stirpium, sensim adolescit, culmoque
erecta geniculato, vaginis jam quasi pubescens inclu-
ditur ; e quibus cum emergerit, fundit frugem spici,
ordinæ structam, et contra avium minorum morsus
munitur vallo aristarum. Quid ego vitium satus, or-
tus, incrementa commemorem ? satiari delectatione
non possum, ut meæ senectutis quietem oblecta-
mentumque noscatis. Omitto enim vim ipsam om-
nium, quæ generantur e terra : quæ ex fici tantulo
grano, aut ex acino vinaceo, aut ex ceterarum fru-
gum ac stirpium minutissimis seminibus tantostrun-
cos ramosque procreat : malleoli, plantæ, sarmenta,
virradices, propagines, nonne ea efficiunt, ut quem-
vis cum admiratione delectent ? Vitis quidem, quæ
natura caduca est, et nisi fulta sit, ad terram fertur ;
eadem, ut se erigat, claviculis suis, quasi manibus,
quidquid est nacta, complectitur : quam serpentem
multiplici lapsu et erratico, ferro amputans coercet
ars agricolarum, ne silvescat sarmentis, et in omnes
partes nimia fundatur. Itaque ineunte vere in iis,
quæ relicta sunt, existit tamquam ad articulos sar-

qu'avec usure ce qu'elle a reçu, mais quelquefois avec moins, comme souvent avec plus de profit. Cependant, ce ne sont pas seulement les fruits qui me charment, c'est aussi la nature et la vertu de la terre. Dès qu'elle a été bien cultivée, et qu'elle a reçu dans son sein entr'ouvert la semence dispersée par la main du laboureur, et recouverte par la herse, elle la ramollit bientôt par son contact et sa vapeur, la fait enfler et fendre : il sort alors une pointe verdoyante, qui grandit peu à peu en se fortifiant dans sa racine ; la plante s'élève ensuite en chalumau noueux, reste quelque temps enveloppée comme pour achever mystérieusement sa formation ; et, s'échappant enfin de cette enveloppe, elle présente un épi de la structure la plus symétrique, muni d'un rempart de pointes piquantes contre les insultes des petits oiseaux. Que vous dirai-je de la plantation, de la naissance, de l'accroissement de la vigne ? Je ne peux me rassasier du plaisir que j'éprouve à vous faire connaître les délassemens, les délices de ma vieillesse. Je ne m'arrêterai pas sur la force productive de la terre, qui, d'un aussi petit grain que celui de la figue ou du raisin, ou d'autres petites semences d'arbres et de racines, forme des troncs si gros, et des branches si étendues. Mais les marcottes, les plants, les sarmens, les racines vivaces, les provins, n'ont-ils pas de quoi faire notre amusement à la fois et notre admiration ? et la vigne qui, faible de sa nature, rampe si elle n'a pas d'appui ? Voyez-vous comme, avec ses vrilles, qui semblent autant de mains, elle embrasse tout ce qui semble se présenter à elle ? Pour l'empêcher de s'épuiser en jets superflus, l'agriculteur promène habilement le fer sur ses sarmens multipliés et vagabonds. Ainsi, au retour du printemps, sur les ceps qui ont été laissés, on voit, comme aux articulations des sarmens, poindre le bourgeon où se montre bientôt la grappe. Celle-ci,

mentorū ea, quæ gemma dicitur : a qua oriens uva sese ostendit : quæ et succo terræ, et calore solis augescens primo est peracerba gustatu, deinde maturata dulcescit ; vēstilaque pampinis, nec modico tepore caret, et nimios solis defendit ardores. Qua quid potest esse cum fructu lætius, tum adspectu pulchrius? cujus quidem non utilitas me solum, ut ante dixi, sed etiam cultura, et ipsa natura delectat : adminiculorum ordines, capitum jugatio, religatio et propagatio vitium, sarmentorūque, ea, quam dixi, aliorum amputatio, aliorum immissio. Quid ego irrigationes? quid fossiones agri, repastinationesque proferam, quibus fit multo terra fœcundior? Quid de utilitate loquar stercorandi? dixi in eo libro, quem de rebus rusticis scripsi : de qua doctus Hesiodus ne verbum quidem fecit, cum de cultura agri scriberet. At Homerus, qui multis, ut mihi videtur, ante sæculis fuit, Laertem lenientem desiderium, quod capiebat e filio, colentem agrum, et eum stercorantem facit. Nec vero segetibus solum, et pratis, et vineis, et arbustis res rusticæ lætæ sunt, sed etiam hortis et pomariis : tum pecudum pastu, apium examinibus, florum omnium varietate. Nec consitiones modo delectant, sed etiam insitiones : quibus nihil invenit agricultura sollertius.

XVI. Possum persequi multa oblectamenta rerum rusticarum : sed ea ipsa, quæ dixi, fuisse sentio longiora. Ignoscetis autem. Nam et studio rerum rusticarum provectus sum, et senectus est natura loqua-

fécondée par le suc de la terre et la chaleur du soleil, grandit, est d'abord âpre au goût, s'adoucit ensuite en mûrissant, et, à la faveur du pampre qui la couvre, jouit d'une douce chaleur, sans être exposée à la trop vive ardeur du soleil. Y a-t-il rien de plus riant, de plus beau, que la vigne avec son pampre et ses raisins ? Et ce n'est pas seulement l'utile qui me plaît, comme je l'ai déjà dit, c'est aussi la beauté de la nature, et les charmans détails de la culture, tels que les longues files d'échalas, les liens qui assujétissent le sarment, les provins, l'amputation des ceps inutiles, et la conservation des autres. Que dirai-je de l'art de faire des irrigations, des différens labours qu'on donne aux terres pour les rendre plus fertiles ? Parlerai-je de l'utilité des engrais ? Je l'ai fait dans mon ouvrage sur l'agriculture. Hésiode n'en dit pas un mot dans son poëme sur la culture des champs. Mais Homère, qui, selon moi, vivait plusieurs siècles avant lui, nous représente Laërte fumant et cultivant lui-même ses domaines, pour adoucir les regrets de l'absence de son fils. Au reste, les moissons, les prairies, les vignobles et les arbres, ne sont pas les seuls ornemens de la campagne. C'est aussi les jardins, les vergers, les bestiaux, les pâturages, les essaims d'abeilles, les différentes espèces de fleurs. Outre le plaisir des plantations, j'ai encore celui des greffes, qui sont l'invention la plus ingénieuse de l'agriculture.

XVI. Je pourrais m'étendre davantage sur les amusemens de la campagne, mais je sens que je n'ai déjà été que trop long. Vous me le pardonnerez, je me suis laissé entraîner par mon goût naturel ; et puis la vieillesse est parleuse ; j'en con-

cior : ne ab omnibus eam vitiis videar vindicare. Ergo in hac vita M? Curius, cum de Samnitibus, de Sabinis, de Pyrrho triumphasset, consumsit extremum tempus ætatis : cuius quidem villam ego contemplanis (abest enim non longe a me) admirari satis non possum vel hominis ipsius continentiam, vel temporum disciplinam. Curio ad focum sedenti, magnum auripondus Samnites cum attulissent, repudiati ab eo sunt. Non enim aurum habere, præclarum sibi videri dixit; sed iis, qui haberent aurum, imperare. Poteratne tantus animus non jucundam efficere senectutem? Sed venio ad agricolas, ne a meipso recedam. In agris erant tum senatores, et iidem, senes : siquidem aranti L. Quinctio Cincinnato nuntiatum est, eum dictatorem esse factum : cuius dictatoris jussu magister equitum C. Servilius Ahala Sp. Mæhum, regnum appetentem, occupatum interemit. A villa in senatum arcessebantur et Curius, et ceteri senes : ex quo, qui eos arcessebant, viatores nominati sunt. Num igitur eorum senectus, miserabilis fuit, qui se agri cultione oblectabant? Mea quidem sententia, hæud scio, an ¹ nulla beatior esse possit : neque solum officio, quod hominum generi universo cultura agrorum est salutaris, sed et delectatione, quam dixi, et saturitate, copiaque omnium rerum, quæ ad victum hominum, ad cultum etiam deorum pertinent : ut, quoniam hæc quidam desiderant, in gratiam jam cum voluptate redeamus. Semper enim boni

¹ Id est, senes. — ² Ulla.

viens, pour ne pas avoir l'air de ne reconnaître en elle aucun défaut. C'est aux champs que M. Curius passa ses derniers jours, après avoir triomphé des Samnites, des Sabins et de Pyrrhus. Lorsque je considère sa maison de campagne, qui n'est pas éloignée de la mienne, je ne puis assez admirer et son désintéressement et les mœurs de son siècle. C'est là qu'assis au coin de son feu, Curius rejette l'offre d'une grosse somme d'or que lui avaient apportée les Samnites, en leur disant : Ce n'est pas d'avoir de l'or qu'il me paraît glorieux, mais c'est de commander à ceux qui ont cet or. Une âme si élevée pouvait-elle ne pas rendre sa vieillesse agréable ? J'en reviens aux agriculteurs, pour ne pas trop m'éloigner de moi-même. Alors les sénateurs, c'est-à-dire les vieillards, vivaient à la campagne. L. Q. Cincinnatus fut trouvé la charrue à la main, quand on vint lui annoncer qu'il était nommé à la dictature ; et c'est par l'ordre de ce dictateur que C. Servilius Ahala, général de la cavalerie, surprit et tua Sp. Mélius, qui aspirait à la royauté. C'est de la campagne qu'étaient mandés au sénat et Curius et les autres vieillards ; et de là vient le nom de voyageurs, qu'on donnait à ceux qui allaient les y chercher. Eh bien ! la vieillesse de ces hommes qui se plaisaient à cultiver les champs, vous paraît-elle misérable ? Pour moi, je doute qu'il puisse y avoir une vie plus heureuse, non-seulement parce qu'on y remplit un devoir, en cultivant un art salutaire à tout le genre humain, mais parce qu'on y trouve ce charme dont j'ai parlé, et l'abondance de toutes les choses nécessaires au culte des dieux et à la nourriture des hommes ; ce qui étant du goût de bien des gens, me fait rentrer en grâce avec la volupté. En effet, un bon habitant de la campagne a toujours sa maison approvisionnée des meilleurs vins, d'huile, même de gibier ; et tout abonde chez lui, le

assiduique domini referta cella vinaria, olearia, etiam penaria est, villaque tota locuples est: abundat porco, hædo, agno, gallina, lacte, caseo, melle. Jam hortum ipsi agricolæ succidiam alteram appellant: tum conditiora facit hæc, supervacanei etiam operis aucupium atque venatio. Quid de pratorum viriditate, aut arborum ordinibus; aut vinearum olivetorumque specie dicam? Brevi præcidam. Agro bene culto nil potest esse, nec usu uberius, nec specie ornatus: ad quem fruendum non modo non retardat, verum etiam invitat, atque allecat senectus. Ubi enim potest illa ætas, aut calescere vel apricatione melius, vel igni; aut vicissim umbris aquisve refrigerari salubrius? Sibi igitur habeant arma, sibi equos, sibi hastas, sibi clavam, sibi pilam, sibi¹ nationes, et cursus: nobis senibus ex lusionibus multis talos relinquant, et tesseras: idipsum utrum lubebit: quoniam sine his beata esse senectus potest.

XVII. Multas ad res perutiles Xenophontis libri sunt. Quos legite, quæso, studiose, ut facitis. Quam copiose ab eo agricultura laudatur in eo libro, qui est de tuenda re familiari, qui Oeconomicus inscribitur? Atque ut intelligatis, nihil ei tam regale videri, quam studium agri colendi, Socrates in eo libro loquitur cum Critobulo, Cyrum minorem, regem Persarum, præstantem ingenio, atque imperii gloria, cum Lysander Lacedæmonius, vir summæ virtutis, venisset ad eum Sardis, eique dona a sociis

¹ Nationes.

porc, le chevreau, l'agneau, les poules, le lait, le fromage, le miel. Le jardin est encore ce que l'agriculteur appelle un second saloir, et dans les momens perdus, la chasse vient ajouter à toutes ces jouissances. Que dirai-je de la verdure des prairies, des rangées d'arbres, de la beauté des vignes et des oliviers ? Je dirai tout en peu de mots. Rien de plus agréable et de plus utile qu'une campagne bien cultivée, et loin que la vieillesse nous empêche d'en jouir, elle nous y appelle au contraire et nous y convie. Où donc les vieillards pourraient-ils trouver de plus doux abris et de meilleurs feux pour se réchauffer, et tour à tour des ombrages et des eaux plus salubres pour se rafraîchir ? Que les jeunes gens gardent pour eux les armes, les chevaux, les javelots, la massue, la paume, la nage et les courses ; et qu'à nous vieillards ils laissent seulement, de tant de jeux, les dés et les osselets, encore comme il leur plaira, car nous n'en avons pas besoin pour être heureux.

XVII. Les livres de Xénophon renferment beaucoup de choses de la plus grande utilité. Continuez, je vous y exhorte, à les lire avec application. Comme il se répand en louanges sur l'agriculture, dans son livre de l'économie domestique, intitulé *l'Economique* ! Pour faire sentir que nulle occupation ne lui semble plus royale que la culture des champs, il fait, dans ce livre, raconter par Socrate à Critobule, que Cyrus le jeune, roi des Perses, également grand par son génie et la gloire de son règne, ayant reçu dans sa cour à Sardes le Lacédémonien Lysandre, homme d'un mérite éminent, qui lui apportait des présens de la part de ses alliés, le traita avec beaucoup de politesse et de bonté, et lui fit voir un parc planté avec soin ;

attulisset : et ceteris in rebus comem erga Lysandrum
atque humanum fuisse, et ei quendam conseptum
agrum, diligenter consitum ostendisse. Cum autem
admiraretur Lysander et proceritates arborum, et
directos in quincuncem ordines, et humum subac-
tam, atque puram, et suavitatem odorum, qui affla-
rentur e floribus : tum dixisse, mirari se non modo
diligentiam, sed etiam sollertiam ejus, a quo essent
illa dimensa, atque descripta : et ei Cyrum respon-
disse : Atqui ego omnia ista sum dimensus ; mei sunt
ordines, mea descriptio ; multæ etiam istarum arbo-
rum mea manu sunt satæ. Tum Lysandrum intuen-
tem ejus purpuram, et nitorem corporis, ornatum-
que persicum multo auro, multisque gemmis, dixisse :
Recte vero te, Cyre, beatum ferunt, quoniam vir-
tuti tuæ fortuna conjuncta est. Hac igitur fortuna
frui licet senibus : nec ætas impedit, quo minus et
ceterarum rerum, et inprimis agri colendi studia
teneamus usque ad ultimum tempus senectutis. M.
quidem Valerium Corvum accepimus ad centesimum
annum perduxisse, cum esset acta jam ætate in agris,
eosque coleret : cujus inter primum et sextum con-
sulatum, sex et quadraginta anni interfuerunt. Itaque
quantum spatium ætatis majores nostri ad senectutis
initium esse voluerunt, tantus illi cursus honorum
fuit. Atque ejus extrema ætas hoc beatior, quam me-
dia, quod auctoritatis plus habebat, laboris vero mi-
nus. Apex autem senectutis est auctoritas. Quanta

• Rite.

que Lysandre, enchanté de la beauté des arbres, de leur disposition en quinconce, de la propreté des allées, et des odeurs suaves que les fleurs exhalaient, lui dit que, dans tout cela, il n'admirait pas seulement l'exécution qui en était parfaite, mais encore l'intelligence de celui qui en avait conçu le plan; et que Cyrus lui répondit : *C'est moi qui l'ai conçu : la disposition, l'alignement, sont mon ouvrage; et la plupart des arbres ont été plantés de ma propre main*; qu'à ces mots Lysandre fixant les yeux sur la magnificence asiatique, la pourpre, l'or, les pierreries qui rehaussaient la beauté de ce prince, s'écria : Ah! c'est à juste titre, Cyrus, qu'on vous dit heureux, puisqu'en vous la fortune se joint à la vertu! Sans doute la vieillesse peut jouir d'une telle fortune, et l'âge n'empêche pas que nous ne conservions, jusqu'au dernier moment, le goût de toutes ces choses, surtout celui de l'agriculture. Nous apprenons que Valérius Corvinus vécut jusqu'à cent ans; que, dans ses dernières années, il habitait et cultivait les champs. Il y eut quarante-six ans d'intervalle entre son premier et son sixième consulat. Il fut donc dans les honneurs autant d'années qu'il en faut avoir pour être à l'âge où nos pères ont fixé le commencement de la vieillesse; et il fut plus heureux encore à la fin qu'au milieu de sa vie, puisqu'il avait plus d'autorité et moins de travail. L'autorité est la couronne de la vieillesse. Quelle ne fut pas l'autorité de Lucius Cécilius Métellus! Quelle ne fut pas celle d'Attilius Calatinus, qui seul obtint, de la voix unanime de plusieurs nations, cet éloge unique, qu'il avait été le premier des Romains! Nous savons tous par cœur l'épithaphe gravée sur son tombeau. Celui-là est, à juste titre, un grand personnage, dont l'éloge est dans la bouche de tout le monde. Quels hommes que les grands pontifes que nous avons vus! D'abord un Pu-

fuit in L. Cæcilio Metello? quanta in Atilio Calatino? in quem illud elogium unicum : PLURIMÆ CONSENTIUNT GENTES, POPULI PRIMARIUM FUISSE VIRUM. Notum est ¹ carmen, incisum in sepulcro. Jure igitur gravis, cujus de laudibus omnium esset fama consentiens. Quem virum P. Crassum, nuper pontificem maximum, quem postea M. Lepidum eodem sacerdotio præditum, vidimus? Quid de Paulo, aut Africano loquar? aut, ut jam ante, de Maximo? quorum non in sententia solum, sed etiam in nutu residebat auctoritas. Habet senectus, honorata præsertim, tantam auctoritatem, ut ea pluris sit, quam omnes adolescentiæ voluptates.

XVIII. Sed in omni oratione, mementote, eam me laudare senectutem, quæ fundamentis adolescentiæ constituta sit. Ex quo id efficitur (quod ego magno quondam cum assensu omnium dixi) : Miseram esse senectutem, quæ se oratione defenderet. Non cani, non rugæ repente auctoritatem arripere possunt : sed honeste acta superior ætas fructus capit auctoritatis extremos. Hæc enim ipsa sunt honorabilia, quæ videntur lævia, atque communia, salutari, appeti, decedi, assurgi, deduci, reduci, consuli : quæ et apud nos, et in aliis civitatibus, ut quæque optime morata, ita diligentissime observantur. Lysandrum Lacedæmonium, cujus modo mentionem feci, dicere ajunt solitum, Lacedæmone esse honestissimum domicilium senectutis. Nusquam enim tantum tribui-

¹ Totum carmen.

plus Cressus, ensuite un M. Lépidus. Que dirai-je de Paul ou de l'Africain, ou de Maximus dont j'ai déjà parlé? L'autorité de ces hommes n'était pas seulement dans leur avis, mais jusque dans leurs moindres signes. La vieillesse, surtout lorsqu'elle est dans les honneurs, jouit d'une si grande autorité, que tous les plaisirs de la jeunesse ne sont rien en comparaison.

XVIII. Au reste, souvenez-vous que, dans tout mon discours, je n'entends faire l'éloge que de cette vieillesse qui a ses fondemens dans le premier âge. C'est dans le même sens que j'ai dit autrefois, avec l'approbation de tous ceux qui m'entendaient, que cette vieillesse-là était bien misérable, qui était réduite à réclamer ses droits; que ce n'étaient ni les cheveux blancs ni les rides qui pouvaient tout à coup donner l'autorité, mais qu'elle est le dernier fruit qu'on recueille des vertus du premier âge. Ce sont tout autant de choses honorables pour nous, quelque communes et peu importantes qu'elles paraissent, que de nous saluer, de venir au-devant de nous, de se retirer, de se lever devant nous, de nous accompagner, de nous reconduire, de nous consulter; et tous ces procédés s'observent chez nous et chez les autres peuples avec d'autant plus de soin qu'il y a plus de mœurs. On rapporte que le Lacédémonien Lysandre dont je viens de parler, avait coutume de dire que Lacédémone était l'asile le plus

tur ætati, nusquam est senectus honoratior. Quis etiam memoriæ proditum est, cum Athenis, ludis, quidam in theatrum grandis natu venisset, in magno consessu locum ei a suis civibus nusquam datum: cum autem ad Lacedæmonios accessisset, qui legati cum essent, in loco certo consederant, consurrexisse omnes, et senem illum sessum recepisse. Quibus cum a cuncto consessu plausus esset multiplex datus, dixisse ex iis quendam, Athenienses scire, quæ recta essent, sed facere nolle. Multa in nostro collegio præclara: sed hoc, de quo agimus, inprimis, quod, ut quisque ætate antecedit, ita sententiæ principatum tenet: neque solum honore antecedentibus, sed iis etiam, qui cum imperio sunt, majores balu augures anteponuntur. Quæ sunt igitur voluptates corporis cum auctoritatis præmiis comparandæ? quibus qui splendide uti sunt, ii mihi videntur fabulam ætatis peregissee, nec, tamquam inexercitati histriones, in extremo actu corruisse. At sunt morosi, et anxii, et iracundi, et difficiles senes: si quærimus, etiam avari. Sed hæc, morum vitia sunt, non senectutis. Ac morositas tamen, et ea vitia, quæ dixi, habent aliquid excusationis, non illius quidem justæ, sed quæ probari posse videatur. Contemnere putant, despicere, illud. Præterea in fragili corpore odiosa omnis offensio est. Quæ tamen omnia dulciora sunt et temporibus bonis, et artibus; idque tum in vita, tum in scena intelligi potest ex iis fratribus, qui in Adelpis

Anticallit.

honorable de la vieillesse. Nulle part, en effet, on n'a autant d'égards pour l'âge ; nulle part, la vieillesse n'est aussi honorée. Nous apprenons, par l'histoire, qu'un certain vieillard étant arrivé sur le théâtre d'Athènes pendant la célébration des jeux, il ne trouva pas un de ses concitoyens, dans cette grande assemblée, qui lui offrit une place, et que, s'étant approché des ambassadeurs de Lacédémone, qui, en cette qualité, y en avaient une marquée, tous se levèrent pour faire place au vieillard ; ce qui leur ayant attiré les plus grands applaudissemens de la part de toute l'assemblée, l'un d'eux dit alors que les Athéniens savaient bien ce qui était convenable, mais qu'ils ne voulaient pas le mettre en pratique. Il y a beaucoup de belles choses dans notre collège, mais surtout celle qui a trait à ce que nous disons. Le plus avancé en âge y opine le premier ; et ce n'est pas seulement sur ceux qui sont plus élevés en dignité que les augures plus âgés ont la préséance, ils l'ont même sur ceux qui sont revêtus de l'autorité. Quels sont donc les plaisirs du corps qu'on puisse comparer à des prérogatives aussi flatteuses ? Ceux qui en ont joui avec éclat me semblent avoir bien fini le drame de la vie, et n'avoir pas fait comme ces mauvais comédiens qui échouent au dernier acte. Mais, dira-t-on, les vieillards sont moroses, inquiets, irascibles, difficiles, même avares, si nous cherchons bien. Ces défauts viennent des mœurs et non de la vieillesse ; et encore la morosité, comme ces autres défauts dont je parle, a-t-elle une espèce d'excuse qui n'est pas légitime à la vérité, mais qui semble plausible. Ces vieillards se croient méprisés, tournés en ridicule ; en outre, pour un corps débile, la moindre offense est douloureuse. Tout cela cependant se mitige par les bonnes mœurs et par la culture de l'esprit ; et la scène de la vie, comme celle du théâtre, nous présente souvent

sunt. Quanta in altero duritas, in altero comitas! Sic se res habet. Ut enim non omne vinum, sic non omnis ætas vetustate coacescit. Severitatem in senectute probō, sed eam (sicut alia) modicam: acerbitatem nullo modo. Avaritia vero senilis quid sibi velit, non intelligo. Potest enim quidquam esse absurdius, quam, quo minus viæ restat, eo plus viatici quærere?

XIX. Quarta restat causa, quæ maxime angere, atque sollicitam habere nostram ætatem videtur, appropinquatio mortis: quæ certe a senectute non potest longe abesse. O miserum senem, qui, mortem contemnendam esse, in tam longa ætate non viderit! quæ aut plane negligenda est, si omnino exstinguit animum; aut etiam optanda, si aliquo eum deducit, ubi sit futurus æternus. Atqui tertium certe nihil inveniri potest. Quid igitur timeam, si aut non miser post mortem, aut beatus etiam futurus sum? quamquam quis est tam stultus, quamvis sit adolescens, cui sit exploratum, se ad vesperum esse victurum? quin etiam ætas illa multo plures, quam nostra, mortis casus habet. Facilius in morbos incidunt adolescentes; gravius ægrotant; tristius curantur. Itaque pauci veniunt ad senectutem: quod ni ita accideret, melius et prudentius viveretur. Mens enim, et ratio, et consilium, in senibus est: qui si nulli fuissent, nullæ omnino civitates essent. Sed redeo ad mortem impendentem. Quod illud est crimen senectutis, cum illud videatis cum adolescentia esse commune? Sensi

l'exemple des deux frères dans *les Adelphe*s *. Quelle dureté dans l'un ! dans l'autre quelle douceur ! Ainsi va le monde. Il en est des hommes, comme des différens vins, qui ne s'aigrissent pas tous en vieillissant. J'approuve la sévérité dans la vieillesse, pourvu qu'elle soit modérée, comme tout doit l'être ; mais l'âpreté, je ne l'approuve en aucune manière : quant à l'avarice du vieillard, je ne conçois pas quel est son but. Peut-il y avoir rien de plus absurde, que d'augmenter son viatique, à mesure qu'il reste moins de chemin à faire ?

XIX. Reste maintenant la quatrième cause, qui semble inquiéter et tourmenter notre âge, la proximité de la mort : et en effet, elle ne peut en être fort éloignée. Oh ! malheureux le vieillard qui, dans une longue vie, n'a pas appris à mépriser la mort ! Elle doit être toutefois, ou bien indifférente, si elle anéantit notre âme, ou bien désirable, si elle la fait passer dans un lieu où elle sera éternelle. Or, certainement on ne pourrait trouver une troisième supposition. Que craindrai-je donc, si je dois, après ma mort, ou n'être pas misérable, ou bien être heureux ? Quel est l'homme, quelque jeune qu'il soit, assez insensé pour assurer qu'il vivra jusqu'au soir ? Bien plus, les cas de mort sont plus nombreux dans le jeune âge que dans le nôtre. Les maladies y sont plus fréquentes, plus aiguës, et d'une plus triste guérison. Aussi peu parviennent jusqu'à la vieillesse. S'il n'en arrivait ainsi, on vivrait mieux et plus sagement. Le bon sens, la raison et la prudence, sont l'apanage de la vieillesse ; s'il n'y avait pas de vieillards, il n'y aurait jamais eu de cités. J'en reviens à la mort qui nous menace. Pourquoi en faire le crime de la vieillesse, si elle menace également les jeunes gens ? Je n'ai que trop éprouvé, et dans la perte de mon excellent fils, et dans celle, Scipion, de vos

* Comédie de Térence.

ego cum in optimo filio meo, tum in expectatis ad amplissimam dignitatem fratribus tuis, Scipio, omni ætati mortem esse communem. At sperat adolescens, diu se victurum : quod sperare idem senex non potest. Insipienter sperat. Quid enim stultius, quam incerta pro certis habere, falsa pro veris? Senex, ne quod speret quidem, habet. At est eo meliore conditione, quam adolescens : cum id, quod ille sperat, hic jam consecutus est. Ille vult diu vivere : hic diu vixit. Quamquam, o dii boni! quid est in hominis vita diu? da enim supremum tempus : expectemus Tartessorum regis ætatem : fuit enim (ut scriptum video) Arganthonius quidam Gadibus, qui octoginta regnavit annos, centum et viginti vixit : sed mihi ne diuturnum quidem quidquam videtur, in quo est aliquid extremum. Cum enim id advenit; tunc illud, quod præteriiit, effluxit : tantum remanet, quod virtute, et recte factis consecutus sis, Horæ quidem cedunt, et dies, et menses, et anni : nec præteritum tempus umquam revertitur, nec quid sequatur, sciri potest. Quod cuique temporis ad vivendum datur, eo debet esse contentus. Neque enim histrioni, ut placeat, peragenda est fabula, modo, in quocumque fuerit actu, probetur : neque sapienti usque ad *Plaudite* vivendum. Breve enim tempus ætatis, satis est longum ad bene honesteque vivendum. Sin proceris longius, non magis dolendum est, quam agricolæ dolent, præterita verni temporis suavitate, æstatem, autumnumque venisse. Ver enim, tamquam

frères destinés aux premières dignités, que la mort est commune à tous les âges. — Mais le jeune homme peut espérer de vivre long-temps, ce qui n'est pas permis aux vieillards. — C'est une espérance folle. Qu'y a-t-il, en effet, de plus insensé que de prendre le certain pour l'incertain, et le faux pour le vrai? Mais le vieillard n'a pas même de raisons d'espérer. — Eh bien! sa condition en est meilleure que celle du jeune homme, puisqu'il a déjà ce que celui-ci espère. L'un veut vivre long-temps, l'autre a long-temps vécu. Cependant, ô bons dieux! qu'est-ce que c'est que long-temps dans la vie de l'homme? Prenons la plus longue, celle du roi des Tartétiens (car j'ai lu quelque part qu'il exista à Gades un certain Arganthônus, qui régna quatre-vingts ans, et en vécut cent vingt); pour moi, je ne vois pas une grande durée là où je vois une fin. Quand, en effet, arrive cette fin, il ne reste seulement que le fruit des vertus et des bonnes actions. Les heures disparaissent, ainsi que les jours et les mois, et les années; le temps passé ne revient plus, et l'on ne peut connaître l'avenir. Chacun doit être content du temps qu'il lui est donné de vivre. De même que le comédien, s'il remplit chaque acte au gré du public, n'a pas besoin, pour plaire, de finir la pièce, de même le sage n'a pas besoin d'arriver jusqu'au dernier acte de la vie; et, quelque courte qu'elle soit, elle est encore assez longue pour bien vivre. Que si vous vivez plus long-temps, vous ne devez pas plus en être fâché que l'agriculteur ne l'est, après avoir joui des douceurs du printemps, d'arriver à l'été et à l'automne. Le printemps est comme la jeunesse; il nous montre les fruits à venir, que les autres saisons sont destinées à recueillir. Les fruits de la vieillesse sont, comme je l'ai dit bien souvent, le souvenir et la jouissance de tout le bien qu'on a fait dans la vie; et nous

adoleſcentiam ſignificat, oſtenditque fructus futuros : reliqua tempora demetendis fructibus et percipiendis accommodata ſunt. Fructus autem ſenectutis eſt (ut ſæpe dixi) ante partorum bonorum memoria et copia, Omnia vero, quæ ſecundum naturam fiunt, ſunt habenda in bonis. Quid eſt autem tam ſecundum naturam, quam ſenibus emori? quod idem contingit adoleſcentibus, adverſante et repugnante natura. Itaque adoleſcentes mori ſic mihi videntur, ut cum aquæ multitudine viſ flammæ opprimitur : ſenes autem, ſicut ſua ſponte, nulla adhibita vi, conſumptus ignis exſtinguitur. Et quaſi poma, ex arboribus, ſi cruda ſunt, vi avelluntur; ſi matura et coctæ, decidunt : ſic vitam adoleſcentibus viſ aufert, ſenibus maturitas : quæ mihi quidem tam jucunda eſt, ut, quo propius ad mortem accedam, quaſi terram videre videar, aliquandoque in portum ex longa navigatione eſſe venturus.

XX. Omnium ætatum certus eſt terminus : ſenectutis autem nullus certus eſt terminus : recteque in ea vivitur, quoad munus officiî exſequi et lueri poſſis : et tamen mortem contemnere. Ex quo fit, ut animoſior etiam ſenectus ſit, quam adoleſcentia, et fortior. Hoc illud eſt, quod Piſiſtrato tyranno a Solone reſponſum eſt; cum illi quærenti, qua tandem ſpe fretus ſibi tam audaciter obſisteret; reſpondiſſe dicitur, Senectute. Sed vivendi finis eſt optimus, cum integra mente, ceterisque ſenſibus, opus ipſa ſuum eadem, quæ coagmentavit, natura diſſolvit. U

devons mettre au rang des biens tout ce qui arrive selon la nature. Or, qu'y a-t-il de plus conforme à ses lois, que de mourir quand on est vieux ? Cela n'arrive, au contraire, aux jeunes gens, que contre et malgré la nature. C'est pourquoi je compare leur mort à l'extinction de la flamme qu'on n'éteuffe qu'à force d'eau. Le vieillard semble, ainsi qu'un feu épuisé, s'éteindre de soi-même et sans effort. Et de même que les fruits ne s'arrachent de l'arbre qu'avec peine lorsqu'ils sont verts, et tombent d'eux-mêmes quand ils sont mûrs ; de même la mort est l'effet de la violence dans les jeunes gens, et celui de la maturité dans les vieillards. Cette pensée m'est si agréable, que plus j'approche de la mort, plus tôt il me semble, pour ainsi dire, que je découvrirai la terre et toucherai au port où je dois enfin arriver après une longue navigation.

.

XX. Chaque âge a son terme marqué, il n'y a que la vieillesse qui n'en ait point de fixe. Un vieillard jouit pleinement de la vie aussi long-temps qu'il peut bien remplir ses devoirs, et cependant mépriser la mort. C'est par-là que la vieillesse est plus forte et plus courageuse que la jeunesse. Je citerai pour preuve la réponse de Solon au tyran Pisistrate : celui-ci lui ayant demandé sur quel espoir il se fondait dans son audacieuse résistance ; sur ma vieillesse, lui répondit Solon. C'est finir la vie d'une belle manière, que de mourir avec l'entier usage de son esprit et de ses sens, et quand la nature qui nous forma dissout elle-même son ouvrage. Ainsi que celui qui a construit un vaisseau, un édifice, le détruit

navem, ut ædificium idem destruit facillime, qui construxit; sic hominem eadem optime, quæ conglutinavit, natura dissolvit. Jam omnis conglutinatîo recens, ægre; inveterata, facile divellitur. Ita fit, ut illud breve vitæ reliquum nec avide appetendum senibus, nec sine causa deserendum sit. Vetatque Pythagoras, injussu imperatoris, id est, dei, de præsidio et statione vitæ decedere. Solonis quidem sapientis elogium est, quo se negat velle suam mortem dolore amicorum et lamentis vacare. Vult, credo, se esse carum suis. Sed haud scio, an melius Ranius:

Nemo me lacrymis decoret, neque funera fletu
Faxit.

Non censet lugendam esse mortem, quam immortalitas consequatur. Jam sensus¹ morienti aliquis esse potest, isque ad exiguum tempus, præsertim seni: post mortem quidem sensus aut optandus, aut nullus est. Sed hoc meditaturn ab adolescentia debet esse, mortem ut negligamus: sine qua meditatione, tranquillo esse animo nemo potest. Moriendum enim certe est: et id incertum, an eo ipso die. Mortem igitur omnibus horis impendentem timens, qui poterit animo consistere? de qua non ita longa disputatione opus esse videtur, cum recorder, non solum L. Brutum, qui in liberanda patria est interfectus: non duo Decios, qui ad voluntariam mortem cur-

¹ Moriendi.

avec plus de facilité; ainsi la nature dissout plus doucement le corps humain qu'elle cimente elle-même. Le vieux ciment, d'ailleurs, se sépare facilement, et le nouveau ne s'arrache qu'avec peine. Il suit de tout cela, que le vieillard ne doit pas trop tenir à ce reste de vie, mais qu'il ne doit pas non plus y renoncer sans motif. Pythagore défend d'abandonner le poste de la vie sans l'ordre du général, c'est-à-dire, de Dieu. Cela fait, sans doute, l'éloge du sage Solon, d'avoir déclaré qu'il ne défendait pas à ses amis d'honorer sa mort de leur douleur et de leurs larmes. Il voulait, je pense, vivre dans le cœur des siens; mais je ne sais si Ennius n'est pas plus admirable quand il dit :

Que personne à ma mort ne répande de pleurs.

Pourquoi?... Mon nom déjà vole de bouche en bouche.

Il pense qu'on ne doit pas déplorer une mort que doit suivre l'immortalité. Du reste, le sentiment de la mort, s'il est vrai qu'on se sente mourir, est de bien peu de durée, surtout pour un vieillard : et après la mort, ou ce sentiment est désirable, ou il n'existe point. Dès l'adolescence, nos méditations doivent se porter sur le mépris de la mort. Sans cela, il est impossible d'avoir l'esprit tranquille. Il est certain que nous devons mourir, et incertain si ce ne sera pas ce jour même. Qui pourrait donc vivre tranquille s'il craignait la mort, laquelle nous menace à toute heure? Une si longue dissertation à ce sujet me paraît superflue, lorsque je me rappelle non-seulement Brutus *, qui sacrifia sa vie pour la liberté de son pays; les deux Décius, qui se précipitèrent à une mort volontaire; Régulus, qui courut au supplice pour tenir la parole donnée à l'ennemi; les deux Scipions **, qui

* Celui qui chassa Tarquin.

sum equorum incitaverunt : non M. Atilium , qui ad supplicium est profectus , ut fidem hosti datam conservaret : non duo Scipiones , qui iter Pœnis vel corporibus suis obstruere voluerunt : non avum tuum L. Paullum , qui morte luit collegæ in Cannensi ignominia temeritatem : non M. Marcellum , cujus interitum ne crudelissimus quidem hostis honore sepulturæ carere passus est : sed legiones nostras (quod scripsi in Originibus) in eum sæpe locum profectas alacri animo , et erecto , unde se numquam redituras arbitrarentur. Quod igitur adolescentes , et ii quidem non solum indocti , sed etiam rustici contemnunt , id docti senes extimescent ? Omnino (ut mihi quidem videtur) studiorum omnium satietas , vitæ facit satietatem. Sunt pueritiæ certa studia. Num igitur ea desiderant adolescentes ? sunt et ineuntis adolescentiæ. Num ea jam constans requirit ætas , quæ media dicitur ? sunt etiam hujus ætatis. Ne ea quidem quæruntur a senectute. Sunt extrema quædam studia senectutis. Ergo , ut superiorum ætatum studia occidunt , sic occidunt etiam senectutis. Quod cum evenit , satietas vitæ tempus maturum mortis affert.

XXI. Equidem non video , cur , quid ipse sentiam de morte , non audeam vobis dicere : quod eo melius mihi cernere videor , quo ab ea propius absum. Ego vestros patres , P. Scipio , tuque , C. Læli , viros clarissimos , mihi que amicissimos , vivere arbitror : et eam quidem vitam , quæ est sola vita nominanda. Nam , dum sumus in his inclusi compagibus corpo-

voulurent fermer de leur corps le chemin de Rome aux Carthaginois ; non-seulement L. Paul, votre aïeul, qui paya de sa mort la témérité de son collègue à l'ignominieuse journée de Cannes ; M. Marcellus, à qui son plus cruel ennemi même ne voulut pas refuser les honneurs de la sépulture ; mais surtout nos légions, qui, comme je l'ai consigné dans mes Origines, partirent tant de fois d'un cœur déterminé et content pour le poste d'où elles savaient qu'elles ne reviendraient pas. Ce qu'ont méprisé des jeunes gens, quoique ignorans et grossiers, des vieillards éclairés le redouteraient-ils ? J'approuve très-fort ce proverbe : Que la satiété de toutes choses fait la satiété de la vie. L'enfance a ses goûts particuliers : peuvent-ils être ceux des jeunes gens ? La première jeunesse a les siens : sont-ils les mêmes que les goûts de l'âge viril ? Ceux-ci ne sauraient convenir à la vieillesse, qui a les siens propres. Les goûts de ce dernier âge se perdent à leur tour comme ceux des âges précédens ; et quand cela arrive, la satiété de la vie amène la nécessité de la mort.

XXI. Je ne vois pas pourquoi j'hésiterais à vous dire ce que je pense de la mort. En étant plus près que vous, je crois mieux voir ce qui en est. Je crois, P. Scipion, que votre père, et le vôtre, C. Lélius, ces hommes illustres, mes plus intimes amis, sont pleins de vie, et de cette vie qui seule en mérite le nom ; car tant que nous sommes retenus dans ces entraves du corps, nous ne faisons que remplir un certain devoir de

ris, munere quodam necessitatis, et gravi opere per-
 fungimur. Est enim animus coelestis ex altissimo do-
 micilio depressus, et quasi demersus in terram, lo-
 cum divinae naturae, aeternitatisque contrarium. Sed
 credo, deos immortales sparsisse animos in corpora
 humana, ut essent, qui terras tuerentur, quique coe-
 lestium ordinem contemplantes, imitarentur eum
 vitae modo atque constantia. Nec me solum ratio ac
 disputatio impulit, ut ita crederem : sed nobilitas
 etiam summorum philosophorum, et auctoritas.
 Audiebam Pythagoram, pythagoreosque, incolae
 paene nostros, qui essent italici philosophi quondam
 nominati, nunquam dubitasse, quia ex universa
 mente divina delibatos animos haberemus. Demons-
 trabantur mihi praeterea, quae Socrates extremo vitae
 die de immortalitate animorum disserrisset, is, qui
 esset omnium sapientissimus oraculo Apollinis judi-
 catus. Quid multa? sic mihi persuasi, sic sentio, cum
 tanta celeritas animorum sit, tanta memoria praeteri-
 torum, futurorumque prudentia, tot artes, tanta
 scientiae, tot inventa, non posse eam naturam, quae
 res eas contineat, esse mortalem : cumque semper
 agitetur animus, nec principium motus habeat, quia
 se ipse moveat; ne finem quidem habiturum esse
 motus, quia nunquam se ipse sit relicturus. Et,
 cum simplex animi natura esset, neque haberet in se
 quidquam admistum dispar sui, atque dissimile,
 non posse eum dividi : quod si non possit, non posse
 interire : magnoque esse argumento, homines scire

la nécessité, une tâche pénible. Notre âme, d'origine céleste, a été précipitée des hautes demeures, et comme plongée dans la fange de la terre, lieu d'exil pour une nature divine et éternelle. Mais je crois que les dieux immortels ont distribué les âmes dans les corps humains pour donner à la terre des protecteurs qui, contemplant l'ordre des choses célestes, l'imitassent par la constance régularité de leur vie. Cette opinion n'est pas seulement le fruit de ma raison et de mes méditations; elle est encore fondée sur la noble autorité des plus grands philosophes. L'on m'apprenait de bonne heure que Pythagore et les pythagoriciens, qui étaient presque nos compatriotes, et qu'on appelait autrefois des philosophes italiques, n'ont jamais douté que notre âme ne fût une émanation de l'âme universelle, qui est Dieu. On me faisait connaître le discours que fit sur l'immortalité de l'âme, la veille de sa mort, ce Socrate que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage des hommes. Que vous dirai-je de plus? je suis persuadé, je sens qu'une âme aussi active, une mémoire aussi étonnante, cette prévoyance de l'avenir, tant d'arts, de sciences, tant d'inventions, de découvertes, ne peuvent appartenir à une âme qui serait mortelle. Notre âme est dans un mouvement continu; ce mouvement, qui est inhérent à sa nature, n'a pas eu de commencement; il n'aura pas non plus de fin, parce qu'il ne peut s'abandonner lui-même. D'autre part, l'âme étant simple de sa nature et sans aucun mélange de substances hétérogènes, elle ne peut être divisée, et ce qui ne peut être divisé ne peut périr. Les hommes viennent au monde avec certaines connaissances; ce qui en est une grande preuve, c'est que les enfans, en apprenant les arts difficiles, saisissent un nombre infini de choses avec une telle promptitude, qu'ils semblent plutôt se les rappeler que les apprendre pour la première fois. Tel est, à peu près, le système de Platon.

pleraque ante, quam nati sint, quod jam pueri, cum artes difficiles discant, ita celeriter res innumera-
 www.libtool.com.cn
 rables arripiant, ut eas non tum primum accipere videantur, sed reminisci, et recordari. Hæc Plato noster.

XXII. Apud Xenophontem autem moriens Cyrus major, hæc dicit. Nolite arbitrari, o mihi carissimi filii, me, cum a vobis discessero, nusquam, aut nullum fore. Nec enim, dum eram vobiscum, animum meum videbatis: sed cum esse in hoc corpore, ex iis rebus, quas gerebam, intelligebatis. Eandem igitur esse creditote, etiam si nullum videbitis. Nec vero clarorum virorum post mortem honores permanent, si nihil eorum ipsorum animi efficerent; quo diutius memoriam sui teneremus. Mihi quidem nunquam persuaderi potuit, animos, dum in corporibus essent mortalibus, vivere; cum exissent ex iis, emori: nec vero, tum animum esse insipientem, cum ex insipienti corpore evasisset; sed cum omni admixtione corporis liberatus, purus et integer esse cœpisset, tum esse sapientem. Atque etiam, cum hominis natura morte dissolvitur, cœterarum rerum perspicuum est, quo quæque discedant: abeunt enim illuc omnia, unde orta sunt; animus autem solus, nec cum adest, nec cum discedit, apparet. Jam vero videtis, nihil esse morti tam simile, quam somnum. Atqui dormientium animi maxime declarant divinitatem suam. Multa enim, cum remissi et liberi sunt, fu-

* Hæc Platonis fere.

XXII. Voici les dernières paroles de Cyrus le grand, rapportées par Xénophon : « Gardez-vous bien de croire, ô mes très-chers fils, que lorsque je vous aurai quittés, je ne serai nulle part, ou que je n'existerai plus. Tant que j'ai été avec vous, vous n'avez pas vu mon âme, mais vous compreniez, par mes actions, qu'elle était dans ce corps. Croyez donc que cette même âme existe, lors même que vous ne la verrez en aucune manière. Certes, la gloire des hommes illustres ne leur survivrait pas, si leurs âmes ne nous portaient à conserver plus long-temps leur souvenir. Je n'ai jamais pu croire que les âmes vivaient, tant qu'elles étaient dans des corps mortels, et qu'elles mouraient aussitôt qu'elles en sortaient, ni qu'elles perdissent toute intelligence en quittant des corps sans intelligence. J'ai cru, au contraire, qu'à cet instant, dégagées de tout mélange corporel, et recouvrant leur pureté originelle, elles étaient remplies d'intelligence. De plus, quand la nature de l'homme est dissoute par la mort, on voit clairement ce que deviennent les parties matérielles ; car toutes choses retournent à leur source. L'âme seule, qu'elle soit unie au corps, ou qu'elle en soit séparée, reste toujours invisible. Vous voyez, certes, que rien ne ressemble plus à la mort que le sommeil. Or, l'action des âmes, pendant le sommeil nous révèle leur divinité. Plus libres alors et plus indépendantes, elles nous donnent des pressentimens de l'avenir ; d'où l'on peut concevoir ce qu'elles deviendront quand elles

tura prospiciunt. Ex quo intelligitur, quales futuri sint, cum se plane corporis vinculis relaxaverint. Quare, si hæc ita sunt, sic me colitote, ut deum. Sin una est interiturus animus cum corpore, vos tamen deos verentes, qui hanc omnem pulchritudinem tuentur et regunt, memoriam nostri pie inviolateque servabitis. Cyrus quidem hæc moriens. Nos (si placeat) nostra videamus.

XXXIII. Nemo umquam mihi, Scipio, persuadebit, aut patrem tuum Paulum, aut duos axes, Paulum, aut Africanum, aut Africanum patrem, aut patrum, aut multos præstantes viros, quæ enumerare non est necesse, tanta esse comites, quæ ad posteritatis memoriam pertinerent, nisi animo cernerent, posteritatem ad se pertinere. An censes (et de me ipso aliquid more senum gloriæ) me tantos labores diurnos nocturnosque, domi militiæque suscepturum fuisse, si isdem finibus gloriam meam, quibus vitam, essem terminaturus? nonne melius multo fuisset, otiosam ætatem, et quietam, sine ullo labore et contentione traducere? sed, nescio quomodo, animus erigens se, posteritatem semper ita prospiciebat, quasi, cum excessisset e vita, tum denique victurus esset. Quod quidem ut ita se haberet, ut animi immortales essent, hæud optimi cuiusque animus maxime ad immortalitatem gloriæ nitereetur. Quid, quod sapientissimus quisque æquissimo animo moritur, stultissimus iniquissimo? Nonne vobis videtur ani-

Ad immortalæ gloriam.

seront entièrement affranchies des liens du corps. C'est pour-
quoi, s'il en est ainsi, révérez-moi comme un dieu; et si
l'âme doit périr avec le corps, vous, cependant, qui respec-
tez les dieux, maîtres et conservateurs de toutes ces merveilles,
vous garderez pieusement et inviolablement notre mémoire. »
Ainsi parla Cyrus au lit de la mort. Voyons, à notre tour, si
vous le voulez bien, ce que nous avons à dire.

XXIII. Personne ne me persuadera jamais, Scipion, que
Paul Émile, votre père, vos deux aïeux Paul et l'Africain,
le père de ce dernier, son oncle, et tant d'autres grands hommes
dont il n'est pas nécessaire de faire ici l'énumération, aient
fait tant d'efforts et de si grandes choses pour vivre dans l'a-
venir, sans avoir un pressentiment que cet avenir ne serait
pas pour eux une chimère. Et croyez-vous (pour me donner
ici un peu d'encens à la manière des vieillards), croyez-vous
que je me fusse livré et le jour et la nuit à de si grands tra-
vaux militaires et civils, si ma gloire eût dû avoir les mêmes
bornes que ma vie? N'aurait-il pas mieux valu, loin du tu-
multe et des affaires, couler mes jours dans le repos et le loi-
sir? Mais mon âme, par je ne sais quel élan, se portait sans
cesse vers la postérité; comme si elle n'eût vu dans la mort
que le commencement de sa vie. S'il n'était pas vrai que les
âmes fussent immortelles, verrait-on les hommes les plus ver-
teux aspirer sans réflexion à une gloire immortelle? Pourquoi
la mort du sage est-elle si tranquille, et celle de l'insensé si
agitée? N'est-ce pas que le premier, dont le regard est plus
pénétrant, voit au-delà de la mort une meilleure vie, et que
le dernier, dont la vue est trouble, ne l'aperçoit pas? Je suis
en vérité transporté du désir de voir vos pères, avec qui j'ai

mus is, qui plus cernat, et longius, videre, se ad meliora proficisci: ille autem, cuius obtusior sitacies, non videre? Equidem efforor studio patres vestros, quos colui et dilexi, videndi: neque vero eos solum convenire aveo, quos ipse cognovi; sed illos etiam, de quibus audiivi, et legi, et ipse conscripsi. Quo quidem me proficiscentem haud sane quis facile retraxerit, neque tamquam Peliam recoxerit. Quod si quis deus mihi largiatur, ut ex hac ætate repueriscam, et in cunis vagiam, valde recusem: nec vero velim, quasi decurso spatio, ad carceres a calce revocari. Quid enim habet vita commodi? quid non potius laboris? sed habeat sane. Habet certe tamen, aut satietatem, aut modum. Non lubet enim mihi deplorare vitam, quod multi, et ii docti, sæpe fecerunt. Neque me vixisse pœnitet: quoniam ita vixi, ut non frustra me natum existimem: et ex vita ita discedo, tamquam ex hospitio, non tamquam ex domo. Commorandi enim natura deversorium nobis, non habitandi locum dedit. O præclarum diem, cum ad illud divinum animorum concilium cœtumque proficiscar, cumque ex hac turba et colluvione discedam! proficiscar enim non ad eos solum viros, de quibus ante dixi, sed etiam ad Catonem meum, quo nemo vir melior natus est, nemo pietate præstantior, cuius a me corpus crematum est; quod contra dicitur ab illo meum. Animus vero non me deservens, sed respectans, in ea prefecto loca discessu, quo mihi ipsi cernatur esse

* Abest locum.

vécu et que j'ai chéris. Et non-seulement je désire d'aller joindre ceux que j'ai connus, mais ceux aussi dont j'ai ouï rapporter, ou lu, ou écrit les belles actions. Le jour de mon départ, il serait bien difficile de me retenir. Je ne voudrais pas être refondu comme Pélidas : si quelque dieu me donnait la faculté de repasser de cet âge à l'enfance, et de vagir de nouveau dans les langages, je le refuserais bien sûrement, et je ne voudrais pas, certes, être rappelé de la borne au point du départ. Quels sont donc les plaisirs de la vie ? ou plutôt quels ne sont pas ses maux ? Je veux encore qu'elle ait des plaisirs ; ils ont du moins leur dégoût et leur terme. Je n'aime pourtant pas à déprécier la vie, comme d'autres l'ont fait souvent, et même des gens éclairés. Je ne me repens point d'avoir vécu, parce que ma vie a été telle, que je ne crois pas être né en vain ; et j'en sortirai comme d'une hospice, non comme d'une maison. La nature ne nous a pas mis dans ce monde pour l'habiter éternellement, mais pour y faire quelque séjour. O le beau jour que celui où je partirai pour cette assemblée céleste, ce conseil divin des âmes, et que je m'éloignerai de cette foule et de cette fange terrestre ! Je partirai pour aller me réunir, et à ces grands hommes dont je viens de parler, et surtout à mon cher Caton, le meilleur des citoyens, le plus tendre des fils. J'ai mis son corps sur le bûcher, et il eût convenu, au contraire, qu'il y mît le mien ; mais son âme, sans m'abandonner, sans me perdre de vue, s'est

veniendum. Quem ego meum casum fortiter ferre visus sum, non quod æquo animo ferrem: sed me ipse consolabar, existimans, non longinquum inter nos digressum et discessum fore. His mihi rebus, Scipio (id enim te cum Lælio admirari solere dixisti) levis est senectus, nec solum non molesta, sed etiam jucunda. Quod si in hoc erro, quod animos hominum immortales esse credam, lubenter erro: nec mihi hunc errorem, quo delector, dum vivo, extorqueri volo. Sin mortuus (ut quidam minuti philosophi censent) nihil sentiam: non vereor, ne hunc errorem meum mortui philosophi irrideant, quod si non sumus immortales futuri, tamen extinguì homini suo tempore optabile est. Nam habet natura, ut aliarum omnium rerum, sic vivendi modum. Senectus autem, peractio ætatis est, tamquam fabulæ: cuius defatigationem fugere debemus, præsertim adjuvante satietate. Hæc habui, de senectute quas dicerem: ad quam utinam pervenialis! ut ea, quæ ex me audistis, re experti probare possitis.

retirée dans ce séjour où elle voyait bien que je viendrais aussi. Si j'ai paru supporter mon malheur avec fermeté, je n'y ai pas été moins sensible ; seulement je me consolais moi-même, en pensant que notre séparation ne serait pas longue. Voilà par quels moyens la vieillesse (ce qui fait, dites-vous, Scipion, votre admiration et celle de Lélius), la vieillesse est légère pour moi, et que, loin de m'être à charge, elle m'est agréable. Si j'erre en croyant à l'immortalité de l'âme, j'erre avec plaisir, et je ne veux pas qu'on m'arrache une erreur qui fait le charme de ma vie. Si je meurs tout entier, comme le pensent quelques petits philosophes, je ne sentirai rien, et je n'aurai pas à craindre que les philosophes morts comme moi, se moquent de mon erreur. Quand même nous ne serions point immortels, il est néanmoins désirable pour l'homme de finir en son temps. Notre vie, ainsi que tout dans la nature, doit avoir son terme ; et la vieillesse est comme le dernier acte du drame de la vie. Évitions d'en être fatigués, et que le dégoût s'y joigne. Voilà ce que je puis vous dire sur la vieillesse. Puissez-vous y parvenir ; afin que l'expérience vous confirme ce que je viens de vous en apprendre !

REMARQUES

www.libtool.com.cn

SUR LE

DIALOGUE DE LA VIEILLESSE.

- 1 — I. Le poëte Eschylus, qui supportait si bien la pauvreté, qu'il semblait en faire son bonheur.
- 2 — *Id.* Cicéron veut parler de l'état d'oppression où César avait réduit la république.
- 3 — *Id.* Philosophe stoïcien qui avait fait un livre sur la vieillesse, où il fait parler le vieux Tithon, personnage fabuleux.
- 4 — II. Le second Africain, qui renversa Carthage.
- 5 — *Id.* Appelé Caton l'ancien, ou Caton le censeur.
- 6 — *Id.* Le sage Lélins, l'ami et le compagnon de gloire de Scipion.
- 7 — III. Un des plus grands généraux qu'ait eus Athènes.
- 8 — VI. C'est lui qui fit construire la voie Appienne, qui porte son nom.
- 9 — VII. C'était une opinion parmi le peuple, que la lecture des épiques faisait perdre la mémoire.
- 10 — X. Carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, et qui était d'environ cent vingt-cinq pas géométriques de longueur.
- 11 — XI. Les cliens à Rome étaient des plébéiens pauvres, qui ne choisissaient pour patrons que des patriciens, qui les protégeaient, et défendaient leurs intérêts.
- 12 — XIII. Ce dévouement consistait à se précipiter au milieu de l'armée ennemie; ce qui était précédé de certaines cérémonies religieuses.
- 13 — XIV. *Convivium*, qui vient de *vivere cum*, vivre avec quelqu'un.
- 14 — *Id.* *Comotationem*, qui vient de *potare cum*, boire avec quelqu'un, et *conconvationem*, qui vient de *convare cum*, souper avec quelqu'un.
- 15 — XX. Cnéus et Publius, l'un père de Scipion Nasica, et l'autre du premier Africain.
- 16 — *Id.* Annibal, qui lui rendit les derniers honneurs, et envoya à son fils ses cendres, renfermées dans une urne d'argent, couverte d'une couronne d'or.

www.libtool.com.cn

DIALOGUE
SUR L'AMITIÉ,

TRADUCTION DE GALLON-LA-BASTIDE.

THE HISTORY OF THE CHINESE PEOPLE

ARGUMENT.

www.libtool.com.cn

LA plus étroite amitié unissait P. Scipion l'Africain et le sage Lélius son compagnon de gloire , et la mort seule put briser des nœuds si doux. Lélius devait donc naturellement être l'interlocuteur principal du Dialogue sur l'Amitié, que Cicéron entreprit à la prière de C. Fannius et de Q. Mucius Scévola. Lélius définit d'abord l'amitié ; il examine ensuite par quels motifs on cherche à se faire des amis, quelle est l'origine de l'amitié, entre quelles personnes elle peut s'établir, quels sont les lois et les devoirs de l'amitié, et par quels moyens on peut la conserver.

DIALOGUS

www.libtool.com.cn

DE AMICITIA,

AD

T. POMPONIUM ATTICUM.

I. **Q**UINTUS Mucius augur multa narrare de C. Lælio, socero suo, memoriter et jucunde solebat, nec dubitare, illum in omni sermone appellare sapientem. Ego autem a patre ita eram deductus ad Scævolum, sumta virili toga, ut, quoad possem, et liceret, a senis latere numquam discederem. Itaque multa ab eo prudenter disputata, multa etiam breviter, et comode dicta, memoriæ mandabam : fierique studebam ejus prudentia doctior. Quo mortuo, me ad pontificem Scævolum contuli : quem unum nostræ civitatis et ingenio, et justitia præstantissimum audeo dicere. Sed de hoc alias : nunc redeo ad augurem. Cum sæpe multa, tum memini, domi in hemicyclio sedentem, ut solebat, cum et ego essem una, et pauci admodum familiares, in eum sermonem illum incidere, qui tum fere omnibus erat in ore. Meministi enim profecto, Attice, et eo magis, quod P. Sulpicio utebare multum (cum is tribunus plebis capitali odio a Q. Pompejo, qui tum erat consul, dissideret, quocum conjunctissime et amantissime vixerat), quanta

DIALOGUE

SUR L'AMITIÉ,

ADRESSÉ

A TITUS POMPONIUS ATTICUS.

I. **Q**UINTUS MUTIUS SCÉVOLA l'augure avait coutume de raconter avec beaucoup de mémoire et d'agrément une infinité de choses de son beau-père Lélius, à qui, sans hésiter, il donnait toujours le nom de sage. Lorsque je pris la robe virile, mon père me mit sous la protection de Scévola d'une manière si spéciale, que, tant que je pouvais, et qu'il m'était permis, je ne quittais jamais les côtés de ce vieillard. Je gravais dans mon esprit ses raisonnemens pleins de justesse, ses sentences courtes et bien exprimées, et je tâchais de m'enrichir de ses lumières et de sa sagesse. Après sa mort, je m'attachai à Scévola le pontife, que je ne crains pas d'appeler le plus beau génie et l'homme le plus juste de son siècle : mais j'en parlerai ailleurs. Je reviens maintenant à l'augure. Je me souviens, entre autres choses, qu'assis un jour dans son *hémicycle* *, suivant sa coutume, au milieu d'un petit nombre d'amis avec lesquels je me trouvais chez lui, il vint à parler d'une nouvelle qui faisait alors le sujet de presque toutes les conversations. Vous devez vous en souvenir, Atticus; et d'autant mieux, que vous fréquentiez beaucoup Q. Sulpicius. Vous vous souvenez, dis-je, de l'étonnement et des murmures du

* Espace de canapé en demi-cercle.

hominum esset vel admiratio, vel querela. Itaque tum Scævola, cum in eam ipsam mentionem incidisset, exposuit nobis sermonem Lælii de amicitia, habitum ab illo secum, et cum altero genere C. Fannio, M. F. paucis diebus post mortem Africani. Ejus disputationis sententias memoriam mandavi: quas hoc libro exposui meo arbitratu. Quasi enim ipsos induxi loquentes, ne, Inquam, et, Inquit, sæpius interponeretur: atque, ut tamquam a præsentibus coram haberi sermo videretur. Cum enim sæpe mecum ageres, ut de amicitia scriberem aliquid, digna mihi res cum omnium cognitione, tum nostra familiaritate, visa est. Itaque feci non invitus, ut prodessem multis tuo rogatu. Sed, ut in Catonem majorem, qui est scriptus ad te de senectute, Catonem induxi senem disputantem, quia nulla videbatur aptior persona, quæ de illa ætate loqueretur, quam ejus, qui et diutissime senex fuisset, et in ipsa senectute præ ceteris florisset: sic, cum accepissemus a patribus, maxime memorabilem C. Lælii et P. Scipionis familiaritatem fuisse, idonea mihi Lælii persona visa est, quæ de amicitia ea ipsa dissereret, quæ disputata ab eo meminisset Scævola. Genus autem hoc sermonum, positum in hominum veterum auctoritate, et eorum illustrium, plus, nescio quo pacto, videtur habere gravitatis. Itaque ipse me legens, sic afficior interdum, ut Catonem, non me loqui existimem. Sed ut tum ad senem senex de senectute, sic hoc libro ad amicum amicissimus de amicitia scripsi. Tum est

public, lorsque Sulpicius, alors tribun du peuple, déclara une loi mortelle au consul Q. Pompée, avec qui il avait été lié d'une amitié si étroite. Scévola étant donc tombé sur ce sujet, nous rapporta ce que Lélius avait dit sur l'amitié devant lui et son autre gendre Fannius, fils de Marcus, peu de jours après la mort de Scipion l'Africain. J'ai retenu ses maximes et les ai exposées dans ce livre, à ma manière. Je les fais parler eux-mêmes, pour éviter les répétitions de, *dis-je*, *dit-il*, et donner plus de vie au discours en mettant, pour ainsi dire, les personnes sous les yeux. Vous m'avez souvent engagé, Atticus, à écrire sur l'amitié. Un tel sujet m'a paru digne à la fois et de notre intimité, et de la curiosité du public. Je me suis donc sans peine décidé, sur vos exhortations, à faire un ouvrage qui pourra être utile à plusieurs. Dans le *Traité de la Vieillesse* qui vous est adressé, j'ai choisi le vieux Caton pour mon interlocuteur, parce que personne ne m'a paru plus propre à parler de cet âge, que celui dont la vieillesse avait été si longue et si florissante. De même dans ce livre, d'après l'amitié mémorable qui exista entre Scipion et Lélius, j'ai cru devoir mettre dans la bouche de ce dernier la dissertation sur l'amitié que Scévola se souvenait de lui avoir entendu faire. Ce genre de discours, ainsi étayé de l'autorité des anciens, quand ce sont des hommes illustres, semble, je ne sais comment, avoir plus de gravité. C'est pourquoi, lorsque je fis mon *Traité de la Vieillesse*, je me fais quelquefois illusion jusqu'à croire que c'est Caton qui parle, et non pas moi. Dans ce livre, un vieillard écrivait sur la vieillesse à un autre vieillard ; dans celui-ci, c'est le plus tendre ami qui écrit sur l'amitié à son ami : là, c'est Caton qui parle, l'homme le plus sage et presque le plus vieux de son temps ; ici, c'est Lélius, également célèbre par sa sagesse et par son illustre amitié.

Cato locutus, quo erat nemo fere senior temporibus illis, nemo prudentior : nunc Lælius, et sapiens (sic enim est habitus) et amicitiae gloria excellens, de amicitia loquitur. Tu velim animum a me parumper avertas, Lælium loqui ipsum putes. C. Fannius, et Q. Mucius ad socerum veniunt post mortem Africani : ab his sermo oritur. Respondet Lælius : cujus tota disputatio est de amicitia, quam legens tu te ipse cognosces.

II. FANNIUS. — Sunt ista, Læli. Nec enim melior vir fuit Africano quisquam, nec clarior. Sed existimare debes, omnium oculos in te esse coniectos : unum te sapientem et appellant et existimant. Tribuebatur hoc modo M. Catoni. Scimus L. Atilium apud patres nostros appellatum esse sapientem. Sed uterque alio quodam modo : Atilius, quia prudens esse in jure civili putabatur : Cato, quia multarum rerum usum habebat : multa ejus et in senatu, et in foro, vel provisiva prudenter, vel acta constanter, vel responsa acute, ferebantur. Propterea quasi cognomen jam habebat in senectute sapientis. Te autem alio quodam modo, non solum natura et moribus, verum etiam studio et doctrina, esse sapientem : nec sicut vulgus, sed, ut eruditi, solent appellare sapientem, qualem in tota Græcia neminem. Nam qui septem appellantur, eos, qui ista subtilius quæerunt, in numero sapientium non habent. Athenis unum accepimus, et eum quidem etiam Apollinis oraculo sapientissimum judicatum. Hanc esse in te sapientiam

qui raisonne sur l'amitié. Ne pensez plus à moi maintenant pour n'entendre que Lélius. C. Fannius et Q. Mucius Scévola se rendent chez leur beau-frère après la mort de l'Africain ; ils ouvrent le discours : Lélius continue : leur dissertation roule toute entière sur l'amitié. En la lisant, vous allez vous y reconnaître vous-même.

II. FANNIUS. — Cela est vrai, Lélius : jamais homme ne fut plus grand ni plus vertueux que l'Africain. Mais, n'en doutez pas, tous les regards maintenant se portent sur vous ; c'est à vous seul qu'on croit devoir donner le nom de sage. Caton en fut pareillement décoré. Nous apprenons que nos pères le donnèrent aussi à L. Atilius ; mais l'un et l'autre le méritèrent à d'autres titres : Atilius, par sa profonde connaissance du droit civil ; Caton, par sa grande expérience, par la prévoyance, la fermeté et l'éloquence qu'il avait souvent fait briller au forum comme dans le sénat ; et c'est pour cela que, dans sa vieillesse, il était surnommé le sage. Quant à vous, c'est autant pour vos lumières et vos études, que pour votre caractère et vos mœurs, qu'on vous donne le nom de sage : et ce n'est pas dans le sens du vulgaire, c'est dans celui des gens instruits, et comme il ne convient à aucun homme de la Grèce. Car ceux qui subtilisent sur ce point, refusent ce nom aux sept sages eux-mêmes. Il fut pourtant un sage à Athènes, et c'est celui que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage. On vous attribue cette sagesse qui consiste à ne dépendre que de soi, et à s'élever, par sa seule vertu, au-dessus de tous les événemens humains. L'on me demande en conséquence, et à

existimant, ut omnia tua in te posita ducas, humanosque casus virtute inferiores putes. Itaque ex me quærent, credo item ex te, Scævola, quonam pacto mortem Africani feras, eoque magis, quod his proximis nonis, cum in hortos D. Bruti auguris, commentandi causa, ut assolet, venissemus, tu non affuisti : qui diligentissime semper illum diem, et illud munus solitus esses obire. SCÆVOLA. — Quærent quidem, C. Læli, multi, ut est a Fannio dictum : sed ego id respondeo, quod animadverti, te dolorem, quem acceperis cum summi viri, tum amicissimi morte, ferre moderate : nec potuisse non commoveri, nec fuisse id humanitatis tuæ. Quod autem his nonis in nostro collegio non affuisses, valitudinem¹ causam, non mæstitiam fuisse. LÆLIUS. — Recte tu quidem, Scævola, et vere. Nec enim ab isto officio, quod semper usurpavi, cum valerem, abduci incommodo meo debui : nec ullo casu arbitror hoc constanti homini posse contingere, ut ulla intermissio fiat officii. Tu autem, Fanni, qui mihi tantum tribui dicis, quantum ego nec agnosco, nec postulo, facis amice : sed, ut mihi videris, non recte judicas de Catone. Aut enim nemo, quod quidem magis credo, aut, si quisquam, ille sapiens fuit. Quomodo enim (ut alia omittam) mortem filii tulit? mequineram Paullum, videram Gallum : sed hi in pueris; Cato in perfecto et spectato viro. Quamobrem cave Catoni anteponas, ne istum quidem ipsum, quem Apollo,

¹ Causæ.

Scévola aussi, je pense, de quelle manière vous supportez la mort de l'Africain; on nous le demande surtout, depuis qu'aux dernières nones, nous étant tous rendus dans les jardins de l'augure D. Brutus pour nos conférences ordinaires, vous ne vous y êtes point trouvé, vous qui, à pareil jour, n'aviez jamais manqué de remplir un tel devoir. SCÉVOLA. — Oui, Lélius, beaucoup de gens me font cette demande, comme vous l'a dit Fannius; et je réponds que vous supportez avec modération, comme j'ai cru m'en apercevoir, la douleur que vous a causée la mort d'un ami aussi cher et d'un personnage aussi illustre; que vous n'êtes pas assez insensible pour n'en être point affecté, mais que si vous n'avez pas assisté à notre assemblée des dernières nones, la cause en est au dérangement de votre santé, et non à l'excès de votre affliction.

LÉLIUS. — Vous faites bien, Scévola, et vous dites la vérité. Je n'ai pas dû, pour une perte qui m'est particulière, manquer à un devoir que j'ai toujours rempli avec zèle quand ma santé me l'a permis; et je ne pense pas que, dans aucun cas, un homme grave doive interrompre ses fonctions. Pour vous, Fannius, lorsque vous dites qu'on m'attribue ce à quoi je ne prétends point, et où je ne puis me reconnaître, c'est l'amitié qui vous fait ainsi parler; mais il me semble que vous ne rendez pas à Caton toute la justice qu'il mérite. Ou il n'y a jamais eu de sage, comme je le croirais plutôt, ou, s'il en a existé quelqu'un, c'est Caton. Pour ne citer de lui qu'un seul trait, comment supporta-t-il la mort de son fils? Je me souvenais de ce qu'on m'avait dit de Paul, j'avais vu Gallus dans la même circonstance; mais leur perte ne pouvait être comparée à celle que faisait Caton d'un fils déjà si illustre. Gardez-vous donc bien de mettre personne au-dessus de lui, non pas même celui qu'Apollon déclara le plus sage. Si celui-ci est célèbre par ses paroles, Caton l'est par ses actions.

ut ais, sapientissimum judicavit. Hujus enim facta, illius dicta laudantur.

III. De me autem (ut jam cum utroque loquar) sic habetote. Ego, si Scipionis desiderio me moveri ne- gem, quam id recte faciam, viderint sapientes: sed certe mentiar. Moveor enim tali amico orbatus, qualis, ut arbitror, nemo umquam erit: et, ut confirmare possum, nemo certe fuit. Sed non egeo medicina: me ipse consolor, et maxime illo solatio, quod eo errore careo, quo, amicorum decessu, plerique angi solent. Nihil enim mali accidisse Scipioni puto. Mihi accidit, si quid accidit. Suis autem incommodis graviter angi, non amicum, sed seipsum amantis est. Cum illo vero quis neget actum esse præclare? nisi enim, quod ille minime putabat, immortalitatem optare vellet, quid non est adeptus, quod homini fas esset optare? qui summam spem civium, quam de eo jam puero habuerant, continuo adolescens incredibili virtute superavit. Qui consulatum petivit numquam, factus est consul bis: primum ante tempus; iterum sibi, suo tempore; reipublicæ, pæne sero: qui, duabus urbibus eversis, inimicissimis huic imperio, non modo præsentia, verum etiam futura bella delevit. Quid dicam de moribus facillimis? de pietate in matrem? liberalitate in sorores? bonitate in suos? justitia in omnes? nota sunt vobis: quam autem civitati carus fuerit, mærore funeris indicatum est. Quid igitur hunc paucorum annorum accessio juvare potuisset? senectus enim quamvis non sit gravis, ut

www.libtool.com.cn

III. Voici maintenant, et je parle à tous les deux, ce que vous devez penser de moi. Si je disais que je n'ai pas été affecté de la mort de Scipion, ce serait aux sages à voir jusqu'à quel point je mérite leurs éloges ; mais certainement je mentirais. Oui, je suis vivement touché de la perte d'un tel ami, d'un ami comme il n'y en aura jamais, je crois, et comme, j'ose l'assurer, il n'y en a jamais eu. Mais je n'ai besoin des consolations de personne ; je les trouve toutes en moi-même, et la plus grande me vient de ce que je suis exempt d'une erreur qui en tourmente tant d'autres, lorsqu'ils viennent à perdre leurs amis. Je ne pense point que la mort soit un mal pour Scipion : si elle en est un, ce n'est que pour moi. Or, s'affliger de ses propres maux, est amour de soi, et non pas amitié. Qui pourrait nier que sa destinée ait été brillante ? A moins de désirer l'immortalité, ce qui n'entra jamais dans son esprit, à quoi l'homme peut-il aspirer, où il ne soit parvenu ? Dès son enfance, il fit concevoir de lui, à ses concitoyens, les plus hautes espérances, et les surpassa ensuite, dans sa jeunesse, par la plus éclatante vertu. Il ne demanda jamais le consulat, et il fut deux fois consul : d'abord, avant l'âge prescrit, puis en son temps et presque trop tard pour la république. Il vainquit et renversa les deux villes qui étaient les plus dangereuses ennemies de cet empire, et nous délivra par-là des guerres présentes et futures. Que dirai-je de ses mœurs si douces et si faciles, de sa piété filiale envers sa mère, de sa libéralité à l'égard de ses sœurs, de sa bonté pour les siens, de sa justice envers tous ? Ce sont des choses qui vous sont connues. Oh ! combien il était cher aux Romains ! Le deuil public qui a honoré ses funérailles en a été un grand

memini Catonem anno ante, quam mortuus est, mecum et cum Scipione disserere, tamen aufert eam viriditatem, in qua etiamnum erat Scipio. Quamobrem vita quidem talis fuit, vel fortuna, vel gloria, ut nihil posset accedere. Moriendi autem sensum celeritas abstulit. Quo de genere mortis difficile dictu est: quid homines suspicentur, videtis. Hoc tamen vere licet dicere, P. Scipioni, ex multis diebus, quos in vita celeberrimos, lætissimosque viderit, illum diem clarissimum fuisse, cum, senatu dimisso, domum reductus ad vesperum est, a patribus conscriptis, a populi romani sociis et latinis, pridie quam excessit e vita: ut ex tam alto dignitatis gradu¹ ad superos videatur potius, quam ad inferos pervenisse.

IV. Neque enim assentior iis, qui hæc nuper disserere cœperunt, cum corporibus simul animos interire, atque omnia morte deleri. Plus apud me antiquorum auctoritas valet, vel nostrorum majorum, qui mortuis tam religiosa jura tribuerunt: quod non fecissent profecto, si nihil ad eos pertinere arbitrantur: vel eorum, qui in hac terra fuerunt, magnamque Græciam (quæ nunc quidem deleta est; tum florebat) institutis et præceptis suis erudierunt: vel ejus, qui Apollinis oraculo sapientissimus est judicatus: qui non tum hoc, tum illud, ut in plerisque, sed idem dicebat semper, animos hominum esse divinos, iisque, cum e corpore excessissent, reditum

¹ Ad superos v. Deos p.

témoignage. Eh ! quel plaisir aurait-il eu de vivre quelques années de plus ? Quoique la vieillesse ne soit pas à charge, comme je me souviens que Caton, un an avant sa mort, nous le prouva à Scipion et à moi, cependant elle éteint cette vigueur dont jouissait encore Scipion. Ainsi donc, rien n'a manqué ni à sa vie, ni à sa fortune, ni à sa gloire. La promptitude de sa mort ^à lui en a ôté le sentiment : on ne sait que dire de ce genre de mort. Vous savez ce que le public en soupçonne. Ce qu'il est permis de dire avec vérité, c'est qu'entre les jours les plus beaux et les plus heureux pour Scipion, le plus glorieux, sans doute, a été la veille de sa mort, lorsque, à la sortie du sénat, les pères conscrits, le peuple romain, les alliés, et les peuples du Latium, le reconduisirent en triomphe dans sa maison : de manière que, de ce haut degré de gloire, il semble plutôt s'être élevé jusqu'aux cieux qu'être descendu aux enfers.

IV. Je ne partage nullement l'opinion de ceux qui ont avancé tout récemment que *l'âme périt avec le corps, et que tout est détruit par la mort*. L'opinion des anciens est pour moi une plus grande autorité, ainsi que celle de nos pères, qui ont rendu aux morts des honneurs religieux, ce qu'ils n'eussent pas fait assurément, s'ils n'avaient pas cru à l'immortalité de l'âme ; ainsi que celle des philosophes qui vinrent habiter l'Italie, et qui éclairèrent la grande Grèce ³ de leurs préceptes et de leur doctrine ; ainsi que l'opinion de celui que l'oracle d'Apollon déclara le plus sage des Grecs. Celui-là ne disait pas tantôt une chose, tantôt une autre, comme bien des gens ; mais il soutenait constamment que les âmes des hommes sont divines ; qu'en sortant des corps, elles prennent leur essor vers le ciel, et que cet essor est d'autant plus rapide, que chacun a été meilleur et plus juste. Scipion pensait de même : peu

in cœlum patere, optimoque et justissimo cuique expeditissimum. Quod item Scipioni videbatur : qui quidem, quasi præ sagiret, perpaucis ante mortem diebus, cum et Philus, et Manilius adessent, et alii plures, tuque etiam, Scævola, mecum venisses, tri-duum disseruit de republica : cujus disputationis fuit extremum fere de immortalitate animorum : quæ se in quiete per visum ex Africano audisse dicebat. Id si ita est, ut optimi cujusque animus in morte facillime evolet, tamquam e custodia vinculisque corporis ; cui censemur cursum ad deos faciliorem fuisse, quam Scipioni ? quocirca, mærare hoc ejus eventum, vereor, ne invidi magis, quam amici sit. Sin autem illa veriora, ut idem interitus sit animorum et corporum, nec ullus sensus maneat ; ut nihil boni est in morte, sic certe nihil mali. Sensu enim amisso, fit idem, quasi natus non esset omnino : quem tamen esse natum et nos gaudemus, et hæc civitas, dum erit, lætabitur. Quamobrem cum illo quidem (ut supra dixi) actum optime est ; mecum incommodius : quem fuerat æquius, ut prius introieram, sic prius exire de vita. Sed tamen recordatione nostræ amicitiae sic fruor, ut beate vixisse videar, quia cum Scipione vixerim : quocum mihi conjuncta cura de re publica, et de privata fuit, quocum et domus, et militia communis ; et id, in quo est omnis vis amicitiae, voluntatum, studiorum, sententiarum summa consensus. Itaque non tam ista me sapientiae, quam modo

Evenum.

de jours avant sa mort, comme s'il en avait eu le pressentiment, en présence de Philus, de Manilius, et de plusieurs autres (vous y étiez aussi venu avec moi, Scévola), il discourut pendant trois jours sur la république : il finit par une dissertation sur l'immortalité de l'âme, telle, disait-il, qu'il l'avait entendue de l'Africain, qui lui avait apparu en songe. S'il est vrai que l'âme de l'homme de bien s'échappe plus facilement de la prison et des liens du corps, quelle âme a pris vers les cieux un vol plus rapide que celle de Scipion ? Ainsi je craindrais, en m'attristant d'un tel événement, de montrer plus d'envie que d'amitié. S'il était vrai, au contraire, que l'âme pérît avec le corps, et que tout sentiment fût éteint, la mort ne serait pas plus un mal qu'un bien, et ce serait absolument comme si l'on n'était jamais né. Sa vie, cependant, sera toujours pour nous, et pour Rome, tant qu'elle existera, un sujet d'allégresse. Il a donc bien rempli sa destinée, comme je l'ai dit plus haut ; et sa mort n'a été un mal que pour moi, qui aurais dû le premier sortir de la vie, comme j'y étais entré le premier. Toutefois je jouis tant par le souvenir de notre ancienne amitié, que ma vie me semble fortunée, puisque je l'ai passée avec lui. Tout a été commun entre nous ; les soins domestiques et les affaires publiques : même maison à Rome, même camp à la guerre ; et ce qui fait surtout la force de l'amitié, nous n'eûmes jamais qu'une même volonté, que les mêmes affections, les mêmes principes. C'est pourquoi je suis moins flatté de cette réputation de sagesse dont vient de me parler Fannius, surtout ne la méritant pas, que de l'espoir que notre amitié vivra à jamais dans la mémoire des hommes. Cette pensée est d'autant plus chère à mon cœur, que toute la suite des siècles passés nous offre à peine trois ou quatre exemples d'une véritable amitié. J'espère que, sous ce rap-

Fannius commemoravit, fama delectat, falsa præsertim, quam quod amicitiae nostrae memoriam spero sempiternam fore. Idque mihi eo magis est cordi, quod ex omnibus sæculis vix tria, aut quattuor nominantur paria amicorum : quo in genere sperare videor, Scipionis et Lælii amicitiam notam posteritati fore. FANNIUS. — Istud quidem, Læli, ita necesse est : sed, quoniam amicitiae mentionem fecisti, et sumus otiosi, pergratum mihi feceris (spero item Scævolæ), si, quemadmodum soles, de ceteris rebus, cum ex te quærentur, sic de amicitia disputaris, quid sentias, qualem existimes, quæ præcepta des. SCÆVOLA. — Mihi vero pergratum erit : atque, idipsum cum tecum agere conarer, Fannius antevertit. Quamobrem utrique nostrum gratum admodum feceris.

V. LÆLIUS. — Ego vero non gravarer, si mihi ipse confiderem. Nam et præclara res est, et sumus, ut dixit Fannius, otiosi. Sed quis ego sum? aut quæ in me est facultas? doctorum est ista consuetudo, eaque Græcorum, ut iis ponatur, de quo disputent quamvis subito. Magnum opus est, egetque exercitatione non parva. Quamobrem quæ disputari de amicitia possunt, ab eis, censeo, petatis, qui ista profitentur. Ego vos hortari tantum possum, ut amicitiam omnibus rebus humanis anteponatis. Nihil est enim tam naturæ aptum, tam conveniens ad res vel secundas, vel adversas. Sed hoc primum sentio, nisi in bonis amicitiam esse non posse : neque id ad vivum re-

port, l'amitié de Scipion et de Lélius ne sera pas ignorée de la postérité. FANNIUS. — Ce que vous me dites, Lélius, ne peut manquer d'arriver. Mais puisque vous en êtes sur l'amitié, et que nous en avons le loisir, vous me ferez beaucoup de plaisir, ainsi qu'à Scévola, je pense, de nous communiquer vos idées et vos principes sur l'amitié, comme vous le faites sur toute autre chose, quand nous vous en prions. SCÉVOLA. — Oui. Cela me fera grand plaisir, et j'allais vous en prier, lorsque Fannius m'a prévenu. Vous ferez donc en cela une chose qui nous sera fort agréable à tous les deux.

V. LÉLIUS. — Je le ferais sans peine si je m'en sentais les moyens ; car le sujet est beau, et nous en avons le loisir, comme dit Fannius. Mais qui suis-je, moi, et quelles sont mes facultés ? C'est assez la coutume des savans, et principalement des Grecs, de traiter ainsi sur-le-champ tous les sujets qu'on leur propose. Cette tâche est difficile ; et, pour la remplir, il ne faut pas être médiocrement exercé. Je suis donc d'avis que vous vous adressiez aux gens de cette profession, pour savoir tout ce qu'on peut dire sur l'amitié. Pour moi, je ne puis que vous exhorter à la préférer à tout dans la vie. Rien n'est en effet plus conforme à notre nature, rien n'est plus utile dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Je pense d'abord que l'amitié ne peut exister qu'entre les honnêtes gens ; et je n'attache pas à ce dernier mot la signification,

seco, ut illi, qui hæc subtilius disserunt, fortasse vere, sed ad communem utilitatem parum. Negant enim, quemquam virum bonum esse, nisi sapientem. Sit ita sane. Sed eam sapientiam interpretantur, quam adhuc mortalis nemo est consecutus. Nos autem ea, quæ sunt in usu, vitæque communi, non ea, quæ finguntur, aut optantur, spectare debemus. Numquam ego dicam, C. Fabricium, M? Curium, Tib. Coruncanium, quos sapientes nostri majores judicabant, ad istorum normam fuisse sapientes. Quare sibi habeant sapientiæ nomen et invidiosum, et obscurum: concedantque, ut hi boni viri fuerint. Ne id quidem facient. Negabunt, id, nisi sapienti, posse concedi. Agamus igitur pingui Minerva, ut ajunt. Qui ita se gerunt, ita vivunt, ut eorum probetur fides, integritas, æquitas, liberalitas, nec sit in illis ulla cupiditas, vel libido, vel audacia, sintque magna constantia, ut ii fuerunt, modo quos nominavi; hos viros bonos, ut habiti sunt, sic etiam appellandos putemus; quia sequantur (quantum homines possunt) naturam, optimam bene vivendi ducem. Sic enim mihi perspicere videor, ita natos esse nos, ut inter omnes esset societas quædam: major autem, ut quisque proxime accederet. Itaque cives, potiores, quam peregrini; et propinqui, quam alieni. Cum his enim amicitiam natura ipsa peperit: sed ea non satis habet firmitatis. Namque hoc præstat amicitia propinquitati, quod ex propinquitate benevolentia tolli potest,

Æqualitas.

juste peut-être, mais sans utilité publique, mais trop rigoureuse, que des esprits subtils lui ont donnée, en avançant que le sage seul était honnête homme. Je veux encore que cela soit vrai ; mais ensuite ils définissent le sage de manière qu'il n'en aurait jamais existé. Pour nous, nous considérerons les choses telles qu'elles sont dans l'usage, dans la vie commune, et non telles qu'on les feint, qu'on les imagine, ou qu'on les désire. Je ne dirai jamais, moi, que les Fabricius, les M. Curius, les T. Coruncanus, qui étaient regardés par nos pères comme autant de sages, l'ont été d'après la règle de ces hommes. Qu'ils gardent pour eux leur définition du sage ; elle est pour nous trop obscure et trop recherchée, et qu'ils nous accordent que c'étaient là d'honnêtes gens. Mais ils n'en feront rien : ils soutiendront qu'il n'y a d'honnête homme que le sage. Pour nous, allons terre à terre, comme on dit ; et tous ceux qui, dans leurs actions et toute leur conduite, ne montrent que bonne foi, intégrité, justice, générosité, sans mélange de cupidité, de passions honteuses et violentes, qui sont invariables dans leurs principes comme les Romains que je viens de nommer, nommons-les honnêtes gens, comme ils en ont la réputation, parce qu'ils suivent, autant que le peuvent des hommes, la meilleure règle pour bien vivre, la nature. Il me semble que les hommes sont nés pour vivre en société, et qu'ils doivent être d'autant plus unis qu'ils sont plus rapprochés ; que, par conséquent, nous devons plus tenir à nos concitoyens qu'aux étrangers, à nos parens qu'aux indifférens. L'union entre les parens est formée par la nature même ; mais ce n'est pas la plus solide. L'amitié l'emporte sur la parenté, en cela que cette dernière peut exister sans la bienveillance, et que l'amitié ne le peut pas. Otez la bienveillance, la parenté reste, mais l'amitié disparaît. Ce qui peut donner

ex amicitia non potest. Sublata enim benevolentia, amicitiae nomen tollitur, propinquitatis manet. Quanta autem vis amicitiae sit, ex hoc intelligi maxime potest : quod ex infinita societate generis humani, quam conciliavit ipsa natura, ita contracta res est, et adducta in angustum, ut omnis caritas aut inter duos, aut inter paucos jungeretur.

VI. Est autem amicitia nihil aliud, nisi omnium divinarum humanarumque rerum, cum benevolentia et caritate, summa consensio : qua quidem haud scio, an, excepta sapientia, nihil quicquam melius homini sit a diis immortalibus datum. Divitias alii præponunt, bonam alii salutem, alii potentiam, alii honores, multi etiam voluptates. Belluarum hoc quidem extremum est : illa autem superiora, caduca, et incerta, posita non tam in nostris consiliis, quam in fortunæ temeritate. Qui autem in virtute summum bonum ponunt, præclare illi quidem : sed hæc ipsa virtus amicitiam et gignit, et continet : nec sine virtute amicitia esse ullo pacto potest. Jam virtutem ex consuetudine vitæ sermonisque nostri interpretemur : nec eam, ut quidam docti, verborum magnificentia metiamur : virosque bonos eos, qui habentur, numeremus, Paullos, Catones, Gallos, Scipiones, Philos. His communis vita contenta est. Eos autem omittamus, qui omnino nusquam reperiuntur. Tales igitur inter viros amicitia tantas opportunitates habet, quantas vix queo dicere. Principio, *cui potest*

Abest nihil. — Quis.

une idée de la force de l'amitié, c'est que, dans cette immense société du genre humain, formée par la nature, les choses ont été arrangées de telle manière, que, pour ainsi dire, toute l'affection qui nous fut donnée pour l'universalité des hommes, se concentre dans deux ou un très-petit nombre de personnes.

VI. L'amitié n'est autre chose que le parfait accord de deux âmes sur les choses divines et humaines, avec une bienveillance et une affection mutuelles. Je la regarde, après la sagesse, comme le plus beau présent que l'homme ait reçu des dieux. Les uns lui préfèrent les richesses, les autres la bonne santé, ceux-ci le pouvoir, ceux-là les honneurs, et plusieurs les plaisirs. Ce dernier goût est digne de la bête, et les autres choses sont incertaines, périssables, et dépendent moins de nous que du caprice de la fortune. Ceux-là sont les plus sages, qui placent le souverain bien dans la vertu. C'est elle qui fait naître et entretient l'amitié, laquelle ne pourrait, sans la vertu, exister en aucune manière. N'attachons au mot de vertu que le sens que nous lui donnons dans l'usage de la vie et dans nos discours, sans la définir par les termes magnifiques de certains savans; et comptons au nombre des gens de bien ceux qui sont regardés comme tels, les Pauls, les Catons, les Gallus, les Scipions, les Philps : on se contente de semblables gens de bien dans la vie commune; et ne parlons pas de ceux qu'on ne trouve nulle part. L'amitié entre de tels hommes produit tant d'avantages, qu'il me sera difficile d'en faire l'énumération. D'abord, est-il un être réellement vivant, comme dit Ennius, sans le support de la bienveillance réciproque d'un ami? Quoi de plus doux que d'avoir quelqu'un avec qui l'on

esse vita vitalis, ut ait Ennius, qui non in amici mutua benevolentia conquiescat? Quid dulcius, quam habere, qui cum omnia audeas sic loqui, ut tecum? Quis esset tantus fructus in prosperis rebus, nisi haberes, qui illis æque, ac tu ipse, gauderet? adversas vero ferre difficile esset sine eo, qui illas gravius etiam, quam tu, ferret. Denique ceteræ res, quæ expetuntur, opportunæ sunt singulæ rebus fere singulis: divitiæ, ut utare: opes, ut colare: honores, ut laudare: voluptates, ut gaudeas: valetudo, ut dolore careas, et muneribus fungare corporis: amicitia res plurimas continet. Quoquo te verteris, præsto est: nullo loco excluditur: numquam intempestiva, numquam molesta est. Itaque non aqua, non igni, ut ajunt, pluribus locis utimur, quam amicitia. Neque ego nunc de vulgari, aut de mediocri (quæ tamen ipsa et delectat, et prodest) sed de vera et perfecta loquor, qualis eorum, qui pauci nominantur, fuit. Nam et secundas res, splendidiore facit amicitia, et adversas partiens communicansque leviores.

VII. Cumque plurimas, et maximas commoditates amicitia contineat, tum illa nimirum præstat omnibus, quod ¹ bona spe prælucet in posterum: nec debilitari animos, aut cadere patitur. Verum etiam amicum qui intuetur, tamquam exemplar aliquod intuetur sui. Quocirca et absentes adsunt, et egentes abundant; et imbecilles valent, et, quod difficilius dictu est, mortui vivunt: tantus eos honos, memo-

¹ Bonam spem.

puisse s'entretenir comme avec soi-même ? Quelles seraient vos jouissances dans la prospérité, si vous n'aviez personne pour les partager ? Et comment supporteriez-vous les maux de l'adversité, si votre ami ne s'en affligeait plus que vous-même ? Enfin, les autres choses qu'on désire, ne procurent guère chacune qu'un seul avantage : les richesses procurent les commodités de la vie ; le crédit, les respects ; les honneurs, la louange ; les plaisirs, la joie ; la santé, l'absence de la douleur et le libre usage des facultés physiques. L'amitié, au contraire, en produit de toute espèce : de quelque côté que vous tourniez vos regards, partout elle se présente à vous ; nulle part elle n'est étrangère, jamais hors de saison, jamais importune : le feu et l'eau, comme on dit, ne sont pas d'un plus grand usage. Je ne parle pas, dans ce moment, de l'amitié vulgaire ou médiocre, qui a pourtant ses plaisirs et ses avantages, mais de l'amitié vraie et parfaite comme celle d'un petit nombre d'amis illustres. L'amitié ajoute à l'éclat de la prospérité, et diminue, en les partageant, les maux de l'adversité.

VII. Parmi les grands et nombreux avantages que procure l'amitié, le plus précieux sans doute, est de faire luire à nos yeux dans l'avenir la douce espérance, et de soutenir notre courage dans le malheur. En contemplant son ami, on semble contempler sa propre image. L'amitié veille pour les absens, enrichit les indigens, donne de la force aux faibles, et, ce qui est plus étonnant encore, elle fait revivre les morts, par les souvenirs honorables et les tendres regrets de leurs amis. C'est ainsi qu'elle embellit la mort des uns et rend la vie des autres

ria, desiderium prosequitur amicorum. Ex quo illorum beata mors videtur: horum vita laudabilis. Quod si exemeris ex natura rerum benevolentiae conjunctionem; nec domus ulla, nec urbs stare poterit: ne agri quidem cultus permanebit. Id si minus intelligitur, quanta vis amicitiae concordiaeque sit: ex dissensionibus atque discordiis percipi potest. Quae enim domus tam stabilis, quae tam firma civitas est, quae non odiis, atque dissidiis funditus possit everti? ex quo, quantum boni sit in amicitia, judicari potest. Agrigentinum quidem, doctum quendam virum, carminibus graecis vaticinatum ferunt: quae in rerum natura, totoque mundo constarent, quaeque moverentur, ea contrahere amicitiam, dissipare discordiam. Atque hoc quidem omnes mortales et intelligunt, et re probant. Itaque, si quando aliquod officium existit amici in periculis aut adeundis, aut communicandis, quis est, qui id non maximis efferat laudibus? qui clamores tota cavea nuper in hospitis, et amici mei M. Pacuvii, nova fabula: cum, ignorante rege, ulter eorum esset Orestes, Py-lades Orestem se esse diceret, ut pro illo necaretur: Orestes autem, ita ut erat? Orestem se esse perseveraret? stantes plaudebant in re ficta: quid arbitramur in vera fuisse facturos? facile indicabat ipsa natura vim suam: cum homines, quod facere ipsi non possent, id recte fieri in altero judicarent. Hactenus mihi videor, de amicitia quid sentirem, potuisse dicere.

† Vincionem.

plus digne de louanges. Otez de la nature ce doux commerce d'affections, plus de famille, plus de cité : les champs même vont rester sans culture. Ce qui fait mieux sentir encore la puissance de l'amitié et de la concorde, c'est l'effet des dissensions et des discordes civiles. Quelle est la maison si solide, quel est l'état si bien constitué, que les haines et les querelles intestines ne puissent renverser ? On peut juger par là quels sont les heureux fruits de l'amitié. On dit qu'un savant * d'Agrigente a chanté en vers grecs : Que tout ce qui existe, tout ce qui se ment dans la nature et dans l'univers entier, est réuni par la sympathie et séparé par l'antipathie ; et c'est une vérité sentie par tous les hommes et confirmée par l'expérience. Si quelqu'un, en effet, affronte un péril pour son ami, qui est-ce qui lui refusera des plus grands éloges ? Quels applaudissements ne fit-on pas entendre dernièrement à la nouvelle pièce de Pacuvius, mon hôte et mon ami, lorsque le roi ignorant lequel des deux est Oreste, Pylade s'écrie que c'est lui, afin de subir la mort pour son ami ; tandis qu'Oreste, au contraire, soutient, comme il est vrai, qu'il est lui-même Oreste ? Les spectateurs applaudissaient à une fiction : qu'eussent-ils fait pour une réalité ? La nature manifestait ainsi toute sa force, alors que des hommes applaudissaient comme une belle action dans autrui, ce qu'ils ne seraient pas capables de faire eux-mêmes. Il me semble qu'en voilà assez pour vous faire connaître ce que je pense sur l'amitié. Si vous en désirez davantage, et je crois, en effet, qu'il y a encore beaucoup à dire, adressez-vous à ceux qui font profession de dissertar ainsi. FANNIUS. — Je les ai souvent consultés, ceux-là, et entendus avec plaisir ; mais nous aimons mieux vous entendre vous-même ; nous vous prions de suivre le fil

* Empédocle.

Siqua præterea sunt (credo autem esse multa) ab iis, si videbitur, qui ista disputant, quæritote. FANNIUS. — Nos autem a te potius : quamquam etiam ab istis sæpe quæsiui, et audiui, non invitus equidem : sed aliud quoddam¹ expetimus filum orationis tuæ. SCÆVOLA. — Tum magis id diceres, Fanni, si nuper in hortis Scipionis, cum est de republica disputatum, affuisses. Qualis tum patronus justitiæ fuit contra accuratam orationem Philii! FANNIUS. — Facile id quidem fuit, justitiam justissimo viro defendere. SCÆVOLA. — Quid amicitiam? nonne facile ei, qui ob eam summa fide, constantia, justitiæque servatam, maximam gloriam ceperit? LÆLIUS. — Vim hoc quidem est afferre. Quid enim refert, qua me rogatione cogatis? cogitis certe. Studiis enim generorum, præsertim in re bona, cum difficile est, tum ne æquum quidem, obsistere.

VIII. Sæpissime igitur mihi de amicitia cogitanti, maxime illud considerandum videri solet, num propter imbecillitatem, atque inopiam, desiderata sit amicitia : ut dandis, recipiendisque meritis, quod quisque minus per se ipse posset, id acciperet ab alio, vicissimque redderet : an esset hoc quidem proprium amicitiae; sed antiquior, et pulchrior, et magis a natura ipsa profecta alia causa. Amor enim (ex quo amicitia nominata), princeps est ad benevolentiam conjungendam. Nam utilitates quidem etiam ab iis percipiuntur sæpe, qui simulatione amicitiae colun-

¹ Deest expetimus.

de votre discours. SCEVOLA. — Vous insisteriez bien davantage, Fannius, si vous aviez assisté dernièrement, dans les jardins de Scipion, à la discussion qui eut lieu sur la république. Comme il défendit la justice contre le discours captieux de Philus! FANNIUS. — Eh certes, il n'était pas difficile au plus juste des hommes de plaider la cause de la justice. SCEVOLA. — Que sera-ce de l'amitié? Cela peut-il être difficile à celui qui s'est acquis la plus grande gloire en la cultivant avec la fidélité, la constance et la probité la plus parfaite? LELIUS. — En vérité, c'est me faire violence. Qu'importe, en effet, la manière dont vous me contraignez; ce n'est pas moins une véritable contrainte. Est-il facile, serait-il même juste de se refuser aux désirs de deux gendres lorsque leur demande est honnête?

VIII. Lorsque je réfléchis sur l'amitié, ce qui m'arrive très-souvent, une question qui me paraît importante, c'est de savoir si elle doit son origine à la faiblesse et au besoin, et si les hommes n'y ont cherché qu'un commerce réciproque de services, afin de trouver en autrui ce qu'on ne pourrait avoir par soi-même, et de le lui rendre à son tour. Serait-ce là, en effet, tout le nœud de l'amitié? Non certes; il est pour elle une autre origine et plus ancienne et plus belle, et plus dans la nature : c'est l'amour, d'où l'amitié a pris son nom, et d'où dérive toute bienveillance. Il est bien une amitié feinte, simulée, qu'on cultive pour un temps dans la vue d'obtenir, par elle, quelques avantages; mais la véritable amitié n'a rien de feint, rien de simulé; tout en elle est vrai, tout part

tur, et observantur causa temporis. In amicitia autem nihil fictum, nihil simulatum; et, quidquid in ea est, id est verum et voluntarium. Quapropter a natura mihi videtur potius, quam ad indigentia, orta amicitia, et applicatione magis animi cum quodam sensu amandi, quam cogitatione, quantum illa res utilitatis esset habitura. Quod quidem quale sit, etiam in bestiis quibusdam animadverti potest: quæ ex se natos, ita amant ad quoddam tempus, et ab eis ita amantur, ut facile earum sensus appareat. Quod in homine multo est evidentius. Primum ex ea caritate, quæ est inter natos, et parentes: quæ dirimi, nisi detestabili scelere, non potest. Deinde, cum similis sensus existit amoris, si aliquem nacti sumus, cujus cum moribus et natura congruamus, quod in eo quasi lumen aliquod probitatis et virtutis perspicere videamur. Nihil est enim amabilius virtute: nihil, quod magis alliciat ad diligendum: quippe cum, propter virtutem et probitatem, eos etiam, quos nunquam vidimus, quodam modo diligamus. Quis est, qui C. Fabricii, M. Curii non cum caritate aliqua et benevolentia memoriam usurpet, quos nunquam viderit? quis autem est, qui Tarquinium Superbum, qui Sp. Cassium, Sp. Maelium non oderit? Cum duobus ducebatur de imperio in Italia decertatum; Pyrrho, et Hannibale. Ab altero, propter probitatem ejus, non nimis alienos animos habentes; alterum propter crudelitatem semper hæc civitas oderit.

IX. Quod si tanta vis probitatis est, ut eam vel in

du cœur. L'amitié me paraît donc avoir plutôt son principe dans la nature que dans notre faiblesse. Elle est plutôt l'effet d'un sentiment d'affection, d'une certaine sympathie, qu'une combinaison d'intérêt. Nous pouvons nous faire une idée de ce qu'elle est par ce qui s'aperçoit aisément dans l'amour passager de certains animaux pour leurs petits, et dans celui qu'ils leur inspirent. Cela se voit encore plus clairement dans l'homme, d'abord par cette tendresse qui unit les enfans et leurs parens, et dont le nœud ne peut être rompu que par un crime détestable ; ensuite par le sentiment d'affection que nous éprouvons lorsque nous venons à rencontrer un homme dont le caractère et les mœurs nous conviennent, parce qu'il nous semble voir comme reluire en lui la probité et la vertu. Rien n'est, en effet, plus aimable que la vertu ; rien n'attire davantage l'amour des hommes, puisqu'en quelque manière nous chérissons, pour leur probité et leur vertu, ceux mêmes que nous n'avons jamais vus. Pouvons-nous penser, sans un sentiment de bienveillance, d'affection, à M. Curius, que pourtant nous n'avons jamais vu ? Qui ne hait, au contraire, un Tarquin le Superbe, un Sp. Cassius, un Sp. Mélius ? Nous avons eu à disputer l'empire, au sein même de l'Italie, contre deux généraux, Pyrrhus et Hannibal : la probité de l'un nous fait comme une loi de l'estimer, tandis que la cruauté de l'autre le rendra toujours odieux au peuple romain.

IX. Si la probité a un tel ascendant sur nous qu'elle se

eis, quos numquam vidimus, vel, quod majus est,
 in hoste etiam diligamus : quid mirum, si animi ho-
 minum moveantur; cum eorum, quibus cum usu
 conjuncti esse possunt, virtutem et bonitatem pers-
 picere videantur? Quamquam confirmatur amor et
 beneficio accepto, et studio perspecto, et consuetu-
 dine adjuncta : quibus rebus ad illum primum mo-
 tum animi et amoris adhibitis, admirabilis quædam
 exardescit benevolentie magnitudo : quam si qui pu-
 tant ab imbecillitate proficisci, ut sit, per quem quis-
 que assequatur, quod desideret; humilem sane re-
 linquant, et minime generosum, ut ita dicam, ortum
 amicitie, quam ex inopia atque indigentia natam vo-
 lunt. Quod si ita esset; ut quisque minimum in se
 esse arbitraretur, ita ad amicitiam esset aptissimus.
 Quod longe secus est. Ut enim quisque sibi pluri-
 mum confidit, et ut quisque maxime virtute, et sa-
 pientia sic munitus est, ut nullo egeat, suaque om-
 nia in se ipso posita judicet : ita in amicitia expeten-
 dia colendisque maxime excellit. Quid enim Africa-
 nus indigens mei? Minime hercle : ac ne ego qui-
 dem illius : sed ego admiratione quadam virtutis ejus,
 ille vicissim opinione fortasse nonnulla, quam de
 meis moribus habebat, me dilexit : auxit benevolen-
 tiam consuetudo. Sed quamquam utilitates multæ,
 et magnæ consecutæ sunt, non sunt tamen ab earum
 spe causæ diligendi profectæ. Ut enim benefici libe-
 ralesque sumus, non ut exigamus gratiam (neque
 enim beneficium fœderamur) sed natura propensi ad

www.libtool.com.cn

fasse aimer même dans ceux que nous n'avons jamais vus, et, ce qui est encore plus fort, dans nos propres ennemis, qu'y a-t-il d'étonnant qu'un homme se sente ému lorsqu'il découvre la bonté et la vertu dans celui dont il peut faire son ami ? L'amitié toutefois se fortifie par les services rendus, par le zèle manifesté, par l'habitude enfin ; et tout cela, joint à ce premier mouvement sympathique, produit une bienveillance admirable et l'attachement le plus profond. Ceux qui pensent que l'amitié dérive de notre faiblesse et du désir de trouver dans un ami les ressources qui nous manquent, lui donnent une origine, si j'ose le dire, bien ignoble, puisqu'ils la font naître de l'indigence. S'il en était ainsi, plus un homme se sentirait faible, plus il serait propre à l'amitié : ce qui est bien loin d'être vrai. Au contraire, ceux qui sentent le mieux leurs forces, qui, par leur sagesse et leur vertu, trouvent toute ressource en eux-mêmes, et n'ont besoin de personne, ceux-là excellent à contracter et à cultiver une amitié. Quel besoin avait de moi l'Africain ? Aucun, sans doute, et je n'avais pas plus besoin de lui : mais je l'aimai, parce que j'admirais sa vertu ; et il m'aima, par la bonne opinion, peut-être, qu'il avait de mes mœurs. L'habitude augmenta cette bienveillance. Quoique nous ayons trouvé de grands avantages dans notre amitié, ce n'est nullement cet espoir qui la fit naître. Lorsqu'on est bienfaisant et libéral, ce n'est pas pour qu'on le soit à notre égard ; car le bienfait est l'effet d'un penchant naturel, et non un prêt à usure : de même, ce n'est point l'intérêt, mais le seul plaisir d'aimer qui nous fait rechercher l'amitié. Ceux qui, ainsi que les bêtes, rapportent tout aux plaisirs des sens, sont bien loin de penser comme nous, et cela n'est pas étonnant. Ces hommes-là ne peuvent rien concevoir d'élevé, de magnifique, de divin, qui ont

liberalitatem sumus : sic amicitiam non spe mercedis adducti, sed quod omnis ejus fructus in ipso amore inest, expetendam putamus. Ab iis, qui pecudum ritu ad voluptatem omnia referunt, longe dissentiunt. Nec mirum. Nihil enim altum, nihil magnificum ac divinum suspicere possunt, qui suas omnes cogitationes abjecerunt in rem tam humilem, tamque contemptam. Quamobrem hos quidem ab hoc sermone removeamus : ipsi autem intelligamus, natura gigni sensum diligendi, et benevolentiae caritatem, facta significatione probitatis : quam qui appetiverunt, applicant sese, et propius admovent, ut et usu ejus, quem diligere coeperunt, fruantur, et moribus ; sintque pares in amore, et aequales proptensioresque ad bene merendum, quam ad reponendum. Atque haec inter eos sit honesta certatio. Sic et utilitates ex amicitia maximae capientur : et erit ejus ortus natura, quam ab imbecillitate, et gravior, et verior. Nam si utilitas amicitias conglutineret, eadem commutata dissolveret. Sed quia natura mutari non potest, idcirco verae amicitiae sempiternae sunt. Ortum quidem amicitiae videtis, nisi quid ad haec forte vultis. FANNIUS. — Tu vero perge, Læli. Pro hoc enim, qui minor est natu, meo jure respondeo. SCÆVOLA. — Recte tu quidem. Quamobrem audiamus.

X. LÆLIUS. — Audite, ergo, optimi viri, ea, quae saepissime inter me, et Scipionem de amicitia disseriebantur. Quatenusnam ille quidem nihil difficilius esse dicebat, quam amicitiam usque ad extremam

abolisé toutes leurs pensées à un objet aussi vil, aussi abject. Qu'ils soient donc loin de notre pensée dans ce discours, et pénétrons-nous bien de cette vérité, que c'est la nature qui fait naître l'amitié sur les fondemens de la probité. L'homme qui s'est une fois voué au culte de l'amitié, met tous ses soins et toute son application à se rapprocher de celui qu'il a commencé de chérir, à jouir de sa société, à lui inspirer une affection égale à la sienne; et il se sent plus de penchant à lui rendre qu'à réclamer des services. Il s'établit ainsi entre eux un combat de générosité. C'est de cette manière que l'amitié procure les avantages les plus précieux; et que la nature est pour elle une origine plus noble et plus véritable, que ne le serait la faiblesse. Si l'intérêt formait en effet le nœud de l'amitié, l'intérêt venant à changer, le dissoudrait. Mais la nature ne peut changer; c'est pourquoi la véritable amitié est éternelle. Vous voyez par là quelle est son origine: auriez-vous quelque chose à dire? FANNIUS. — Nous vous prions de continuer, Lélius; en répondant pour Scévola, je ne fais qu'user de mon droit d'aînesse. SCEVOLA. — Vous faites bien, ainsi écoutons.

X. LÉLIUS. — Écoutez donc les réflexions sur l'amitié que nous faisons souvent avec Scipion. Il disait qu'il était bien difficile qu'elle se soutînt jusqu'à la mort, soit parce qu'il survient tel événement qui convient à l'un et non point à l'autre.

¹ vitæ permanere. Nam, vel ut non idem expediret utrique, incidere sæpe: vel ut de republica non idem sentirent: mutari etiam mores hominum sæpe dicebat, alias adversis rebus, alias ætate ingravescente. Atque earum rerum exemplum ex similitudine capiebat ineuntis ætatis, quod summi puerorum amores sæpe una cum prætexta ponerentur. Sin autem ad adolescentiam perduxissent; dirimi tamen interdum contentione, vel uxoriæ conditionis, vel commodi alicujus, quod idem adipisci uterque non posset. Quod si qui longius in amicitia protracti essent, tamen sæpe labefactari, si in honoris contentionem incidissent: pestem enim majorem esse² nullam amicitii, quam in plerisque pecuniæ cupiditatem: in optimis quibusque honoris certamen, et gloriæ: ex quo inimicitias maximas sæpe inter amicissimos extitisse. Magna enim dissidia, et plerumque justa nasci, cum aliquid ab amicis, quod rectum non esset, postularetur: ut aut libidinis ministri, aut adjuutores essent ad injuriam. Quod qui recusarent, quamvis honeste id facerent, jus tamen amicitiae deserere arguerentur ab iis, quibus obsequi nollent: illos autem, qui quidvis ab amico auderent postulare, postulatione ipsa profiteri, omnia se amici causa esse facturos. Eorum querela³ inveteratas non modo familiaritates extinguere solere, sed etiam odia gigni sempiterna. Hæc ita multa, quasi fata, impendere amicitii, ut omnia subterfugere non modo sapientia, sed etiam felicitatis diceret sibi videri.

¹ Vitæ dicam. — ² Nullam in amicitia. — ³ Inveterata.

tre, soit parce qu'on est divisé d'opinion sur les affaires publiques. Il disait encore que les hommes changent souvent de mœurs, les uns dans l'adversité, les autres dans l'âge avancé; et il citait pour exemple les enfans, qui presque toujours dépouillent avec la robe de l'enfance leurs plus vives affections. Que si elles se conservent jusqu'à l'adolescence, il suffit alors quelquefois pour les détruire d'une rivalité d'amour, ou d'une concurrence d'intérêts; si quelques-unes vont plus loin, elles viennent souvent expirer dans la poursuite d'une même dignité. Il disait surtout que le poison le plus funeste à l'amitié, c'est la passion de l'argent dans les uns, et dans les âmes plus élevées la rivalité des honneurs et de la gloire: d'où l'on voyait souvent la plus grande haine succéder à la plus grande amitié. Un autre sujet, ajoutait-il, de grandes divisions, c'est que certains hommes exigent de leurs amis des choses contre l'honnêteté; comme d'être les ministres de leur libertinage, ou les complices de leurs injustices. Quelque bon droit qu'aient ceux-ci de s'y refuser, ils sont accusés par eux de trahir les devoirs de l'amitié. L'homme qui ose demander à son ami toute espèce de services, déclare par-là qu'il est capable de se prêter pour lui à quoi que ce puisse être. C'est pour de telles causes qu'on voit souvent s'éteindre les amitiés les plus anciennes, et faire place à des haines éternelles. Il concluait que l'amitié étant environnée de tant d'écueils, il fallait, pour les éviter, autant de bonheur que de sagesse.

XI. Quamobrem id primum videamus, si placet, quatenus amor in amicitia progredi debeat. Num, si Coriolanus habuit amicos, ferre contra patriam arma illi cum Coriolano debuere? num Viscellinum amici regnum appetentem, num Sp. Mælium debuerunt iuvare? Ti. quidem Gracchum rempublicam vexantem, a Q. Tuberone, æqualibusque amicis derelictum videbamus. At C. Blossius, Cumanus, hospes familiæ vestræ. Scævola, cum ad me, qui aderam Lænati et Rupilio consulibus in consilio, deprecatum venisset, hanc, ut sibi ignoscerem, causam afferebat, quod tanti Tib. Gracchum fecisset, ut, quidquid ille vellet, sibi faciendum putaret. Tum ego, Etiamte; si te in Capitolium faceret, terre vellet? Numquam, inquit, voluisset id quidem. Sed, si voluisset? Paruissem. Videtis, quam nefaria vox. Et hercle ita fecit; vel plus etiam, quam dixit. Non enim paruit ille Tib. Gracchi temeritati, sed præfuit: nec se commitem illius furoris, sed ducem præbuit. Itaque hæc amentia, quæstione nova perterritus, in Asiam profugit, ad hostes se contulit, pœnas reipublicæ graves, justasque persolvit. Nulla est igitur excusatio peccati, si amici causa peccaveris. Nam, cum conciliatrix amicitiae virtutis opinio fuerit, difficile est amicitiam manere, si a virtute defeceris. Quod si rectum statuerimus, vel concedere amicis, quidquid velint, vel impetrare ab iis, quidquid velimus, perfecta quidem sapientia¹ sumus, si nihil habeat res vitii: sed

¹ Sumus.

XI. Voyons donc, premièrement, si vous le voulez bien, jusqu'où doit aller le zèle de l'amitié. Si, par exemple, Coriolan avait des amis, ces amis devaient-ils prendre avec lui les armes contre la patrie ? Lorsque Viscellinus, lorsque Sp. Mélius aspirèrent à la royauté, leurs amis devaient-ils seconder leurs desseins ? Nous voyons que lorsque Tib. Gracchus commença à troubler la république, il fut abandonné de Q. Tubéron et d'autres amis semblables. Mais C. Blossius de Cumès, l'hôte de votre famille, Scévola, étant venu me solliciter, comme j'assistais les consuls Lénas et Rupilius dans l'instruction de cette affaire, il m'alléguait pour excuse qu'il avait tant d'estime pour T. Gracchus, qu'il n'avait pas cru devoir se refuser à rien de ce qu'il voulait. — Vous auriez donc mis le feu au Capitole, s'il l'avait voulu ? — Jamais, dit-il, il n'aurait voulu une telle chose. — Mais s'il l'eut voulu ? — Je lui aurais obéi, etc. Avez-vous entendu ce mot horrible ? Et en effet, il agit en conséquence, et alla même encore plus loin, car il ne seconda pas seulement l'audace de Tib. Gracchus, il donna lui-même l'exemple de la témérité, et dans ces troubles il figura plutôt comme chef que comme complice. Effrayé de l'aveu imprudent que je venais de lui arracher, il s'enfuit en Asie, se réfugia chez nos ennemis, où il trouva la juste peine de son crime envers la république. L'amitié ne peut excuser en aucune manière le crime qu'on commet pour elle, parce que la vertu étant le fondement de l'amitié, si l'on renonce à l'une, l'autre ne saurait plus subsister. Établir en principe que nous devons accorder à nos amis tout ce qu'ils veulent, et obtenir d'eux tout ce que nous voulons, ce serait sans doute la parfaite sagesse, si la chose était sans danger. Mais nous parlons des amis qui sont devant nos yeux, que nous voyons, dont nous avons entendu parler, que l'on trouve

loquimur de iis amicis, qui ante oculos sunt, quos videmus, aut de quibus memoriam accepimus; aut quos novit vita communis. Ex hoc numero nobis exempla sumenda sunt: et eorum quidem maxime; qui ad sapientiam proxime accedunt. Videmus Papum Æmilium C. Luscino familiarem fuisse (sic a patribus accepimus) bis una consules, et collegas in censura: tum et cum iis, et inter se, conjunctissimos fuisse M. Curium et Tib. Coruncanium, memoriæ proditum est. Igitur ne suspicari quidem possumus, quemquam horum ab amico quippiam contendisse, quod contra fidem, contra iuramentum, contra rempublicam esset. Nam hoc quidem in talibus viris quid attinet dicere? si contendisset, scio impetraturum non fuisse; cum illi sanctissimi viri fuerint: æque autem nefas sit, tale aliquid et facere rogatum, et rogare. At vero Tib. Gracchum sequebantur C. Carbo, C. Cato, ¹ minime tum quidem Cajus frater, nunc idem acerrimus.

XII. Hæc igitur lex in amicitia sancitur, ut neque rogemus res turpes, nec faciamus rogati. Turpis enim excusatio est, et minime accipienda, cum in ceteris peccatis, tum si quis contra rempublicam se amici causa fecisse fateatur. Etenim eo loco, Fanni, et Scævola, locati sumus, ut nos longe prospicere oporteat futuros casus reipublicæ. Deflexit enim jam aliquantulum de spatio curriculoque consuetudo majorum. Tib. Gracchus regnum occupare conatus est,

¹ Minimus.

dans le commerce ordinaire de la vie. Prenons les nos exemples, et parmi ceux-là surtout qui approchent le plus de la sagesse. Nos pères nous ont appris l'amitié qui exista entre Paul Émile et C. Luscinus. Ils furent deux fois collègues dans le consulat, et une fois dans la censure. Nous savons aussi qu'ils étaient étroitement liés avec M. Curius et T. Coruncanus, unis de leur côté par la plus intime amitié. Eh bien ! pouvons-nous soupçonner qu'un seul de ces grands personnages ait exigé de son ami quelque chose de contraire à sa conscience, à ses sermens, à la république ? Dire que de pareils hommes l'auraient refusé, me paraît chose superflue, puisqu'ils étaient tous incorruptibles, et qu'il est également criminel de faire ou d'exiger rien de tel. Au reste, C. Carbon et C. Caton * restèrent dans le parti de T. Gracchus. Pour Gaius, son frère, qui en est aujourd'hui le plus acharné, il était alors peu question de lui.

XII. Nous établirons donc, pour première loi de l'amitié, de ne demander et de n'accorder à son ami rien qui soit déshonnête. Dans toute sorte de fautes, et surtout dans celles contre l'état, c'est une mauvaise excuse, qui n'est nullement recevable, de dire qu'on a voulu servir son ami. Nous en sommes venus à ce point, Fannius et Scévola, que nous devons prévoir de loin les dangers qui menacent la république. On a déjà commencé à s'écarter de la discipline, des coutumes de nos ancêtres. T. Gracchus a voulu usurper l'empire, il a

* Petit-fils de Caton le censeur.

vel regnavit is quidem paucos menses. Num quid simile populus romanus audierat, aut viderat? Hunc etiam post mortem secuti amici et propinqui, quid in P. Scipionem effecerint, sine lacrymis non queo dicere. Nam Carbonem quoquo modo potuimus, propter recentem poenam Tib. Gracchi, sustinimus. De C. Gracchi autem tribunatu, quid exspectem, non libet augurari. Serpit deinde res: quæ proclivius ad perniciem, cum semel cœpit, labitur. Videtis in tabella jam ante quanta sit facta labe, primo Gabinia lege, biennio autem post, Cassia. Videre jam videor populum a senatu disjunctum, multitudinis, quæ arbitrio res maximas agi. Plures enim discent, quemadmodum hæc fiant, quam quemadmodum his resistatur. Quorsum hæc? quia sine sociis nemo quidquam tole conatur. Præcipiendum est igitur bonis, ut, si in ejusmodi amicitias ignari casu aliquo inciderint, ne existiment, ita se alligatos, ut ab amicis in magna aliqua re peccantibus non discedant: improbis autem poena statuenda est: nec vero minor iis, qui sequuti erunt alterum, quam iis, qui ipsi fuerint impietatis duces. Quis clarior in Græcia Themistocle? quis potentior? qui cum imperator bello persico servitute Græciam liberasset, propterque invidiam in exilium missus esset, ingratae patriæ injuriam non tulit, quam ferre debuit. Fecit idem, quod xx annis ante apud nos fecerat Coriolanus. His adjutor contra patriam inventus est nemo. Itaque mortem sibi uter-

¹ Magnam aliquam rem.

régné même pendant quelques mois. Le peuple romain avait-il jamais rien vu, rien entendu dire de semblable? Je ne puis me rappeler sans verser des larmes, tout ce que depuis sa mort ses parens et ses amis ont fait souffrir à Scipion. Nous avons supporté C. Carbon comme nous l'avons pu, à cause de la punition récente de T. Gracchus. Je n'aime pas à me livrer à mes pressentimens sur le tribunat de Caius Gracchus. Mais la république a peine à se soutenir; quand la décadence s'est une fois fait sentir, la ruine est prochaine. Vous voyez quel mal ont déjà fait, d'abord la loi de Gabinus sur le scrutin, et, deux ans après, celle de Cassius. Il me semble déjà voir le peuple en division avec le sénat, et les plus grandes affaires livrées au caprice de la multitude: car beaucoup de gens s'étudieront à faire le mal, et peu à le prévenir. Pourquoi cette digression? parce qu'on n'entreprend jamais rien de tel sans avoir des complices. Il faut donc prémunir les bons citoyens, pour que, s'ils se trouvaient unis d'amitié avec de tels hommes, ils ne se crussent pas liés au point de ne pouvoir rompre avec des amis coupables de quelque grand attentat contre la république. Il faut aussi prédire aux méchans leur châtement, et leur annoncer qu'il ne sera pas moins sévère contre les complices que contre les chefs. Quel homme parmi les Grecs fut plus illustre, plus puissant que Thémistocle? Après avoir vaincu les Perses; et délivré la Grèce, l'envie l'ayant fait condamner à l'exil, il ne supporta point, comme il l'aurait dû, l'injustice et l'ingratitude de sa patrie. Hât ce que vingt ans avant lui avait fait Rome Coriolan. Personne ne voulut partager leur révolte contre la patrie, et tous les deux se donnèrent la mort. Loïn donc de couvrir de l'exuse de l'amitié les complices des mauvais citoyens, il faut, au contraire, les effrayer par les supplices, afin que personne

que consciuit. Quare talis improborum consensus non modo excusatione amicitiae tegenda non est, sed potius omni supplicio vindicanda: ut ne quis sibi concessum putet, amicum, vel bellum patriae inferentem, sequi. Quod quidem, ut res coepit ire, haud scio, an aliquando futurum sit. Mihi autem non minori curae est, qualis respublica post mortem meam futura sit, quam qualis hodie sit.

XIII. Hæc igitur prima lex amicitiae sancitur, ut ab amicis honesta petamus, amicorum causa honesta faciamus: ne exspectemus quidem, dum rogemur: studium semper adsit, cunctatio absit: consilium vero dare gaudeamus libere: plurimum in amicitia amicorum bene suadentium valeat auctoritas: eaque et adhibeatur ad monendum non modo aperte, sed etiam acriter, si res postulabit, et adhibita pareatur.

Nam quibusdam, quos audio sapientes habitos in Græcia, placuisse opinor mirabilia quædam. Sed nihil est, quod illi non persequantur argutius: partim fugiendas esse nimias amicitias, ne necesse sit unum sollicitum esse pro pluribus: satis superque esse suarum cuique rerum: alienis nimis implicari molestum esse: commodissimum esse, quam laxissimas habenas habere amicitiae; quas vel adducas, cum velis, vel remittas. Caput enim esse ad beate vivendum, securitatem; qua frui non possit animus, si tamquam parturiant unus pro pluribus. Alios autem dicere ajunt multo etiam inhumanius (quem

Suis argutia.

ne se croie autorisé à suivre le parti d'un ami qui ferait la guerre à sa patrie. A voir le train que les choses ont commencé de prendre, je n'assurerais pas qu'un tel malheur n'arrivât un jour; et je ne suis pas moins en peine, pour l'avenir que pour le présent, sur les destins de la république.

XIII. Consacrons donc cette première loi de l'amitié, qu'il faut ne demander à nos amis et ne faire pour eux que ce qui est honnête; qu'il faut toujours agir à leur égard avec zèle, sans hésiter et sans attendre qu'ils nous en prient. Prenons plaisir à leur donner librement nos conseils. Un ami qui conseille le bien doit avoir sur son ami une grande autorité, et en faire usage pour l'avertir non-seulement avec franchise, mais même avec force si le cas l'exige; et nous devons toujours déférer à une telle autorité.

Il est quelques hommes, regardés dans la Grèce comme des sages, qui ont professé des opinions, à mon avis, bien étranges. Qu'y a-t-il au reste qui n'ait été l'objet de leurs arguties? Les uns prétendent, par exemple, qu'on doit éviter les trop grandes amitiés, de peur qu'un seul ne soit chargé des sollicitudes de plusieurs; que chacun a assez et trop peut-être de ses affaires; qu'il est fâcheux de se trouver trop embarrassé dans celles d'autrui, et qu'il est très-commode que les nœuds de l'amitié soient bien lâches, afin de pouvoir les serrer ou les relâcher davantage à son gré. Le grand point, disent-ils; pour vivre heureux, c'est d'être tranquille. Et comment un homme pourra-t-il l'être, s'il porte seul le fardeau de plusieurs? D'autres (et leur opinion, que j'ai déjà réfutée en peu

locum breviter perstrinxi paullo ante), præsidii ad-
 jumentique causa, non benevolentiae, neque carita-
 tis, amicitias esse expetendas. Itaque ut quisque mi-
 nimum firmitatis habeat, minimumque virium, ita
 amicitias appetere maxime. Ex eo fieri, ut mulier-
 culæ magis amicitiarum præsidia quærant, quam
 viri: et inopes, quam opulenti: et calamitosi, quam
 ii, qui putentur beati. O præclaram sapientiam! So-
 lem enim e mundo tollere videntur, qui amicitiam
 e vita tollunt: quæ a diis immortalibus nihil melius
 habemus, nihil jucundius. Quæ est epim ista securi-
 tas? specie quidem, blanda, sed reapse multis locis
 repudianda. Neque enim est consentaneum, ullam
 honestam rem actionemve, ne sollicitus sis, aut non
 suscipere, aut susceptam deponere. Quod si curam
 fugimus, virtus fugienda est; quæ necesse est, cum
 aliqua cura res sibi contrarias aspernetur, atque ode-
 rit; ut bonitas malitiam, temperantia libidinem,
 ignaviam fortitudo. Itaque videas rebus injustis jus-
 tos maxime dolere, imbecilibus fortes, flagitiosis
 modestos. Ergo hoc proprium est animi bene cons-
 tituti, et lætari bonis rebus, et dolere contrariis.
 Quamobrem si cadit in sapientem animi dolor (qui
 profecto cadit, nisi ex ejus animo exstirpatam hu-
 manitatem arbitremur) quæ causa est, cur amicitiam
 funditus tollamus e vita, ne aliquas propter eam
 suscipiamus molestias? Quid enim interest, motu
 animi sublato, non dico inter hominem et pecudem:
 sed inter hominem, et saxum, aut truncum, aut

de mots, est beaucoup plus immorale) soutenant qu'on doit chercher dans l'amitié un support, des ressources, et non l'affection, les plaisirs du cœur : de manière que, moins on se sent de courage et de forces, plus on doit rechercher les amis ; qu'en conséquence, les secours de l'amitié sont plus désirés par les femmes que par les hommes, par les petits que par les grands, par les pauvres que par les riches. Voilà une belle sagesse ! C'est ôter au monde le soleil, que d'ôter de la vie l'amitié, le plus doux, le plus beau présent que nous ayons reçu des dieux immortels. Et qu'est-ce que le système de cette tranquillité dont ils parlent ? Au premier abord il est spécieux ; mais il ne saurait être admis dans bien des cas. Serait-il raisonnable, par exemple, sous prétexte de tranquillité, de ne point entreprendre une chose honnête, ou de l'abandonner après l'avoir entreprise ? Si nous fuyons toute sorte de soins, il faut fuir aussi la vertu, qui nécessairement doit prendre quelque soin de haïr et de combattre les vices : comme la bonté combat la malice ; la continence, le libertinage ; la valeur, la lâcheté ; c'est ainsi que vous voyez les hommes justes s'affliger des injustices ; les braves, des lâchetés ; les sages, des dérèglements. C'est le propre d'une belle âme de se réjouir du bien et de s'affliger du mal. Si le sage n'est pas exempt de la douleur (et comment le serait-il, à moins d'arracher l'humanité de son cœur ?), pourquoi la crainte de nous exposer à quelques peines nous ferait-elle entièrement bannir de la vie l'amitié ? Quelle différence y a-t-il entre l'homme, si vous lui ôtez le sentiment, je ne dis pas et la brute, mais entre l'homme et la pierre, ou le marbre, ou toute autre chose du même genre ? Il ne faut point s'en rapporter, pour la vertu, à ceux qui veulent qu'elle soit aussi dure que le fer ; elle est, au contraire, en beaucoup d'occasions, et principalement en amitié,

quidvis generis ejusdem? neque enim sunt isti audiendi, qui virtutem duram, et¹ quasi ferream esse volunt: quæ quidem est cum multis in rebus, tum in amicitia, tenera, atque tractabilis: ut et bonis amici quasi diffundantur, et incommodis contrahantur. Quamobrem angor iste, qui pro amico sæpe capiendus est, non tantum valet, ut tollat e vita amicitiam: non plus, quam ut virtutes, quia non nullas curas et molestias afferunt, repudientur.

XIV. Cum autem contrahat amicitiam (ut supra dixi) si qua significatio virtutis eluceat, ad quam se similis animus applicet, et adjungat; id cum contingit, amor exoritur necesse est. Quid enim tam absurdum, quam delectari multis inanibus rebus, ut honore, ut gloria, ut ædificio, ut vestitu, cultuque corporis, animo autem virtute prædito, eo, qui vel amare, vel (ut ita dicam) redamare possit, non admodum delectari? Nihil est enim remuneratione benevolentiae, nihil vicissitudine studiorum, officiorumque jucundius. Quod si etiam illud addimus, quod recte addi potest, nihil esse, quod ad se rem ullam tam² alliciat, et tam attrahat, quam ad amicitiam similitudo: concedetur profecto verum esse, ut bonos boni diligant, adsciscantque sibi, quasi propinquitate conjunctos atque natura. Nihil est enim appetentius similium sui, nihil rapacius, quam natura. Quamobrem hoc quidem, Fanni et Scævola, constat (ut opinor), bonis inter bonos quasi necessariam benevo-

¹ Q. f. e. quandam. — ² Illiciat.

tendre et sensible , et se dilate , pour ainsi dire , ou se resserre , selon les bons ou les mauvais succès d'un ami. Ainsi , le chagrin que nous cause souvent un ami , n'a pas plus de force pour bannir de la vie l'amitié , que n'en ont , pour nous faire renoncer à la vertu , les soins et les peines qui quelquefois l'accompagnent.

XIV. Puisque l'amitié se forme , comme je l'ai dit plus haut , lorsqu'aux signes qui annoncent la vertu se joint la conformité du caractère , toutes les fois que cela arrive , l'affection en est l'effet nécessaire. Y a-t-il rien d'aussi insensé que de se complaire dans une foule de choses vaines , telles que la gloire , les honneurs , les édifices , les habits , la parure ; et d'être indifférens à la possession d'un cœur qui puisse vous chérir , vous aimer , et vous aimer encore ? Rien n'est plus doux que cette réciprocité de bienveillance , de zèle et de services. Si nous ajoutons à cela , ce qui est très-vrai , qu'il n'est rien où la sympathie se fasse mieux sentir que dans l'amitié entre les cœurs qui se ressemblent ; il s'ensuivra nécessairement cette vérité , que les bons s'aiment et se recherchent entre eux , comme s'ils étaient unis par les liens du sang et par la nature. Il n'est pas , en effet , de plus forte attraction , que celle qui s'exerce , dans la nature , entre les choses semblables. Il est donc bien constant , Fannius et Scévola , qu'il existe nécessairement une bienveillance mutuelle entre les bons ; et c'est là le principe de l'amitié établi par la nature. Mais cette même bonté peut se trouver dans les petits comme dans les grands ; car la vertu n'est ni orgueilleuse , ni intraitable , ni inhumaine. Elle veille à la défense , au bonheur de

lentiam esse : qui est amicitiae fons a natura constitutus. Sed eadem bonitas etiam ad multitudinem pertinet. Non est enim inhumana virtus, neque immanis, neque superba : quae etiam populos universos tueri, eisque optime consulere soleat : quod non faceret profecto, si a caritate vulgi abhorreret. Atque etiam mihi quidem videntur, qui utilitatis causa fingunt amicitias, amabilissimum nodum amicitiae tollere. Non enim tam utilitas parta per amicum, quam amici amor ipse delectat : tumque illud fit, quod ab amico est profectum, jucundum, si cum studio est profectum : tantumque abest, ut amicitiae propter indigentiam colantur, ut ii, qui opibus, et copiis, maximeque virtute praediti (in qua plurimum est praesidii) minime alterius indigeant, liberalissimi sint, et beneficentissimi. Atque haud scio, an ne opus sit quidem, nihil umquam omnino deesse amicis. Ubi enim studia nostra vignerent, si numquam consilio, numquam opera nostra nec domi, nec militiae Scipio eguisset? non igitur utilitatem amicitia, sed utilitas amicitiam consecuta est.

XV. Non ergo erunt homines deliciis diffuentes audiendi, si quando de amicitia, quam nec usu, nec ratione habent cognitam, disputabunt. Nam quis est, pro deum fidem, atque hominum! qui velit, ut neque diligat quemquam, nec ipse ab ullo diligatur, circumfluere omnibus copiis, atque in omnium rerum abundantia vivere? haec enim est tyrannorum

* Immunis. — * Abest praediti.

tous ; ce qui ne serait point , si elle fuyait les petits. Il me semble donc que ceux-là détruisent le nœud le plus aimable de l'amitié, qui la font naître de l'intérêt. Dans un ami, le don de son cœur est le plus flatteur des avantages que son amitié puisse nous procurer, et les autres, lorsqu'ils viennent de cette source, en sont encore plus agréables. Tant s'en faut que le besoin soit l'origine de l'amitié, qu'au contraire les hommes qui, par leurs richesses, leur crédit, et surtout par leur vertu, qui est le plus solide soutien, ont le moins besoin d'autrui, sont aussi les plus généreux et les plus bienfaisans. Je ne sais pourtant pas s'il faut que nos amis n'aient aucun besoin de nous. Comment aurais-je fait éclater mon zèle pour Scipion, si jamais, ni dans Rome, ni dans les camps, mes conseils et mes secours ne lui avaient été utiles ? Mais cette utilité a été l'effet et nullement la cause de notre amitié.

XV. Il ne faudra donc pas écouter les hommes noyés dans les délices, lorsqu'ils viendront à parler de l'amitié, qu'ils ne connaissent, ni par expérience, ni par principes. Et quel est l'homme, grands dieux ! qui voudrait acheter toutes les richesses et toutes les jouissances possibles, au prix du bonheur d'aimer et d'être aimé ? Ce serait la vie des tyrans, d'où est bannie toute affection, toute confiance ; où tout est suspect, où tout inquiète, où il n'y a nulle place pour l'amitié.

vita; in qua nimirum nulla fides, nulla caritas, nulla stabilis benevolentiae potest esse fiducia: omnia semper suspecta, atque sollicita: nullus locus amicitiae. Quis enim aut eum diligat, quem metuit; aut eum, a quo se metui putat? Coluntur tamen simulatione duntaxat ad tempus. Quod si forte (ut fit plerumque) ceciderint: tum intelligitur, quam fuerint inopes amicorum. Quod Tarquinius dixisse ferunt, ¹ exulantem se intellexisse, quos fidos amicos habuisset, quos infidos, cum jam neutris gratiam referre posset. Quamquam miror, illa superbia et importunitate, si quemquam habere potuit. Atque ut hujus, quem dixi, mores veros amicos parare non potuere: sic multorum opes praepotentiam excludunt amicitias fideles. Non enim solum ipsa fortuna caeca est, sed eos etiam plerumque efficit caecos, quos complexa est. Itaque efferuntur illi fere fastidio, et contumacia: neque quidquam insipiente fortunato intolerabilius fieri potest. Atque hoc quidem videre licet, eos, qui antea commodis fuerunt moribus; imperio, potestate, prosperis rebus immutari, spernique ab iis veteres amicitias, ² indulgeri novis. Quid autem staltius, quam, cum plurimum copiis, facultatibus, opibus possint, cetera parare, quae ³ parantur pecunia, equos, famulos, vestem egregiam, vasa pretiosa: amicos non parare, optimam et pulcherrimam vitae, ut ita dicam, suppellectilem? etenim cetera cum parant, cui parent, nesciunt, nec cuius causa laborent.

¹ Tum exs. — ² Indulgere. — ³ Parantur; pecuniam.

Quel homme peut aimer, en effet, celui qu'il redoute ou dont il croit être redouté ? On dissimule, pourtant, on leur rend des soins pour un temps ; mais s'ils viennent à succomber, comme il arrive fréquemment, c'est alors qu'ils voient combien ils avaient peu d'amis. Tarquin, à ce qu'on rapporte, dit qu'il n'avait distingué les faux amis d'avec les véritables, que dans son bannissement, lorsqu'il n'avait plus de grâces à accorder ni aux uns ni aux autres. Je doute toutefois qu'avec son orgueil insupportable, il ait jamais pu en avoir un seul. Si les mœurs d'un tel homme le privaient de vrais amis, les richesses de certains hommes puissans n'éloignent pas moins d'eux l'amitié fidèle. La fortune n'est pas seulement aveugle elle-même, bien souvent encore elle rend aveugles ses favoris. Ils sont alors bouffis d'orgueil et d'insolence, et rien au monde n'est plus insupportable que l'homme enorgueilli de sa fortune. Il n'est même pas rare de voir des hommes, auparavant de mœurs faciles, changés tout à coup par la fortune et les honneurs, mépriser leurs anciens amis, et former des liaisons nouvelles. Quelle folie pourtant à des hommes qui, par leur crédit et leurs richesses, pourraient se procurer tant d'avantages, de ne se procurer que ce qu'on a pour de l'argent : des chevaux, des domestiques, de beaux habits, des vases précieux ; et de ne pas se procurer des amis, qui sont, si j'ose ainsi parler, les meilleurs et les plus beaux meubles de la vie ! Dans l'acquisition de tous les autres biens, on ne sait pour qui on les acquiert, pour qui on travaille. Ces biens-

Ejus enim est istorum quodque, qui vincit viribus: amicitiarum sua cuique permanet. stabilis, et certa possessio: ut, etiam si illa maneant, quæ sunt quasi dona fortunæ, tamen vita inculta, et deserta ab amicis, non possit esse jucunda. Sed hæc hactenus.

XVI. Constituendi autem sunt, qui sint in amicitia fines, et quasi termini diligendi: de quibus tres video sententias ferri; quarum nullam probo: unam, ut eodem modo erga amicum affecti simus, quo erga nosmetipsos: alteram, ut nostra in amicos benevolentia, illorum erga nos benevolentia pariter æqualiterque respondeat: tertiam, ut, quanti quisque seipse facit, tanti fiat ab amicis. Harum trium sententiarum nulli prorsus assentior. Nec enim illa prima vera est, ut, quemadmodum in se quisque, sic in amicum sit animatus. Quam multa enim, quæ nostra causa nunquam faceremus, facimus causa amicorum? precari ab indigno, supplicare; tum acerbius in aliquem invehi, insectarique vehementius: quæ in nostris rebus non satis honeste, in amicorum sunt honestissime: multæque res sunt, in quibus de suis commodis viri boni multa detrahunt, detrahique patiuntur, ut iis amici potius, quam ipsi, fruantur. Altera sententia est, quæ definit amicitiam paribus officiis ac voluntatibus. Hoc quidem est nimis exigue et exiliter ad calculos vocare amicitiam, ut par sit ratio acceptorum et datorum. Ditiior mihi et affluentior videtur esse vera amicitia: nec observare restricte;

Quidquid.

la deviennent souvent la proie du plus fort; la possession d'un ami, au contraire, est certaine et stable. En supposant même que les présens de la fortune nous restent, la vie ne saurait être agréable, si on la passe dans l'isolement, et privé des douceurs de l'amitié. Mais en voilà assez sur ce point.

XVI. Etablissons maintenant quelles sont les bornes de l'amitié, et quelles sont, pour ainsi dire, les limites où son zèle doit s'arrêter. Je connais là-dessus trois maximes, dont aucune ne me paraît vraie : la première, que nous ne devons être disposés à faire pour nos amis que ce que nous ferions pour nous ; la seconde, que notre bienveillance doit être mesurée sur la leur ; la troisième, qu'il ne faut apprécier un ami que comme il s'apprécie lui-même. Je n'adhère à aucune de ces trois maximes ; et premièrement celle-là n'est pas vraie, qu'on ne doive avoir pour son ami que le même zèle qu'on a pour soi. Combien de choses, en effet, ne faisons-nous pas pour nos amis, que nous ne ferions point pour nous-mêmes : comme de prier, de supplier un homme que nous méprisons, de nous élever contre un autre avec plus d'aigreur, d'éclater avec plus de véhémence ? Ces procédés, qui ne seraient pas convenables dans notre propre cause, deviennent généreux dans celle de nos amis. Il est aussi beaucoup d'occasions où un homme libéral abandonne et sacrifie ses intérêts propres pour en faire jouir de préférence son ami. La seconde borne l'amitié à une égale mesure de sentimens et de services. C'est avoir de l'amitié une idée bien petite et bien étroite, que de la réduire ainsi en calcul, par un rapport exact entre ce qu'on donne et ce qu'on reçoit. La vraie amitié me paraît bien plus généreuse et plus magnifique, en n'examinant pas si elle rend plus qu'elle n'a reçu. Lorsque l'on donne à son ami, il faut donner à pleines mains, sans craindre, pour ainsi dire, qu'il

ne plus reddat, quam acceperit. Neque enim verendum est, ne quid excidat, aut ne quid in terram defluat, aut ne plus æquo quid in amicitiam congregatur. Tertius vero ille finis deterrimus, ut, quanti quisque se ipse faciat, tanti fiat ab amicis. Sæpe enim in quibusdam aut animus abjectior est, aut spes amplificandæ fortunæ fractior. Non est igitur amici, talem esse in eum, qualis ille in se est: sed potius eniti, et efficere, ut amici jacentem animum excitet, inducatque spem, cogitationemque meliorem. Alius igitur finis veræ amicitiae constituendus est, si prius, quid maxime reprehendere Scipio solitus sit, dixerim. Negabat ullam vocem inimiciorem amicitiae potuisse reperiri, quam ejus, qui dixisset, ita amare oportere, ut si aliquando esset osurus. Nec vero se adduci posse, ut hoc, quemadmodum putaretur, a Diante esse dictum crederet, qui sapiens habitus esset unus e septem, sed impuri cujusdam, aut ambitiosi, aut omnia ad suam potentiam revocantis esse sententiam. Quoniam enim modo quisquam amicus esse poterit, cui se putabit inimicum esse posse? quin etiam necesse erit cupere et optare, ut quam sæpissime peccet amicus, quo plures det sibi tamquam ansas ad reprehendendum: rursum autem recte factis, commodisque amicorum necesse erit angere, dolere, invidere. Quare hoc quidem præceptum, cujuscumque est, ad tollendam amicitiam valet. Illud potius præcipiendum fuit, ut eam diligentiam adhiberemus in amicitiiis compa-

en tombe par terre. La plus mauvaise de ces trois maximes est la dernière : Qu'il ne faut avoir de ses amis que l'idée qu'ils en ont eux-mêmes. Combien, en effet, n'en est-il pas qui n'ont pas assez bonne opinion d'eux-mêmes, et dont il est bon de relever les espérances ! Si notre ami est injuste envers lui-même, nous devons, nous, ne pas l'être, et faire, au contraire, nos efforts pour ranimer son courage abattu, et le faire renaître à de plus douces pensées, à de meilleures espérances. Il faut donc prescrire d'autres bornes à la véritable amitié ; mais je parlerai auparavant d'une maxime que Scipion avait coutume de repousser avec indignation. Il disait qu'on n'avait jamais proféré un plus grand blasphème contre l'amitié, que de dire qu'il fallait aimer comme si un jour l'on devait haïr ; et il ajoutait qu'on ne lui ferait jamais croire que ce fût, comme on le prétendait, un mot de Bias, l'un des sept sages ; que c'était plutôt la maxime d'un homme corrompu ou de quelque ambitieux, qui rapportait tout à son élévation. Qui pourrait, en effet, être l'ami de celui dont il penserait qu'il pourrait un jour être l'ennemi ? Il faudrait aussi désirer que notre ami commît très-souvent des fautes, pour avoir plus d'occasions de lui faire des reproches. Il faudrait encore s'affliger et être jaloux de ses bonnes actions et de ses succès. Une telle maxime, quel qu'en soit l'auteur, n'est bonne qu'à détruire l'amitié. Il valait mieux prescrire d'être circonspects dans le choix de nos amis, afin de ne pas nous exposer à

randis, ut nequando amare inciperemus eum, quem aliquando odisse possemus. Quinetiam si minus felices in deligendo fuisset, ferendum id Scipio potius, quam inimicitiarum tempus cogitandum, putabat.

XVII. His igitur finibus utendum arbitror, ut, cum emendati mores amicorum sint, tum sit inter eos omnium rerum, consiliorum, voluntatum, sine ulla exceptione communitas: ut, etiam si qua fortuna acciderit, ut minus justæ amicorum voluntates adjuvandæ sint, in quibus eorum aut caput agatur, aut fama, declinandum sit de via, modo ne summa turpitudine sequatur. Est enim quatenus amicitia dari venia possit. Nec vero negligenda est fama: nec mediocre telum ad res gerendas existimare oportet benevolentiam civium: quam blanditiis, et assentando colligere turpe est. Virtus, quam sequitur caritas, minime repudianda est.

Sed sæpe (etenim redeo ad Scipionem, cujus omnis sermo erat de amicitia) querebatur, quod omnibus in rebus homines diligentiores essent; ut capras, et oves quot quisque haberet, dicere posset: amicos quot haberet, non posset dicere: et in illis quidem parandis adhibere curam, in amicis eligendis negligentes esse: nec habere quasi signa quædam, et notas, quibus eos, qui ad amicitiam essent idonei, judicarent. Sunt igitur firmi, et stabiles, et constantes eligendi; cujus generis est magna penuria: et judi-

* Assertanda.

aimer celui que nous pourrions un jour haïr. Il y a plus : Scipion pensait que si nous avions fait un choix malheureux, il valait mieux supporter un ami tel qu'il était, que de penser qu'il pourrait devenir notre ennemi.

XVII. Voici donc dans quelles bornes je renfermerais l'amitié. Entre deux amis, lorsqu'ils sont honnêtes, tout doit être commun sans exception ; ils ne doivent avoir qu'une même intention, qu'une même volonté, jusque-là que si par quelque accident notre ami a besoin de notre secours dans quelques affaires équivoques, d'où dépende sa vie ou sa réputation, il faut se relâcher de ses principes, pourvu qu'il n'en résulte pas pour nous de l'infamie. L'amitié excuse jusqu'à un certain point. Il ne faut point cependant négliger sa réputation : la bienveillance publique est d'un grand secours dans la gestion des affaires. Mais elle ne doit pas être le prix d'une basse adulation. C'est la vertu qui doit être notre appui, la bienveillance la suit toujours.

Mais souvent (j'en reviens à Scipion dont tous les discours roulaient sur l'amitié), souvent, dis-je, il se plaignait que les hommes fussent moins soigneux pour l'amitié que pour les autres affaires de la vie. Chacun, ajoutait-il, pourrait vous dire le nombre de ses chèvres et de ses brebis, mais non celui de ses amis. Chacun apporte le plus grand soin dans l'achat de ses troupeaux, et la plus grande négligence dans le choix de ses amis. On ne s'applique nullement à reconnaître, à de certains signes, quels sont ceux qui sont capables d'une vraie amitié. Notre choix doit tomber sur les hommes solides, fermes et constans, espèce rare et qu'on ne peut connaître qu'à l'épreuve ; et cette épreuve ne se fait que dans l'amitié même : mais l'amitié, qui est souvent aveugle, ne nous laisse pas la

care difficile est sane, nisi expertum. Experiendam autem est in ipsa amicitia. Ita præcurrit amicitia iudicium, tollitque experiendi potestatem. Est igitur prudentis, sustinere, ut currum, sic impetum benevolentiae: quo utamur, quasi equis¹ tentatis, sic amicitis, aliqua parte periclitatis moribus amicorum. Quidam sæpe in parva pecunia perspiciuntur, quam sint leves: quidam, quos parva movere non potuit, cognoscuntur in magna. Sin vero erunt aliqui reperti, qui pecuniam præferre amicitiae, sordidum existimant: ubi eos iuveniemus, qui honores, magistratus, imperia, potestates, opes amicitiae non anteponant? ut, cum ex altera parte proposita hæc sint, ex altera ius amicitiae, non multo illa malint? imbecilla enim natura est ad contemnendam potentiam: quam etiam si neglecta amicitia consecuti sunt, obscuratum iri² arbitrantur, quod non sine magna causa sit neglecta amicitia. Itaque veræ amicitiae difficillime reperiuntur in iis, qui in honoribus, reque publicâ versantur. Ubi enim istum invenias, qui honorem amici anteponat suo? Quid? hæc ut omitam, quam graves, quam difficiles plerisque videntur calamitatum societates? ad quas non est facile inventu, qui descendat. Quamquam Ennius recte:

Amicus certus in re incerta cernitur:

tamen hæc duo levitatis, et infirmitatis plerosque convincant; aut si in bonis rebus contemnunt, aut in

¹ Temperatis. — ² Se arb.

faculté de bien juger. Il est donc prudent de comprimer le premier essor de notre bienveillance, comme on retient la course d'un char avant d'en avoir essayé les chevaux; et de ne nous livrer à l'amitié qu'après avoir éprouvé de quelque manière le caractère de nos amis. Il en est dont on ne reconnaît la légèreté que dans la mauvaise fortune; d'autres, au contraire, supportent bien l'épreuve de l'adversité, et se font connaître dans la prospérité. Mais s'il en est quelques-uns qui regardent comme une chose honteuse de préférer la fortune à l'amitié, il y en a un nombre infini qui lui préfèrent les honneurs, les dignités, le commandement, le pouvoir, les richesses, au point de leur sacrifier l'amitié la plus ancienne. La nature est bien faible pour résister aux attraits du pouvoir, et ceux qui ne l'obtiennent qu'en négligeant l'amitié, pensent que leur négligence devient excusable par l'importance du motif. C'est pourquoi il est bien difficile de trouver de vrais amis dans ceux qui se livrent aux affaires publiques, et qui courent la carrière des honneurs. Où trouver celui qui préfère l'élévation de son ami à la sienne propre? Mais quoi! sans parler de cela, combien peu sont capables de partager avec un ami le poids de ses malheurs! Quoique Ennius ait eu raison de dire :

Quand la fortune est inconstante,

On reconnaît l'ami constant,

il n'en est pas moins vrai que les deux plus grands écueils de la constance, en amitié, sont la prospérité et l'adversité : la plupart nous méprisent lorsqu'ils sont dans la prospérité, ou

malis deserunt. Qui igitur utraque in re gravem; constantem, stabilem se in amicitia præstiterit, hunc ex maxime raro hominum genere judicare debemus, et præne divino.

XVIII. Firmamentum autem stabilitatis, constantiæque ejus, quam in amicitia quærimus, fides est. Nihil enim stabile est, quod infidum est. Simplicem præterea, et communem, et consentientem, qui rebus iisdem moveatur, eligi par est: quæ omnia pertinent ad fidelitatem. Neque enim fidum potest esse multiplex ingenium, et tortuosum. Neque vero, qui non iisdem rebus movetur, et natura consentit, aut fidus, aut stabilis potest esse. Addendum eodem est, ut ne criminibus, aut inferendis delectetur, aut credat oblati: quæ omnia pertinent ad eam, quam jamdudum tracto, constantiam. Ita fit verum illud, quod initio dixi, amicitiam, nisi inter bonos, esse non posse. Est enim boni viri (quem eundem sapientem licet dicere) hæc duo tenere in amicitia: primum, nequid fictum sit, neve simulatum: aperte enim vel odisse, magis ingenui est, quam fronte occultare sententiam. Deinde, non solum ab aliquo allatas criminationes repellere, sed ne ipsum quidem esse suspiciosum, semper aliquid existimantem ab amico esse violatum. Accedat huc suavitas quædam oportet sermonum, atque morum, haudquaquam mediocre condimentum amicitiae. Tristitia autem, et in omni re severitas, habet illa quidem gravitatem: sed amicitia remissior esse debet, et liberior, et dulcior, et ad omnem comitatem, facilitatemque proclivior.

nous abandonnent quand nous sommes dans le malheur. Celui donc qui, au milieu de ces épreuves, s'est toujours montré ami constant et ~~inébranlable~~, nous devons le regarder comme un homme d'une espèce bien rare et presque divine.

XVIII. Le fondement de cette stabilité, de cette constance que nous cherchons dans l'amitié, c'est la confiance : sans elle rien de stable en amitié. Il faut donc choisir un ami simple, communicatif, qui pense et sente comme nous ; tout cela tient à la fidélité. Un esprit tortueux, et qui prend toutes les formes, ne peut être fidèle ; et l'ami qui n'est pas touché des mêmes choses que nous, qui n'a pas naturellement la même façon de penser que nous, ne peut être ni constant ni fidèle. Il faut ajouter encore que notre ami ne doit, ni se plaire à nous prêter des torts, ni croire à ceux qu'on nous prête. Toutes ces choses tiennent beaucoup à cette constance sur laquelle j'insiste beaucoup. Il est donc vrai, comme je l'ai dit en commençant, que l'amitié ne peut exister qu'entre honnêtes gens ; car il est dans le caractère de l'honnête homme, qu'on peut aussi appeler sage, d'observer ces deux règles en amitié : la première, de n'avoir rien de feint, rien de simulé : il est plus généreux de haïr à découvert que d'avoir recours à la dissimulation ; la seconde, de détruire les inculpations faites à son ami, sans être soi-même soupçonneux et toujours prêt à lui créer des torts. Il faut joindre à tout cela une certaine aménité dans les discours et dans les mœurs, qui est le plus doux accompagnement de l'amitié. La tristesse doit en être bannie, ainsi qu'une continuelle sévérité. Cette dernière a sans doute son prix ; mais l'amitié doit être facile, indulgente, pleine de douceur et de prévenances.

XIX. Existit autem hoc loco quædam quæstio sub-
 difficilis : num quando amici novi, digni amicitia, ve-
 teribus sint anteponendi, ut equis vetulis teneros an-
 teponere solemus. Indigna homine dubitatio. Non
 enim amicitiarum esse debent, sicut aliarum rerum,
 satietates. Veterrima quæque (ut ea vina, quæ vetus-
 tatem ferunt) esse debent suavissima: verumque illud
 est, quod dicitur, multos modios salis simul edendos
 esse, ut amicitia munus expletum sit. Novitates au-
 tem, si spem afferunt, ut, tamquam in herbis non
 fallacibus, fructus appareat, non sunt illæ quidem
 repudiandæ : vetustas tamen suo loco conservanda
 est. Maxima est enim vis vetustatis, et consuetudinis.
 Atqui in ipso equo, cujus modo mentionem feci, si
 nulla res impediatur, nemo est, qui non eo, quo con-
 suevit, libentius utatur, quam intractato, et novo :
 nec modo in hoc, quod est animal, sed in iis etiam,
 quæ sunt inanimata, consuetudo valet : cum locis
 etiam ipsis montuosis delectemur, et silvestribus, in
 quibus diutius commorati sumus. Sed maximum est
 in amicitia, superiorem parem esse inferiori. Sæpe
 enim excellentiæ quædam sunt : qualis erat Scipionis
 in nostro, ut ita dicam, grege. Numquam se ille
 Philo, numquam Rupilio, numquam Mummio an-
 teposuit, numquam inferioris ordinis amicis. Q. vero
 Maximum fratrem, egregium virum, omnino sibi
 nequaquam parem, quod is anteibat ætate, tamquam
 superiorem colebat, suosque omnes, per se esse

¹ Posse esse.

XIX. L'on fait ici une question à laquelle il est facile de répondre. On demande si nous devons préférer à nos anciens amis les nouveaux, quand ils sont dignes de notre amitié, ainsi que nous avons coutume de préférer les jeunes chevaux aux vieux. Le doute sur une telle question serait indigne d'un homme. L'amitié ne doit pas être, ainsi que beaucoup d'autres choses, sujette à la satiété. La plus ancienne, comme le vin qui supporte bien les années, doit être la plus douce; et ce vieux proverbe est plein de vérité, qui dit qu'il faut manger ensemble plusieurs boisseaux de sel, pour que l'amitié soit bien éprouvée. Quant aux nouvelles amitiés, il ne faut pas les négliger, si, comme les plantes qui ne trompent jamais, elles font espérer d'heureux fruits; mais que les anciennes conservent leur rang. Une longue habitude a sur nous beaucoup de force; et pour revenir aux chevaux dont j'ai parlé tout à l'heure, il n'est personne qui, s'il n'y a nul obstacle, ne se serve plus volontiers de celui qu'il aura accoutumé, que d'un nouveau, que d'un autre qu'il n'aura pas formé; et ce n'est pas seulement pour les objets animés que nous cédon à la force de l'habitude, nous lui cédon même pour les choses inanimées. C'est ainsi que nous nous plaisons dans les lieux escarpés et sauvages où nous avons long-temps vécu. Mais un point essentiel en amitié, c'est que la supériorité des rangs disparaisse. Il est souvent des amis d'un ordre élevé comme l'était Scipion dans notre société. Jamais il n'eut l'air de se préférer à Philus, ou à Mummius, ou à Rupilius, jamais à aucun de nos amis, de quelque rang inférieur qu'il fût. Il respectait comme son supérieur, parce qu'il était plus âgé que lui, Q. Maximus son frère, homme d'un grand mérite, mais qui ne le valait pas, bien s'en faut. Il voulait que l'éclat de sa gloire rejaillît sur tous les siens. Voilà ce qui doit être fait

ampliores volebat. Quod faciendum, imitandumque est omnibus : ut, si quam præstantiam virtutis, ingenii, fortunæ consecuti sunt, impertiant ea suis, communicentque cum proximis : ut, si parentibus nati sint humilibus, si propinquos habeant imbecilliores vel animo, vel fortuna, eorum augeant opes, eisque honori sint, et dignitati : ut in fabulis, qui aliquandiu propter ignorationem stirpis et generis in famulatu fuerint, cum cogniti sunt, et aut deorum, aut regum filii inventi, retinent tamen caritatem in pastores, quos patres multos annos esse duxerunt. Quod quidem est multo profecto magis in veris patribus, certisque faciendum. Fructus enim ingenii, et virtutis, omnisque præstantiæ, tum maximus capitur, cum in proximum quemque confertur.

XX. Ut igitur ii, qui sunt in amicitia conjunctionisque necessitudine superiores, exæquare se cum inferioribus debent : sic inferiores non dolere, se a suis aut ingenio, aut fortuna, aut dignitate superari. Quorum plerique aut queruntur semper aliquid, aut etiam exprobrant : eoque magis, si habere se putant, quod officiose, et amice, et cum labore aliquo suo factum queant dicere. Odiosum sane genus hominum, officia exprobrantium : quæ meminisse debet is, in quem collata sunt, non commemorare, qui contulit. Quamobrem ut ii, qui superiores sunt, summittere se debent in amicitia : sic quodam modo inferiores extollere. Sunt enim quidam, qui modestas amicitias faciunt, cum ipsi se contemni putant : quod non fere

et imité par tout le monde. L'homme qui s'élève par sa vertu, par son génie, par sa fortune, doit faire participer les siens à son élévation ; de manière que, s'il est né de parens obscurs, si ses proches sont sans crédit et sans biens, il leur fasse part de ses richesses et leur communique son éclat. Voyez les personnages même de la fable : après avoir, dans l'ignorance de leur naissance et de leur race, long-temps vécu dans la servitude, lorsqu'ils viennent à être reconnus et qu'ils se voient les enfans des dieux ou des rois, ils conservent néanmoins leur tendresse pour les bergers qu'ils ont long-temps regardés comme leurs pères : à plus forte raison doit-on le faire pour ses véritables parens. Les fruits du génie, de la vertu et de tout mérite quelconque, sont bien plus doux à recueillir lorsqu'on les partage avec les siens.

XX. Si les hommes d'un ordre supérieur doivent, dans le commerce de l'amitié, se mettre au niveau de leurs inférieurs, ceux-ci, de leur côté, ne doivent pas être fâchés de se voir surpasser par leurs amis, en génie, en fortune, en dignité. Il en est qui ont toujours quelques plaintes, quelques reproches à faire, et surtout lorsqu'ils peuvent se vanter de quelque trait d'amitié où ils ont manifesté leur zèle ou leur attachement. C'est une espèce de gens bien fâcheux que ceux qui reprochent leurs services. Celui qui les a reçus doit s'en souvenir, et celui qui les a rendus ne pas les rappeler. C'est pourquoi il ne suffit pas, dans l'amitié, que les grands se rapprochent des petits, il faut qu'en quelque manière ils les élèvent jusqu'à eux ; car il y en a qui détruisent le charme de l'amitié par l'idée qu'ils sont méprisés. Cela n'arrive guère qu'à ceux qui n'ont pas assez bonne opinion d'eux-mêmes.

contingit, nisi iis, qui etiam contemnendos se arbitrantur; qui hac opinione non modo verbis, sed etiam opere levandi sunt. Tantum autem cuique tribuendum, primum, quantum ipse efficere possis: deinde etiam, quantum ille, quem diligas, atque adjuves, sustinere. Non enim tu possis, ¹ quantumvis excellas, omnes tuos ad honores amplissimos perducere: ut Scipio P. Rutilium potuit consulem efficere, fratrem ejus Lucium non potuit. Quod si etiam possis quidvis deferre ad alterum, videndum est tamen, quid ille possit sustinere. Omnino amicitiae, corroboratis jam confirmatisque et ingeniis, et ætatibus, judicandæ sunt: nec, si qui ineunte ætate venandi, aut pilæ studiosi fuerint, eos habere necessarios oportet, quos tum eodem studio præditos dilexerunt. Isto enim modo nutrices, et pædagogi jure vetustatis plurimum benevolentiae postulabunt: qui neglegendi quidem non sunt, sed alio quodam modo colendi: aliter amicitiae stabiles permanere non possunt. Dispari enim mores, disparia studia sequuntur, quorum dissimilitudo dissociat amicitias: nec ob aliam causam ullam boni, improbi, improbi, bonis amici esse non possunt, nisi quod tanta est inter eos, quanta maxima potest esse, morum studiorumque distantia. Recte etiam præcipi potest in amicitias, ne intemperata quædam benevolentia (quod persæpe fit) impediat magnas utilitates amicorum. Nec enim (ut ad fabulas redeam) Trojam Neoptolemus capere potuis-

¹ Quantumvis licet.

On doit chercher à les en guérir plutôt par des actions que par des paroles. Il faut rendre à vos amis tous les services qui sont en votre pouvoir et dont ils sont susceptibles. Quelque crédit que vous ayez cependant, vous ne pourrez pas élever tous les vôtres aux premiers honneurs. Scipion put bien faire consul P. Rutilius, mais non pas son frère Lucius. Si vous pouvez même, à votre gré, élever votre ami à une place quelconque, il faut voir pourtant s'il en a les talens. L'amitié ne peut être solide que lorsque l'âge et le caractère sont formés. Ceux qu'on chérit dans la jeunesse, parce qu'ils ont, comme nous, le goût de la chasse et de la paume, ne sont pas toujours nos amis ; car alors nos nourrices et nos précepteurs, par droit d'ancienneté, auraient le plus de part à notre bienveillance. Nous ne devons pas, certes, les négliger ; mais l'affection qu'on leur doit est d'une autre nature. S'il en était autrement, il n'y aurait guère de stabilité dans l'amitié. La différence des mœurs produit celle des goûts, et c'est là ce qui rompt les amitiés. La seule cause qui empêche les bons de se lier avec les méchants, c'est la différence de leurs mœurs et de leurs inclinations, qui est la plus grande qui puisse exister. L'on peut établir encore comme un principe en amitié, de ne point nuire à nos amis par un excès d'affection, ainsi qu'il arrive souvent. Pour en revenir à la fable, Néoptolème ne fût jamais venu à bout de prendre Troie, s'il eût cédé aux larmes de Lycomède, auprès de qui il avait été élevé, et qui s'opposait à son départ. De grands intérêts exigent sou-

set, si Lycomedem, apud quem erat educatus, multis cum lacrymis iter suum impredientem, audire voluisset. Et sæpe incidunt magnæ res, ut discedendum sit ab amicis : quas qui impedire vult, quod desiderium non facile ferat, is et infirmus est, mollisque natura, et ob eam ipsam causam in amicitia parum justus. Atque in omni re considerandum est, et quid postules ab amico, et quid patiare a te impetrari.

XXI. Est etiam quasi quædam calamitas in amicitiiis dimittendis nonnumquam necessaria : jam enim sapientium familiaritatibus ad vulgares amicitias oratio nostra delabitur. Erumpunt sæpe vitia amicorum cum in ipsos amicos, tum in alienos ; quorum tamen ad amicos redundet infamia. Tales igitur amicitiae sunt remissione usus eluendæ, et (ut Catonem dicere audiui) dissuendæ magis, quam discindendæ. Nisi quædam admodum intolerabilis injuria exarserit, ut neque rectum, neque honestum sit, neque fieri possit, ut non statim alienatio disjunctioque facienda sit. Sin autem morum, aut studiorum commutatio quædam (ut fieri solet) facta erit, aut in reipublicæ partibus dissensio intercesserit (loquor enim jam, ut paullo ante dixi, non de sapientium, sed de communibus amicitiiis) cavendum erit, ne non solum amicitiae depositæ, sed inimicitiae etiam susceptæ videantur. Nihil enim est turpius, quam cum eo bellum gerere, qui cum familiariter vixeris. Ab amicitia Q. Pompeji meo nomine se removerat (ut scitis) Scipio : propter dissensionem autem, quæ erat in republica,

vent la séparation de deux amis. Celui qui s'y oppose pour s'épargner les regrets de l'absence, découvre sa faiblesse, et se montre par-là peu juste en amitié. En toutes choses, il faut considérer, et ce que vous demandez à votre ami, et ce que vous pouvez lui accorder.

XXI. C'est quelquefois comme un malheur nécessaire de renoncer à l'amitié de certains hommes. (Je passe maintenant de l'amitié des sages à l'amitié vulgaire.) Leurs vices éclatent tantôt contre leurs amis, tantôt contre d'autres; et dans ce dernier cas même, l'infamie en rejaillit sur les premiers. Il faut alors s'éloigner d'eux insensiblement, et (comme je l'ai entendu dire à Caton) délier plutôt que trancher le nœud de telles amitiés, à moins de quelque injure atroce, telle que la probité et l'honneur nous fassent un devoir de rompre sur-le-champ. Si les mœurs et les inclinations viennent à changer, comme il arrive souvent, ou bien si les divers partis qui existent dans la république nous divisent (je n'entends parler, je le répète, que de l'amitié vulgaire et non de celle des sages), il faut alors bien prendre garde que l'inimitié ne succède à l'amitié. Il n'y a rien de plus honteux que d'être en guerre avec celui qui a vécu dans notre intimité. Scipion, vous le savez, rompit, à ma considération, avec Q. Pompée. D'un autre côté, les dissensions publiques le brouillèrent avec Métellus, notre collègue. Dans ces deux circonstances, il agit avec dignité, sans montrer ni aigreur ni ressentiment. Il faut donc d'abord écarter avec soin tout sujet de rupture, et, lorsqu'on ne peut l'éviter, faire en sorte que l'amitié paraisse plutôt éteinte qu'étouffée. Mais prenons garde surtout qu'elle

alienatus est a collega nostro Metello. Utrumque egit graviter, auctoritate, et offensione animi non acerba. Quamobrem primum danda opera est, nequa amicorum ¹ dissidia fiant: sin tale aliquid evenierit; ut extinctæ potius amicitia, quam oppressæ esse videantur. Cavendum vero est, ne etiam in graves inimicitias convertant se amicitia: e quibus jurgia, maledicta, contumelia ² gignantur. Quæ tamen si tolerabiles erunt, ferendæ sunt: et hic honos veteri amicitia tribuendus est, ut is in culpa sit, qui faciat, non qui patiatur injuriam. Omnino omnium horum vitiorum, atque incommodorum una cautio est, atque una provisio, ut ne nimis cito diligere incipiamus, neve non dignos. Digni autem sunt amicitia, quibus in ipsis inest causa, cur diligantur. Rarum genus (et quidem omnia præclara rara), ne quidquam difficilius, quam reperire, quod sit omni ex parte in suo genere perfectum. Sed plerique neque in rebus humanis quidquam bonum norunt, nisi quod fructuosum sit: et amicos, tamquam pecudes, eos potissimum diligunt, ex quibus sperant se maximum fructum esse capturos. Ita pulcherrima illa, et maxime naturali carent amicitia, per se, et propter se expectanda: nec ipsi sibi exemplo sunt, hæc vis amicitia, qualis et quanta sit. Ipse enim se quisque diligit, non ut aliquam a se ipse mercedem exigit caritatis suæ, sed quod per se sibi quisque carus est. Quod nisi idem in amicitiam transferatur, verus amicus num-

¹ Dissidia. — ² Gignantur.

ne se change en une violente inimitié, qui amène toujours des querelles, des injures. Il faut toujours les supporter, si elles sont tolérables, et, à l'honneur de l'amitié, l'injure est pour celui qui la fait, non pour celui qui la souffre. La seule précaution, la seule garantie qu'il y ait contre de tels inconvénients, c'est de ne pas donner trop vite notre affection, et de ne point l'accorder à ceux qui en sont indignes. Ceux-là méritent notre amitié qui ont en eux-mêmes les moyens de se faire aimer. Ces personnes-là sont bien rares, comme toutes les choses excellentes, et il n'est rien de plus difficile que de trouver un objet qui, dans son genre, soit parfait de tout point. Il est bien des hommes qui ne voient rien de bon dans le monde que ce qui peut leur être profitable; et parmi leurs amis, comme parmi leurs bestiaux, ils chérissent beaucoup ceux-là dont ils espèrent retirer les plus grands profits. Ainsi ils sont étrangers à cette amitié si naturelle et si noble, qu'on ne recherche que pour elle et à cause d'elle; et ils ne sauraient éprouver par eux-mêmes quelle est la nature et la force d'une telle amitié. Chacun s'aime soi-même, non par l'espoir d'une récompense, mais parce que c'est une chose toute naturelle. Si le même désintéressement n'existe pas dans l'amitié, il n'y a point de véritable ami, car notre ami est un autre nous-même. Que si nous voyons toutes les bêtes, les oiseaux, les poissons, les animaux domestiques, sauvages, féroces, d'abord s'aimer eux-mêmes (car c'est un instinct qui naît avec

quam reperiētur. Est enim is quidē tamquam alter idem. Quod si hoc apparet in bestiis, volucribus, nantibus, agrestibus, cicuribus, feris, primum ut se ipsæ diligant (id enim pariter cum omni animante nascitur) : deinde, ut requirant, atque appetant; ad quas se applicent, ejusdem generis animantes : idque faciunt cum desiderio, et cum quadam similitudine amoris humani : quanto id magis in homine fit natura, qui et se ipse diligit, et alterum anquirit, cujus animum ita cum suo¹ misceat, ut efficiat partem unum ex duobus?

XXII. Sed plerique perverse, ne dicam impudenter, amicum habere talem volunt, quales ipsi esse non possunt : quæque ipsi non tribuunt amicis, hæc ab iis desiderant. Par est autem, primum ipsum esse virum bonum, tum alterum similem sui quærere. In talibus ea, quam jamdudum tractamus, stabilitas amicitiae, confirmari potest : cum homines benevolentia conjuncti, primum cupiditatibus sis, quibus ceteri servant, imperabant, deinde æquitate, justitiaeque gaudebunt, omniaque alter pro altero suscipiet, neque quidquam unquam nisi honestum et rectum alter ab altero postulabit : neque² solum se colent inter se, ac diligent, sed etiam verebuntur. Nam maximum ornamentum amicitiae tollit, qui ex ea tollit verecundiam. Itaque in iis perniciosus est error, qui existimant, libidinum peccatorumque omnium patere in amicitia fidentiam. Virtutum amicitia

¹ Homini est natura. — ² Commisceat. — ³ Solum colent.

l'animal), ensuite désirer et rechercher ceux de leur espèce pour vivre avec eux, et cela avec une espèce d'amour qui a quelque ressemblance avec le nôtre : combien plus ce penchant est-il dans la nature de l'homme, qui non-seulement s'aime lui-même, mais qui trouve un autre homme, dont l'âme se confond tellement avec la sienne, que de deux elles n'en font presque qu'une seule ?

XXII. Mais il en est plusieurs qui sont assez injustes, l'on pourrait dire assez impudens, pour vouloir que leurs amis soient tels qu'ils ne sauraient être eux-mêmes, et pour en exiger ce qu'eux-mêmes ne font pas. Il faut commencer par être bon soi-même, et chercher ensuite un ami qui nous ressemble. Ce n'est qu'entre de pareils hommes que peut s'établir cette constante en amitié dont nous parlons déjà depuis longtemps. Unis par la bienveillance, maîtrisant les passions dont les autres sont esclaves, amis de l'équité et de la justice, ils seront toujours prêts à faire tout l'un pour l'autre, ne se demanderont que des choses justes et honnêtes, et non-seulement ils se rechercheront et s'aimeront, mais ils se respecteront. C'est ôter à l'amitié son plus bel ornement, que d'en bannir le respect. Ceux-là donc sont dans une funeste erreur, qui pensent que l'amitié favorise le libertinage et tous les genres de désordres. Elle nous a été donnée par la nature pour être le support de la vertu et non la complice du vice, afin que la vertu, qui ne pourrait dans l'isolement s'élever aux grandes choses, pût y parvenir à l'appui d'une telle al-

adjutrix a natura data est, non vitiorum comes : ut, quoniam solitaria non posset virtus ad ea, quæ summa sunt, pervenire, conjuncta et consociata cum altera perveniret : quæ si quos inter societas aut est, aut fuit, aut futura est, eorum est habendus ad summum naturæ bonum optimus beatissimusque comitatus. Hæc est, inquam, societas, in qua omnia insunt, quæ putant homines expetenda, honestas, gloria, tranquillitas animi, atque jucunditas : ut, cum hæc adsint, beata vita sit, et sine his esse non possit. Quod cum optimum, maximumque sit, si id volumus adipisci, virtuti opera danda est : sine qua neque amicitiam, neque ullam rem expetendam consequi possumus. Ea vero neglecta, qui se amicos habere arbitrantur, tum se denique errasse sentiunt, cum eos gravis aliquis casus experiri cogit. Quocirca (dicendum est enim sæpius) cum judicaveris, diligere oportet : non cum dilexeris, judicare. Sed cum multis in rebus negligentia plectimur : tum maxime in amicis et deligendis, et colendis. Præposteris enim utimur consiliis, et acta agimus, quod vetamur veteri proverbio. Nam implicati ultro et citro, vel usu diuturno, vel etiam officiis, repente in medio cursu amicitias, exorta aliqua offensione, dirumpimus. Quo etiam magis vituperanda est rei maxime necessariae tanta incuria.

XXIII. Una est enim amicitia in rebus humanis, de cujus utilitate omnes uno ore consentiunt. Quamquam a multis ipsa virtus contemnitur, et venditatio

liance. Ceux pour qui cette alliance existe , ou a existé , ou doit exister un jour, doivent la regarder comme la meilleure et la plus heureuse qu'on puisse former pour arriver au souverain bien. C'est dans cette association qu'on trouve tout ce qui mérite l'amour des hommes, l'honnêteté, la gloire, la tranquillité et la joie de l'âme, tous ces biens qui font le bonheur de la vie, et sans lesquels on ne peut être heureux. Pour parvenir à cette félicité suprême, il faut pratiquer la vertu, sans laquelle nous ne saurions jouir ni de l'amitié, ni de toute chose vraiment désirable. Ceux qui la négligeront et croiront néanmoins avoir des amis, reconnaîtront leur erreur au premier jour de l'adversité. Il faut donc (on ne saurait trop le répéter) tâcher de connaître avant d'aimer, et non pas lorsqu'on aime; et si notre négligence nous est funeste dans bien des choses, c'est surtout dans le choix et dans le commerce de nos amis. Les conseils arrivent alors trop tard, et, comme on dit, nous finissons par où il aurait fallu commencer. Après s'être liés de toute manière, soit par un commerce de tous les jours, soit même par des services, une offense reçue vient tout à coup rompre une amitié au milieu de son cours. Une si grande insouciance dans une affaire si importante est bien condamnable.

XXIII. L'amitié est la seule des choses humaines dont l'utilité soit reconnue de tout le monde. La vertu elle-même est l'objet du dédain de certains hommes qui ne voudraient

quædam atque ostentatio esse dicitur. Multi divitias despiciunt, quos parvo contentos tenuis victus cultusque delectat : honores vero, quorum cupiditate quidam inflammantur, quam multi ita contemnunt, ut nihil inanius, nihil levius esse existiment. Itemque cetera, quæ quibusdam admirabilia videntur, permulti sunt, qui pro nihilo putent. De amicitia omnes ad unum idem sentiunt, et ii, qui ad rempublicam se contulerunt : et ii, qui rerum cognitione doctrinaque delectantur : et ii, qui suum negotium gerunt otiosi : postremo, ii, qui se totos tradiderunt voluptatibus, sipe amicitia vitam esse nullam sentiunt, si modo velint aliqua ex parte liberaliter vivere. Serpit enim, nescio quomodo, per omnium vitas amicitia : nec ullam ætatis degendæ rationem patitur esse expertem sui. Quinetiam si quis ea asperitate est, et immanitate naturæ, congressus ut hominum fugiat, atque oderit, qualem fuisse Athenis Timohem nescio quem accepimus : tamen is pati non possit, ut non anquirat aliquem, apud quem evomat virus acerbitalis suæ. Atque hoc maxime judicaretur, si quid tale posset contingere, ut aliquis nos deus ex hac hominum frequentia tolleret, et in solitudine uspiam collocaret, atque ibi suppeditans omnium rerum, quas natura desiderat, abundantiam et copiam, hominis omnino adspiciendi potestatem eriperet. Quis tam esset ferreus, qui eam vitam ferre posset, cuique non auferret fructum voluptatum omnium solitudo ? Verum ergo illud est, quod a Tarentino Archyta, ut

la faire passer que pour une vaine ostentation ; une espèce de charlatanerie. Plusieurs méprisent les richesses et se plaisent dans la médiocrité. Les honneurs qui enflamment les desirs de tant d'autres , combien d'hommes qui les dédaignent et les regardent comme ce qu'il y a de plus futile et de plus frivole dans le monde ! Il en est de même de tout le reste. Ce qui est admirable pour les uns n'est rien aux yeux des autres ; mais sur le compte de l'amitié il n'y a qu'une voix , qu'une seule opinion. Les hommes d'état, les savans , les philosophes, ceux qui donnent leurs soins aux affaires domestiques, tous enfin , ceux mêmes qui sont entièrement livrés aux plaisirs, s'il leur reste encore quelque idée libérale, tous conviennent que la vie n'est rien sans l'amitié. Elle s'insinue, je ne sais comment, dans tous les états, elle étend sa douce influence sur toutes les conditions. Bien plus, s'il existe un homme d'un naturel assez sauvage, assez farouche, tel qu'un certain Timon d'Athènes, pour fuir, pour détester la compagnie des hommes, il faudra encore qu'il cherche quelqu'un auprès de qui il puisse exhaler son venin. Cette vérité serait surtout mise dans le plus grand jour, si quelque dieu enlevait un homme d'au milieu de ses semblables, et le plaçait dans quelque désert, où, lui fournissant en abondance tout ce que la nature peut désirer d'ailleurs, il lui refuserait absolument la vue de tout autre homme : quelle est l'âme de fer qui supporterait une telle vie, et serait capable de goûter quelque plaisir dans une semblable solitude ? Une chose bien vraie, c'est ce que disait souvent Archytas de Tarente, selon que je l'ai appris de quelques vieillards à qui d'autres l'avaient rapporté : Que si quelqu'un montait au ciel, que de là il contemplât la nature du monde et la beauté des astres, il ne serait nullement touché de toutes ces merveilles, qui l'eussent jeté dans le ra-

opinor, dici solitum, nostros senes commemorare audivi, ab aliis senibus auditum : Si quis in cœlum ascendisset, naturamque mundi, et pulchritudinem siderum perspexisset, insuavem illam admirationem ei fore; quæ jucundissima fuisset, si aliquem cui narraret, habuisset. Sic natura solitarium nihil amat, semperque ad aliquod tamquam adminiculum annuitur : quod in amicissimo quoque dulcissimum est. Sed cum tot signis eadem natura declaret, quid velit, anquirat, ac desideret : obsurdescimus tamen nescio quomodo; nec ea, quæ ab ea monemur, audimus.

XXIV. Est enim varius et multiplex usus amicitiae, multæque causæ suspicionum, offensionumque dantur : quas tum evitare, tum elevare, tum ferre, sapientis est.

Una illa sublevanda offensio est, ut et utilitas in amicitia, et fides retineatur. Nam et monendi amici sæpe sunt, et objurgandi : et hæc accipienda amice, cum benevole fiunt. Sed nescio quomodo verum est, quod in Andria familiaris meus dicit :

Obsequium amicos, veritas odium parit.

Molesta veritas, si quidem ex ea nascitur odium; quod est venenum amicitiae : sed obsequium multo molestius, quod peccatis indulgens, præcipitem amicum ferri sinit. Maxima autem culpa in eo est, qui et veritatem aspernatur, et in fraudem obsequio im-

vissement, s'il eût eu quelqu'un à qui les raconter. Ainsi, la nature de l'homme répugne à la solitude, et cherche toujours un support. Elle en trouve un bien doux dans l'amitié. Mais, tandis que cette même nature manifeste par tant de signes ses volontés et ses desirs, je ne sais par quelle fatalité nous demeurons sourds à ses avertissemens.

XXIV. L'amitié néanmoins a ses variations et ses crises.

On a souvent des sujets de plainte et de soupçon, qu'il est sage de prévenir, ou de détruire, ou de supporter. La seule occasion où l'on ne doit pas craindre d'offenser un ami, c'est quand il faut lui dire la vérité et parler avec franchise; car il arrive souvent qu'il a besoin d'être averti, et même réprimandé. Ce sont alors les avis de la bienveillance qu'on doit recevoir avec amitié. Mais il n'en est pas moins vrai que, comme le dit mon ami Tércence dans son Andrienne,

*La vérité nous fait des ennemis,
La complaisance des amis.*

La vérité est fâcheuse, sans doute, lorsqu'elle produit la haine, qui est le poison de l'amitié; mais la complaisance est funeste, car, en excusant les fautes d'un ami, elle le précipite à sa ruine. Le plus coupable est celui qui méprise la vérité et se laisse pousser au mal par la flatterie. Nous devons donc mettre

pellitur. Omni igitur hac in re habenda ratio et diligentia est : primum, ut monitio acerbitate, deinde objurgatio contumelia careat : in obsequio autem (quoniam Terentiano verbo libenter utimur) comitas adsit : assentatio, vitiis adiutrix, procul amoveatur : quæ non modo amico, sed ne libero quidem digna est. Aliter enim cum tyranno, aliter cum amico vivitur. Cujus autem aures veritati clausæ sunt, ut ab amico verum audire nequeat, hujus salus desperanda est. Scitum est enim illud Catonis, ut multa; Melius de quibusdam acerbos inimicos mereri, quam eos amicos, qui dulces videantur: illos verum sæpe dicere, hos nunquam. Atque illud absurdum est, quod ii, qui monentur, non molestationem, quam debent capere, non capiunt : eam capiunt, quæ debent vacare. Peccasse enim se non anguntur, objurgari moleste ferunt: quod contra oportebat, delicto dolere, correctione gaudere.

XXV. Ut igitur et monere, et moneri, proprium est veræ amicitiae : et alterum libere facere, non asperere; alterum patienter accipere, non repugnanter: sic habendum est, nullam in amicitia pestem esse majorem, quam adulationem, blanditiâ, assentationem. Quamvis enim multis nominibus est hoc vitium notandum, levium hominum atque fallacium, ad voluntatem loquentium omnia, nihil ad veritatem. Cum autem omnium rerum simulatio est vitiosa (tollit enim iudicium veri, idque adulterat) tum

• Voluptatem.

notre attention et nos soins à écarter de nos avertissemens l'âpreté, et de nos reproches l'injure; et je dirai volontiers avec Tércence : Soyons doux et complaisans pour nos amis; mais loin de nous cette flatterie qui favorise le vice, laquelle est indigne, je ne dis pas d'un ami, mais d'un homme libre: car on doit vivre avec son ami autrement qu'avec un tyran. Quant à celui qui repousse la vérité, jusqu'à ne pouvoir l'entendre de la bouche de son ami, il faut désespérer de son salut. On connaît ce mot de Caton, qu'on avait souvent plus d'obligation à ses ennemis déclarés qu'à ses amis trop indulgens, parce que nous apprenons souvent la vérité par les premiers, et jamais par les derniers. Il est contre toute raison que les hommes qu'on avertit de leurs fautes, ne ressentent pas la peine qu'ils devraient ressentir, et ressentent précisément celle qu'ils devraient s'épargner. Au lieu d'être fâchés d'avoir mal fait, ils le sont d'être repris. Il faudrait, au contraire, être fâché de la faute et bien aise de l'avis.

XXV. Puisque c'est le propre de la vraie amitié de donner et de recevoir des avis, de les donner avec franchise et sans âpreté, et de les recevoir sans impatience et avec douceur, il suit de là qu'il n'est rien de plus pernicieux en amitié que la flatterie, l'adulation, la basse complaisance. L'on ne saurait donner trop de noms au vice de ces hommes légers et trompeurs, toujours prêts à dire ce que vous voulez, et jamais à dire la vérité. La dissimulation est funeste en toutes choses, puisqu'elle obscurcit et corrompt l'idée du vrai; mais elle ne répugne à aucune autant qu'à l'amitié: elle détruit la vérité, sans laquelle elle ne peut exister; et alors que la force de l'amitié consiste à ne faire qu'une âme de plusieurs, comment

amicitiæ repugnat maxime. Delet enim veritatem, sine qua nomen amicitiæ valere non potest. Nam cum amicitiæ vis sit in eo, ut unus quasi animus fiat ex pluribus: qui id fieri poterit, si ne in uno quidem quoque unus animus erit, idemque semper; sed varius, commutabilis, multiplex? Quid enim potest esse tam flexibile, tam devium, quam animus ejus, qui ad alterius non modo sensum ac voluntatem, sed etiam vultum atque nutum convertitur?

Negat quis? nego: ait? aio, Postremo imperavi egomet mihi, Omnia assentari,

ut ait idem Terentius: sed ille sub Gnathonis persona: quod amici genus adhibere, omnino levitatis est. Multi autem Gnathonum similes cum sint, loco, fortuna, fama superiores: horum est assentatio molesta, cum ad vanitatem accessit auctoritas. Secerni autem blandus amicus a vero, et internosci, tam potest, adhibita diligentia, quam omnia fucata, et simulata a sinceris atque veris. Concio, quæ ex imperitissimis constat, tamen judicare solet, quid intersit inter popularem, id est, assentatorem et levem civem, et inter constantem, severum, et gravem. Quibus blanditiis C. Papirius nuper influebat in aures concionis, cum ferret legem de tribunis plebis reficiendis? Dissuasimus nos. Sed nihil de me: de Scipione dicam libentius. Quanta illa, dii immortales! fuit gravitas? quanta in oratione majestas? ut facile ducem populi romani, non co-

cela se fera-t-il, si au contraire il n'y a pas même une seule âme dans un seul homme, et si, au lieu d'être toujours le même, il change, il varie, il prend toutes les formes ? Que peut-il y avoir en effet de plus variable, de plus versatile que l'âme de celui qui change, je ne dis pas selon le sentiment, selon la volonté d'un autre, mais à son moindre signe, à son moindre geste ? Quelqu'un dit-il non ? je dis non. Oui ? je dis oui. Enfin, je me suis fait une loi d'être toujours de l'avis des autres, comme dit Térence, ou comme il le fait dire au parasite. Il est imprudent de mettre sur la scène des amis de cette espèce. Cependant, parmi les hommes d'une réputation, d'une fortune, d'un rang plus élevé, il y en a beaucoup qui ressemblent aux parasites : leur autorité rend leurs adulations encore plus funestes. Avec de l'attention, on distinguera le flatteur du véritable ami, comme on distingue les choses fabriquées et artificielles de celles qui sont simples et naturelles. Une assemblée publique, quoique composée d'hommes sans lumières, juge pourtant la différence qu'il y a entre l'homme populaire, c'est-à-dire l'homme léger, l'adulateur du peuple, et le citoyen grave et sévère. Par quelles basses flatteries, dernièrement, le consul Papirius ne chercha-t-il pas à suborner l'assemblée du peuple, lorsqu'il voulait faire passer sa loi de la réélection des tribuns ? Nous vîmes à bout de la faire rejeter. Je ne parlerai pas de moi, je parlerai seulement et avec plaisir de Scipion. Quelle gravité, grands dieux ! quelle majesté dans sa harangue ! Vous eussiez dit du chef des Romains et non de leur concitoyen ; mais vous y étiez présents, et sa harangue est entre vos mains. Aussi cette loi, quoique populaire, fut rejetée par les suffrages du peuple même ; et pour en revenir à moi, vous vous souvenez de la loi que voulait faire passer C. Licinius Crassus, sous le consulat de Q. Maxi-

mitem diceres. Sed affuistis : et est in manibus oratio. Itaque lex popularis , suffragiis populi repudiata est. Atque , ut ad me redeam ; meministis , Q. Maximo , fratre Scipionis , et L. Mancino consulibus , quam popularis lex de sacerdotiis C. Licinii Crassi videbatur ? cooptatio enim collegiorum ad populi beneficium transferebatur. Atque is primum instituit in forum versus , agere cum populo. Tamen illius vendibilem orationem religio deorum immortalium , nobis defendentibus , facile vincebat. Atque id actum est prætorè me , quinquennio ante quam cōsul sum factus. Itaque re magis , quam summa auctoritate , causa illa defensa est.

XXVI. Quod si in scena , id est , in concione , in qua rebus fictis , et adumbratis loci plurimum est , tamen verum valet (si modo id patefactum , et illustratum est) ; quid in amicitia fieri oportet , quæ tota veritate perpenditur ? in qua nisi (ut dicitur) apertum pectus videas , tuumque ostendas , nihil fidum , nihil exploratum habeas : ne amare quidem , aut amari ; cum id , quam vere fiat , ignores. Quamquam ista assentatio , quamvis pernicioza sit , nocere tamen nemini potest , nisi ei , qui eam recipit , atque ea delectatur. Ita fit , ut is assentatoribus patefaciat aures suas maxime , qui ipse sibi assentetur , et se maxime ipse delectet. Omnino est amans sui virtus. Optime enim se ipsa novit , quamquam amabilis sit , intelligit. Ego autem non de virtute nunc loquor , sed de virtutis opinione. Virtute enim ipsa non tam

mus, frère de Scipion, et de L. Mancinus, et combien elle était populaire : elle transportait au peuple la nomination des collèges. Ce Crassus donna le premier l'exemple ⁶ de se tourner vers le peuple en parlant dans le forum. Cependant la religion des dieux immortels, défendue par nous, l'emporta facilement sur son discours étudié. Cela arriva pendant ma préture, cinq ans avant mon consulat ; mais la vérité triompha plutôt par elle-même que par mon autorité.

XXVI. Si la vérité, comme il y en a tant d'exemples, exerce son influence au théâtre même, c'est-à-dire dans le pays des fictions et des illusions, que doit-ce être dans l'amitié dont elle fait la base ; dans laquelle si, comme on dit, votre âme et celle de votre ami ne se montrent à nu, il n'y a plus de confiance, plus de sécurité ? Vous ne pourrez même jamais aimer ni être aimé, si vous n'êtes profondément pénétré de cette vérité. La flatterie en amitié, toutefois, quoique pernicieuse, ne peut nuire qu'à celui qui en est l'objet et qui la reçoit avec plaisir. Nul ne prête une oreille plus favorable aux flatteurs que celui qui se flatte lui-même avec le plus de complaisance. La vertu s'aime beaucoup elle-même, parce qu'elle se connaît parfaitement, et qu'elle sent combien elle est aimable. Mais je ne veux parler maintenant que de la réputation de vertu. Bien des gens en effet cherchent moins à être vertueux qu'à le paraître. Ce sont ceux-là qui aiment la flatterie. Lorsque le flatteur, pour leur plaire, leur donne

multi præditi esse, quam videri volunt. Hos delectat assentatio : his fictus ad ipsorum voluntatem sermo cum adhibetur, orationem illam vanam, testimonium esse laudum suarum putant. Nulla est igitur hæc amicitia, cum alter verum audire non vult, alter ad mentiendum paratus est. Nec parasitorum in comoediis assentatio nobis faceta videtur, nisi essent milites gloriosi.

Magnas vero agere gratias Thais mihi?

Satis erat respondere, *Magnas ; ingentes*, inquit. Semper auget assentator id, quod is, cujus ad voluntatem dicitur, vult esse magnum. Quamobrem, quamvis blanda ista vanitas apud eos valeat, qui ipsi illam allectant et invitant : tamen etiam graviores constantioresque admonendi sunt, ut animum advertant, ne callida assentatione capiantur. Aperte enim adulantem nemo non videt, nisi qui admodum est excors. Callidus ille, et occultus ne se insinuet, studiose cavendum est. Nec enim facillime agnoscitur, quippe qui etiam adversando sæpe assentetur : et litigare se simulans, blandiatur, atque ad extremum det manus, vincique se patiatur : ut is, qui illusit sit, plus vidisse videatur. Quid autem turpius, quam illudi ? Quod ne accidat, magis cavendum est, ut in Epiclero :

Hodie me ante omnes comicos stultos senes
Versaris, atque luseris lautissime.

des louanges, ils les regardent comme une preuve qu'ils méritent celles qu'ils se donnent eux-mêmes. Or, l'amitié ne peut exister entre deux êtres dont l'oreille de l'un est toujours fermée à la vérité, et la bouche de l'autre toujours ouverte pour le mensonge. Ce sont plutôt les soldats fanfarons qui nous font rire dans les comédies, que les flatteries des parasites. Thais, dites-vous, me fait mille complimens? — Il suffisait de répondre : Oui, mille. Mais le flatteur ajoute, un million. Il exagère toujours au gré de celui qu'il veut flatter. Quoique cette flatterie grossière n'ait de valeur qu'après de ceux qui la recherchent et la provoquent, il est bon de prémunir les hommes plus graves et plus sévères contre une autre espèce de flatterie plus fine. Un flatteur impudent ne peut tromper qu'un imbécile. Mais on ne saurait assez se mettre en garde contre les insinuations du flatteur adroit et caché. Il n'est pas toujours facile de découvrir ses ruses. Souvent il ne vous contredit que pour se ranger ensuite de votre avis; il ne combat votre opinion que pour mieux vous flatter, en finissant par rendre les armes, par s'avouer vaincu; et par cette apparence de victoire, il vous fait plus sûrement sa dupe. Or, quoi de plus humiliant ! Prenons donc bien garde que pareille chose ne nous arrive, et qu'on ne dise pas de nous comme des vieillards de l'Épiqueurus : *Vous avez bien complètement berné devant moi tous ces vieillards insensés.* Les vieillards crédules et impétoyeurs, sont en effet les personnages de co-

Hæc enim etiam in fabulis stultissima persona est improvidorum, et credulorum senum. Sed nescio quo pacto ab amicitiis perfectorum hominum, id est, sapientium (de hac dico sapientia, quæ videtur in hominem cadere posse) ad leves amicitias deflexit oratio. Quamobrem ad illa prima redeamus, eaque ipsa concludamus aliquando.

XXVII. Virtus, virtus, inquam, C. Fanni, et tu, Q. Muci, et conciliat amicitias, et conservat. In ea est enim convenientia rerum, in ea stabilitas, in ea constantia: quæcum se extulit, et ostendit lumen suum, et idem aspexit, agnovitque in alio; ad id se admovet, vicissimque accipit illud, quod in altero est: ex quo eorum exardescit sive amor, sive amicitia. Utrumque enim dictum est ab amando. Amare autem nihil aliud est, nisi eum ipsum diligere, quem ames, nulla indigentia, nulla utilitate quæsita. Quæ tamen ipsa efflorescit ex amicitia, etiam si tu eam minus sequentes sis. Hæc nos adolescentes benevolentia senes illos L. Paulum, M. Catonem, C. Gallum, P. Nasicam, Ti. Gracchum, Scipionis nostri socerum, dileximus. Hæc etiam magis elucet inter æquales, ut inter me, et Scipionem, L. Furium, P. Rupilium, Sp. Mummiū. Vicissim autem senes in adolescentium caritate acquiescimus; ut in vestra, ut in Q. Tuberonis: equidem etiam admodum adolescentis, P. Rutilii, A. Virginii familiaritate delector. Quoniamque ita ratio comparata est vitæ naturæque nostræ, ut, ultra ætas

médie les plus insensés. Mais nous hommes tous les deux, je ne sais comment, de l'amitié des honnêtes gens, c'est-à-dire des sages (ce mot pris dans le sens usuel), aux amitiés superficielles. Revenons à la première, et concluons enfin une fois.

XXVII. La vertu, la vertu, dirai-je donc, Fannius et Scévola, produit l'amitié et la conserve; car tout se trouve en elle, convenance, stabilité, constance. Dès qu'elle se montre dans quelqu'un, qu'elle y fait briller ses rayons, et qu'elle les aperçoit aussi, les reconnaît dans un autre, ce sont alors deux êtres qui s'attirent, se rapprochent pour se confondre, et s'enflamment ainsi ou d'amour ou d'amitié; sentiments qui ne sont que deux différentes manières d'aimer. Or, aimer n'est autre chose que chérir quelqu'un pour lui-même et sans aucune vue d'intérêt et d'utilité. Cette utilité se trouve pourtant dans l'amitié, et elle y est d'autant plus grande, que nous l'y avons moins cherchée. C'est ainsi que, dans ma jeunesse, j'aimai L. Paulus, M. Caton, Caius Gallus, P. Nasica, T. Gracchus⁶, beau-père de mon cher Scipion. L'amitié cependant est plus vive entre gens de même âge, tels que Scipion et moi, et L. Furius, P. Rutilius, Sp. Mummius. Je me complais à mon tour, à présent que je suis vieux, dans l'amitié des jeunes gens, comme dans la vôtre, dans celle de Q. Tubéron, même dans celle de P. Rutilius Virginius, dont la société me plaît beaucoup, malgré sa grande jeunesse. Cependant, puisque la succession des âges est dans l'ordre de la nature, il est bien à désirer de pouvoir passer la vie avec ceux de son âge, et d'arriver, pour ainsi dire, à la borne avec ceux mêmes à qui la barrière a été ouverte en même temps qu'à nous.

oriatur; maxime quidem optandum est, ut cum æqualibus possis, quibuscum tamquam e carceribus eritatus sis, cum iisdem ad calcem, ut dicitur, pervenire. Sed quoniam res humanæ fragiles, caducæque sunt, semper aliqui anquirendi sunt, quos diligamus, et a quibus diligamur. Caritate enim, benevolentiaque sublata, omnis est e vita sublata jucunditas. Mihi quidem Scipio, quamquam est subito ereptus, vivit tamen, semperque vivet: virtutem enim amavi illius viri, quæ extincta non est. Nec mihi soli versatur ante oculos, qui illam semper in manibus habui, sed etiam posteris erit clara, et insignis. Nemo unquam animo, aut spe majora suscipiet, qui sibi non illius memoriam, atque imaginem proponendam putet. Equidem ex omnibus rebus, quas mihi aut fortuna, aut natura tribuit, nihil habeo, quod cum amicitia Scipionis possim comparare. In hac mihi de republica consensus, in hac rerum privatarum consilium; in eadem requies plena oblectationis fuit. Numquam illum ne minima quidem re offendi, quod quidem senserim: nihil audiivi ex eo ipse, quod nollem. Una domus erat, idem ^{clausus} victus, isque communis: neque solum militia, sed etiam peregrinationes, rusticationesque communes. Nam quid ego de studiis dicam cognoscendi semper aliquid, atque discendi? in quibus remoti ab oculis populi, omne otiosum tempus contrivimus? Quarum rerum recordatio, et memoria, si una cum illo occidisset, desiderium

Mais les choses humaines sont si incertaines, si fragiles ! faisons-nous donc toujours des amis que nous chérissions et qui nous chérissent. Si l'on ôtait de la vie la bienveillance, l'affection, on en bannirait tout le charme. Scipion, quoiqu'il m'ait été si subitement enlevé, vit encore et vivra toujours pour moi ; car c'est sa vertu que j'aimais, et elle n'a point péri, et ce n'est pas pour moi seul, qui en ai joui sans cesse, que sa vertu existe encore, elle passera dans tout son éclat à la postérité. Nul homme ne concevra, n'entreprendra jamais rien de grand sans se proposer Scipion pour modèle. Oui, de tous les biens que j'ai reçus de la nature ou de la fortune, il n'en est aucun qui puisse être comparé à l'amitié de Scipion. Par elle, nous n'avons eu qu'un même sentiment sur la république, qu'un même conseil dans nos affaires domestiques ; par elle, nos loisirs ont été remplis de charmes. Jamais, que je sache, je ne l'offensai dans la moindre chose ; jamais il ne sortit de sa bouche une parole que je n'eusse pas voulu entendre. Nous habitions la même maison, nous vivions à la même table, et jamais on ne nous vit séparés ni à la guerre, ni en voyage, ni à la campagne. Que dirai-je de notre ardeur d'augmenter, d'étendre nos connaissances, de ces études auxquelles, loin des yeux du vulgaire, nous consacrons tous nos loisirs ? Si le souvenir de toutes ces choses avait péri avec lui, je ne pourrais, en aucune manière, supporter la perte d'un si cher, d'un si excellent ami. Mais non, il n'a point péri dans mon esprit ce souvenir, il s'y nourrit par la pensée,

conjunctissimi atque amantissimi viri ferre nullo modo possem. Sed nec illa extincta sunt, alunturque potius, et augentur cogitatione, et memoria: et si illis plane orbatus essem; magnum tamen afferret mihi ætas ipsa solatium: diutius enim jam in hoc desiderio esse non possum. Omnia autem brevia, tolerabilia esse debent, etiam si magna sint. Hæc habui, de amicitia quæ dicerem. Vos autem hortor, ut ita virtutem locetis, sine qua amicitia esse non potest, ut ea excepta nihil amicitia præstabilius putetis.

il y vit plus que jamais. Enfin, quand je l'aurais perdu tout entier, je trouverais encore une grande consolation dans mon âge avancé. Cette privation en effet ne peut pas être plus longue pour moi, et, lorsqu'ils sont de peu de durée, les plus grands maux sont supportables. Voilà ce que mon cœur m'a inspiré sur l'amitié. Je vous exhorte à la mettre au-dessus de tous les biens après la vertu, qui doit avoir le premier rang, et sans laquelle l'amitié ne pourrait subsister.

REMARQUES

www.libtool.com.cn

SUR LE

DIALOGUE SUR L'AMITIÉ.

- 1 — I. C'est le second Africain, fils de Paul Emile, et adopté par le fils du premier Africain.
- 2 — III. On le trouva mort dans son lit, et on soupçonna divers personnages considérables de l'avoir empoisonné.
- 3 — IV. Elle comprenait tout le pays qui compose aujourd'hui le royaume de Naples.
- 4 — XVII. Pour mieux rendre le texte, je me suis permis de traduire les vers latins, tantôt par des vers blancs, tantôt par des vers libres.
- 5 — XXV. Jusqu'alors, tous ceux qui haranguaient *dans le forum*, avaient le visage tourné vers le lieu où s'assemblait le sénat, par respect pour ce premier corps de l'état.
- 6 — XXVII. Le père des deux fameux tribuns, Tibétius et Caius, dont nous avons déjà parlé.

FIN DES REMARQUES.

LES PARADOXES

DE M. T. CICÉRON,

ADRESSÉS A BRUTUS,

TRADUCTION DE GALLON-LA-BASTIDE.

M. TULLII CICERONIS

www.litpool.com.cn

PARADOXA,

AD M. BRUTUM.

PRÆFATIO.

I. **A**NIMADVERTI, Brute, sæpe Catonem, avunculum tuum, cum in senatu sententiam diceret, locos graves ex philosophia tractare, abhorrentes ab hoc usu forensi et publico: sed dicendo consequi tamen, ut illa etiam populo probabilia viderentur. Quod eo majus est illi, quam aut tibi, aut nobis: quia nos ea philosophia plus utimur, quæ peperit dicendi copiam, et in qua dicuntur ea, quæ non multum discrepant ab opinione populari. Cato autem perfectus (mea sententia) stoicus, et ea sentit, quæ non sane probantur in vulgus: et in ea est hæresi, quæ nullum sequitur florem orationis, neque dilatat argumentum: minutis interrogatiunculis, quasi punctis, quod proposuit, efficit. Sed nihil est tam incredibile, quod non dicendo fiat probabile: nihil tam horridum, tam incultum, quod non splendescat oratione, et tamquam excolatur. Quod cum ita putarem, feci etiam audacius, quam ille ipse, de quo loquor. Cato enim duntaxat de

Et quasi.

LES PARADOXES

DE M. T. CICÉRON,

ADRESSÉS A M. BRUTUS.

PRÉFACE.

I. **J'**AI observé, Brutus, que M. Caton *, votre oncle, en disant son avis dans le sénat, traitait souvent des questions importantes de philosophie qui s'éloignaient beaucoup des idées reçues dans le public, et qu'il avait pourtant l'art de les faire paraître probables aux yeux mêmes du peuple. C'est un succès plus flatteur pour lui, qu'il ne le serait pour vous ou pour moi, dont la manière de philosopher ne rejette pas les ornemens du discours et se rapproche davantage des opinions du peuple. Caton, qui, à mon sens, est un parfait stoïcien, professe non-seulement des opinions qui s'éloignent de celles du peuple, mais il donne encore dans l'hérésie de ceux qui excluent du discours tout ornement, tout développement, qui réduisent une question aux termes les plus exigus, et ne procèdent que par petites interrogations. Il n'est rien, à mon avis, de si incroyable que l'art du raisonnement ne puisse rendre plausible; rien de si sauvage, de si inculte, que le discours ne puisse orner, et pour ainsi dire polir. Persuadé de cela, j'ai été plus hardi que Caton. Il a coutume, lui, de dissenter sur la magnanimité, sur la continence, sur la mort, sur la vertu, sur les dieux immortels, sur l'amour de la patrie, en vrai stoïcien,

* Caton d'Utique, dont la sœur Servilia était mère de Brutus.

magnitudine animi, de continentia, de morte, de omni laude virtutis, de diis immortalibus, de caritate patriæ, stoice solet, oratoriis ornamentis adhibitis dicere. Ego vero illa ipsa, quæ vix in gymnasiis, et in otio stoici probant, ludens conieci in communes locos. Quæ, quia sunt admirabilia, contraque opinionem omnium, ab ipsis etiam *παράδοξα* appellantur, tentare volui; possentne proferri in lucem, id est, in forum, et ita dici, ut probarentur, an alia quædam esset erudita, alia popularis oratio: eoque scripsi libentius, quod mihi ista, *παράδοξα* quæ appellant, maxime videntur esse socratica, longeque verissima. Accipies igitur hoc parvum opusculum, lucubratum his jam contractionibus noctibus: quoniam illud majorum vigiliarum munus in tuo nomine apparuit. Et degustabis genus hoc exercitationum earum, quibus uti consuevi, cum ea, quæ dicuntur in scholis *σεντικά*, ad nostrum hoc oratorium transfero dicendi genus. Hoc tamen opus in acceptum ut referas, nihil postulo. Non est enim, ut in arce poni possit, quasi illa Minerva Phidiæ; sed tamen, ut ex eadem officina exisse appareat.

PARADOXON I.

Ὅτι μόνον ἀγαθόν, τὸ καλόν.

Quod honestum sit, id solum bonum esse.

I. VEREÓR, necui vestrum ex stoicorum hominum disputationibus, non ex meo sensu deprompta

sans employer aucun ornement oratoire. Pour moi j'ai, en me jouant, rangé au nombre des lieux communs des propositions dont les stoïciens discutent à peine la probabilité, dans le loisir des écoles. Comme elles surprennent par leur nouveauté et qu'elles sont opposées aux opinions reçues, on les appelle des paradoxes. J'ai voulu essayer si elles pouvaient être produites au grand jour, c'est-à-dire en public ; si elles ne pouvaient être présentées de manière à mériter l'assentiment général ; si enfin la langue des savans était différente de celle du public. Ce travail m'a été d'autant plus agréable, que ces paradoxes, comme on les appelle, me paraissent vraiment socratiques et parfaitement vrais. Vous ne dédaignerez donc pas ce petit opuscule, fruit de ces courtes nuits, après en avoir agréé un autre * qui m'avait coûté de plus longues veilles. Vous jugerez de ce genre d'écriture, que j'ai coutume d'employer lorsque je transporte dans notre discours oratoire les questions qu'on n'agit que dans les écoles. Je ne vous demande pas pourtant de produire cet ouvrage-ci au grand jour : il ne mérite pas, comme cette autre Minerve de Phidias, d'être placé dans la citadelle ; mais on pourra y reconnaître la main du même maître.

PARADOXE I.

Qu'il n'y a d'autre bien que ce qui est honnête.

I. Je crains que ce que je vais dire ici ne paraisse à quel-

* L'Orateur.

hæc videatur oratio : dicam tamen , quod sentio ; et dicam brevius , quam res tanta dici possit. Numquam mehercule ego neque pecunias istorum , neque tecta magnifica , neque opes , neque imperia , neque eas , quibus maxime adstricti sunt , voluptates in bonis rebus aut expetendis esse duxi : quippe cum viderem , rebus his circumfluentibus , ea tamen desiderare maxime , quibus abundarent. Neque enim expletur unquam , nec satietur cupiditatis fatis : neque solum , ea qui habent , libidine augendi oraciantur , sed etiam amittendi metu. In quo equidem continentissimorum hominum , majorum nostrorum , sæpe requiro prudentiam , qui hæc imbecilla et commutabilia pecuniæ membra , verbo bona putaverunt appellanda , cum re ac factis longe aliter judicavissent. Potestne bonum cuiquam malo esse ? aut potest quisquam in abundantia bonorum ipse esse non bonus ? Atqui ista omnia , talia videmus , ut etiam improbi habeant , et obsint probis. Quamobrem licet irrideat , si quis vult : plus apud me tamen vera ratio valebit , quam vulgi opinio. Neque ego umquam bona perdisse dicam , si qui pecus , aut supellectilem amiserit : neque non sæpe laudabo sapientem illum , Biantem , ut opinor , qui numeratur in septem : cujus cum patriam Prienen cepisset hostis , ceterique ita fugerent , ut multa de suis rebus secum asportarent : cum esset admonitus a quodam , ut idem ipse faceret : Ego vero , inquit , facio. Nam omnia mea porto mecum. Ille hæc lu-

qu'un d'entre vous, plutôt puisé dans les discussions des stoïciens, que dans mes propres principes. Je ne dirai pourtant que ce que je sens, et je serai aussi sûr qu'il soit possible de l'être dans un sujet si important. Je n'ai jamais pensé qu'on dût mettre au nombre des choses désirables, au nombre des vrais biens, l'argent, les palais, les richesses, le pouvoir, et tous ces vains plaisirs dont les hommes se rendent esclaves, surtout lorsque j'ai vu ceux qui ont toutes ces choses en abondance, tourmentés encore du désir d'en avoir davantage. La soif de la cupidité n'est jamais étanchée, jamais satisfaite : et ils ne sont pas seulement tourmentés du désir de les augmenter, ils le sont encore de la crainte de les perdre. C'est ici que je trouve en défaut la prudence de nos ancêtres, ces hommes d'une tempérance si admirable, d'avoir donné le nom de biens à tous ces vains et fragiles hochets de la richesse, tandis que dans le fait ils en jugeaient tout autrement. Un bien peut-il jamais être un mal ? et quand on est dans l'abondance des biens, peut-on n'être pas homme de bien ? C'est cependant ce que nous voyons : les biens possédés par les méchants, et nuisibles aux gens de bien. C'est pourquoi on en rira si l'on veut, mais la saine raison aura plus d'empire sur moi que l'opinion du vulgaire ; je ne dirai jamais qu'un homme a perdu ses biens, quand il aura perdu ses meubles, ses troupeaux ; et j'admirerai toujours le trait de Bias, l'un des sept sages. L'ennemi s'étant emparé de Priène, sa patrie, et ses concitoyens, emportant dans leur fuite tout ce qu'ils pouvaient de leurs meubles, quelqu'un l'avertit d'en faire autant. Mais je le fais aussi, répondit-il, car je porte avec moi tout ce qui m'appartient. Celui-là ne regardait pas comme à lui, tous ces jouets de la fortune que nous appelons biens. Qu'est-ce donc que le bien ? demandera quelqu'un.

dibria fortunæ, ne sua quidem putavit, quæ nos, appellamus etiam bona. Quid est igitur, quæret aliquis, bonum? si quid recte fit, et honeste, et cum virtute, id bene fieri, vere dicitur: et, quod rectum, et honestum, et cum virtute est, id solum opinor bonum.

II. Sed hæc videri possunt obscuriora, cum lentius disputantur. Vita atque factis illustranda sunt summorum virorum hæc, quæ verbis subtilius, quam satis est, disputari videntur. Quæro enim a vobis, num ullam cogitationem habuisse videantur ii, qui hanc rempublicam tam præclare fundatam nobis reliquerunt, aut argenti ad avaritiam, aut amoenitatum ad delectationem, aut supellectilis ad delicias, aut epularum ad voluptates? Ponite ante oculos unumquemque regem. Vultis a Romulo? vultis post liberam civitatem, ab iis ipsis, qui liberaverunt eam? Quibus tandem gradibus Romulus escendit in cælum? iisne, quæ isti bona appellant? an rebus gestis, atque virtutibus? Quid? a Numa Pompilio? minusne gratas diis immortalibus capedines, ac fictiles urnulas fuisse, quam filicatas aliorum pateras arbitramur? Omitto reliquos: sunt enim omnes pares inter se, præter Superbum, Brutum si quis roget, quid egerit in patria liberanda: si quis nem reliquos ejusdem consilii socios, quid spectaverint, quid secuti sint: num quis exiit, cui voluptas, cui divitiæ, cui denique præter officium fortis et

Aut auri a. a.

On appelle avec raison une bonne action celle qui est conforme aux règles de l'équité et de l'honnêteté, et qui a pour principe la vertu. Or ce qui est juste, honnête et vertueux, c'est cela seul que j'appelle un bien.

II. Mais ces vérités ne sont pas mises dans tout leur jour, lorsqu'on se contente de les discuter froidement sans les éclairer par quelques exemples. La vie et les actions des grands hommes jetteront plus de lumière sur ces matières, que toutes les subtilités dont elles pourraient être l'objet. Je vous le demande, en effet, pensez-vous que ceux qui ont si glorieusement fondé cette république, aient eu pour but l'or et l'argent de l'avare, les meubles brillans et recherchés du somptueux, les plaisirs raffinés des grands festins ? Faisons passer devant nos yeux chacun des rois. Voulez-vous commencer par Romulus ? ou bien, passant à l'époque de la liberté de Rome, voulez-vous, par ceux qui l'affranchirent du joug des rois ? Par quels degrés Romulus s'éleva-t-il jusqu'au ciel ? Est-ce par ce qu'on appelle biens, ou par ses exploits et ses vertus ? Et Numa Pompilius, pensez-vous que ses vases d'argile fussent moins agréables aux dieux que nos coupes ciselées ? Je passe sous silence les autres rois. Ils furent tous à peu près les mêmes, excepté Tarquin le Superbe. Si l'on demandait à Brutus, si l'on demandait à ceux qui le secondèrent dans son projet de donner la liberté à Rome, quel but ils se proposaient : y en a-t-il un seul qu'on pût soupçonner d'avoir eu pour objet les plaisirs, les richesses ou toute autre chose que le devoir d'un homme de cœur, d'un bon citoyen ? Qu'est-ce qui porta Q. Mucius à affronter une mort certaine, pour aller enfoncer le poignard dans le sein de Porsenna ? Quelle force

magni viri, quidquam aliud propositum fuisse videatur? Quæ res ad necem Porsennæ C. Mucium impulit, sine ulla spe salutis suæ? Quæ vis Coclitem contra omnes hostium copias tenuit in ponte solum? Quæ patrem Decium, quæ filium devotavit, atque immisit in armatas hostium copias? Quid continentia C. Fabricii, quid tenuitas victus M. Curii sequebatur? Quid duo propugnacula belli punici, Cn. et P. Scipiones, qui Carthaginiensium adventum corporibus suis intercludendum putaverunt? quid Africanus major? quid minor? quid inter horum atates interjectus Cato? quid innumerabiles alii? nam domesticis exemplis abundamus: cogitasse putamus, quidquam in vita sibi expetendum, nisi quod laudabile esse, et præclarum videretur?

III. Veniant igitur isti irrisores hujus orationis, ac sententiæ: et jam vel ipsi judicent, utrum se horum alicujus, qui marmoreis tectis, ebore, et auro fulgentibus, qui signis, qui tabulis, qui cæolato auro et argento, qui corinthis operibus abundant, an C. Fabricii, qui nihil eorum habuit, nihil habere voluit, similes esse maliat? Atque hæc quidem, quæ modo huc, modo illuc transferuntur, facile adduci solent, ut in rebus bonis esse negent: illud tamen arcte tenent, accurateque defendunt, voluptatem esse summum bonum. Quæ quidem mihi vox pecudum videtur esse, non hominum. Tu, cum tibi sive deus, sive mater (ut ita dicam) rerum

Cogitasse, quidquam.

soutint Horatius Coclès, seul sur le pont, contre toute l'armée ennemie ? Quel esprit animait les deux Décimus lorsqu'ils se dévouèrent, en se précipitant au milieu des ennemis ? Que dirons-nous du désintéressement de C. Fabricius, de la frugalité de Curius ? Que dirons-nous des deux Scipions, Cnéius et Publius, ces deux boulevards de la guerre punique, qui regardèrent comme un devoir de fermer de leurs corps l'entrée de l'Italie aux Carthaginois ? Que dire du premier Africain ? Que dire du second ? Quoi de Caton *, qui vécut dans l'intervalle qui les sépare ? Et quoi, de cette multitude innombrable d'autres Romains ? car les exemples domestiques ne nous manquent pas. Pensons-nous que tous ces hommes se soient proposé d'autre fin dans tout le cours de leur vie, que ce qui est beau et digne de louange ?

III. Que ceux qui se moquent d'une semblable maxime viennent donc et me disent à qui ils voudraient ressembler, de ces hommes dont les palais sont resplendissans de l'or, de l'argent, du marbre, de l'ivoire prodigués dans les statues, les tableaux et tous les riches ouvrages de Corinthe, ou bien de ce Fabricius qui ne posséda et ne voulut posséder rien de tout cela ? Il n'est pas, au reste, difficile de les amener à convenir que toutes ces choses qu'on transporte tantôt ici, tantôt là, ne doivent pas être comptées au nombre des vrais biens ; mais ils vous soutiendront fortement que la volupté est le bien suprême : langage plus digne des bêtes que des hommes. Eh quoi ! vous aurez reçu de Dieu ou de la nature cette mère universelle, une âme au-dessus de toutes choses par son excellence et sa divinité, et vous vous rabaissez, vous vous ra-

* Caton l'ancien.

omnium, natura, dederit animum, quo nihil est præstantius, neque divinius, sic te ipse abjicies, atque prosternes, ut nihil inter te, ¹ atque quadrupedem aliquam putes interesse? Quidquam bonum est, quod non eum, qui id possidet, meliorem facit? Ut enim quisque est maxime boni particeps, ita et laudabilis maxime: neque est ullum bonum, de quo non is, qui id habeat, honeste possit gloriari. Quid autem est horum in voluptate? Melioremne efficit, aut laudabiliorem virum? an quisquam in potiundis voluptatibus gloriando sese, et prædicatione effert? Atqui si voluptas, quæ plurimorum patrociniis defenditur, in rebus bonis habenda non est; eaque, quo est major, eo magis mentem e sua sede et statu dimovet, profecto nihil est aliud bene et beate vivere, nisi honeste et recte vivere.

PARADOXON II.

Ὅτι αὐτάρκης ἡ ἀρετὴ πρὸς εὐδαιμονίαν.

In quo virtus sit, ei nihil deesse ad beate vivendum.

I. Nec vero ego M. Regulum, ærumnosum, nec infelicem, nec miserum, unquam putavi. Non enim magnitudo animi ejus excruciabatur a Pœnis, non gravitas, non fides, non constantia, non ulla virtus, non denique animus ipse: qui tot virtutum præsidio, tantoque comitatu, cum corpus ejus ca-

¹ Atque inter quad.

valerez jusqu'à croire que rien ne vous distingue du plus vil des quadrupèdes ! Cela peut-il être un bien qui ne rend pas meilleur celui qui le possède ? Celui-là a le plus de bien qui est le plus digne de louange , et il n'est de bien que celui dont peut se glorifier , à bon droit , l'homme qui le possède. Qu'y a-t-il, au contraire, dans la volupté ? Rend-elle un homme meilleur ou plus recommandable ? Quelqu'un s'est-il jamais élevé à la gloire par la jouissance des plaisirs ? Or , si la volupté , qui a tant d'avocats , ne doit pas être comptée au nombre des vrais biens , et que plus elle est grande , plus elle dérange l'équilibre de l'âme ; il demeure certain qu'une vie honnête et irréprochable est le vrai bonheur , le souverain bien.

PARADOXE II.

Que le vrai bonheur est dans la vertu.

I. Non , je n'ai jamais regardé M. Régulus comme infortuné , comme digne de pitié. Tous les supplices des Carthaginois ne purent vaincre , ni sa fermeté , ni sa bonne foi , ni sa constance , ni son courage ; et avec l'appui de tant de vertus , à l'aide d'un si beau cortège , si son corps fut chargé de fers , son âme resta libre. C. Marius que nous avons vu , m'a semblé , dans sa prospérité , un des hommes les plus heureux

peretur, capi certe ipse non potuit. C. vero Mari-
 rum vidimus, qui mihi secundis in rebus unus ex
 fortunatis hominibus; in adversis unus ex summis
 viris videbatur; quo beatius esse mortali nihil potest.
 Nescis, insane, nescis, quantas vires virtus habeat,
 nomen tantum virtutis usurpas: quid ipsa valeat,
 ignorat. Nemo potest non beatissimus esse, qui est
 totus aptus ex sese, quippe in se uno sua ponit
 omnia. Cui spes omnis, et ratio, et cogitatio pen-
 det ex fortuna; huic nihil potest esse certi; ni-
 hil, : quod exploratum habeat, permansurum sibi
 unum diem. Eum tu hominem terreto, si quem eris
 nactus, istis mortis, aut exilii minis. Mihi vero
 quidquid acciderit in tam ingrata civitate, ne recu-
 santi quidem evenit, * non modo non repugnanti.
 Quid enim ego laboravi, aut quid egi, aut in quo
 evigilaverunt curæ et cogitationes meæ, si quidem
 nihil peperit tale, nihil consecutus sum, ut eo statu
 essem, quem neque fortunæ temeritas, neque ini-
 micorum labefactaret injuria? Mortemne mihi mi-
 nitaris, ut omnino ab hominibus; an exitium, ut
 ab improbis demigrandum sit? mors terribilis est
 his, quorum cum vita omnia extinguuntur; non
 his, quorum locus etiam non potest: exilium autem
 illis, quibus quasi circumscriptus est habitandi lo-
 cus; non his, qui omnem orbem terrarum, unam
 urbem esse ducunt. Te miseriæ, te ærumnæ pre-
 munt, qui te beatum, qui florentem putas: totæ li-

* Quo. — * Non modo repugnanti.

et un des plus grands dans l'adversité. Y a-t-il rien au-dessus d'une telle destinée ? Insensé que vous êtes ! vous ne connaissez pas toute la force de la vertu, vous en prononcez seulement le nom, mais vous en ignorez le prix. Celui-là ne peut manquer d'être vraiment heureux, qui sait trouver en lui seul toutes ses ressources. L'homme, au contraire, dont les espérances, dont l'esprit et la raison dépendent de la fortune, ne saurait avoir rien de certain, rien qu'il soit assuré de conserver un seul jour. Voilà l'homme que vous pourrez effrayer par la menace de l'exil ou de la mort. Mais moi, quels que soient les coups que me prépare mon ingrate patrie, loint de penser à les repousser, j'y suis résigné d'avance. Quel serait donc le fruit de mes travaux et de mes actions ; quel eût été le but de mes veilles ; de tous mes soins, de toutes mes pensées, si je n'avais pu parvenir à me placer dans une telle situation ; que ni les injures de la fortune, ni les injustices de mes ennemis ne pussent me rendre malheureux ? De quoi me menacez-vous ? est-ce de la mort, qui me retranchera du reste des hommes ? ou bien de l'exil qui me séparera des méchants ? La mort peut effrayer ceux pour qui tout finit avec la vie, mais non ceux dont la gloire ne peut périr. L'exil peut être terrible pour celui dont la patrie est circonscrite en un seul lieu, mais il ne saurait l'être pour celui qui regarde l'univers comme la cité commune. Vous êtes dévoré d'inquiétude et de misère, vous qui croyez être heureux, qui croyez faire envie. Vos passions sont vos tourmens ; vous n'avez de repos ni le jour ni la nuit ; ce que vous possédez ne peut vous suffire, et, tel qu'il est, vous craignez encore de le perdre. Le remords de vos mauvaises actions vous déchire, la crainte de la justice et des lois vous poursuit. De quelque côté que vous portiez vos regards, vos injustices, comme autant de furies, se

bidines te torquent : tu dies , noctesque cruciaris ; cui nec sat est , quod est , et idipsum , ne non sit diuturnum , times : te conscientiaë stimulant maleficiorum tuorum : te metus exanimant iudiciorum , atque legum : quocumque adspexisti , ut furiaë , sic tinaë tibi occurrunt injuriaë , quæ te respirare non sinunt. Quamobrem ut improbo , et stulto , et inerti nemini bene esse potest : sic bonus vir , et fortis , et sapiens , miser esse non potest. Nec vero , cujus virtus , moresque laudandi sunt , ejus non laudanda vita est ; neque porro fugienda vita , quæ laudanda est. Esset autem fugienda , si esset misera. Quamobrem quidquid est laudabile , idem et beatum , et florens , et expetendum videri debet.

PARADOXON III.

**Οτι ἴσα τὰ ἀμαρτήματα , καὶ τὰ κατορθώματα.*

Æqualia esse peccata , et recte facta.

I. PARVA , inquis , res est : at magna culpa. Nec enim peccata , rerum eventu , sed vitiis hominum metienda sunt. In quo peccatur , id potest aliud alio majus esse , aut minus : ipsum quidem illud peccare , quoquo verteris , unum est. Anri navem evertat gubernator , an palææ ; in re aliquantulum , in gubernatoris inscientia nihil interest. Lapsa est libido in muliere ignota : dolor ad pauciores pertinet , quam si petulans fuisset in aliqua generosa ac nobili

** Decet.*

présentent à vous, et ne vous laissent pas respirer un seul instant. Eh bien ! la même raison qui fait qu'un insensé, un méchant, un lâche ne saurait être heureux, fait aussi que l'homme probe, sage et courageux ne peut être malheureux. La vie d'un homme dont la vertu et les mœurs sont dignes de louange, est une vie louable : or, une telle vie n'est pas à fuir, ce qu'elle serait, si elle était malheureuse. Donc tout ce qui est louable doit être regardé comme glorieux et désirable.

PARADOXE III.

Que les fautes sont égales, ainsi que les bonnes actions.

I. LA chose, dites-vous, est peu importante : mais la faute est grave ; car la grandeur de la faute se mesure, non par ses effets, mais par les vices des hommes. L'objet de votre faute peut être plus ou moins grand ; mais, vous avez beau dire, la faute en soi est la même. Qu'un pilote perde un navire chargé d'or, ou un navire chargé de paille, son inhabileté est la même : s'il y a quelque différence, elle n'est que dans la chose. Un homme a débauché une femme inconnue : l'injure affecte moins de personnes, que s'il avait déshonoré une jeune vierge d'une famille distinguée ; mais, dans le fait, la faute

virgine : peccavisti vero nihilominus, si quidem est peccare, itaque transilire lineas : quod cum feceris, culpa commissa est : quam longe progrediare, cum semel transieris, ad augendam transeundi culpam nihil pertinet. Peccare certe licet nemini. Quod autem non licet, id hoc uno tenetur, si arguitur non licere. Id si nec majus, nec minus umquam fieri potest (quoniam in eo est peccatum, si non licuit; quod semper unum, et idem est) quæ ex eo peccata nascuntur, æqualia sint oportet. Quod si virtutes pares sunt inter se : paria esse etiam vitia necesse est. Atqui pares esse virtutes, nec bono viro meliorem, nec temperante temperantiorem, nec forti fortio rem, nec sapiente sapientio rem posse fieri, facillime potest perspicui. An virum bonum dices, qui depositum nullo teste, cum lacuari impune posset auri pondo decem, reddiderit, si idem in decem millibus pondo non idem fecerit? aut temperantem cum, qui se in aliqua libidine continuerit, in aliqua effuderit? Una virtus est consentiens cum ratione, et perpetua constantia. Nihil huic addi potest, quo magis virtus sit: nihil demui, ut virtutis nomen relinquatur. Etenim si benefacta, recte facta sunt, et nihil recto rectius: certe ne bono quidem melius quidquam inveniri potest. Sequitur igitur, et etiam vitia sint paria: si quidem pravitates animi recte vitia dicuntur. Atqui quoniam pares virtutes sunt: recte facta, quando a virtutibus proficiuntur, paria esse debent: itemque peccata, quoniam ex vitiis manant, sint æqualia necesse est.

n'est pas moindre ; car il en est de faillir , comme de passer une ligne. Quand on l'a passée, la faute est commise ; qu'on aille ensuite plus ou moins loin , cela ne peut ni l'augmenter , ni la diminuer. Il n'est certainement permis à personne de faillir ; et la chose qui n'est pas permise est celle dont on peut prouver qu'elle ne l'est pas : puisque donc faillir n'est autre chose que faire ce qui n'est pas permis , la faute ne saurait être ni plus grande ni plus petite. Donc toutes les fautes sont nécessairement égales , puisqu'elles proviennent de cette source unique et toujours la même. D'autre part , si les vertus sont égales entre elles , les vices le sont aussi nécessairement. Or il est bien facile de juger que les vertus sont égales , qu'il n'y a point de plus honnête homme que l'honnête homme , d'homme plus tempéré que l'homme tempérant , de plus brave que le brave. Appellerez-vous honnête homme celui qui rend dix livres d'or qu'il aurait pu retenir impudemment , lui ayant été confiées sans témoins , s'il ne fait pas de même lorsqu'il s'agira de dix mille ? Appellerez-vous tempérant celui qui réprimera sa passion dans une occasion , et s'y livrera dans une autre ? La vertu est une , toujours d'accord avec elle et avec la raison. On ne peut rien ajouter à la vertu pour qu'elle soit au-dessus d'elle-même , ni rien lui ôter pour qu'elle soit au-dessous. Car si une bonne action est une action droite , et qu'il n'y ait rien de plus droit que ce qui est droit , certainement aussi il n'y a rien de mieux que le bien. Il s'ensuit donc que les vices , qu'on appelle avec raison les mauvais penchans du cœur , sont aussi égaux entre eux. Puisque les vertus sont égales , les bonnes actions qu'elles produisent doivent l'être pareillement. De même les fautes , provenant toutes des vices , sont nécessairement égales.

II. A philosophis, inquis, ista sumis. Metuebam, ne a lenonibus diceret. Socrates disputabat isto modo. Bene hercle narras. Nam istum doctum, et sapientem virum fuisse, memoriae traditum est. Sed tamen quæro ex te (quando verbis inter nos contendimus, non pugnis) ¹ utrum de bonis est quærendum, quid bajuli, atque operarii, an quid homines doctissimi senserint? præsertim cum hac sententia non modo verior, sed ne utilior quidem hominum vitæ reperiri ulla possit. Quæ vis enim est, quæ magis arceat homines ab improbitate omni, quam si senserint, nullum in delictis esse discrimen? æque peccare se, si privatis, ac si magistratibus manus adferant? quamcumque in domum stuprum intulerint, eandem esse labem libidinis? Nihilne igitur interest (nam hoc dicit aliquis) patrem quis enectet, an servum? Nuda ista si ponas, judicari, qualia sint, non facile possunt. Patrem vita privare, si per se scelus est: Saguntini, qui parentes suos, liberos emori, quam servos vivere maluerunt, parricidæ fuerunt. Ergo et parenti nonnumquam adimi vita sine scelere potest: et servo sæpe sine injuria non potest. Causa igitur hæc, non natura distinguit; quæ ² quando utro accessit, id fit propensius; si utroque adjuncta sit, paria fiant, necesse est. Illud tamen interest, quod in servo necando, si adsit injuria, semel peccatur; in patris vita violanda, multa peccantur. Violatur is, qui procreavit: is, qui aluit: is, qui erudit: is, qui in sede ac

¹ Utrum bonis. — ² Quoniam.

II. Mais, dites-vous, vous avez pris ceci des philosophes. — Je craignais que vous ne dissiez des gens qui tiennent maison de débauche. Socrate raisonnait ainsi. — Vous avez raison : car nous savons que c'était un homme rempli de savoir et de sagesse. Mais, je vous le demande, puisque c'est en paroles que nous combattons, et non à coups de poing, est-ce les savans, ou les ouvriers et les gens de la halle qu'il faut consulter, principalement lorsqu'il s'agit de la maxime, non-seulement la plus vraie, mais la plus importante pour la vie des hommes ? Quelle plus forte digue contre toute espèce de méchanceté, que de persuader aux hommes qu'il n'y a point de différence dans les délits ; qu'on est aussi coupable de porter la main sur un particulier, que de la porter sur un magistrat ; que quelque maison qu'on souille de ses impudicités, la turpitude est toujours la même ? Il n'y a donc point de différence (dira quelqu'un) entre tuer son père et tuer son esclave ? Si vous posez ainsi toute nue une question, il sera malaisé de juger de la nature des choses. Si c'est un crime de priver son père de la vie, les Sagontins, qui aimèrent mieux voir mourir libres leurs parens que de les laisser vivre esclaves, furent des parricides. On peut donc quelquefois ôter sans crime la vie à son père, et souvent on ne peut l'ôter à son esclave sans être coupable. La différence est dans le motif et non dans la nature de l'action. C'est le motif seul qui fait pencher la balance ; s'il est le même dans les deux actions, elles sont alors nécessairement égales. Il y a pourtant cette différence, qu'en tuant injustement son esclave, on ne commet qu'un crime, tandis que celui qui ôte la vie à son père en commet plusieurs. Il attente à la fois contre l'auteur de ses jours, contre celui qui l'a nourri, contre celui qui l'a élevé, contre celui qui lui a donné une maison, une famille, une patrie. Un tel

domo, atque in republica collocavit. Multitudine peccatorum præstat, eoque pœna maiore dignus est. Sed nos in vita, non quæ cuique peccato pœna sit, sed quantum cuique liceat, spectare debemus : quidquid non oportet, scelus esse; quidquid non licet, nefas putare debemus. Etiamne in minimis rebus? etiam : si quidem rerum modum fingere non possumus; animorum modum tenere possumus. Histrio si paululum se movit extra numerum, aut si versus pronuntiatus est syllaba una brevior, aut longior, exalilatur, et exploditur : in vita tu, qui omni gestu moderatior, omni versu aptior esse debes, ut in syllaba te peccare dices? poetam non audio in nugis : in vitæ societate audiam civem, digitis peccata dimentientem sua? quæ si visa sunt breviora, leviora qui possint videri, cum quidquid peccatur, perturbatione peccetur rationis atque ordinis? perturbata autem semel ratione et ordine, nihil possit addi, quo magis peccari posse videatur.

PARADOXON IV.

"Ὅτι τῶς ἀφρον μάλιστα.

Omnem stultum insanire.

I. Ego vero te non stultum, ut sæpe; non improbum, ut semper; sed dementem, et insanum rebus vincam necessariis. Sapientis animus magnitudinæ consilii, tolerantia rerum humanarum, contemtionem

¹ Addicam.

crime doit être d'autant plus puni, qu'il renferme plus de crimes. Mais nous considérons ici ce qui est permis dans la vie, et non quelle doit être la peine de chaque crime. Nous devons regarder comme un crime tout ce qu'il ne faut pas faire, et comme une faute tout ce qui n'est pas permis. Quoi ! même dans les moindres fautes ? Oui certes ; car nous ne pouvons changer la nature des choses, au lieu que nous pouvons maîtriser notre cœur. Si un comédien fait un mouvement hors de mesure, ou rend faux un vers en le prononçant, il est sifflé, il est bafoué ; et dans la vie, qui doit être mieux réglée que des gestes, plus mesurée que des vers, vous traitez une faute de minutie ! Je ne reçois pas les excuses d'un poète pour des bagatelles ; et dans le commerce de la vie, j'excuserai un citoyen qui mesure ses fautes sur la longueur de ses doigts, et qui, si ceux-ci se trouvent plus longs, regardera ses fautes comme légères ! Comment pourra-t-il les voir ainsi, lorsque toute faute trouble l'ordre et la raison ? L'ordre et la raison une fois troublés, on ne peut rien ajouter à la faute, on ne peut la rendre plus grave.

PARADOXE IV.

Que tout homme qui manque de sagesse est un fou à lier.

I. Je vais te * prouver par des raisons sans réplique, non pas que tu manques de sagesse, comme tu en as manqué tant de fois ; non pas que tu es un péchant, comme tu l'es toujours, mais que tu es un fou, un insensé. Quoi ! le sage avec

* Tout cela regarde Clodius.

fortunæ, virtutibus denique omnibus, ut mœnibus septus, vincetur, et expugnabitur, qui ne civitate quidem pelli potest? Quæ est enim civitas? Omnisne conventus etiam furorum et immanium? omnisne etiam fugitivorum ac latronum, congregata unum in locum multitudo? certe negabis. Non igitur erat illa tum civitas, cum leges in ea nihil valebant: cum judicia jacebant: cum mos patrius occiderat: cum ferro pulsus magistratibus, senatus nomen in republica non erat. Prædonum ille concursus, et te duce latrocinium in foro constitutum, et reliquæ conjurationis a Catilinæ furiis ad tuum scelus, furoremque conversæ, non civitas erat? Itaque pulsus ego civitate non sum, quæ nulla erat; accessitus in civitatem sum, cum esset in republica consul, qui tum nullus fuerat: esset senatus, qui tum occiderat: esset consensus populi liberi: esset juris et æquitatis (quæ vincula sunt civitatis), repetita memoria. Ac vide, quam ista tui latrocinii tela contemserim. Jactam, et immisam a te nefariam in me injuriam semper duxi: pervenisse ad me nunquam putavi: nisi forte, cum parietes disturbabas, aut cum tectis sceleratas faces inferebas, meorum aliquid ruere, aut deflagrare arbitrabare. Nihil neque meum est, neque cujusquam, quod auferri, quod eripi, quod amitti potest. Simili eripuisses divinam animi mei constantiam, meas curas, vigiliæ, consilia, quibus respublica te invitisimo stat; si hujus æterni beneficii immortalem me-

* Furum.

toute sa prudence, avec sa fermeté inébranlable, son mépris pour la fortune, avec toutes ses vertus, qui sont comme un rempart autour de lui, le sage sera vaincu, subjugué, lui qui ne peut même être exclus de la cité? Car, qu'est-ce qu'une cité? Est-ce une troupe de furieux, de forcenés? un rassemblement de vagabonds et de brigands? Non, certes, diras-tu. La mienne n'était donc plus une cité, lorsque les lois, les tribunaux, les coutumes anciennes étaient sans force et sans vigueur, lorsque les magistrats avaient été dispersés par le fer, et que le sénat n'existait plus, même de nom. Cet assemblage de scélérats, ce repaire de brigands établi sous tes ordres au milieu du forum, ces restes de la conjuration de Catilina, ces instrumens de ses fureurs, que tu faisais servir aux tiennes, ne formaient point une cité. Je n'en ai donc point été exclus, puisqu'elle n'existait plus; et j'y ai été rappelé, lorsque la république a eu recouvré le consulat et le sénat que tu avais anéantis, lorsque les suffrages du peuple ont été libres, lorsque la justice et les lois, qui sont les liens d'une cité, ont été remises en vigueur. Or, vois combien j'ai méprisé les traits partis de ton repaire. J'ai bien toujours vu ta main les diriger contre moi; mais jamais, que je croie, ils n'ont pu m'atteindre, à moins que tu ne crusses, lorsque, dans ta scélératesse, tu démolissais, tu brûlais ma maison, détruire quelque chose qui fût à moi. Non, ce qu'on peut perdre, ce qui peut nous être enlevé, n'est ni à moi, ni à qui que ce soit. Si tu m'avais ravi cette constance divine, ces soins, ces veilles, cette prudence, qui ont sauvé la république, encore debout malgré tes efforts obstinés; si tu avais effacé le souvenir impérissable de cette action immortelle; si surtout tu m'avais ravi l'esprit qui m'inspira toutes ces choses: alors je confes-
serais que tes coups sont arrivés jusqu'à moi; mais si tu n'as

moriam delevisses; multo etiam magis si illam men-
 tem, unde hæc consilia manarunt, mihi eripuisses:
 tum ego accepisse me confiterer injuriam. Sed si hæc
 nec fecisti, nec facere potuisti; reditum mihi glorio-
 sum injuria tua dedit, non exitum calamitosum.
 Ergo ego semper civis; et tum maxime, cum meam
 salutem senatus exteris nationibus, ut civis optimi,
 commendabat; tu, ne nunc quidem: nisi forte idem
 esse hostis, et civis potest. An tu civem ab hoste na-
 tura, ac loco, non animo, factisque distinguis? Cæ-
 dem in foro fecisti: armatis latronibus templa tenuisti:
 privatorum domos, ædes sacras incendisti. Cur hos-
 tis Spartacus, si tu civis? potes autem esse tu civis,
 propter quem aliquando civitas non fuit? et me tuo
 nomine appellas, cum omnes meo discessu exulasse
 reipublicam putent? Numquamne, homo amentis-
 sime, te circumspicies? nunquam, nec quid facias,
 considerabis, nec quid loquare? nescis, exilium
 scelerum esse poenam, meum illud iter ob præclaris-
 simas res a me gestas esse susceptum? Omnes scele-
 rati, atque impii, quorum tu te ducem esse profite-
 ris, quos leges exilio affici volunt, exules sunt,
 etiam si solum non mutarunt. An cum omnes leges
 te exulem esse jubeant, non eris tu exul? Nam
 appellatur inimicus, qui cum telo fuerit? ante sena-
 tum tua sica deprehensa est. Qui hominem occiderit?
 tu plurimos occidisti. Qui incendium fecerit? ædes
 Nymphiarum manu tua deslagavit. Qui templa occu-
 paverit? in foro castra posuisti. Sed quid ego com-

pas fait tout cela, si tu n'as pu le faire, c'est un retout glorieux et non un exil funeste que je dois à tes injustes persécutions. Je n'ai donc jamais cessé d'être citoyen ; et je l'étais surtout alors que le sénat recommandait mes jours aux peuples étrangers, comme ceux d'un excellent citoyen. Et toi, tu ne l'es pas même aujourd'hui, à moins qu'on ne puisse être à la fois l'ennemi et le citoyen d'une même cité. Est-ce que tu ne distingues le citoyen de l'ennemi que par sa famille et le lieu de sa naissance, et non par ses sentimens et ses actions ? Tu as inondé de sang la place publique, tu as rempli les temples de brigands armés, tu as incendié les maisons privées et les édifices sacrés. Si tu es citoyen, comment Spartacus fut-il ennemi ? Tu penses être citoyen, toi qui, pour un temps, as détruit l'existence de la cité ! Et tu me donnes le nom de banni, qui est le tien, à moi dont tout le monde a regardé l'éloignement de Rome comme l'exil de la république ! Ne regarderas-tu jamais autour de toi, ô le plus insensé des hommes ? Ne réfléchiras-tu jamais sur ce que tu fais, sur ce que tu dis ? Ignorez-tu que le bannissement est la peine du crime, et que ce n'est qu'un voyage que j'ai fait pour mes belles actions ? Tous ces scélérats, tous ces impies, dont tu fais profession d'être le chef, et qui sont proscrits par les lois, sont des bannis lors même qu'ils ne sortent pas de Rome : et toi, que proscrivent toutes les lois, tu ne seras pas un banni ! N'appelle-t-on pas un ennemi, celui qui est surpris tout armé ? Tu as été trouvé armé d'un poignard devant le sénat. Ne donne-t-on pas ce nom à celui qui a tué un homme ? Tu en as tué plusieurs. A l'incendiaire ? Tu as brûlé de ta propre main le temple des Nymphes. A celui qui s'est emparé du temple des Dieux ? Tu as placé ton camp dans la place publique même. Mais pourqu'on ne rappelle que les lois générales,

manes leges profero, quibus omnibus es exsul? Familiarissimus tuus de te privilegium tulit, ut, si in opertum Bonæ Deæ accessisses, exulares. At te id fecisse, etiam gloriari soles. Quomodo igitur tot legibus in exsilium ejectus, nomen exulis non perhorrescis? Romæ sum, inquis. Et quidem in operto fuisti. Non igitur ubi quisque erit, ejus loci jus tenebit; si ibi eum legibus esse non oportebit.

PARADOXON V.

Ὅτι μόνος ὁ σοφὸς ἐλεύθερος, καὶ πάντες ἄλλοι δούλοι.

Solum sapientem esse liberum, et omnem stultum servum.

I. LAUDETUR vero hic imperator, aut etiam appelletur, aut hoc nomine dignus patetur. Quo modo, aut cui tandem hic libero imperabit, qui non potest cupiditatibus suis imperare? Refrenet primum libidines, spernat voluptates, iracundiam teneat, coerceat avaritiam, ceteras animi lābes repellat: tum incipiat aliis imperare, cum ipse improbissimis dominis, dedecori ac turpitudini parere desierit. Dum quidem his obediet, non modo imperator, sed liber habendus omnino non erit. Præclare enim est hoc usurpatum a doctissimis, quorum auctoritate non uteretur, si mihi apud aliquos agrestes hæc habenda esset oratio. Cum vero apud prudentissimos loquar, quibus hæc inaudita non sunt; cur ego simulem, me, si quid in his studiis operæ posuerim, perdi-

qui toutes te bannissent ? Cornificius, le meilleur de tes amis, en a fait une particulière pour toi, laquelle te condamne au bannissement, si tu as souillé de ta présence les mystères de la Bonne Déesse. Or, c'est un crime dont tu fais gloire. Pourquoi donc ne frémis-tu pas au nom de banni, quand tant de lois te bannissent ? Je suis à Rome, réponds-tu. Tu as aussi été dans le lieu des mystères. Quoiqu'on soit dans un lieu, on n'a pas pour cela le droit d'y être, si on en est exclus par les lois.

PARADOXE V.

Qu'il n'y a que le sage de libre, et que tous les autres sont esclaves.

I. Qu'on loue ce général * ou qu'on l'appelle seulement général, ou qu'on le croie digne de ce nom, comment et à quoi l'homme libre commanderait-il, lui qui ne peut commander à ses passions ? Qu'il mette d'abord un frein aux désirs déréglés, qu'il méprise les plaisirs, qu'il réprime la colère, qu'il étouffe l'avarice, qu'il repousse toutes les mauvaises impulsions du cœur : libre alors du joug de l'infamie et de la turpitude, alors il pourra commander aux autres. Aussi longtemps, au contraire, qu'il portera de semblables chaînes, non-seulement il sera indigne du nom de général, il le sera même de celui d'homme libre. Telles sont les maximes des hommes les plus éclairés dont je ne citerais pas l'autorité, si je tenais ce discours à des ignorans ; mais lorsque je parle à des sages, pour qui ces vérités ne sont nullement nouvelles, pourquoi

* On ne sait pas précisément quel est le général qu'a ici en vue Cicéron, si c'est Marc-Antoine ou tout autre.

disse? Dictum est igitur ab eruditissimis viris, nisi sapientem, liberum esse neminem. Quid est enim libertas? potestas vivendi, ut velis. Quis igitur vivit, ut vult, nisi qui recta sequitur, qui gaudet officio, cui vivendi via considerata, atque provisa est? qui legibus quidem non propter metum paret, sed eas sequitur, atque colit, quia id salutare maxime esse judicat: qui nihil dicit, nihil facit, nihil cogitat denique, nisi libenter, ac libere: cujus omnia consilia, resque omnes, quas gerit, ab ipsa profisciscuntur, eodemque feruntur: nec est ulla res, quæ plus apud eum polleat, quam ipsius voluntas atque iudicium: cui quidem etiam (quæ vim habere maximam dicitur) *Fortuna ipsa cedit*: sicut sapiens poeta dixit; *Suis ea cuique fingitur moribus*. Soli igitur hoc contingit sapienti, ut nihil faciat invitus, nihil dolens, nihil coactus. Quod etsi ita esse, pluribus verbis disserendum est: illud tamen et breve et confitendum est, nisi qui ita sit affectus, esse liberum neminem. Igitur omnes improbi, servi. Nec hoc tam re est, quam dictu inopinatum atque mirabile. Non enim ita dicunt eos esse servos, ut mancipia, quæ sunt dominorum facta nexu, aut aliquo jure civili: sed, si servitus sit, sicut est, obedientia fracti animi et abjecti, et arbitrio carentis suo, quis neget, omnes leves, omnes cupidos, omnes denique improbos, esse servos?

II. An ille mihi liber, cui mulier imperat? cui leges imponit, præscribit, jubet, vetat, quod videtur?

leur donner à penser que j'ai perdu mon temps quand je l'ai employé à ces études ? De savans hommes ont donc soutenu qu'il n'y avait que le sage de libre. En effet, qu'est-ce que la liberté ? Le pouvoir de vivre comme on veut. Or, quel est celui qui vit comme il veut ? si ce n'est celui qui suit les règles de l'équité, qui trouve son plaisir dans son devoir, qui est constant dans le plan de vie qu'il s'est fait, qui n'obéit pas aux lois par crainte, mais qui les suit et les respecte, parce qu'il les regarde comme salutaires ; qui ne dit, ne fait, ne pense rien enfin que de son propre mouvement et à son gré, dont toutes les entreprises et toutes les actions n'ont d'autre principe que sa volonté ; qui, dans toutes ses déterminations, subordonne tout intérêt à son libre arbitre, qui enfin fait céder jusqu'à la fortune, à laquelle on attribue tant de puissance, et prouve ainsi la vérité de cette parole d'un poëte philosophe : « Que ce sont nos mœurs qui font notre destinée. » Il n'y a donc que le sage qui ne fasse rien malgré lui, rien avec peine, rien par force. Pour prouver que cela est ainsi, il faudrait une longue dissertation. Il sera plus court de dire, ce dont personne ne disconvient, qu'il n'y a que l'homme affecté de cette manière qui soit libre. Tous les méchans sont donc esclaves, et le paradoxe ici est plutôt dans le mot que dans la chose ; car on ne veut pas dire qu'ils soient esclaves comme ceux qui le sont par l'effet de leurs dettes ou de quelque droit civil : mais si, comme il est vrai, la servitude est la sujétion d'une âme sans force, sans courage, et privée de son libre arbitre, qui pourra nier que les hommes frivoles, les hommes cupides, et enfin tous les méchans, ne soient esclaves ?

II. Regarderai-je comme libre celui qu'une femme gouverne, à qui elle impose des lois, à qui elle prescrit, ordonne,

qui nihil imperanti negare potest, nihil recusare audeat? Poscit? dandum est: vocat? veniendum: ejicit? abeundum: minatur? extimescendum. Ego vero istum non modo servum, sed nequissimum servum, etiam si in amplissima familia natus sit, appellandum puto. Atque ut in ¹ magna familia sunt alii lautiores (ut sibi videntur) servi, sed tamen servi, atrienses ac topiarii, pari ² stultitia sunt, quos signa, quos tabulae, quos caelatum argentum, quos Corinthia opera, quos aedificia magnifica nimio opere delectant. At sumus, inquiunt, civitatis principes. Vos vero ne conservorum quidem vestrorum principes estis. Sed ut in familia, qui tractant ista, qui tergunt, qui ungunt, qui verrunt, qui spargunt, non honestissimum locum servitutis tenent: sic in civitate, qui se istarum rerum cupiditatibus dediderunt, ipsius ³ servitutis locum paene infimum obtinent. Magna, inquis, bella gessi: magnis imperiis, et provinciis praefui. Gere igitur animum laude dignum. Echionis tabula te stupidum detinet, aut signum aliquod Polycleti. Mitto, unde sustuleris, et quomodo habeas. Intuentem te, admirantem, clamores tollentem cum video, servum te esse ineptiarum omnium judico. Nonne igitur sunt ista festiva? ⁴ Sint. Nam nos quoque oculos eruditos habemus. Sed obsecro te, ita venusta habeantur ista, non ut vincula virorum sint, sed ut oblectamenta puerorum. Quid enim censes? si L. Mummius aliquem istorum videret, matefflionem Corinthium cu-

¹ M. stutorum fam. — ² Stultitiae suae. — ³ Civitatis. — ⁴ Spnt.

défend ce que bon lui semble; qui ne peut contredire ses ordres, qui n'ose s'y refuser? Elle demande, il faut lui donner. Elle appelle, il vient. Elle le chasse, il s'en va. Elle menace, il tremble. Je le regarde, au contraire, comme un esclave, et le plus vil des esclaves, fût-il de la famille la plus illustre. Dans une grande maison, il y a des esclaves qui se croient plus importants que les autres, et qui pourtant sont esclaves. Leur folie ressemble à celle de ces hommes qui se passionnent pour un tableau, pour une statue, pour un vase ciselé d'or, que les ouvrages de Corinthe, que les beaux édifices mettent hors d'eux-mêmes. Mais, disent-ils, nous sommes les premiers de la ville. Vous n'êtes pas même les premiers des esclaves de votre espèce. Comme dans une maison ceux qui prennent soin de pareils meubles, qui les secouent, qui les nettoient, qui les frottent, qui les lavent, ne sont pas les plus relevés d'entre les esclaves : de même dans une ville, les hommes qu'une telle passion possède, sont presque au dernier rang parmi leurs pareils. J'ai fait, ajoutez-vous, des guerres importantes; j'ai eu d'immenses provinces à gouverner, de grandes armées à commander. Eh! commandez donc aussi à votre âme d'une manière digne d'éloges. Vous restez comme stupide à la vue d'un tableau d'*Echion*, d'une statue de Polyclète. Je ne veux savoir ni d'où vous les avez tirés, ni comment vous les avez eus; mais quand je vous les vois contempler, demeurer en extase, pousser des cris d'admiration, je vous regarde comme l'esclave de toutes les frivolités. — Est-ce donc que ce ne sont pas de belles choses? Elles sont belles, sans doute, car nous nous y connaissons aussi. Mais, je vous en conjure, qu'elles ne soient pas à vos yeux dignes de captiver des hommes; regardez les plutôt comme des amusemens d'enfant. Et, je vous le demande, si L. Mummius voyait avec quelle passion vous

pidissime tractantem, cum ipse totam Corinthum contemnisset: utrum illum civem excellentem, an atriensem diligentem putaret? Reviviscat M? Curius, aut eorum aliquis, quorum in villa ac domo nihil splendidum, nihil ornatum fuit, præter ipsos, et videat aliquem, summis populi beneficiis usum, barbarulos mullos exceptantem de piscina, et pertractantem, et murænarum copia gloriantem: nonne hunc hominem ita servum judicet, ut ne in familia quidem dignum majore aliquo negotio putet? An eorum servitus dubia est, qui cupiditate peculii pulchram conditionem recusant durissimæ servitutis? hereditatis spes quid iniquitatis in serviendo non suscipit? quem nutum locupletis orbi senis non observat? loquitur ad voluntatem: quidquid denunciatum sit, facit: assectatur, assidet, muneratur. Quid horum est liberi? quid denique non servi inertis?

III. Quid? jam illa cupiditas (quæ videtur esse liberalior) honoris, imperii, provinciarum, quam dura est domina? quam imperiosa! quam vehemens! Cæthego, homini non probatissimo, servire coegit eos, qui sibi esse amplissimi videbantur; munera mittere, noctu venire domum ad eum, precari, denique supplicare. Quæ servitus est, si hæc libertas existimari potest? Quid? cum cupiditatum dominatus excoërit, et alius est dominus exortus ex conscientia peccatorum, timor? quam est illa misera,

1. Servi non metis.

maniez ce pôt de chambre de Corinthe, lui qui dédaigna Corinthe toute entière, vous prendrait-il pour un excellent citoyen, ou bien pour un esclave soigneux ? Faisons revivre M. Curius, ou quelqu'un de ces Romains dans la maison desquels, soit à la ville, soit à la campagne, on ne vit jamais rien d'orné, rien de magnifique, si ce n'est leurs personnes; et qu'il voie un citoyen comblé des bienfaits du peuple, tirer des barbeaux de son vivier, les manier, et se glorifier du grand nombre de ses murènes : ne le regardera-t-il pas comme un esclave incapable même d'une affaire majeure ? Douteriez-vous que cet autre ne soit esclave, qui, pour grossir son pécule, se soumettrait à toutes les conditions de la plus dure servitude ? De quelle bassesse l'espérance d'une succession ne le rendra-t-elle pas capable ? Le voyez-vous attentif au moindre signe de ce vieillard riche et sans enfans ? Il parle ou il se tait à son gré ; il fait tout ce qu'il désire. Assiduités, soins, présens, rien ne lui coûte. Reconnaissez-vous là un homme libre, ou bien un lâche esclave ?

III. Qu'est-ce donc que cette autre passion des honneurs, du pouvoir, des gouvernemens (passion qui semblerait plus noble) ? Combien n'est-elle pas impérieuse, tyrannique ! Ces citoyens qui se croient si considérables, ne les a-t-elle pas obligés de fléchir le genou devant un homme aussi peu estimé que Céthégus, de lui faire des présens, d'aller le trouver la nuit dans sa maison, de le prier, de le supplier enfin ? Si c'est là être libres, qu'est-ce donc que l'esclavage ? Eh quoi ! lorsque la tyrannie des passions est passée, la conscience des crimes ne produit-elle pas un autre tyran, la crainte ? Oh ! qu'une telle servitude est dure et misérable ! Il faut ramper devant des jeunes gens qui ont quelque loquacité ; l'on a à

quam dura servitus! adolescentibus paullo loquacioribus est serviendum: omnes, qui aliquid scire videntur, tamquam domini, timentur. Judex vero quantum habet dominatum? quo timore nocentes afficit? An non est omnis metus, servitus? Quid valet igitur illa eloquentissimi viri, L. Crassi, copiosa magis, quam sapiens oratio? *Eripite nos ex servitute.* Quæ est ista servitus, tam claro homini, tamque nobili? Omnis animi debilitati, et humilis, et fracti timiditas, servitus est. *Nolite sinare nos cuiquam servire.* In libertatem vindicari vult? minime. Quid enim adjungit? *nisi vobis universis.* Dominum mutare, non liber esse vult. *Quibus et possumus et debemus.* Nos vero, siquidem animo excelso, et alto, et virtutibus exaggerato sumus, nec debemus, nec possumus. Tu posse te dicito, quoniam quidem potes: debere ne dixeris; quoniam nihil quisquam debet, nisi quod est turpe non reddere. Sed hæc hactenus. Ille videat, quomodo imperator esse possit: cum eum ne liberum quidem esse ratio, et veritas ipsa convincat.

PARADOXON VI.

**Οτι μόνος ὁ σοφὸς πλείσιος.*

Solum sapientem esse divitem.

I. QUÆ est ista in commemoranda pecunia tua tam insolens ostentatio? solusne tu dives? Pro dii immortales! egone me audivisse aliquid, et didicisse; non gaudeam? Solusne dives? Quid, si ne dives qui-

craindre, comme des maîtres, tous ceux qui paraissent savoir quelque chose. Et le juge, quelle domination n'exerce-t-il pas ? quel effroi ne porte-t-il pas dans l'âme des coupables ? Toute crainte n'est-elle pas un esclavage ? Que signifie ce discours plus éloquent que sage, du célèbre orateur L. Crassus ? *Arrachez-nous à l'esclavage*. Et quel est donc cet esclavage pour un homme aussi considérable, aussi illustre ? Toute appréhension d'une âme humiliée, abattue, est un esclavage. *Ne souffrez pas*, continue-t-il, *que nous ayons un maître*. Revendique-t-il la liberté ? point du tout : il veut changer de maître et non redevenir libre ; car il ajoute : *Si ce n'est vous tous à qui nous pouvons et nous devons obéir*. Pour nous qui avons une âme fière, élevée, forte de ses vertus, nous ne le pouvons ni ne le devons. Quant à vous, dites que vous le pouvez, parce qu'en effet vous le pouvez ; mais ne dites pas que vous le devez, parce que rien n'est un devoir pour personne que ce qu'il serait honteux de ne pas faire. Mais en voilà assez. Que celui à qui je parle, voie s'il peut commander, lorsque la raison et la vérité lui démontrent qu'il n'est pas même libre.

PARADOXE VI.

Qu'il n'y a que le sage de riche.

I. QUELLE est cette vanité, cette ostentation que vous * mettez à parler sans cesse de vos richesses ? Êtes-vous le seul riche ? Dieux immortels ! et moi je ne me réjouirais pas d'avoir

* Ceci s'adresse à Crassus, le plus riche des Romains.

dem? quid, si pauper etiam? Quem enim intelligimus divitem? aut, hoc verbum, in quo homine ponimus? opinor in eo, cui tanta possessio est, ut ad liberaliter vivendum facile contentus sit: qui nihil quærat, nihil appetat, nihil optet amplius. Animus oportet tuus, se judicet divitem, non hominum sermo, neque possessiones tuæ: nihil sibi deesse putet, nihil curet amplius. Satiatus est, aut contentus etiam pecunia? concedo, dives es. Sin autem propter aviditatem pecuniæ nullum quantum turpem putas, quam isti ordini ne honestus quidem possit esse ullus; si quotidie fraudas, decipis, poscis, pacisceris, auferis, eripis; si socios spolias, ararium expilas; si testamenta amicorum expectas, aut ne expectas quidem, atque ipse supponis: hæc utrum abundantis, an egentis signa sunt? Animus hominis dives, non arca appellari solet. Quamvis illa sit plena, dum te inane videbo, divitem non putabo. Etenim ex eo, quantum cuique satis est, metiuntur homines divitiarum modum. Filiam quis habet? pecunia est opus. Duas? majore. Plures? majore etiam. Et si, ut ajunt, Danao, quinquaginta sint filiae: tot dotes magnam quærunt pecuniam. Quantum enim cuique opus est, ad id accommodatur, ut ait Ciceroni, divitiarum modus. Qui igitur non filias plures, sed innumerabiles cupiditates habet, quæ brevi tempore maximas copias exhaurire possint; hunc quo modo ego appellabo divitem, cum ipse etiam egere se sentiat?

¹ At. — ² Danae.

acquis quelques connaissances ! Êtes-vous le seul riche ? Que sera-ce si même vous n'êtes pas riche, si bien plus vous êtes pauvre ? Car qu'entendons-nous par un homme riche ? ou quel est celui à qui nous donnons ce nom ? Je pense que c'est à celui qui possède assez de bien pour qu'il lui soit facile de s'en contenter et de vivre honorablement ; qui ne cherche, qui ne désire, qui ne souhaite rien de plus. Il faut que ce soit votre conscience qui vous déclare riche, et non les discours du public, et non vos possessions. Il faut que vous croyiez dans votre âme que rien ne vous manque ; il faut que vous ne vous souciez plus de rien. Êtes-vous satisfait, êtes-vous content de votre fortune ? J'avoue alors que vous êtes riche. Si, au contraire, la soif de l'or vous fait trouver honnête toute espèce de lucre, tandis qu'aucun ne peut l'être pour un homme de votre rang ; si la fraude, l'artifice, les concussions, les marchés honteux, les extorsions, la violence, sont vos moyens de tous les jours ; si vous spoliez nos alliés, si vous pillez le trésor public, si vous soupirez après les testamens de vos amis, si même vous faites plus, si vous les supposez : sont-ce là des signes d'abondance ou de besoin ? C'est l'homme qu'on a coutume d'appeler riche et non son coffre-fort : quoique celui-ci soit plein, je ne vous croirai jamais riche tant que je verrai le vide de votre âme. Ce qui suffit à chacun est la mesure ordinaire des richesses. Quelqu'un a-t-il une fille ? Il lui faut une certaine somme. En a-t-il deux ? Il lui en faut une plus grande. En a-t-il plusieurs ? une plus grande encore. Et si, comme Danaüs, il en a cinquante, pour tant de dots, il faut une somme immense : car, comme je viens de le dire, ce qu'il faut à un chacun est la mesure des richesses. Celui donc qui, au lieu de plusieurs filles, a un nombre infini de passions qui épuiseront en peu de temps

multi ex te audierunt, cum diceres, neminem esse divitem, nisi qui exercitum alere posset suis fructibus: quod populus romanus tantis vectigalibus jam pridem vix potest. Ergo hoc proposito, numquam eris dives ante, quam tibi ex tuis possessionibus tantum reficiatur, ut eo tueri sex legiones, et magna equitum ac peditum auxilia possis. Jam fateris igitur, non esse te divitem, cui tantum desit, ut expleas id, quod exoptas. Itaque istam paupertatem, vel potius egestatem ac mendicitatem tuam numquam obscure tulisti.

II. Nam ut iis, qui honeste rem quærunt mercaturis faciendis, operis dandis, publicis sumendis, intelligimus opus esse quæsito: sic, qui videt domitux pariter accusatorum, atque judicum consociatos greges; qui nocentes et pecuniosos reos, eodem te auctore, corruptelam judicii molientes, qui tuas mercedum pactiones in patrociniis, intercessionibus pecuniarum in coitionibus candidatorum, dimissiones libertorum ad scenerandas diripiendasque provincias: qui expulsionem vicinorum, qui latrocinia in agris, qui cum servis, cum liberis, cum clientibus societates, qui possessiones vacuas, qui proscriptiones locupletium, qui cædes municipiorum, qui illam sulani temporis messem recorderetur, qui testamenta subjecta, qui sublatis tot homines; qui denique omnia venalia, delectum, decretum, alienam, tuam

Defecerandas.

les plus riches trésors, comment l'appellerai-je riche, lorsqu'il sent lui-même son indigence? L'on vous a entendu dire publiquement qu'un homme n'était pas riche, s'il ne pouvait, à lui seul, nourrir une armée; ce que depuis long-temps peut à peine faire le peuple romain avec de si grands impôts. D'après cela vous ne serez pas riche tant que vous n'aurez pas des revenus suffisans pour entretenir six légions et un gros corps de troupes auxiliaires d'infanterie et de cavalerie. Vous avouez, par conséquent, que vous n'êtes pas riche, puisque vous êtes si loin d'avoir ce que vous désirez. Aussi vous n'avez jamais caché combien vous étiez impatient de cette pauvreté, ou plutôt de ce besoin, de cette indigence qui vous accable.

II. Le gain légitime qu'un homme cherche dans le commerce, dans les entreprises, dans les fermes de l'état, annonce le besoin qu'il a de gagner; de même quand je vois des troupes d'accusateurs et de juges s'assembler dans votre maison, des accusés et des coupables qui ont de l'argent, employer votre crédit pour corrompre la justice; quand je vois vos pactes honteux avec les accusés que vous défendez, avec les candidats que vous soutenez de votre intercession; quand je vois ces esclaves que vous envoyez pour piller les provinces, ou les ruiner par l'usure; quand je vois vos voisins expulsés, tant de brigandages dans les campagnes, vos associations avec vos esclaves, avec vos affranchis, avec vos cliens; quand je me rappelle tant de possessions abandonnées, tant de riches citoyens proscrits, tant de villes inondées de sang, toute cette moisson enfin que vous fîtes sous Sylla; quand je me rappelle tant de testamens supposés, tant d'hommes qui ont disparu; quand je me rappelle enfin le trafic que vous faites de tout, des enrôlemens, des décrets,

sententiam, forum, domum, vocem, silentium : quis hunc non putet confiteri, sibi quæsito opus esse? cui autem quæsito opus sit, quis umquam hunc vere dixerit divitem? est enim divitiarum fructus in copia : copiam autem declarat satietas rerum, atque abundantia : quam tu quoniam nunquam assequere, nunquam omnino es futurus dives. Meam autem quoniam pecuniam contemnis, et recte (est enim ad vulgi opinionem mediocris; ad tuam, nulla; ad meam, modica) de me silebo : de re loquar. Si cæcæ nobis atque æstimanda res sit, utrum tandem pluri æstimemus pecuniam Pyrrhi, quam Fabricio dabat; an continentiam Fabricii, qui illam pecuniam repudiabat? utrum aurum Samnitum, an responsum M' Curii? hereditatem L. Paulli, an liberalitatem Africani, qui ejus hereditatis Q. Maximo fratri partem suam concessit? Hæc profecto, quæ sunt summarum virtutum, pluri æstinanda sunt, quam illa, quæ sunt pecuniæ. Quis igitur (si quidem, ut quisque, quod plurimi sit, possideat, ita ditissimus habendus sit) dubitet, quin in virtute divitiæ sint? quoniam nulla possessio, nulla vis auri et argenti, plura, quam virtus, æstimanda est.

III. O dii immortales! non intelligunt homines, quam magnum vectigal sit parsimonia. Venio enim jam ad sumtuosos : relinquo istum quæstuosum. Caput ille ex suis prædiis sexcenta sestertia; ego centena ex meis : illi aurata tecta in villis, et sola marmorea

• Divitissimus.

de votre suffrage, de celui d'autrui, de la place publique, de votre maison, de votre voix, de votre silence : comment ne croirai-je pas que ce soit autant d'avetux de votre besoin ? Or, peut-on, avec raison, appeler riche un homme qui est dans le besoin ? Le signe de la richesse, au contraire, c'est l'abondance, la satiété des biens ; et puisqu'elle n'existera jamais pour vous, jamais aussi vous ne serez riche. Comme vous méprisez ma fortune, et à bon droit (car dans l'opinion du public elle est médiocre, nulle selon vous, et modique à mes yeux), je ne parlerai pas de moi, pour ne parler que de la chose en elle-même. Si donc nous n'arrêtons notre pensée, si nous ne portons notre jugement que sur les choses, qu'est-ce que nous estimerons le plus ? Sera-ce l'argent que Pyrrhus offrait à Fabricius, ou le désintéressement de Fabricius qui le refusa ? l'or des Samnites, ou la réponse de Curius ? l'héritage de L. Pulus, ou la libéralité de l'Africain qui donna la part qui lui en revenait à Q. Maximus son frère ? Nous devons, certes, faire un autre cas de tous ces traits, qui appartiennent aux plus grandes vertus, que de tout ce qui tient à l'argent. Or, puisque celui qui possède les choses du plus haut prix est regardé comme le plus riche, qui doutera que la richesse ne soit dans la vertu, laquelle doit être mise à plus haut prix que toutes les possessions, que tout l'or et tout l'argent du monde ?

III. O dieux immortels ! les hommes ne comprennent pas quel fonds inépuisable ils pourraient trouver dans l'économie. Je laisse maintenant les hommes cupides pour en venir aux somptueux. Celui-là retire six cents sesterces de ses domaines, et je n'en retire que cent. Mais pour un homme qui orne ses maisons de campagne de lambris dorés, de pavés de marbre,

facienti, et signa, tabulas, supellectilem, et vestem infinite concupiscenti, non modo ¹ ad sumatum ille est fructus, sed etiam ad fœnus, exiguus. Ex meo tenui vectigali, detractis sumtibus cupiditatis, aliquid etiam redundabit. Uter igitur est ditior, cui deest, an cui superat? qui eget, an qui abundat? cujus possessio quo est major, eo plus requirit ad se tuendam: an quæ suis se viribus sustinet? Sed quid ego de me loquor, qui morum ac temporum vitio aliquantum etiam ipse fortasse in hujus sæculi errore verter? M? Manilius patrum nostrorum memoria (ne semper Curios, et Luscinos loquamur) pauper tandem fuit. Habuit enim ædiculas in Carinis, et fundum in Labicano. Nos igitur ditiores, qui plura habemus? utinam quidem! sed non æstimatione census, verum victu atque cultu terminatur pecuniæ *modus*. Non esse cupidum, pecunia est: non esse emacem, vectigal est. Contentum vero suis rebus esse, maximæ sunt, certissimæque divitiæ. Etenim si isti callidi rerum æstimatores prata et areas quasdam magno æstimant, quod ei generi possessionum minime quasi noceri potest: quanti est æstimanda virtus, quæ nec eripi, nec surripi potest umquam: neque naufragio, neque incendio amittitur: nec tempestatum, nec temporum ² perturbatione mutatur? qua præditi qui sunt, soli sunt divites. Soli enim possident res et fructuosas, et sempiternas: solique (quod est proprium divitiarum) contenti sunt rebus suis. Satis esse putant,

¹ Ad fructum ille est sumtus. — ² Permutatione.

qui n'a jamais assez de statues, de tableaux, de meubles, d'habits; un tel revenu est bien petit, non-seulement pour tant de dépenses, mais encore pour l'intérêt des emprunts. Dans mon petit revenu, au contraire, en supprimant les dépenses du luxe, j'aurai encore du superflu. Or, quel est le plus riche? Est-ce celui qui n'a pas assez de bien, ou celui qui en a de reste? celui qui est dans le besoin, ou celui qui est dans l'abondance? est-ce celui dont les possessions exigent plus de soins, par cela qu'elles sont plus considérables, ou bien celui qui, lui-même et sans effort, peut surveiller les siennes? Mais pourquoi parler de moi qui, peut-être par le vice des mœurs et des temps, ne suis pas exempt des erreurs du siècle? M. Manilius (pour ne pas toujours citer les Curius, les Luscinius), Manilius, comme nous l'avons appris de nos pères, fut pauvre enfin; car il n'avait qu'une petite maison dans les Carènes, et un petit fonds de terre dans le Labican. Sommes-nous plus riches, nous qui possédons davantage? Plût aux dieux! Mais ce n'est point par le revenu d'un homme qu'on estime sa richesse; on l'estime par le rapport de son revenu à sa nourriture et à son entretien. C'est déjà un petit fonds que d'être exempt de cupidité, c'est un gros revenu que de n'être point prodigue; et c'est la richesse la plus grande et la plus certaine, que d'être content de ce qu'on a. Enfin si les plus fins estimateurs des choses mettent au plus grand prix les prairies et certaines autres terres, parce que ce sont les possessions les moins susceptibles de pertes et de dommages, à quel haut prix ne devons-nous pas tenir la vertu, qu'on ne peut ni nous dérober, ni nous arracher; qu'on ne peut perdre, ni par un naufrage, ni par un incendie; que ne peuvent altérer ni les changemens des temps, ni les variations des saisons? Ceux qui l'ont en partage sont les seuls

quod est : nihil appetunt, nulla re egent, nihil sibi deesse sentiunt, nihil requirunt. Improbi autem, et avari, quoniam incertes, atque in casu positas habent, et plus semper appetunt, nec eorum quisquam adhuc inventus est, cui, quod haberet, esset satis; non modo non copiosi ac divites, sed etiam inopes ac pauperes existimandi sunt.

riches; car eux seuls possèdent un bien, et productif, et éternel; et seuls ils sont contents de leur fortune (ce qui est le propre du vrai riche). Ils pensent que c'est assez de ce qu'ils ont; ils ne désirent rien, ils n'ont besoin de rien, ils sentent que rien ne leur manque, ils ne demandent rien de plus. Les méchants, au contraire, et les avares, parce qu'ils n'ont que des biens incertains et sujets à mille accidens, parce qu'ils désirent toujours davantage, et qu'on n'a vu aucun homme de leur espèce qui fût content de ce qu'il avait, nous devons non-seulement ne pas les regarder comme riches, nous devons encore les croire pauvres et dans le besoin.

www.libtool.com.cn

DE LA
DEMANDE DU CONSULAT,
TRADUCTION DE M. EUSÈBE SALVERTE.

www.libtool.com.cn

PRÉFACE.

www.libtool.com.cn

Nous ne connaissons qu'une traduction française de l'opuscule de Q. Cicéron, imprimée antérieurement à la nôtre : elle a paru, en 1583, in-16, à la suite des *Offices* et de quelques autres ouvrages de Cicéron. Il ne nous a pas été possible d'en faire usage.

Facciolati a publié, à Padoue, en 1731, in-8°, une traduction italienne du traité de *la Demande du consulat*. Nous nous empressons de reconnaître combien nous avons profité du travail de ce savant et des notes qu'il a mises sous le texte latin. Ne peut-on pas néanmoins lui appliquer le reproche qu'adressait le traducteur français de Lucrèce au traducteur italien de ce poète, Marchetti : « Leur langue (des Italiens) se prête avec tant de « docilité à tous les tours de la langue latine, que les endroits les « plus difficiles . . . rendus mot à mot, ne sont pas plus intelligibles dans la traduction que dans l'original * ? »

La difficulté a pu servir d'excuse à Facciolati. Non-seulement les manuscrits varient souvent, et ont subi des altérations importantes et multipliées ; mais la latinité de Quintus a un caractère particulier que l'on ne retrouve dans aucun auteur de son siècle, ni même, ce qui est remarquable, dans le petit nombre de lettres qui nous restent de lui.

Ces lettres, celles que son frère lui a adressées, et le rôle qu'a joué Quintus dans l'histoire de ce grand homme, font assez connaître son caractère. Quant à son talent, Cicéron

* Lagrange, *Traduction de Lucrèce*, préface, page 6.

lui attribue, à un degré supérieur, la finesse et l'élégance *. *L'Essai sur la candidature* ne dément point cet éloge : pour le prouver, il suffit de citer les § XII et XIV. Dans le premier, un art d'autant plus adroit qu'il se montre moins à découvert, met dans la bouche de Cotta, citoyen généralement respecté, la discussion et la confirmation d'un précepte peu fait pour plaire à la délicatesse de Cicéron ; dans le dernier, quelques coups de pinceau, non moins vrais que brillants et hardis, suffisent pour tracer de Rome une peinture vivante.

Mais quelque opinion que l'on se forme de l'auteur, ne portera-t-on pas, sur le fond même de l'ouvrage, un jugement sévère ? En voyant cet appareil de soins, de sollicitations, de finesse et presque de ruses, employés pour arriver à une place qui n'aurait dû être briguée que par les talens unis aux vertus, n'est-il pas à craindre que l'on ne qualifie durement *l'Essai sur la candidature, de Manuel de l'intrigant* ?

Cet arrêt précipité serait-il juste ? Quand Tibère eut ravi au peuple romain le droit au moins apparent que lui avait laissé Auguste d'élire ses magistrats, « On ne saurait croire, » dit Montesquieu, combien cette décadence du pouvoir du « peuple avilit l'âme des grands. Lorsque le peuple disposait « des dignités, les magistrats qui les briguaient faisaient bien « des bassesses, mais elles étaient jointes à une certaine magnificence qui les cachait, soit qu'ils donnassent des jeux « ou de certains repas au peuple, soit qu'ils lui distribuassent « de l'argent ou des grains : quoique le motif fût bas, le moyen « avait quelque chose de noble, parce qu'il convient toujours « à un grand homme d'obtenir par des libéralités la faveur du

* *Quid enim tua potest oratione, aut subtilius, aut ornatius esse ?* (Cic., *De orat.*, lib. III, § 111.)

« peuple. Mais, lorsque le peuple n'eut plus rien à donner, « et que le prince, au nom du sénat, disposa de tous les emplois, on les demanda et on les obtint par des voies indignes ; la flatterie, l'infamie, les crimes furent des arts nécessaires pour y parvenir * . »

Avant de lire l'*Essai sur la candidature*, nous invitons l'homme impartial à méditer ces paroles d'un philosophe que les *exagérés* de tous les partis ont décrié, et que respectent les sages de toutes les opinions. Nos habitudes nous ont si rarement conduits à réfléchir sur le sujet approfondi par Quintus ; notre façon de sentir, notre éducation et nos usages nous exposent à l'apprécier avec si peu de justesse, qu'une telle précaution est commandée impérieusement à quiconque ne veut pas mettre un préjugé à la place d'un jugement raisonné.

Il est dans la nature des hommes réunis en société, il importe à la vie et à l'action du corps politique, qu'une noble ambition fasse désirer les places et les honneurs. Quel que soit le pouvoir qui les dispense, rarement suffira-t-il de les mériter pour les obtenir de lui. Sa faveur sera donc captée par tous les moyens imaginables, et l'art d'y atteindre deviendra une partie essentielle de l'instruction pour quiconque se dévoue aux affaires de l'état.

Cet art fut porté à Rome plus loin peut-être qu'ailleurs. Cela devait arriver chez un peuple dont les mœurs privées étaient en harmonie parfaite avec ses mœurs politiques. Cette conformité, dont on n'a généralement qu'une idée confuse, parce qu'elle se rencontre peu chez les peuples modernes, rendait moins pénibles qu'il ne nous le semble, la plupart des soins que s'imposait un candidat habile sur beaucoup de

* *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. XIV. ..

points, celui-ci ne faisait guère qu'ajouter plus de régularité et d'exactitude aux devoirs que pratiquaient à Rome les citoyens même éloignés des affaires.

De ce premier aperçu qui, d'abord, simplifie beaucoup les travaux infinis que prescrit l'*Essai sur la candidature*, et fait ainsi disparaître cette apparence de manœuvres et d'intrigues poursuivies sans relâche, qui nous révoltait, si l'on passe à l'examen de quelques pratiques de détail, on leur reconnaît une utilité réelle et savamment calculée : l'assiduité quotidienne du candidat au *forum*, en lui rendant l'habitude des affaires de la cité qu'il pouvait avoir perdue dans des emplois lointains, mettait aussi son caractère à l'épreuve et à découvert, à tous les momens du jour et dans toutes les positions de la vie. La *nomenclature*, le soin d'interpeller chaque citoyen par son nom, cesse de paraître une politesse vaine, une formalité superflue ; et l'on conçoit l'estime accordée aux candidats dont la mémoire sur ce point n'avait pas besoin de secours étrangers. Faut-il expliquer combien il importe à un magistrat de connaître de nom et de figure le plus grand nombre de ceux qui lui seront soumis ; que de renseignemens intéressans il peut ainsi recevoir ou appliquer, qui, autrement, lui parviendraient sans fruit ou ne lui parviendraient pas ; comment, avec cet avantage, une remontrance, une insinuation, un mot, donneront souvent plus de poids à son autorité que l'appareil de la force et le nom même de la loi ?

Mais on peut considérer de plus haut encore, et sous un point de vue plus vaste, l'effet moral et politique de la candidature.

Partout où existent des institutions et des lois, existe aussi une puissance au-dessus des lois et des institutions, et qui imprime à chacune d'elles, quels que soient son but, son ex-

cellence ou son imperfection, une tendance uniforme et commune à toutes. De là naissent et la diversité fréquente des effets de la même institution dans des pays différens, et l'erreur où l'on tombe à coup sûr en jugeant une institution hors du système auquel elle appartient, ou même en la supposant transplantée dans un système contraire. Partout où cette tendance se trouve en opposition avec les mœurs, les lumières, les opinions, l'état intérieur ou extérieur du corps social, une révolution devient inévitable ; pour la changer ou renverser ce qui la contrarie : et les causes secondaires que les hommes passionnés et le vulgaire des observateurs accuseront ensuite de l'explosion, n'auront fait qu'en hâter ou en reculer un peu l'instant, et en modifier quelques détails. Vérité importante, dont la preuve se trouve dans les annales de presque tous les peuples ; vérité rarement aperçue, si du moins on en juge par les décisions *absolues* que l'on entend chaque jour porter sur l'histoire politique !

L'esprit général des institutions romaines les faisait tendre surtout à concilier, par les affections de l'homme et malgré les prétentions du citoyen, les deux élémens de la souveraineté nationale, le sénat et le peuple. Et cela seul explique ce qui semble inexplicable dans l'histoire, comment, pendant quatre siècles, à des assemblées orageuses où la véhémence et l'âpreté des invectives ne nous montrent que deux partis prêts à s'entr'égorger, succédèrent presque toujours des concessions réciproques, des mesures de paix et de conciliation, des résolutions et des élections dictées par l'intérêt de la commune patrie.

L'institution du patronage et de la clientèle tendait directement à ce but. La puissance que nous avons signalée y di-

rigeait aussi, quoique moins visiblement, les devoirs de la candidature.

www.libtool.com.cn

Les soins si nombreux, si variés, si empressés, si humbles, auxquels l'ambition astreignait, envers les derniers même des plébéiens, ces fiers patriciens, ces nobles altiers, comblaient, dans la pensée de tous, l'intervalle immense qui séparait les uns des autres; ils les égalaient tous comme des anneaux de la même chaîne sociale. Leur effet nécessaire était, ici, de tempérer l'orgueil; de corriger l'arrogance; de réprimer le penchant au mépris; là, de consoler l'abaissement, d'adoucir la jalousie, d'éteindre le sentiment de la haine. Dans les promesses, les offres, les démarches d'un candidat; tout d'ailleurs n'était point, tout ne pouvait être imposture. Des services et des bienfaits; des liaisons de protection, de bienveillance et d'amitié, en devenaient les conséquences honorables, et resserraient, entre les individus, le lien sacré qui unissait les deux ordres de l'état.

L'esprit des institutions, aux premiers siècles de la république, subjuguait les prétentions exclusives de la classe patricienne; qui lui était directement opposée, et déterminait la création du tribunat et l'admission des plébéiens aux magistratures curules. Il succomba dans les derniers temps, se trouvant en contradiction avec l'état politique de la cité entière. L'excès de richesse auquel étaient parvenus les nobles dominants, leur avait assuré une prépondérance trop bien sentie par les autres et par eux-mêmes, et accrue encore par le repos momentané que fit succéder Sylla aux troubles populaires. Dès-lors, à la place des deux ordres, il n'y eut plus dans Rome, à proprement parler, que deux classes : ceux qui voulaient dominer, et ceux qui, par vénalité, par égoïsme, par

pusillanimité, par ignorance, étaient tous prêts à livrer aux premiers la patrie et leurs droits personnels.

La candidature subit sa part de cette altération générale. Déjà, et en proportion de la corruption des mœurs, s'était introduit l'usage de manœuvres peu délicates, dont on rencontrera plus d'une indication dans l'*Essai* de Quintus. Mais, à cette époque, la candidature même, la sujétion qu'elle imposait, l'esprit qui devait la diriger, pesaient à l'ambition d'hommes turbulens, à qui s'effraient d'autres moyens de succès. La corruption, puis la violence, les dispensèrent du soin de mériter et de gagner des suffragés. Telle était pourtant l'énergie de cet esprit public, près d'expirer, que des moyens honnêtes, luttant contre l'intrigue et les largesses, suffisaient encore pour l'élévation de l'homme habile et vertueux. L'élection de Cicéron en fut une preuve brillante : malheureusement ce fut presque la dernière.

Les idées que nous indiquons ici comporteraient un développement beaucoup plus étendu ; mais nous croyons en avoir dit assez pour ceux qui veulent réfléchir avant de juger.

Q. CICERO

www.libtool.com.cn DE

PETITIONE

CONSULATUS,

AD

M. TULLIUM FRATREM.

I. **E**tsi tibi omnia suppetunt, quæ consequi ingenio, aut usu homines, aut diligentia possunt: tamen amore postro non sum arbitratus alienum, ad te perscribere ea, quæ mihi veniebant in mentem, dies ac noctes de petitione tua cogitanti: non ut aliquid ex iis novi adjicerem, sed ut ea, quæ in re dispersa atque infinita viderentur esse, ratione et distributione sub uno adspectu ponerentur. Quamquam plurimum natura valet, tamen videtur in paucorum mensium negotio posse simulatio naturam vincere. Civitas quæ sit, cogita, quid petas, qui sis. Prope quotidie ad forum tibi descendenti meditatam hoc sit, *novus sum, consulatum peto, Roma est*. Nominis novitatem dicendi gloria maxime sublevabis. Semper ea res plurimum dignitatis habuit. Non potest, qui dignus habetur patronus consularium, indignus consulatu putari.

DE LA
DEMANDE DU CONSULAT,
OU
ESSAI SUR LA CANDIDATURE,
ADRESSÉ A M. T. CICÉRON
PAR SON FRÈRE QUINTUS.

I. Vous possédez sans doute tous les moyens de réussir que peuvent donner l'esprit, l'expérience et l'étude : cependant notre amitié m'impose, je crois, le devoir de vous soumettre les idées que m'a inspirées une méditation assidue sur votre candidature. Je ne propose, non de vous rien apprendre de nouveau, mais de vous présenter rassemblées sous un seul point de vue, et dans un ordre raisonné, des choses qui, dans la pratique, semblent sans liaison entre elles et multipliées à l'infini¹. Quelle est cette cité ? — Que demandez-vous ? — Qu'êtes-vous ? — Chaque jour, en descendant au forum, méditez ces idées : je suis un homme nouveau² ; je demande le consulat ; je suis dans Rome. L'éclat de votre éloquence doit surtout relever la nouveauté de votre nom. Ce talent a toujours obtenu dans Rome une grande considération ; et l'homme jugé digne de défendre des accusés consulaires ne peut être jugé indigne du consulat. Puisque cette gloire est l'origine de votre élévation, et que vous êtes par elle tout ce que vous êtes, présentez-vous constamment préparé à parler aussi bien

Quamobrem, quoniam ab hac laude proficisceris, et quicquid es, ex hoc es: ita paratus ad dicendum venito, quasi in singulis causis iudicium de omni ingenio futurum sit. Ejus facultatis adjumenta, quæ tibi scio esse seposita, ut parata ac prompta sint, cura; et sæpe, quæ de Demosthenis studio et exercitatione scripsit Demetrius, recordare. Deinde et amicorum multitudo et genera appareant. Habes enim ea, quæ novi habuerunt; omnes publicanos, totum fere equestrem ordinem; multa præterea municipia, multos abs te defensos cujusque ordinis, aliquot collegia: præterea studio dicendi conciliatos plurimos adolescentulos, quotidianam amicorum assiduitatem et frequentiam. Hæc cura ut teneas commendando, et rogando, et omni ratione efficiendo, ut intelligant, et qui debent tua causa, referendæ gratiæ; et qui volunt, obligandi tui tempus sibi aliud nullum fore. Etiam hoc multum videtur adjuvare posse novum hominem, hominum nobilium voluntas, et maxime consularium. Prodest, quorum in locum ac numerum pervenire velis, ab his ipsis illo loco ac numero dignum putari. Hi rogandi omnes sunt diligenter, et ad eos allegandum; persuadendumque est iis, nos semper cum optimatibus de republica sensisse, minime populares fuisse: si quid locuti populariter, id nos eo consilio fecisse, ut nobis Cn. Pompejum adjungeremus, ut eum, qui plurimum posset, aut amicum in nostra petitione haberemus, aut certe non adversarium. Præterea adolescentes nobiles, elabora, ut

que si chaque occasion devait offrir l'épreuve décisive de votre mérite. Les ressources que vous vous êtes, je le sais, ménagées dans cet art, tenez-les toutes prêtes et assurées au besoin ; et rappelez-vous souvent ce qu'a écrit Démétrius des études de Démosthène et de ses exercices assidus ³. Faites paraître ensuite le nombre et la qualité de vos amis. Plus heureux qu'aucun homme nouveau ⁴, vous avez pour vous tous les publicains, l'ordre équestre presque entier, beaucoup de villes municipales ⁵, plusieurs corporations ⁶, tant de personnes de tous les ordres défendues par vous, une foule de jeunes gens que vous attache l'amour de l'éloquence, enfin des amis nombreux, et assidus chaque jour près de vous. Votre soin doit être de conserver ces avantages, et, par les prières, par les recommandations, par tous les moyens possibles, de persuader à ceux qui veulent vous servir et à ceux qui le doivent, qu'ils ne trouveront aucune autre occasion, les uns de vous prouver leur reconnaissance, les autres d'acquérir des droits à la vôtre. Rien ne seconde plus efficacement un homme nouveau que l'assentiment des nobles ⁷, et surtout des consulaires. Il importe que les personnages au nombre et au rang desquels vous voulez parvenir, vous jugent digne de ce rang et de cette association. Il faut les solliciter vivement et les faire solliciter en votre faveur. Il faut leur persuader que, par vos sentimens politiques, vous avez toujours été uni au parti des grands et très-éloigné de celui du peuple ; que si jamais vous avez parlé dans le sens populaire, vous ne l'avez fait que pour vous concilier Pompée, afin qu'un homme d'un si grand crédit secondât le succès de votre candidature, ou du moins ne s'y opposât pas. Un suffrage ajoutera beaucoup à votre considération, c'est celui des jeunes gens nobles : sachez vous les acquérir et conserver ceux qui déjà vous sont acquis. A ceux-

habeas, vel ut teneas, studiosos tui quos habes. Multum dignitatis afferent. Plurimos habes : perſice, ut ſciant, quantum in his putes eſſe. Si adduxeris, ut ii, qui non nolunt, cupiant, plurimum proderunt.

II. Ac multum etiam novitatem tuam adjuvat, quod ejusmodi nobiles tecum petunt, ut nemo ſit, qui audeat dicere, plus illis nobilitatem, quam tibi virtutem prodeſſe oportere. Jam P. Galbam, et L. Caſſium, ſummo loco natos, quis eſt, qui petere conſulatum putet? vides igitur ampliffimis ex familiis homines, quod ſine nervis ſint, tibi pares non eſſe. At Antonius et Catilina moleſti ſunt. Immo homini novo, induſtro, innocenti, diſerto, gratioſo apud eos, qui res judicant, optandi competitor: ambo a pueritia ſicarii, ambo libidinoſi, ambo egentes. Eorum alterius bona proſcripta vidimus, vocem denique audivimus jurantis, ſe Romæ judicio æquo cum homine græco certare non poſſe: et ex ſenatu ejectum ſcimus. Optima verò cenſorum exiſtimatione in prætura competitor habuimus, amico Sabidio et Panthera, cum, ad tabulam quos poneret, non habebat. Quo tamen in magiſtratu amicam, quam palam domi haberet, de machinis emit. In petitione autem conſulatus caupones omnes compilare per turpiſſimam legationem maluit, quam adeſſe, et populo romano ſupplicare. Alter vero, dii boni! quo ſplendore eſt? primum nobilitate eadem: num majore? non; ſed virtute: quamobrem, quod Manius, umbram ſuam metuit: hic ne leges

ci, dont le nombre est considérable, faites connaître combien vous comptez sur leur appui ; et si vous amenez à désirer votre élévation ceux qui n'y sont point contraires, ils vous deviendront très-utiles.

II. Homme nouveau, il vous est surtout avantageux d'avoir pour concurrents des nobles, dont personne n'osera dire que leur qualité doit leur servir plus qu'à vous votre mérite. P. Galba, L. Cassius, sortent du sang le plus illustre : quel qu'un sait-il, toutefois, qu'ils prétendent au consulat ? Vous voyez donc combien vous sont inférieurs des hommes de la première naissance, mais dénués de moyens personnels. Antoine et Catilina vous effrayent-ils davantage ? Bien au contraire, un homme actif, habile, éloquent, irréprochable ; vu favorablement de tous les juges, doit souhaiter de pareils compétiteurs, tous deux assassins, dès l'enfance, ruinés tous deux, tous deux perdus de débauches. Nous avons vu vendre judiciairement les biens d'Antoine ; nous l'avons entendu affirmer avec serment qu'il ne pouvait, dans Rome, plaider à crédit égal contre un Grec ; nous l'avons vu chasser du sénat. Noté si avantageusement par les censeurs, il demanda la préture en même temps que vous : Sabidius et Panthera l'assistaient ; il n'avait pu trouver d'autres amis pour surveiller les scrutins. Préteur, il alla au marché des esclaves chercher une maîtresse qu'il entretenait publiquement chez lui ! Candidat consulaire, il a mieux aimé piller toutes les hôtelleries, en voyageant sous le prétexte honteux d'une *légation libre*, que d'être à Rome et de solliciter les suffrages du peuple. De quel éclat, grands dieux ! brille votre autre rival ! Aussi noble que le premier, a-t-il plus de vertu ? Non ; mais plus d'audace. Antoine craint jusqu'à son ombre : Catilina ne craint pas même les lois. Né d'un père ruiné, élevé par une

quidem, natus in patris egestate, educatus in sororis stupris, corroboratus in caede civium: cujus primus ad rempublicam aditus in equitibus romanis occidendis fuit. Nam illis, quos meminimus, Gallis, qui tum Titiniorum, ac Nanniorum, ac Tanusiorum capita demebant, Sulla unum Catilinam praefecerat, in quibus ille hominem optimum Q. Caecilium, sororis suae virum, equitem romanum, pullarum partium, cum semper natum, tum etiam aetate jam quietum, suis manibus occidit.

III. Quid ego nunc dicam, petere cura consulum, qui hominem carissimum populo romano, M. Marium, inspectante populo romano, vitibus per totam urbem ceciderit? ad bustum egerit? ibi omni cruciatu vivum lacerarit? statim collum gladio sua dextera secuerit, cum sinistra capillum ejus a vertice teneret? caput sua manu tulerit, cum inter digitos ejus rivi sanguinis fluerent? qui postea cum histrionibus et cum gladiatoribus ita vixit, ut alteros libidinis, alteros facinoris, adjutores haberet? qui nullum in locum tam sanctum, ac tam religiosum accessit, in quo non, etsi in aliis culpa non esset, tamen ex sua nequitia dedecoris suspicionem relinqueret? qui ex curia Curios, et Annios, ab atriis Sulpas, et Carvilios, ex equestri ordine Pompilios, et Vettios sibi amicissimos comparavit? qui tantum habet audaciae, tantum nequitiae, tantum denique in libidine artis et efficacitatis, ut prope in parentum gremiis praeextatos liberos constuprarit?

sœur adultère; c'est dans le carnage des citoyens qu'il a fait l'essai de ses forces; et son premier pas dans les affaires publiques a été le massacre des chevaliers romains. Créé, par Sylla, seul chef de ces Gaulois dont nous garderons longtemps le souvenir, et qui égorgèrent alors les Titinius, les Nannius, les Tanusius, ce fut au milieu d'eux qu'il assassina, de ses propres mains, le mari de sa sœur, Q. Cécilius, chevalier romain, homme irréprochable, étranger à tous les partis, dévoué en tout temps au repos par son caractère, et alors surtout par sa vieillesse.

III. Dirai-je que cet homme qui vous dispute le consulat est le même qui, aux yeux du peuple, promena par toute la ville, en le battant de verges, M. Marius, le citoyen le plus chéri du peuple; qui le traîna au monument de Catulus ¹³; l'y déchira par les plus affreux supplices; qui, saisissant d'une main les cheveux de l'infortuné encore palpitant ¹⁴, lui trancha la tête de l'autre, et porta en triomphe cette tête, qui inondait ses doigts de ruisseaux de sang? le même qui, depuis, a toujours vécu parmi des histrions et des gladiateurs, ministres les uns de ses débauches, les autres de ses forfaits; qui n'a jamais abordé les lieux les plus saints, les plus vénérables, que sa perversité n'y fit naître quelque soupçon d'infamie, lors même qu'il ne s'y trouvait pas d'autre coupable que lui ¹⁵? le même qui choisit pour amis, dans le sénat, des Curius et des Annius ¹⁶; dans l'ordre équestre, des Vettius et des Potapilius; et parmi nos clients ¹⁷, des Carvilius et des Sapala? le même enfin dont l'audace, la scélératesse, la profondeur dans l'art de corrompre sont telles, que ses débauches ont souillé des enfans nobles presque dans les bras de leurs pères?... Parlerai-je de sa préture en Afrique ¹⁸? des témoins

Quid ego nunc tibi de Africa, quid de testium die-
tis scribam? nota sunt: et ea tu sæpius legito. Sed
tamen hoc mihi non præmittendum videtur, quod
primum ex eo iudicio tam egens discessit, quam
quidam iudices ejus ante illud iudicium fuerunt:
deinde tam invidiosus, ut aliud in eum iudicium
quotidie flagitetur. Hic se sic habet, ut magis ti-
meat, etiam si quierit, quam ut contemnat, si quid
commoverit. Quanto melior tibi fortuna petitionis
data est, quam nuper homini novo C. Cœlio? ille
cum duobus hominibus ita nobilissimis petebat, ut
tamen in iis omnia pluris essent, quam ipsa nobi-
litas: summa ingenia, summus pudor, plurima be-
neficia, summa ratio ac diligentia petendi. Tamen
eorum alterum Cœlius, etiam cum multo esset in-
ferior genere, superior nulla re, pæne superavit.
Quare si facies ea, quæ tibi natura, et studia, quibus
semper usus es, largiuntur, quæ temporis tui ratio
desiderat, quæ potes, quæ debes; non erit difficile
certamen cum iis competitoribus, qui nequaquam
sunt tam genere insignes, quam vitiis nobiles. Quis
enim reperiri potest tam improbus civis, qui velit uno
suffragio duas in rempublicam siccas destringere?

IV. Quoniam, quæ subsidia novitatis haberes,
et habere posses, exposui: nunc de magnitudine
petitionis dicendum videtur. Consulatum petis: quo
honore nemo est, quin te dignum arbitretur; sed
multi, qui invideant. Petis enim homo ex equestri
loco summum locum civitatis; atque ita summum,

entendus contre lui ? On a publié leurs dépositions : relisez-les sans cesse. Mais, ce que je ne dois pas omettre, c'est qu'il est sorti de ce jugement aussi pauvre que quelques-uns de ses juges l'étaient avant de l'absoudre, et si odieux, que chaque jour on s'efforce de le remettre en jugement. Telle est enfin sa position, qu'il redoute plus de dangers en demeurant tranquille, qu'il n'en brave en excitant une sédition. Combien vous êtes plus heureux que ne l'était naguère C. Célius ! Homme nouveau, il avait deux compétiteurs, dont la noblesse insigne faisait le moindre éclat ; hommes d'un très-grand talent, de mœurs irréprochables, distingués par leurs services, habiles et attentifs à tout dans leur candidature. Célius, cependant, l'a emporté sur l'un d'eux, à qui il était bien inférieur par la naissance, et qu'il ne surpassait presque par aucun autre avantage. Si donc vous ne négligez aucun des moyens que vous donnent et la nature, et les études auxquelles vous avez consacré votre vie ; si vous faites ce que prescrit la conjoncture, ce que vous pouvez, ce que vous devez, vous lutterez avec avantage contre des compétiteurs moins illustrés par leur brillante naissance, que fameux par leurs vices. Se trouvera-t-il en effet un citoyen assez pervers pour vouloir, par un seul vote, tourner à la fois deux poignards contre la république ?

IV. Après avoir exposé les avantages que vous possédez et ceux que vous pouvez acquérir pour rehausser la nouveauté de votre nom, je passe à l'importance de votre demande. *Vous demandez le consulat* : tous vous en jugent digne, beaucoup vous l'envient. Né dans l'ordre équestre, le poste auquel vous aspirez, est le plus éminent de la république, et tel encore

ut forti viro, diserto, innocenti, multo ille idem
 homines plus amplitudinis, quam ceteris afferat. Noli
 putare, eos, qui sunt eo honore usi, non videre,
 tu cum idem sis adeptus, quid dignitatis habiturus
 sis. Eos vero, qui consularibus familiis nati locum
 majorum consecuti non sunt, suspicor, tibi, nisi
 qui admodum te amant, invidere. Etiam novos ho-
 mines prætorios existimo, nisi qui tuo beneficio
 vincti sunt, nolle abs te se honore superari. Jam
 in populo quam multi invidi sint, quam multi con-
 suetudine horum annorum ab hominibus novis alie-
 nati, venire tibi in mentem certo scio. Esse etiam
 nonnullos tibi iratos ex iis causis, quas egisti, ne-
 cesse est. Jam illud tute circumspicito, quod ad
 Cn. Pompeji gloriam augendam tanto studio te de-
 disti, num quos tibi putes ob eam causam esse ami-
 cos. Quamobrem cum et summum locum civitatis
 petas: et videas esse studia, quæ tibi adversentur:
 adhibeas necesse est omnem rationem, et curam, et
 laborem, et diligentiam.

V. Et petitio magistratuum divisa est in duarum
 rationum diligentiam: quarum altera in amicorum
 studiis, altera in populari voluntate ponenda est.
 Amicorum studia beneficiis, et officiis, et vetustate,
 et facilitate, ac jucunditate naturæ parta esse opor-
 tet. Sed hoc nomen amicorum in petitione latius
 patet, quam in cetera vita. Quisquis est enim, qui
 ostendat aliquid in te voluntatis, qui colat, qui
 domum ventitet, is in amicorum numero est ha-

qu'il élève plus que toute autre personne l'homme à la fois irréprochable, éloquent et courageux. Ne pensez point que la considération que vous promet le consulat échappe à ceux qui ont déjà obtenu cette dignité. Quant aux rejetons de familles consulaires qui n'ont pas encore égalé les honneurs de leurs ancêtres, tous, je crois, hors ceux qui vous portent une affection extrême, sont jaloux de votre élévation. Parmi les hommes nouveaux parvenus à la préture, ceux que ne vous attache point la reconnaissance, répugnent également à se voir surpassés par vous en dignité. Dans le peuple même, vous n'ignorez pas combien vous avez d'envieux ; combien de gens, par une habitude contractée dans ces derniers temps, sont peu portés en faveur des hommes nouveaux⁹. Il est impossible encore que les causes que vous avez défendues ne vous aient pas fait quelques ennemis. Jugez enfin vous-même si, par votre zèle extrême pour l'élévation de Pompée, vous ne devez pas craindre de vous être aliéné certaines personnes. Aspirant à la première charge de l'état, et instruit que bien des affections individuelles peuvent vous être contraires, il vous est indispensable d'unir la politique et la prévoyance à la persévérance et à l'activité.

V. Deux moyens de succès partagent les soins d'un candidat, le zèle de ses amis et la bienveillance du peuple. L'un est le prix des bienfaits, des services, de l'ancienneté des liaisons, de l'obligeance et de l'amabilité naturelles. Mais, dans la candidature, ce nom d'amis souffre une acception plus étendue que dans le reste de la vie : quiconque vous témoigne de la bonne volonté, de la considération, quiconque se montre fréquemment dans votre maison, doit être compté au nombre de vos amis. Mais rien ne sert davantage que d'être agréable et cher aux personnes que nous attache une cause plus respec-

bendus. Sed tamen, qui sunt amici ex causa honestiore cognationis, aut affinitatis, aut sodalitatis, aut alicujus necessitudinis, his carum et jucundum esse maxime prodest. Deinde ut quisque est intîmus, ac maxime domesticus, ut is amet, et quam amplissimum esse te cupiat, valde elaborandum est: tum ut tribules, ut vicini, ut clientes, ut denique *liberti*, postremo etiam servi tui: nam fere omnis sermo ad forensem famam a domesticis emanat auctoribus. Denique instituendi sunt cujusque generis amici: ad speciem, homines illustres honore ac nomine; qui etiam si suffragandi studia non nâvant, tamen afferunt petitori aliquid dignitatis: ad jus obtinendum, magistratus; ex quibus maxime consules, deinde tribuni plebis: ad conficiendas centurias, homines excellenti gratia. Qui abs te tribum, aut centuriam, aut aliquod beneficium, aut habeant, aut, ut habeant, sperent; eos prorsus magnopere et compara, et confirma. Nam per hos annos homines ambitiosi vehementer omni studio atque opere laborarunt, ut possent a tribulibus suis ea, quæ peterent, impetrare. Hos tu homines, quibuscumque rationibus, ut ex animo atque ex illa summa voluntate tui studiosi sint, elaborato. Quod si satis grati homines essent, hæc omnia tibi parata esse debebant, sicut parata esse confido: nam hoc biennio quattuor sodalitates civium ad ambitionem gratiosissimorum tibi obligasti, M. Fundanii, Q. Gallii, C. Corneli, C. Orcinii: horum in causis ad te deferendis quidnam

table, telle que la parenté ou l'alliance, quelque liaison politique ²² ou quelque obligation : Plus ensuite un homme vous voit intimement, et vous approche dans votre intérieur, plus vous devez tâcher qu'il vous aime et qu'il désire votre succès. Inspirez le même sentiment aux citoyens de votre tribu, à vos voisins, à vos cliens, à vos affranchis, à vos esclaves enfin ; car notre réputation au forum émane presque entière de propos domestiques. Acquérez, en un mot, des amis de toutes les classes : pour l'éclat, des personnages qu'illustrent leurs noms et leurs dignités, et qui honorent leur candidat, lors même qu'ils ne travaillent point à lui obtenir des suffrages ; pour être à l'abri de l'injustice des magistrats, tels surtout que les consuls et les tribuns du peuple ²³ ; pour réussir auprès des centuries, des hommes qui y jouissent d'un grand crédit. Attachez-vous et confirmez dans leur bonne volonté ceux qui peuvent payer ²⁴ des suffrages de leur centurie un bienfait qu'ils ont reçu ou qu'ils attendent de vous : car, de nos jours, des hommes accrédités sont parvenus, à force de soins et d'adresse, à pouvoir se promettre des citoyens de leurs tribus tout ce qu'ils leur demandent. Obtenez donc, par quelque moyen que ce soit, que de tels hommes vous servent de cœur et avec cette volonté efficacement prononcée. Si les hommes étaient aussi reconnaissans qu'ils doivent l'être, ces ressources vous seraient assurées. J'ose espérer même qu'elles ne vous manqueront pas, puisque, depuis deux ans, vous vous êtes acquis tous les gens attachés aux quatre citoyens les plus puissans dans nos comices, à M. Fundanius, à Q. Gallius, à Oroninus, à C. Cornélius ²⁵. J'étais présent lorsque leurs amis vinrent vous confier leur défense : je sais à quoi ils s'engagèrent, et ce qu'ils vous garantirent. Vous devez aujourd'hui exiger d'eux qu'ils remplissent leurs promesses : il faut

eorum sodales tibi receperint et confirmarint; scio. Nam interfui. Quare hoc tibi faciendum est, ut hoc tempore ab iis, quod debent, exigas sæpe commouendo, rogando, confirmando, curando: ut intelligant, nullum se umquam aliud tempus habituros referendæ gratiæ. Profecto homines et spe reliquorum tuorum officiorum, etiam recentibus beneficiis, ad studium navandum excitabuntur. Et omnino quoniam eo genere amicitiarum petitio tua maxime munita est, quod causarum defensionibus adeptus es: fac ut plane iis omnibus, quos devinctos tenes, descriptum ac dispositum suum cuique munus sit. Et quemadmodum nemini illorum molestus nulla in re umquam fuisti: sic cura, ut intelligant, omnia te, quæ ab illis tibi deberi putaris, ad hoc tempus reservasse.

VI. Sed quoniam tribus rebus homines maxime ad benevolentiam, atque ad hæc suffragandi studia ducuntur, beneficio, spe, adjunctione animi, vel voluntate: animadvertendum est, quemadmodum cuique horum generi sit inserviendum. Minimis beneficiis homines adducuntur, ut satis causæ putent esse ad studium suffragationis: nedum ii, quibus saluti fuisti, quos tu habes plurimos, non intelligant, si hoc tuo tempore tibi non satisfecerint, se probatos nemini umquam fore. Quod cum ita sit, tamen rogandi sunt, atque etiam in hanc opinionem adducendi, ut, qui nobis adhuc obligati fuerint, iis viciissim nos obligari posse videamur. Qui autem

les interpellent, les prient, les pressent et leur font bien sentir qu'ils ne trouveront aucune autre occasion de se montrer reconnaissans. Le souvenir de ces services récents, l'espoir des services que vous pouvez encore leur rendre, les exciteront sans doute à seconder votre demande. En effet, celle-ci est étayée principalement par les affections que vous concilie la défense des accusés. Efforcez-vous de bien distribuer et de faire bien remplir son emploi à chacun de ceux que vous avez obligés ; et si, jusqu'à ce jour, vous n'avez, comme je le sais, rien exigé d'eux, qu'ils sentent que vous avez réservé pour le moment actuel tout ce que vous pouviez attendre de leur reconnaissance.

VI. Trois choses surtout nous acquièrent la bienveillance des hommes, et les portent à briguer pour nous des suffrages, les bienfaits, l'espérance, l'affection volontaire ou née de la conformité de sentimens. Il faut donc examiner comment on doit mettre en œuvre chacun de ces moyens. Les moindres services suffisent pour engager les hommes à seconder un candidat : à plus forte raison, ceux qui vous doivent leur salut (et ils sont nombreux) sentent que si, dans une occasion qui vous est personnelle, ils ne s'acquittent point envers vous, ils seront généralement improuvés. Il faut néanmoins les solliciter encore, et les induire à penser que vous pouvez, à votre tour, avoir des obligations à ceux qui vous en avaient eu jusqu'à présent. Ceux que vous attache l'espérance sont de vous les plus zélés et les plus actifs. Qu'ils vous voient toujours

spe tenentur, quod genus hominum multo etiam est diligentius atque officiosius : iis fac, ut propositum ac paratum auxilium tuum esse videatur : denique ut spectatorem te suorum officiorum esse intelligant diligentem : ut videre te plane, atque animadvertere, quantum a quoque proficiscatur, appareat. Tertium illud genus est studiorum voluntarium, quod agendis gratis, accommodandis sermonibus ad eas rationes, propter quas quisque studiosus esse tui videbitur, significanda erga illos pari voluntate, adducenda amicitia in spem familiaritatis, et consuetudinis confirmari oportebit. Atque in iis omnibus generibus iudicato et perpendito, quantum quisque possit; ut scias, et quemadmodum cuique inservias, et quid a quoque exspectes, et postules. Sunt enim quidam homines in suis vicinitatibus, et municipiis gratiosi; sunt diligentes et copiosi; qui etiam si antea non studuerunt huic gratiae, tamen ex tempore elaborare ejus causa, cui debent aut volunt, facile possunt. His hominum generibus sic inserviendum est, ut ipsi intelligant, te videre, quid a quoque exspectes; sentire, quid accipias; meminisse, quid acceperis. Sunt autem alii, qui aut nihil possunt, aut etiam odio sunt tribalibus suis: nec habent tantum auri, aut facultatis, ut evitantur ex tempore. Hos internoscas videto; ne, spe in aliquo maiore posita, praesidii parum comparatur.

VII. Et quamquam partis et fundatis amicitis fretum ac munitum esse oportet, tamen in ipsa peti-

prêt et déterminé à les servir, toujours attentif aux soins qu'ils se donnent, toujours observateur exact et juste appréciateur des services que chacun vous rend. Quant à ceux qui, par choix, s'affectionnent à vous, employez, pour les confirmer dans cette disposition, et les remercimens, et les discours les plus appropriés aux motifs qui semblent déterminer chacun d'eux en votre faveur, et l'assurance d'une bienveillance réciproque, et enfin l'espoir de conduire cette première liaison jusqu'à l'attachement et l'amitié intime. Dans ces diverses classes d'hommes, discernez soigneusement ce que chacun peut faire, afin de savoir comment vous devez capter sa bienveillance, et ce que vous pouvez en espérer et en exiger. Il est des personnes très-accréditées dans leurs cités²⁴ et leurs municipalités; il en est d'autres pleines d'activité et de moyens, qui, sans avoir auparavant recherché ce crédit, peuvent néanmoins sur-le-champ s'employer efficacement pour le candidat, objet de leur gratitude ou de leur bienveillance. Il faut les cultiver toutes, de manière qu'elles voient bien que vous savez ce que vous devez attendre de chacune d'elles, que vous sentez ce que vous en recevez, que vous vous rappelez ce que vous en avez reçu. Il est, au contraire, des êtres sans crédit ou même odieux dans leurs tribus, dépourvus de l'énergie ou du talent nécessaire pour se rendre utiles dans l'occasion. Distinguez-les soigneusement, de peur de fonder sur eux une espérance trop étendue, à laquelle leurs faibles secours ne répondraient pas.

VII. Quoiqu'il soit nécessaire de se présenter assuré et soutenu d'affections déjà formées et consolidées, on peut néan-

tionē, amicitiaē permultae ac perutiles comparantur. Nam in ceteris molestiis habet hoc tamen petitiō commodi, ut possis honeste, quod in cetera vita non queas, quoscumque velis, adungere ad amicitiam; quibuscum si alio tempore agas, ut te utantur, absurde facere videre: in petitiōne autem nisi id agas, et cum multis, et diligenter, nullus petitor esse videre. Ego autem tibi hoc confirmo, esse neminem (nisi aliqua necessitudine competitorum alicui tuorum sit adjunctus) a quo non facile, si contenderis, impetrare possis, ut suo beneficio promereatur, se ut ames, et sibi ut debeat: modo ut intelligat, te magni aestimare, ex animo agere, bene se ponere, fore ex eo non brevem et suffragatoriam, sed firmam et perpetuam amicitiam. Nemo erit, mihi crede, in quo modo aliquid virtutis sit, qui hoc tempus sibi oblatum amicitiaē tecum constituendae praetermittat: praesertim cum tibi hoc casus afferat, ut ii tecum petant, quorum amicitia aut contemnenda, aut fugienda sit; et qui hoc, quod ego te hortor, non modo non assequi, sed ne incipere quidem possint. Nam quid incipiat Antonius homines adungere, atque invitare ad amicitiam, quos per se suo nomine appellare non possit? mihi quidem stultius nihil videtur, quam existimare eum studiosum tui, quem non noris. Eximiam quandam gloriā, et dignitatem, ac rerum gestarum magnitudinem esse oportet in eo, quem homines ignoti, nullis suffragantibus meritis, honore afficiant. Ut quidem homo

moins, dans la candidature même, acquérir des amis nombreux et utiles. Au milieu de tant de désagréments, cette position vous offre du moins l'avantage de pouvoir, sans honte, vous unir d'amitié avec qui vous voulez, ce que vous ne sauriez faire dans le reste de la vie. Vous paraissez absurde en toute autre occasion, si vous prodiguez l'offre de votre amitié. Si aujourd'hui vous ne la prodiguez pas, et très-vivement, et à beaucoup de monde, personne ne vous croira au nombre des candidats. Or, j'ose l'affirmer, il n'est aucun homme, s'il ne tient par quelque affection à l'un de vos compétiteurs, dont vous n'obteniez facilement, dès que vous vous y efforcerez, qu'il mérite, par ses services, votre amitié et votre reconnaissance : il suffira qu'il pense que vous attachez un grand prix à ses bons offices, que vous les ressentez sincèrement, qu'il les place bien, et que, de cette occasion, doit naître une amitié solide et durable, et non point passagère et bornée au temps des comices. Non, il n'y aura personne, pour peu qu'il ait de sentimens honnêtes, qui laisse échapper cette occasion offerte d'acquérir votre amitié, surtout lorsqu'un sort favorable ne vous donne pour concurrens que des gens dont l'amitié est à mépriser ou à fuir, et qui, loin d'atteindre le but que je vous propose, ne peuvent même y prétendre. Comment Antoine essaierait-il de rechercher ses concitoyens et de se les attacher, lorsqu'il ne peut, de lui-même, les appeler par leur nom ? Quoi de moins sensé que d'espérer qu'un homme que vous ne connaissez pas, s'empressera à vous servir ? Quand, pour faire porter aux honneurs un citoyen par des gens qu'il ne connaît pas et dont on n'a point capté les suffrages en sa faveur, le comble de la considération et de la gloire, et les plus grandes actions suffisent à peine, comment un homme méchant, inactif, noté d'infamie,

iners, sine officio, sine ingenio, cum infamia, nullis amicis, septus, hominem plurimorum studio, atque omnium bona existimatione munitum præcurrat, sine magna culpa negligentiae fieri non potest.

VIII. Quamobrem, omnes centurias multis et varis amicitiiis, cura, ut confirmatas habeas: et primum, id, quod ante oculos est, senatores, equitesque romanos, ceterorum ordinum navos homines et gratiosos complectere. Multi homines urbani industrii, multi libertini in foro gratiosi navique versantur, quos per te, quos per communes amicos poteris sumere. Cura ut tui cupidi sint: elaborato, appetito, allegato, summo beneficio te affici ostendito. Deinde habeto rationem urbis totius, collegiorum omnium, pagorum, vicinitatum. Ex iis principes ad amicitiam tuam si adjunxeris; per eos reliquam multitudinem facile tenebis. Postea totam Italiam fac ut in animo ac memoria tributim descriptam comprehensamque habeas: ne quod municipium, coloniam, præfecturam, locum denique Italiae ne quem esse patiari, in quo non habeas firmamenti, quod satis esse possit. Perquiras etiam et investiges homines ex omni regione, eosque cognoscas, appetas, confirmes; cures, ut in suis vicinitatibus tibi petant, et tua causa quasi candidati sint. Volent te amicum, si eam a te amicitiam expectare videbunt. Id ut intelligant, oratione, quæ ad eam rationem pertinet, abunde consequere. Homines municipales, ac rusticani, si nomine nobis noti sunt, in amicitia se esse arbitrantur.

pourrait-il sans talent, sans crédit et sans amis, l'emporter sur vous qu'étaient le zèle d'un grand nombre d'hommes et l'estime de tous, si vous ne vous rendiez coupable d'une impardonnable négligence ?

VIII. Sachez donc vous assurer de toutes les centuries par des affections nombreuses et variées. Recherchez d'abord ceux qui sont le plus près de vous, les sénateurs, les chevaliers et les hommes actifs et accrédités dans les autres ordres de l'état. On trouve dans les tribus *urbaines* ²⁶ beaucoup d'hommes habiles, beaucoup d'affranchis adroits et influens au *forum*. Ceux d'entre eux que vous pourrez gagner, soit par vous-même, soit par des amis communs, travaillez de toutes vos forces à vous les concilier ; sollicitez-les, faites-les solliciter ; témoignez-leur qu'ils peuvent vous rendre le service le plus important. Occupez-vous ensuite de la ville entière, de toutes les corporations, des villages, des hameaux voisins. Si vous y intéressez en votre faveur les personnages principaux, vous pourrez, grâce à leur influence, compter sur le reste des citoyens. Ayez ensuite toujours présentes à la pensée et à la mémoire, l'Italie entière et ses divisions, afin de ne pas laisser une municipalité, une colonie, une préfecture ²⁷, un seul endroit enfin où vous ne vous assuriez un appui suffisant. Cherchez même, et découvrez des hommes de chacun de ces pays ; faites connaissance avec eux, captez et affermissiez leur bienveillance, afin que, parmi leurs compatriotes, ils sollicitent des suffrages, et se fassent, pour ainsi dire, candidats en votre faveur. Ils vous désiraient pour ami, dès qu'ils oïroient que vous désirez leur amitié. Pour qu'ils n'en doutent pas, employez les discours les plus propres à le leur persuader. Les habitans des municipalités et de la campagne pensent être nos amis dès qu'ils nous sont connus de nom ; et s'ils croient

Si vero etiam præsidii se aliquid sibi constituere putant, non amittunt occasionem promerendi. Hos ceteri, et maxime tui competitores ne norunt quidem: tu et nosti, et facile cognosces: sine quo amicitia esse non potest. Neque id tamen satis est, tametsi magnum est, si non consequatur spes utilitatis atque amicitiae, ne nomenclator solum, sed amicus etiam bonus esse videare. Ita cum et hos ipsos, propter suam ambitionem, qui apud tribules suos plurimum gratia possunt, tui studiosos in centuriis habebis: et ceteros, qui apud aliquam partem tribulium propter municipii, aut civitatis, aut collegii rationem valent, cupidos tui constitueris, in optima spe esse debebis. Jam equitum centuriæ multo facilius mihi diligentia posse teneri videntur. Primum cognoscendi sunt equites; pauci enim sunt: deinde adipiscendi: multo enim facilius illa adolescentulorum ætas ad amicitiam adjungitur. Deinde habebis tecum ex juventute optimum quemque, et studiosissimum humanitatis. Tum autem quod equester ordo tuus est, sequentur illi auctoritatem ordinis, si abs te adhibebitur ea diligentia, ut non ordinis solum voluntate, sed etiam singulorum amicitias eas centurias confirmatas habeas. Jam studia adolescentulorum in suffragando, in obeundo, in nuntiando, in assectando mirifice et magna, et honesta sunt.

IX. Et quoniam assectationis mentio facta est, id quoque curandum est, ut quotidiana cujusque generis, et ordinis, et ætatis utare. Nam ex ea ipsa

encore pouvoir s'assurer en nous un appui, ils ne manquent point l'occasion de le mériter. Les candidats, en général, et vos compétiteurs surtout, ne connaissent point ces hommes-là : vous les connaissez déjà, et vous aurez peu de peine à les connaître ²⁸ parfaitement ; ce qui est essentiel pour vous les attacher. Mais, quoique important, cela ne suffit pas, si vous ne leur donnez l'espoir d'être affectionnés et servis par vous ; si vous ne paraissez non-seulement bon *nomenclateur* ²⁹, mais encore ami reconnaissant. Inspirant ainsi le désir de vous servir aux hommes qui ont du pouvoir sur quelque portion de leurs concitoyens, par des relations de municipalité, de cité ³⁰ ou de corporation ; et, en même temps, assuré, au sein des centuries, de ceux à qui l'expérience de la brigade donne un grand poids dans leurs tribus, vous pouvez concevoir des espérances bien fondées. Il vous sera, je crois, plus aisé encore de réussir auprès des centuries de l'ordre équestre. Il faut connaître ³¹ tous les chevaliers, ils sont en petit nombre ; vous les attacher ; l'âge même des jeunes gens rend leur amitié plus facile à acquérir, et d'ailleurs vous rassemblez sans peine autour de vous les sujets les plus distingués d'entre eux, et les plus amis de l'éloquence ; enfin, vous êtes vous-même chevalier, et tous voteront dans le sens de leur ordre, si vous avez soin de vous en assurer les centuries par l'affection de chaque individu, non moins que par le vœu de l'ordre entier. Et rien n'est plus utile à la fois et plus honorable que le zèle de ces jeunes gens qui escortent un candidat, et, parcourant les centuries, lui rapportent ce qui l'intéresse, et briguent pour lui des suffrages.

- IX. Puisque j'ai parlé du cortège d'un candidat, j'observe qu'il est indispensable de réunir chaque jour près de vous une multitude d'hommes de toutes les classes, de tous les âges et

copia conjectura fieri poterit, quantum sis in ipso campo virium ac facultatis habiturus. Hujus autem rei tres partes sunt. Una saluatorum, quum domum veniunt: altera deductorum: tertia assectatorum. In saluatoribus, qui magis vulgares sunt, et hae consuetudine, quae nunc est, plures veniunt, hoc efficiendum est, ut hoc ipsum minimum officium eorum tibi gratissimum esse videatur. Qui domum tuam venient, iis significato, te animadvertere, et eorum amicis, qui illis renuntient, ostendito, saepe ipsis dicito. Sic homines saepe, quum obeunt plures competitores, et vident unum esse aliquem, qui hae officia maxime animadvertat, ei se dedunt, deserunt ceteros, minutatim ex communibus proprii, ex fucosis firmi suffragatores evadunt. Jam illud teneto diligenter, si eum, qui tibi promiserit, fucum (ut dicitur) facere audieris, aut senseris; ut te id audisse, aut scire dissimules: si quis tibi se purgare velit, quod suspectum esse arbitretur, affirmes te de illius voluntate numquam dubitasse, nec debere dubitare. Is enim, qui se non putat satisfacere, amicus esse nullo modo potest. Scire autem oportet, quo quisque animo sit, ut et quantum cuique confidas, constitutare possis. Jam deductorum officium, quo majus est, quam saluatorum, hoc gratius tibi esse significato atque ostendito, et, quoad ejus fieri poterit, certis temporibus descendito. Magnam affert opinionem, magnam dignitatem quotidiana in deducendo frequentia. Tertia est ex hoc genere assidue

de tous les ordres. Leur affluence est le présage de ce que vous trouverez de crédit et de partisans dans les comices. Trois sortes de personnes la composent : les clients qui viennent vous saluer chez vous ; ceux qui vous conduisent au forum ; et ceux qui vous suivent partout. Aux premiers, qui prodiguent leur hommage à plus de monde, et qui, par cet usage établi, sont les plus nombreux, montrez que vous attachez un grand prix à cette légère marque de considération ; prouvez à tous ceux qui viennent chez vous, que vous les remarquez ; témoignez-le à leurs amis, qui doivent le leur redire ; dites-le fréquemment à eux-mêmes. Souvent ainsi les hommes qui vont saluer plusieurs compétiteurs, s'ils en distinguent un plus attentif à leurs soins, se livrent à celui-là, et abandonnent tous les autres ; et insensiblement, à leur hommage banal et peu sincère, succède, pour servir votre demande, un zèle exclusif et inébranlable. Si vous découvrez, ou si l'on vous fait apercevoir dans les promesses d'un client l'intention de vous tromper, ayez grand soin de dissimuler que vous le sachiez ou qu'on vous l'ait dit. Si quelqu'un veut se justifier, comme craignant de vous être suspect, affirmez que vous n'avez jamais eu, que vous ne devez point avoir de doute sur son affection ; car jamais celui qui se croit soupçonné par vous ne vous sera sincèrement attaché. N'en cherchez pas moins à pénétrer les intentions réelles de chaque individu, afin d'y proportionner votre confiance. Plus utiles que ceux qui se contentent de vous saluer chez vous, ceux qui vous conduisent au forum doivent recevoir le témoignage et la preuve que leurs services vous sont aussi plus agréables. Autant que vous le pourrez, descendez avec eux au forum à des heures réglées ; l'affluence qui, tous les jours, y accompagne un candidat, ajoute beaucoup à sa dignité et à sa réputation.

assectatorum copia. In ea quos voluntarios habebis, cura, ut intelligant, te sibi in perpetuum summo beneficio obligari. Qui autem tibi debent, ab iis plane hoc munus exige: qui per ætatem ac negotium poterunt, ipsi tecum ut assidui sint. Qui ipsi sectari non poterunt, necessarios suos in hoc munere constituent. Valde ego te volo, et ad rem pertinere arbitror, semper cum multitudine esse. Præterea magnam affert laudem, et summam dignitatem, si ii tecum erunt, qui a te defensi, et qui per te servati, ac judiciis liberati sunt. Hæc tu plane ab iis postulato, ut quoniam nulla impensa per te alii rem, alii honestatem, alii salutem ac fortunas omnes obtinuerunt, nec aliud ullum tempus futurum sit, ubi tibi referre gratiam possint, hoc te officio remunerent.

X. Et quoniam in amicorum studiis hæc omnis ratio versatur: qui locus in hoc genere cavendus sit, prætermittendum non videtur. Fraudis atque insidiarum, et perfidiæ plena sunt omnia. Non est hujus temporis perpetua illa de hoc genere disputatio, quibus rebus benevolus et simulator dijudicari possit. Tantum est hujus temporis admonere. Summa tua virtute eosdem homines et simulare tibi se esse amicos, et invidere coegit. Quamobrem *Enix appetit* illud teneo, nervos atque artus esse sapientiæ, non temere credere. Et cum tuorum amicorum studia constitueris, tum etiam obtrektorum atque adversariorum rationes et genera cognoscito. Hæc tria sunt: unum

La troisième classe est celle des hommes qui vous escortent assidûment. A ceux qui le font volontairement, témoignez qu'un si éminent service vous inspire une éternelle reconnaissance. Exigez de ceux qui vous doivent cet office, qu'ils ne vous quittent jamais, autant que le permettront leur âge et leurs affaires. Quand ils ne pourront vous accompagner, qu'ils chargent de ce soin les personnes qui leur sont attachées. Je désire vivement, et je crois très-important pour votre succès que vous paraissiez toujours au milieu d'une foule nombreuse. Ce qui vous acquerra une gloire et une considération immenses, c'est que l'on voie autour de vous ceux dont vous avez défendu les causes, et qui vous doivent leur salut et leur absolution dans les tribunaux. Puisqu'ils ne peuvent trouver aucune autre occasion de vous prouver leur gratitude, demandez-leur franchement ce service pour récompense unique d'avoir conservé gratuitement, aux uns l'honneur, aux autres la fortune et la vie.

X. Cette partie de la candidature dépend toute entière du zèle de nos amis : je ne dois donc point passer sous silence les précautions qu'elle exige. Partout sont à craindre la ruse, les embûches, la perfidie : ce n'est point ici le lieu d'entamer l'éternelle discussion des caractères qui distinguent l'ami du trompeur ; il suffit de vous prémunir sur ce point. L'excellence de vos vertus a forcé les mêmes hommes à vous porter envie et à feindre de vous aimer. Retenez donc ce précepte d'Épicharme :

Ne point croire légèrement,

Voilà le nerf de la sagesse.

Après vous être assuré les services de vos amis, il faut connaître les motifs et les diverses classes de vos ennemis et

ex iis, quos læsisti : alterum, qui sine causa non amant : tertium, qui competitorum valde amici sunt. Quos læsisti, cum contra eos pro amico diceres, his te plane purgato : necessitudines commemorato : in spem adducito, te in eorum rebus, si se in amicitiam contulerint, pari studio atque officio futurum : spondeto. Qui sine causa non amant, eos aut beneficio, aut spe, aut significando tua erga illos studia suavia, delinpto, dans operam, ut de illa animi pravitate deducas. Quorum voluntas erit abs te propter competitorum amicitias alienior, his quoque eadem inserti oratione, qua superioribus : et, si probare poteris, te in eos ipsos competitores tuos benevolo esse animo ostendito.

XI. Quoniam de amicitiiis constituendis satis dictum est, dicendum de illa altera parte petitionis, quæ in populari ratione versatur. Ea desiderat nomenclationem, blanditiam, assiduitatem, benignitatem, rumorem, spem in republica. Primum id, quod facis, ut homines noris, significa, ut appareat : et auge, ut quotidie melius fiat. Nihil mihi tam popolare, neque tam gratum videtur. Deinde id, quod natura non habes, induc in animum, ita simulata esse, ut natura facere videare. Nam cõmitas tibi non deest ea, quæ bono ac suavi homine digna est. Sed opus est magnopere blanditiis : quæ etiam si vitiosa est, et turpis in cetera vita, tamen in petitione est necessaria. Tunc enim cum deteriorem aliquem assentando facit, improba est : cum amiciorem, non tam vitupe-

de vos adversaires. Vous en avez de trois sortes : ceux que vous avez offensés ; ceux qui vous haïssent sans cause ; ceux qui sont fortement attachés à vos compétiteurs. Auprès de ceux que vous avez offensés , en plaidant contre eux pour un ami , excusez-vous de bonne foi sur la nécessité où vous étiez d'agir ainsi ; donnez-leur l'espoir que , s'ils veulent devenir vos amis , vous soutiendrez leurs intérêts avec autant de zèle et d'activité. Pour guérir de leur prévention défavorable ceux qui vous haïssent sans cause , adoucissez-les par de bons offices , par des espérances , par l'assurance que vous chercherez à leur être utile. Les mêmes moyens vous serviront à l'égard de ceux que vous rend contraires leur amitié pour vos compétiteurs ; montrez même pour ceux-ci de la bienveillance , si vous pouvez le faire avec quelque vraisemblance.

XI. Après avoir suffisamment parlé des moyens de vous assurer des amis , je dois traiter de l'autre partie de la candidature , qui a pour objet la faveur populaire. Elle se compose de la nomenclature ³³ , de la complaisance , de l'assiduité , de l'affabilité , de la renommée et de l'espoir public. Faites d'abord éclater le soin que vous prenez de bien connaître vos concitoyens ; perfectionnez cette connaissance pour en faire chaque jour avec eux plus d'usage ; rien , suivant moi , ne leur sera plus agréable et ne vous rendra plus populaire. Gagnez , ensuite , sur vous , de paraître agir naturellement dans ce qui est le plus éloigné de votre naturel ³⁴. Quelque puissant que soit notre caractère , il semble néanmoins , pendant quelques mois que dure la candidature , pouvoir se plier à des ménagemens politiques. Ainsi vous ne manquez pas de l'aménité qui convient à un homme bon et aimable ; mais vous avez ici besoin d'une sorte de complaisance , qui , vicieuse et

randa. Petitori vero necessaria est, cuius et forma, et
 vultus, et sermo ad eorum, quoscumque convenerit,
 sensum et voluntatem commutandus est. Jam assidui-
 tatis nullum est præceptum: verbumque ipsum do-
 cet, quæ res sit. Prodest quidem vehementer, nus-
 quam deesse: sed tamen hic fructus est assiduitatis,
 non solum esse Romæ atque in foro, sed assidue pe-
 tere, sæpe eosdem appellare: non committere, ut
 quisquam possit dicere, quod ejus sit, consequi pos-
 sis, si¹ abs te sit rogatum, et valde ac diligenter ro-
 gatum. Benignitas autem late patet: et est in re fami-
 liari; quæ quamquam ad multitudinem pervenire non
 potest, tamen ab amicis laudatur, et multitudini grata
 est. Est in conviviis; quæ facito et abs te, et ab amicis
 tuis concelebrentur, et passim, et tributim: est etiam
 in opera; quam pervulga et communis curaque,
 ut aditus ad te diurni nocturnique pateant, neque
 foribus solum ædium tuarum, sed etiam vultu ac
 fronte, quæ est animi janua. Quæ si significant, vo-
 luntatem abditam esse ac reclusam, parvi refert pa-
 tere ostium. Homines enim non modo promitti sibi,
 præsertim quæ a candidato petant, sed etiam large
 atque honorifice promitti volunt. Quare hoc quidem
 facile præceptum est, ut, quod acturus sis, id signi-
 fices te studiose ac libenter esse facturum. Illud diffi-
 cilius, et magis ad tempus, quam ad naturam accom-
 modatum tuam: quod facere non possis, ut id aut ja-

¹ Abs te non sit rog.

dés honorante dans le reste de la vie, est indispensable dans la candidature. Elle est coupable quand, par la flatterie, elle corrompt l'homme à qui elle s'adresse ; on doit moins la blâmer quand elle se borne à conquérir sa bienveillance ; un candidat ne peut s'en passer, lui dont les traits, la physionomie, les discours, doivent se ployer aux idées et aux affections de tous ceux qu'il aborde. Il n'y a rien à prescrire concernant l'assiduité : le mot seul explique quel est ce devoir. Il est essentiel sans doute de ne pas s'absenter ; cependant l'assiduité ne consiste pas uniquement à être à Rome et dans la place publique, mais à solliciter sans cesse, à rechercher souvent les mêmes personnes, à empêcher qu'aucune ne puisse dire : Que m'importe ce qu'obtiendra ce candidat qui ne m'a rien demandé, qui ne demande point avec instance, avec énergie ? L'affabilité se répand dans un cercle immense : elle s'exerce d'abord dans notre intérieur ; et, vantée par nos amis, elle nous rend agréable à la multitude, quoiqu'elle ne puisse s'étendre jusqu'à elle. Votre affabilité paraîtra aussi par les festins que vous donnerez et que donneront vos amis dans divers quartiers et dans chaque tribu. Elle se manifeste enfin par vos bons offices, que vous devez prodiguer et, pour ainsi dire, rendre vulgaires. Que, jour et nuit, l'accès près de vous paraisse facile, moins encore par l'ouverture des portes de votre maison, que par la sérénité de votre front et de vos yeux, qui sont les vraies portes de l'âme. Si votre physionomie exprime peu de bienveillance et de prévenance, il n'importe guère que vos portes demeurent ouvertes. Les hommes, surtout quand ils s'adressent à un candidat, veulent non-seulement que l'on s'engage à les satisfaire, mais que l'on s'y engage en leur témoignant autant de zèle que de considération. Il ne vous sera pas malaisé sans doute, pour tout ce que vous devez faire, de témoigner que

cunde promittas, aut ingenue neges. Quorum alterum est boni viri, alterum boni petitoris.

XII. Nam cum id petitur, quod honeste, aut sine detrimento nostro promittere non possumus (quo modo, si qui roget, ut contra amicum aliquem causam recipiamus) belle negandum est, ut ostendas necessitudinem, demonstres quam moleste feras, aliis te id rebus exsarturum esse persuadeas. Audiui hoc dicere quendam de quibusdam oratoribus, ad quos causam suam detulisset, gratiorem sibi orationem fuisse, qui negasset, quam illius, qui recepisset. Sic homines fronte et oratione magis, quam ipso beneficio reque capiuntur. Verum hoc *probabile est*: illud alterum subdum tibi homini platonico suadere: sed tamen tempori tuo consulam. Quibus enim te propter aliquod officium necessitudinis affuturum negaris, tamen ii possunt abs te placati, æquique discedere: quibus autem idcirco negaris, quod te impeditum esse dixeris aut amicorum negotiis, aut gravioribus causis, ante susceptis; inimici discedunt: omnesque hoc animo sunt, ut sibi te mentiri maliint, quam negare. C. Cotta, in ambitione artifex, dicere solebat, se operam suam, quoad non contra officium rogaretur, polliceri solere omnibus, imperare iis, apud quos optime poni arbitraretur: id eo se nemini negare, quod saepe accideret, ut is, qui pol-

vous le ferez avec zèle et avec plaisir ; il vous le sera d'avantage (et ce conseil convient moins à votre caractère qu'à vos circonstances) de refuser avec grâce ce que vous ne pouvez accorder : l'un est d'un homme bon , l'autre d'un candidat habile.

XII. Vous demande-t-on une chose que vous ne promettez pas sans blesser l'honneur ou nuire à vos intérêts , par exemple , de plaider contre un ami ? Sachez refuser avec aménité , en vous excusant sur les devoirs de l'amitié ; témoignez que ce refus vous coûte ; assurez que dans toute autre occasion vous vous en dédommageriez. Un homme qui avait porté sa cause à certains orateurs , disait devant moi qu'il avait été plus agréablement refusé par l'un qu'accepté par l'autre. Mais l'on est plus sensible aux paroles et aux manières , qu'au service même et à la réalité. Il est possible encore de vous persuader sur ce point ; mais il reste un précepte plus difficile à faire adopter à un platonicien tel que vous ; je dois pourtant ce conseil à votre position : l'homme que vous refusez de servir , parce que vos liaisons avec ses adversaires s'y opposent , peut vous quitter sans inimitié et sans humeur ; si , au contraire , vous lui dites seulement , pour excuser votre refus , que vous êtes occupé tout entier des affaires de vos amis ou de causes plus importantes antérieurement entreprises , il se retire à coup sûr sur votre ennemi : tels sont les hommes ; tous aiment mieux un mensonge qu'un refus. C. Cotta , cet homme consommé dans l'art de la flatterie , disait qu'il promettait à tout le monde , tant qu'on ne lui demandait rien de contraire à son devoir , et qu'il s'acquittait envers ceux dont la reconnaissance lui semblait le plus avantageuse. « Si je ne refuse
« personne , ajoutait-il , c'est qu'il arrive souvent que celui
« qui a reçu ma promesse n'en réclame point l'exécution ;

licitus esset, non uteretur : sæpe, ut ipse magis esset
vacuus, quam putasset : neque posse domum ejus
compleri, qui tantummodo reciperet, quantum vi-
deret se obire posse : casu fieri, ut agantur ea, quæ
non putaris ; illa, quæ credideris in manibus esse, ut
aliqua de causa non agantur : deinde esse extremum,
ut irascatur is, cui mendacium dixeris. Id si promit-
tas, et incertum est, et in diem, et in paucioribus.
Sin autem id neges, et certe ab alienis, et statim, et
plures : plures enim multo sunt, qui rogant, ut uti
liceat opera alterius, quam qui utantur. Quare satius
est, ex iis aliquos aliquando tibi in foro irasci, quam
omnes contumace domi : potest enim cum multo magis
irascantur ei, qui neget, quam ei, quem videant
iusta causa impeditum ; ut facere, quod promisit,
cupiat, si ullo modo possit. Ac ne videatur aberasse a
distributione mea, qui hæc in hac populari parte pe-
titionis disputem : hoc sequor ; hæc omnia non tam
ad amicorum studia, quam ad popularem famam
pertinere. Etsi enim inest aliquid ductum ex illo ge-
nere, benigne respondere, studiose inservire nego-
tius, ac periculis amicorum : tamen hoc loco ea dico,
quibus multitudinem capere possis, ut de nocte do-
mus compleatur ; ut multi spe tui presidii teneantur,
ut amiciores abs te discedant, quam accesserint, ut
quam plurimorum aures optimo sermone complean-
turi.

XIII. Sequitur, ut de rumore dicendum sit : cui

« souvent aussi que je me trouve moi-même plus de loisir que
« je ne l'avais espéré. On n'emplit point sa maison de cliens,
« quand on n'accepte des causes qu'autant que l'on en croit pou-
« voir terminer ; le hasard faisant arriver celle sur laquelle on
« comptait le moins , et empêchant de suivre celle qui sem-
« blait la plus instante. Le plus grand risque enfin est d'of-
« fenser celui qu'a trompé votre promesse ; mais cet inconvé-
« nient est incertain , est éloigné , et ne s'étend qu'à peu de
« gens , tandis que vous promettez à tous. Par des refus , au
« contraire , vous indisposez certainement , et dès à présent ,
« un plus grand nombre de personnes ; car les gens qui veulent
« pouvoir compter sur votre assistance sont plus nombreux
« que ceux qui en usent. Il vaut donc mieux offenser un jour ,
« peut-être , quelques cliens , dans le forum , que tous , et
« sur-le-champ , dans votre maison. Les hommes sont plus
« irrités contre celui , qui les refuse que contre celui qu'ils
« voient empêché , par une cause légitime , de tenir sa pro-
« messe , mais plein du désir d'y satisfaire aussitôt qu'il le
« pourra. » Pour ne point m'écarter de mon plan , je dois , en
traitant de la part que la popularité a , dans la candidature ,
observer que les soins que je viens de vous prescrire influent
moins encore sur le zèle de nos partisans que sur notre répu-
tation parmi la multitude. Sans doute , on enflamme ce zèle
en répondant avec affabilité , en se livrant avec chaleur aux
affaires et à la défense de ses amis : mais je discute ici ces
moyens comme propres à vous concilier le peuple ; à faire
que votre maison se remplisse avant le jour , que beaucoup
d'hommes s'attachent à vous par l'espoir de votre assistance ,
qu'ils vous quittent mieux disposés encore qu'ils n'étaient
venus ; qu'enfin le plus grand nombre possible de citoyens en-
tendent parler de vous de la manière la plus avantageuse.

XIII. Maintenant , je dois parler de la renommée , à laquelle

maximè serviendum est. Sed quæ dicta sunt omni superiori oratione, eadem ad celebrandum rumorem valent, dicendi laus, studia publicanorum, et equestris ordinis, hominum nobilium voluntas, adolescentulorum frequentia, eorum, qui abs te defensi sunt, assiduitas, ex municipiis multitudo eorum, quos tua causa venisse appareat: bene ut homines nosse, commiter appellare, assidue ac diligenter petere, benignum ac liberalem esse, loquantur et existiment; domus ut multa nocte compleatur, omnium generum frequentia adsit, satisfiat oratione omnibus; re operaque multis: perficiatur id, quod fieri potest labore, et arte, ac diligentia; non ut ad populum ab iis omnibus fama perveniat, sed ut in his studiis populus ipse versetur. Jam urbanam illam multitudinem, et eorum studia, qui conciones tenent, quæ adeptus es in Pompejo ornando, Manilii causa recipienda, Cornelio defendendo, excitanda nobis sunt: quæ adhuc habuit nemo, quin idem splendorem omnium, voluntatesque haberet. Efficiendum etiam illud, ut sciant omnes, Cn. Pompeji summam erga te esse voluntatem, et vehementer ad illius rationes, te id assequi, quod petis, pertinere. Postremo tota petitio, cura, ut pompæ plena sit, ut illustris, ut splendida, ut popularis, ut habeat summam speciem, ac dignitatem, ut, etiam si quid possit, nec competitoribus tuis exsistat aut sceleris, aut libidinis, aut largitionis accommodata ad eorum mores infamia. Atque etiam in hac petitione maxime videndum est, ut spes reipublicæ bona de te sit, et honesta opinio. Nec ta-

il faut attacher une grande importance. Mais, pour se la concilier, tous les moyens dont j'ai parlé sont les plus efficaces; la gloire de l'éloquence, l'affection des publicains et de l'ordre équestre, la bienveillance des nobles, un nombreux cortège de jeunes gens, les assiduités des citoyens que vous avez défendus, une foule d'habitans des municipalités accourus évidemment dans le dessein de vous servir. Obtenez que l'on dise et que l'on pense généralement de vous ³⁶ que vous connaissez tous les citoyens, que vous les interpellez d'une manière flatteuse; que vous sollicitez continuellement et avec habileté; que vous êtes affable et libéral. Faites que, longtemps avant le jour, votre maison soit remplie de cliens, et qu'on y remarque en grand nombre des personnes de tous les rangs; satisfaites beaucoup de gens par des services réels, et tous par vos discours; parvenez enfin, comme cela est possible en unissant les soins et l'adresse à l'activité, non pas seulement à ce que votre réputation, par tous ces moyens, arrive jusqu'au peuple, mais à ce que le peuple même n'existe, pour ainsi dire, qu'au milieu des affections qui vous sont favorables. Il faut réchauffer aussi, chez la multitude urbaine ³⁷, et parmi ceux qui dominent dans les assemblées du peuple, cette popularité que vous avez conquise en travaillant à l'élévation de Pompée, en vous chargeant de la cause de Manilius ³⁸, en défendant Cornélius; popularité que personne encore n'a possédée, sans être assuré en même temps de la faveur et de l'opinion publiques. Tâchons surtout que tout le monde sache combien Pompée vous appuie, et combien importe à ses intérêts le succès de votre demande. Ayez soin enfin que votre candidature soit pompeuse, brillante, mémorable, populaire, et qu'elle unisse l'éclat à la dignité. Cherchez encore, si cela est possible, à faire peser sur vos compétiteurs quelque soupçon de crime, de débauches, de largesses

men in petendo respublica capessenda est, neque in senatu, neque in concione : sed hæc tibi sunt retinenda; ut senatus te existimet ex eo, quod ita vixeris, defensorem auctoritatis suæ fore : equites romani, et viri boni, et locupletes, ex vita acta te studiosum otii ac rerum tranquillarum : multitudo, ex eo duntaxat, quod oratione in concione ac iudicio popularis fuisti, te a suis commodis alienum non futurum.

XIV. Hæc mihi veniebant in mentem de duabus illis commonitionibus matutinis, quod tibi quotidie ad forum descenditi meditandum esse dixeramus: Novus sum, consulatum peto.

Tertium restat, Roma est, civitas ex nationum conventu constituta : in qua multæ insidiæ, multa fallacia, multa in omni genere vitia versantur : multorum arrogantia, multorum contumacia, multorum malevolentia, multorum superbia, multorum odium ac molestia perferenda est. Video esse magni consilij atque artis, in tot hominum cujusque modi vitiis, lapsisque versantem vitare offensionem, vitare fabulam, vitare insidias; esse unum hominem accommodatum ad tantam morum, ac sermonum, ac voluntatum varietatem. Quare etiam atque etiam pergere istam viam, quam institisti. Excelle dicendo. Hoc et tenentur Romæ homines, et alliciuntur, et ab impediendo, ac lædendo repelluntur. Et quoniam in hoc vel maxime vitiosa est civitas, quod, largi-

Institisti:

coupables, approprié à leurs mœurs connues. Mais ce qui est le plus désirable, c'est que l'estime générale fasse reposer sur vous l'espérance de la république. Non que vous deviez, dans la candidature, entreprendre de régir l'état au sénat et aux comices. Faites seulement que, d'après votre conduite antérieure, le sénat espère trouver en vous un défenseur de son autorité; les chevaliers et les gens riches et pacifiques, d'après toutes vos actions, un ami de l'ordre et de la tranquillité publique; la multitude (mais uniquement d'après la popularité de vos discours aux assemblées et dans les tribunaux), un magistrat qui ne sera point contraire à ses intérêts.

XIV. Voilà ce que j'avais à vous dire sur ces deux idées que, tous les matins, en descendant au forum, vous devez, je crois, méditer : Je suis un homme nouveau, je demande le consulat.

Reste la troisième idée : Je suis dans Rome. Rome ! cette cité formée du concours des nations, où l'on rencontre tant d'embûches, tant de tromperies, tant de vices de tout genre, où il faut supporter l'arrogance, l'obstination, la malveillance, l'orgueil, la haine et l'injustice de tant de personnes. Combien, au milieu de la corruption si grande et si variée d'un si grand nombre d'hommes, combien ne faut-il pas de prudence et d'art pour échapper aux pièges, aux bruits publics, au danger d'offenser; pour que le même homme se plie à une diversité si étrange de mœurs, de discours et d'inclinations ! Ainsi donc, et plus que jamais, suivez la route que vous avez choisie ; excellez dans l'éloquence. A Rome, c'est l'éloquence qui attire et attache les hommes et les détourne de vous repousser et de vous nuire. Mais comme le vice, le plus grand peut-être de notre cité, est que souvent les largesses y triomphent de l'honneur et du mérite, sentez sur ce point quelles sont vos forces ; songez que vous êtes l'homme le plus propre

tione interposita, virtutis ac dignitatis oblivisci so-
 let; in hoc, fac, ut te bene noris, id est, ut intelli-
 gas, eum esse te, qui iudicii ac periculi metum maxi-
 mum competitoribus afferre possis. Fac, ut se abs te
 custodiri atque observari sciant. Cum diligentiam
 tuam, cum auctoritatem, vimque dicendi, tum pro-
 fecto equestris ordinis erga te studium pertimescant.
 Atque hæc ita te volo illis proponere, non, ut vi-
 deare jam accusationem meditari, sed ut hoc terrore
 facilius hoc ipsum, quod agis, consequare. Et plane
 sic contende omnibus nervis ac facultatibus, ut adi-
 piscamur, quod petimus. Video, nulla esse comitia
 tam inquinata largitione, quibus non gratis aliqua
 centuriæ renuntient suos, maxime necessarios. Quare
 si advigilamus pro rei dignitate, et si nostros ad sum-
 mum studium benevolos excitamus; et si hominibus
 gratos studiosisque nostri suum cuique munus des-
 cribimus, et si competitoribus iudicia proponimus;
 sequestribus metum injicimus; divisores ratione ali-
 qua coercemus: perfici potest, ut largitio aut nulla
 fiat, aut nihil valeat. Hæc sunt, quæ putavi non me-
 lius scire me, quam te, sed facilius his tuis occupa-
 tionibus colligere unum in locum posse, et ad te per-
 scripta mittere. Quæ tamen etsi ita scripta sunt, ut non
 ad omnes, qui honores petent, sed ad te proprie, et
 ad hanc tuam petitionem valeant: tamen tu, si quid
 mutandum esse videbitur, aut omnino tollendum,
 aut si quid erit præteritum; velim hoc mihi dicas.
 Volo enim hoc commentariolum petitionis haberi
 omni ratione perfectum.

à inspirer à vos compétiteurs la crainte d'une accusation et d'un jugement. Qu'ils sachent que vous les surveillez, que vous les épiez; qu'ils redoutent à la fois votre activité, le poids et l'éloquence de vos discours, et surtout le zèle de l'ordre équestre ³⁹ pour vos intérêts. Ce n'est pas que je vous invite à paraître à leurs yeux comme méditant déjà leur accusation, mais bien à la leur faire craindre assez pour prévenir de leur part des largesses criminelles ⁴⁰. C'est ainsi qu'il faut user de toutes vos facultés, de toutes vos forces, pour obtenir l'objet de votre demande. Je n'ai jamais vu, en effet, de comices si vénales, où pourtant quelques centuries ne votassent gratuitement en faveur des candidats qu'elles affectionnaient le plus. Si donc nous apportons à cette affaire un soin proportionné à son importance; si nous enflammons au plus haut degré le zèle de ceux qui nous sont attachés; si, à chacun des hommes accrédités et bien disposés en notre faveur, nous savons assigner son emploi; si nous menaçons de la loi nos compétiteurs; si nous effrayons les dépositaires ⁴¹ de leur argent, et si, par quelque moyen, nous contenons dans le devoir les distributeurs des bulletins, nous pouvons obtenir qu'il n'y ait point de largesses, ou qu'elles soient sans effet. Voilà ce que je n'ai pas cru savoir mieux que vous, mais pouvoir rassembler et écrire pour votre usage, plus facilement que vous ne le feriez au milieu des soins qui vous occupent. Quoique j'aie rédigé mes idées de manière à servir les autres candidats bien moins que vous seul et dans votre demande actuelle, dites-moi pourtant si vous y trouvez quelque chose à ajouter, à corriger, ou à retrancher; car je veux que cet *Essai sur la candidature* ⁴² acquière toute la perfection dont il est susceptible.

REMARQUES

www.libtool.com.cn

SUR LA

DEMANDE DU CONSULAT.

- ¹ — I. J'omets ici une phrase qui, dans toutes les éditions, commence le second alinéa du § I. « *Quamquam plurimum natura valet, tamen videtur in paucorum mensura negotio posse simulatione naturam vincere.* » Elle me semble, je l'avoue, également déplacée ici, et heureusement transposée par Putéanus, vers la fin du § XI. Voy. page 31, et note 34.
- ² — *Id.* Un homme nouveau était celui qui, le premier de sa famille, parvenait à une magistrature curule. Des candidats qui, cette année, briguaient le consulat, Cicéron seul était un homme nouveau.
- ³ — *Id.* Démétrius de Phalère.
- ⁴ — *Id.* Muret et Lallemant lisent : *quæ novi* (comme je le sais) ; Faciolati, *quæ nulli habuerunt*, sens raisonnable, mais incomplet, si l'on ne sous-entend le mot *novi*. Guidé par l'enchaînement du discours, j'ai traduit comme si le texte portait *quæ nulli novi habuerunt*.
- ⁵ — *Id.* Voyez ci-après note 26.
- ⁶ — *Id.* *Collegia*. Ce nom était commun aux collèges d'aruspices et de prêtres, et aux corporations d'artisans. J'ai préféré ce dernier sens, à cause de la place subordonnée que, dans son énumération, Quintus donne aux compagnies dont il parle, et aussi parce qu'il en indique un certain nombre, *aliquot*. Ernesti, *Clavis Ciceron.*, verbo *collegium*, dit positivement que ce nom ne s'appliqua, dans l'origine, qu'aux corporations plébéiennes.
- ⁷ — *Id.* *Nobilis*. Lorsque les plébéiens purent parvenir à toutes les dignités de l'état, le titre de *noble*, très-différent de celui de patricien, désigna les familles dont le chef, élevé à une magistrature curule, avait acquis et transmis à ses descendants le droit d'*images*, c'est-à-dire le droit de placer dans leurs vestibules et de porter dans les pompes funèbres les images de leurs ancêtres.

- 9 — H. *Novo*. On trouve *ново* dans quelques éditions. Je n'aperçois pas comment la nouveauté du nom de Cicéron aurait ajouté quelque chose à la défaveur que méritaient Antoine et Caïlius.
- 10 — *Id.* Accusé et condamné pour les violences et les brigandages qu'il avait commis en Asie, Antoine invoqua le secours des tribuns du peuple, en faisant serment, aux termes de la loi; qu'accablé par le crédit de ses adversaires, il ne pouvait obtenir justice. Un tel serment, prêté à Rome, par un noble, dans un procès contre des étrangers, était le comble de l'ignominie. Tant de motifs réunis déterminèrent les censeurs à expulser Antoine du sénat.
- 11 — *Id.* Ernesti (*Clavis Ciceron.*, verbo *Sabidius*) dit qu'Antoine fut le compéteur de Quintus. Mais Asconius, dans son commentaire sur les fragmens du discours in *Toga candida*, ne permet point de douter qu'Antoine ait brigué la préture en même temps que Cicéron, puisque c'est à lui que s'adresse notre apostrophe: « As-tu donc oublié que lorsque nous briguions ensemble la préture, etc. » Voyez Fragmens du discours in *Toga candida*, note 24.
- 12 — *Id.* Les personnages les plus considérables se faisaient un devoir de surveiller le dépouillement des suffrages, lorsqu'ils favorisaient un des candidats. Antoine, quoique d'une famille comblée d'illustration, ne put trouver que des hommes de néant pour lui rendre ce bon office.
- 13 — *Id.* Les sénateurs qui voulaient voyager, se faisaient donner une *légation libre*: en vertu de ce titre qui ne leur imposait aucun devoir, ils étaient défrayés de tout par les villes où ils passaient. Cicéron dévoila et fit restreindre l'abus des *légations libres*. Ce passage, que Facciolati traduit dans le même sens que moi, peut signifier aussi que, pendant le temps de sa candidature, Antoine exerça, de manière à se déshonorer, quelques fonctions déléguées par un magistrat supérieur, et qu'il pillait des hôtelleries où il se faisait défrayer.
- 14 — *Id.* Le texte porte seulement *bustum*, monument. Ce monument, placé au-delà du Tibre, était celui de Q. Lutatius Catulus. (Senec., *de Ira*, III, 18; Valer. Max., IX, 11, 1; Pauli Oros., V, 21).
- 15 — *Id.* « *Ibi omni cruciatu lacerarit; vivo, spiranti, collum gladio sua dextera*, etc. » C'est ainsi que je lis ce passage. Le mot *vivum* qui, dans les éditions vulgaires, se trouve après *lacerarit*, avait été omis dans l'édition de R. Pétricius (in-4^o. Paris, 1564), et, je crois, avec raison; il est au moins inutile, puisque les tourmens (*cruciatibus*) ne peuvent être infligés qu'à un homme vivant. Lallmand et plusieurs autres lient ensuite *stans collum*, etc. Les détails affreux que donnent

du supplice de Marius Gratidianus les auteurs cités dans la note 13, ne permettent point d'adopter cette leçon : ayant les jambées brisées, la victime de Catilina ne pouvait se tenir debout. Robert Etienne, Pagnon, etc., lisaient *spiranti*, au lieu de *stanti*; Gronovius, *vivo*; Etrélin enfin, *vivo stanti*. On voit qu'il n'a aussi d'introuvable ici la correction indiquée par Robert Etienne, etc. Je suppose que l'énergie de la figure d'accumulation, employée par Quintus, a été échappée aux copistes. N'y voyant qu'un pléonasse, l'un aura changé *spiranti* en *stanti*, l'autre aura transposé à la phrase précédente le mot *vivo*, facilement confondu avec celui de *vivum* (*vivom* dans l'ancienne orthographe), surtout s'il était écrit en abrégé.

15 — II. La vestale Fabia, sœur de Tereñtia, femme de Cicéron, fut accusée d'inceste avec Catilina, et absoute.

16 — Id. Q. Curies et Q. Annius entrèrent, peu de temps après, dans la conjuration de Catilina. Le premier avait été ignominieusement expulsé du sénat par les consuls.

17 — Id. *Atrii*... Salles de vente, suivant Facciolati : Carvilius et Sapius exerçaient les fonctions de crieurs publics; ou bien, selon l'opinion de Patermus, étant perdus de dettes, ils y avaient vu vendre leurs biens à l'encan. Ernesti (*Clariss. Ciceron.*, verbo *Sapala*) dit que *Sapala* était un crieur public. Malgré ces autorités, il me semble qu'*atria* désigne plus probablement les salles, les portiques, les vestibules où les clients plébéiens attendaient le matin le réveil de leurs patrons. Quinze commentateurs une dénomination où figurent le sénat et l'ordre équestre : pour la compléter, pour qu'elle comprenne Rome entière, il faut ajouter les plébéiens, les affranchis, tous les citoyens, dont la foule, chaque matin, remplissait les atriades des grands personnages de la république. Après les deux premiers ordres de l'état, citer uniquement les crieurs publics, ce serait faire une disparate tout-à-fait inadmissible. Rostrogneris enfin que, dans les bons auteurs, *atrianius*, *atriensis*, désigne un *coelan* attaché au service intérieur de la maison, et surtout le gardien de *Patrum*, du vestibule où un noble recevait ses clients, et conservait les images de ses ancêtres.

18 — Id. Après avoir dévasté l'Afrique qu'il gouvernait en qualité de préteur, Catilina n'était point encore de retour à Rome, que déjà les plaintes élevées de toutes parts contre lui parvinrent au sénat, et, appuyées de témoignages convaincans, y produisirent une impression assez forte pour que l'on admît l'accusation intentée contre lui. Il se présenta cependant pour solliciter le consulat; mais la faculté de se mettre au

rang des candidats lui fut interdite dans une assemblée présidée par le consul L. Volcatius. Ayant réussi à acheter ses juges, et même son accusateur Clodius, si digne de devenir un jour son vengeur, Catilina fut absous.

IV. Le souvenir des troubles qui avaient suivi l'élévation de Marius, homme nouveau, jetait sur les candidats de la même classe une défaveur qu'augmentait encore la prépondérance acquise par le parti opposé.

V. *Sodalitas*. Ce mot et celui de *sodales* signifient proprement la confraternité qui existe entre les membres du même corps civil, politique, et surtout religieux. « *Sodales sunt qui eodem collegi sunt.* » (Digest., lib. XLVII. T. xxij. Li. 4.) On donnait le même nom au lien moral qui unissait un magistrat inférieur au magistrat sous les ordres duquel il servait, le questeur au préteur ou au consul. Enfin, on appelait *sodalitas*, *sodalitium*, des réunions, où, par des festins et des largesses, les candidats cherchaient à acheter des suffrages. (Ernesti, *Clavis Ciceron.*, verbiis *sodalis*, *sodalitas*, *sodalitium*.) R. Pétréus (*in Q. Cic. de Petit. consul. Comment.*) suppose que ces mots ont pu aussi désigner les réunions où des hommes de la même profession se concentraient sur le choix du candidat à qui ils donneraient leurs suffrages.

Id. Les consuls présidaient aux comices, et les tribuns ayant le droit de s'opposer aux délibérations, leur bienveillance était, pour un candidat, de la plus haute importance.

Id. Lallemand et Turnèbe lisent « *qui abs te tribum aut centuriam, aut aliquod beneficium, aut habeant, aut habere sperent*, etc. » En adoptant le sens le plus probable que présente cette leçon, Cicéron eût procuré ou cédé aux citoyens dont il s'agit, les suffrages d'un tribun ou d'une centurie. (Koyez, ci-après, Fragments du discours *in Toga candida*, note 25); ce qui ne convient point à des personnages considérés, mais obscurs, qui influaient sur les élections sans avoir de prétentions personnelles. Traduirai-je : Comme ils devaient tenir du crédit de Cicéron l'entrée dans une tribu ou dans une centurie? Ils ne pouvaient dès-lors y exercer l'influence prépondérante que Quintus leur suppose. J'adopte donc la leçon de Manuce, de Facciolati, etc., « *qui tribum centuriam, quod abs te beneficium, aut habeant aut habere sperent.* »

Id. Il ne nous reste rien de la défense de C. Orcinius par Cicéron, qui l'avait au pour collègue dans le prétoire. Quelques lignes du discours de cet orateur pour M. Fundanus, conservées par Priscien, Servius et Boèce, ne laissent point deviner à quelles charges il devait répondre. C. Gorgellius était accusé d'avoir, pendant son tribunat, violé de droit

d'intercession des tribuns. Quoique les personnages les plus éminens déposent contre lui, Cicéron le fit absoudre. Les deux discours qu'il prononça dans cette affaire, et dont nous avons encore des fragmens, passaient généralement pour ses chefs-d'œuvre. Q. Gallius était poursuivi comme coupable de brigue, et son accusateur Calidius le taxait encore d'avoir voulu l'empoisonner. Cicéron, réfutant cette imputation, en prouva l'in vraisemblance par le calme avec lequel Calidius l'avait articulée. Cet argument adroit et quelques fragmens peu importans sont tout ce qui reste de son discours. Q. Gallius fut absous.

24 — VI. Je lis avec Fœciolati *civitatibus*, au lieu de *vicinitatibus*. Cicéron (*pro Marcella*) dit aussi : *homines in suis civitatibus et municipiis gratiosi*. Sous le nom de *cité*, les Romains comprenaient un corps politique qui pouvait être divisé en plusieurs villes et villages. Ainsi, César (*de Bello gallico*, I, 12) a dit : *omnis civitas Helvetia in quattuor pagos divisa est*.

25 — VII. Je lis avec Turnèbe, Grutérus et Lallemand : *ut quidem homo naquam, iners*, etc. Fœciolati fit : *itaque ut homo iners*, etc.

26 — VIII. Les quatre tribus urbaines, composées d'affranchis et d'hommes du plus bas étage, n'avaient eu long-temps aucune influence politique. Mais, dans le dernier siècle de la république, l'habileté et les intrigues de quelques hommes de ces tribus suppléaient à la considération qui leur manquait, et leur procuraient un crédit réel.

27 — *Id.* Les habitans des municipalités, des colonies, des préfectures, jouissaient des prérogatives de citoyens romains, mais avec quelques modifications, dont la plus importante était l'exercice ou la privation du droit de suffrage dans les comices, et du droit de parvenir aux magistratures. Les municipalités se gouvernaient par leurs propres lois et leurs propres magistrats; les colonies, par les lois romaines, sous des magistrats de leur choix; les préfectures étaient régies par un préfet, que, chaque année, le peuple romain élisait, ou que déléguait le préteur de la ville (*prætor urbanus*).

28 — *Id.* De *nosti à cognosces*, il y a une gradation : *cognoscere est planè perspicacius*, dit Donat (*ad Eunuch. Terent.*, act. 5, sc. 4.) *Valde, in hoc largitionis quæstus noti et cogniti* (Cicér., *orat. in Toga candida*).

29 — *Id.* La nomenclature émit l'attention d'interpeller chaque citoyen par son nom propre. Des esclaves, que leurs fonctions faisaient appeler *nomenclateurs*, aidaient sur ce point important la mémoire du candidat. Si l'on en croit Plutarque (*Vie de Caton d'Utique*), on fit une loi,

(bientôt sans doute tombée en désuétude), pour défendre aux candidats d'avoir près d'eux un *nomenclateur*. Caton, qui brigait alors l'emploi de tribun militaire, se conforma seul à la loi; il parvint à connaître et à retenir les noms de tous les citoyens. P. Rutilius (cité par Carisius, lib. II) nous apprend que Pompée aussi avait pris un soin extrême pour connaître et pouvoir saluer, en appelant chacun par son nom, tout le peuple romain.

30 — *Id.* Je lis encore ici avec Facciolati, *civitatis*, au lieu de *vicinitatis*. (Voyez ci-dessus, note 24).

31 — *Id.* Je lis tout ce passage comme Facciolati, Victorius, Pétréus, etc.: *primum cognoscendi.... adipiscendi.... habebis*. Turnèbe et Lallemand préfèrent: *primum cognoscis.... adepti.... habes*. Cette leçon diffère peu de la première pour le fond de la pensée; mais elle présente une tournure moins vive, et elle me semble se lier moins bien avec la fin de la période, qui offre le précepte d'une conduite à tenir, et non l'indication de ressources déjà acquises.

32 — X. Il y a dans le latin: « Ne point croire légèrement, voilà les nerfs et les membres de la sagesse. » Voici le vers d'Épicharme:

Νῆφες καὶ μεμνησὸ ἀπιστεῖν ἄρθρα ταῦτα τῶν φρενῶν.

Soyez sobre, et souvenez-vous de ne pas croire: c'est le nerf de la sagesse.

Nous pardonnera-t-on de transcrire ici la *moralité* à laquelle appartiennent les deux vers français insérés dans le texte:

Le nerf de la guerre est l'argent,
Qui l'est aussi de l'art charmant
De conserver une maîtresse;
L'ordre est le nerf de la richesse:
Ne point croire légèrement,
Voilà le nerf de la sagesse.

33 — XI. Voyez ci-dessus, note 29.

34 — *Id.* C'est ici que je transporte, comme l'a fait Putéanus, la phrase omise au second alinéa du §. I. Le lecteur jugera si la liaison des idées n'autorisait pas cette transposition, ou plutôt ne la commandait pas impérieusement.

- 35 — XII. Il est impossible de rendre dans notre langue l'énergie de cette expression, *in ambitione artifex*. On risquerait trop de lui donner un sens défavorable qu'elle n'avait point dans les mœurs romaines. C. AURELIUS COTTA fut consul l'an de Rome 678.
- 36 — XIII. Je suis ici la leçon adoptée par Grutérus d'après un grand nombre de manuscrits : *bene ut homines nosse, comiter appellare, etc..... loquantur et existiment*. Lallemand et quelques autres lisent : *bene ut omnes loquantur et existiment*. Il faut, dans ce sens, traduire : « le soin de connaître les individus, de les interpellier, etc..... de faire que tous parlent et pensent bien de vous. » Mais, de cette manière, l'auteur tomberait, ce semble, dans une répétition bien inutile. En suivant la leçon que je préfère, Quintus dit à son frère : « Faites tout cela, non-seulement pour les avantages directs que vous devez en retirer, mais aussi pour que l'on dise généralement que vous ne manquez à aucun des devoirs d'un candidat, etc., etc. »
- 37 — *Id.* Voyez ci-dessus, note 26.
- 38 — *Id.* Relativement à C. Cornélius, voyez ci-dessus, note 23. Manilius fut accusé de concussion, suivant Plutarque (*Vie de Cicéron*, §. XIII), et, suivant Pédianus, d'avoir troublé à main armée le jugement de C. Cornélius. Ce tribun était très-cher au peuple, surtout à cause de la loi dont il était l'auteur, et dont Cicéron assura le succès par son discours *Pro lege Manilia*. Le peuple entier, dit Plutarque, pria Cicéron de se charger de la défense de Manilius. Nous ne possédons qu'un ligne du discours qu'il prononça en cette occasion. Il paraît que Manilius s'éloigna sans attendre son jugement.
- 39 — XIV. Les chevaliers romains composaient les tribunaux avec les sénateurs; mais ils n'étaient point, comme ceux-ci, passibles des peines portées contre les juges prévaricateurs : aussi leur influence y était-elle prépondérante.
- 40 — *Id.* J'ai développé le texte, qui porte simplement : *hoc ipsum quod agis consequare*; mais je crois avoir exprimé le véritable sens.
- 41 — *Id.* Dans ces temps de corruption, le candidat qui marchandait les suffrages avait des dépositaires connus (*sequestres*), entre les mains de qui il versait les sommes destinées à payer son élection. Les *divisores* étaient les fonctionnaires chargés de distribuer les bulletins aux votans : il leur était si facile de glisser une pièce d'or avec le bulletin, qu'ils furent souvent employés par les candidats, comme agens de corruption;

REMARQUES.

499

en conséquence, leur nom même devint odieux, et fut regardé comme une insulte.

- 4^a — XIV. *Commentariolum petitionis*. Cette expression justifie le second titre que j'ai donné au Traité de la Demande du consulat. En substituant à l'idée de *consulat* celle de *magistrature* en général, l'*Essai* de Cicéron devenait à Rome le Manuel de tous les candidats,

FIN DES REMARQUES.

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

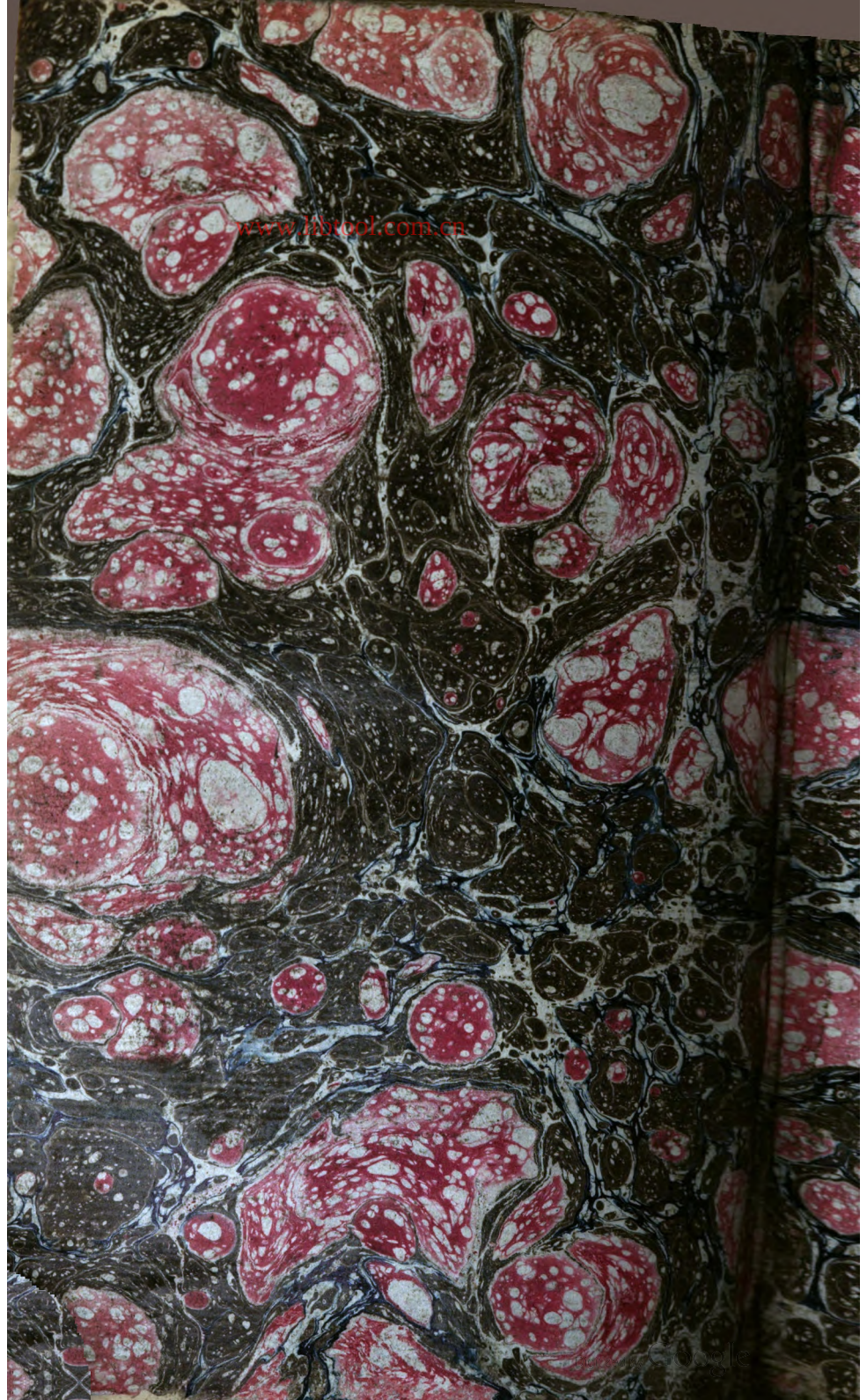
www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

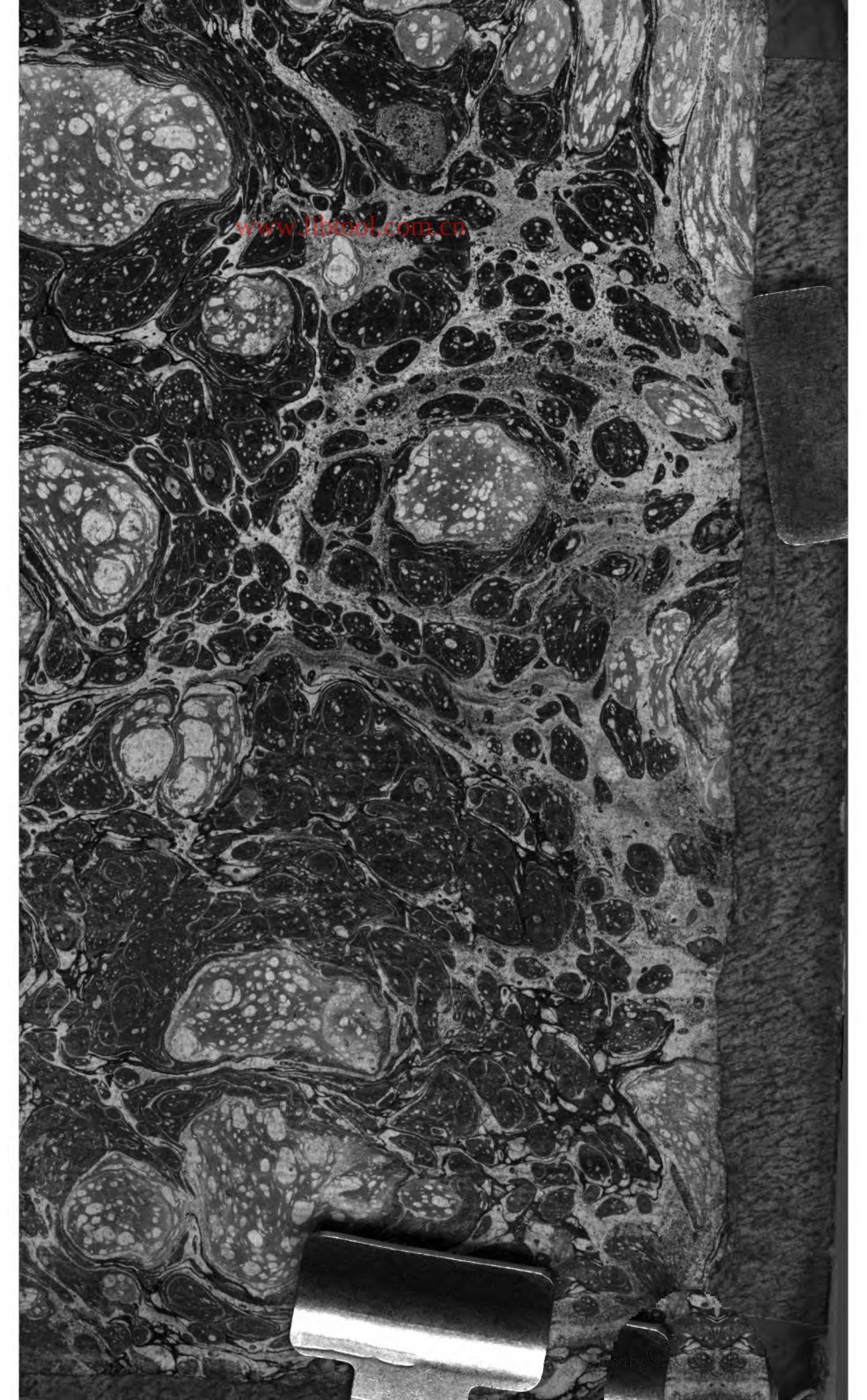
www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

www.blxtool.com.cn



www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn